

TR/CK

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2010

Huitième séance : Lundi 5 et mardi 6 juillet 2010

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE -

- Bilan de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'exercice 2009 165
- Proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente 176

COMMUNES -

- Loi du pays relative à la mise en œuvre par les communautés de communes..... 96
- Loi du pays relative à la mise en œuvre par les communautés des communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2001-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.....96

- Proposition de délibération relative à l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT/TNS et Canal Overseas et plus généralement sur la nécessité de consulter l'assemblée de la Polynésie française avant toute décision importante modifiant le patrimoine ou l'objet des établissements publics 26

ÉDUCATION -

- Approbation de la convention État-Polynésie française relative au groupement du service militaire adapté en Polynésie française (GSMA-Pf) 72

LOIS DU PAYS -

- Loi du pays relative à la mise en œuvre par les communautés des communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2001-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française 96

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT -

- CDD du centre hospitalier de la Polynésie française..... 9
- Sécurité aéroportuaire..... 11
- Livre 1^{er} de la 1^{re} partie du code de l'aménagement en matière de plans de prévention des risques naturels dit PPR..... 13
- Calendrier de mise en place des réformes indispensables au redressement de la Polynésie 16

française.....	
– Convention-cadre sur la mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil des étudiants polynésiens dans les académies de l'hexagone	21

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2010

Huitième séance : Lundi 5 juillet 2010 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Oscar Manutahi Temaru,
Président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Temaru	Oscar Manutahi	Président
M.	Geros	Antony	Premier vice-président
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Deuxième vice-président
M.	Kohumoetini	René	Troisième vice-président
Mme	Mati	Juliana	Première secrétaire
Mme	Sinjoux	Tarita	Deuxième secrétaire
M.	Bertholon	Nicolas	Troisième secrétaire
Mme	Hirshon	Unutea	Première questrice
M.	Tanseau	Robert	Deuxième questeur
Mme	Algan	Emma	Troisième questrice
Mme	Bopp-du-Pont	Tamara	Représentante
M.	Bouissou	Jean-Christophe	Représentant
Mme	Brodien	Rosine	Représentante
Mme	Chavey	Daphné	Représentante
Mme	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Flosse	Gaston	Représentant, arrivé en cours de séance
Mme	Frébault	Joëlle	Représentante
Mme	Fuller	Thilda	Représentante
Mme	Galenon	Minarii	Représentante
M.	Handerson	Georges	Représentant
Mme	Izal	Heifara	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Kautai	Benoît	Représentant
M.	Lisan	Marcelin	Représentant
Mme	Manutahi-Levy-Agami	Sandra	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Maraeura	Teina	Représentant
Mme	Mariteragi-Mairoto	Liliane	Représentante
Mme	Mataoa	Léonie	Représentante
Mme	Merceron	Armelle	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Moutame	Thomas	Représentant
Mme	Ollivier	Maryse	Représentante
Mme	Oopa-Afo	Annick	Représentante
Mme	Parker	Éléonor	Représentante
M.	Peu	Tuti	Représentant
M.	Porlier	Teikinui	Représentant

8^e SA : 5, 6 juillet 2010

M.	Raapoto	Jean-Marius	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Roomataaroa	Fernand	Représentant
Mme	Sage	Maina	Représentante
M.	Salmon	James Narii	Représentant
M.	Schyle	Philip	Représentant
Mme	Tahiata	Chantal	Représentante
Mme	Tahuhuatama	Juliette	Représentante
Mme	Tama	Françoise	Représentante
M.	Tchoun You Thung Hee	At-Tchong	Représentant
M.	Tefaarere	Hirohiti	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant
Mme	Teura	Justine	Représentante
M.	Tuahu	Ismaël	Représentant
Mme	Tuiho-Buillard	Catherine	Représentante, arrivée en cours de séance
Mme	Vernaudon	Béatrice	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Vernaudon	Clarenntz	Représentant
M.	Yip	Michel	Représentant

Sont absents :

Mme	Brémond	Madeleine	Représentante
M.	Frébault	Pierre	Représentant
Mme	Maraea	Emma	Représentante
Mme	Richeton	Monique	Représentante
Mme	Terooatea	Sylviane	Représentante

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Gaston Tong-Sang, Président de la Polynésie française, Monsieur Édouard Fritch, vice-président, Madame et Messieurs les ministres Lana Tetuanui, Tearii Alpha, Jean-Pierre Beaury, Temauri Foster, Louis Frébault, Moana Greig, Steeve Hamblin et Jules Ienfa.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 56.

oOo

Le président : *Ia ora na i tō tātou fārereira'a i teie po'ipo'i. Te huimana o te fenua, Peretiteni, te mau fā'aterehau, te mau mero i mā'itihia e te nuna'a, te mau tavana, pāpa'i parau rahi o te 'āpo'ora'a rahi, te mau feiā rave 'ohipa, te hui'atira i tae mai i teie po'ipo'i, te mau pāpa'i ve'a, ia ora na i tō tātou fārereira'a i teie nei po'ipo'i 'āpī. Mai te mea ra teie tātou rurura'a hope'a no te 'ōpanira'a i tātou mau rurura'a o teie matahiti o tātou i ratere mai.*

[Bonjour tout le monde. Les autorités du pays, Monsieur le Président, les ministres, les représentants à l'assemblée, les maires, Madame la secrétaire générale, le personnel, le public, les journalistes, bonjour. Il s'agit de notre dernière séance de l'année.]

Je déclare la séance ouverte, et je demande au secrétaire général de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

Mme Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, cette séance a été convoquée par lettre n° 2338/2010/APF/SG, datée du 25 juin 2010.

— Lecture en est donnée —

Le président : Je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

Mme Jeanne Santini : Voilà, Monsieur le président.

oOo

P R O C U R A T I O N S

Le président : Je demande au secrétaire général de lire les procurations déposées.

Mme Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Lundi 05/07/10		
7704-08h58	Izal Heifara	Kohumoetini René
7705-08h58	Brémond Madeleine	Sinjoux Tarita
7706-08h58	Richeton Monique	Tahuhuatama Juliette
7707-09h17	Terooatea Sylviane	Peu Tuti
7708-09h34	Raapoto Jean-Marius	Salmon James
7709-09h34	Oopa-Afo Annick	Cross Valentina
7710-09h34	Tuiho-Buillard Catherine	Handerson Georges
7711-09h34	Tuahu Ismaël	Teura Justine
7712-09h34	Vernaudon Clarenntz	Roomataaroa Fernand
7713-09h34	Hirshon Unutea	Mati Juliana
7714-09h34	Frébault Pierre	Drollet Jacqui
7715-09h51	Flosse Gaston	Temeharo René
7716-09h56	Manutahi-Levy-Agami Sandra	Kautai Benoît
7717-10h07	Vernaudon Béatrice	Porlier Teikinui
7718-10h12	Maraeura Teina	Parker Éléonor
7719-10h32	Maraea Emma	Lisan Marcelin
7720-11h10	Tama Françoise	Oopa-Afo Annick
7725-11h51	Brodien Rosine	Chavey Daphné
7733-14h22	Bouissou Jean-Christophe	Algan Emma
7735-14h30	Salmon James	Raapoto Jean-Marius
7748bis-14h33	Tchoun You Thung Hee At-Tchong	Brodien Rosine
7749-14h35	Brémond Madeleine	Yip Michel
7750-14h35	Sinjoux Tarita	Izal Heifara
7751-14h35	Frébault Joëlle	Mariteragi-Mairoto Liliane
7752-14h39	Merceron Armelle	Algan Emma
7753-15h30	Temaru Oscar Manutahi	Geros Antony
7754-16h22	Schyle Philip	Fuller Thilda
7755-16h24	Porlier Teikinui	Sage Maina
7756-16h41	Bopp-du-Pont Tamara	Handerson Georges
7760-17h52	Tchoun You Thung Hee At-Tchong	Bertholon Nicolas
7761-17h52	Brodien Rosine	Chavey Daphné
7762-17h55	Moutame Thomas	Izal Heifara
7763-17h57	Vernaudon Béatrice	Merceron Armelle
7764-18h04	Tahiata Chantal	Tuiho-Buillard Catherine
Mardi 6/07/2010		
7777-10h36	Brémond Madeleine	Sinjoux Tarita

7778-10h36	Moutame Thomas	Kohumoetini René
7779-10h57	Ollivier Maryse	Tahiata Chantal
7779bis-10h57	Algan Emma	Sage Maina
7780-10h58	Cross Valentina	Roomataaroa Fernand
7781-10h58	Raapoto Jean-Marius	Oopa-Afo Annick
7782-11h	Yip Michel	Izal Heifara
7783-11h02	Bertholon Nicolas	Tanseau Robert
7784-11h02	Maraea Emma	Mariteragi-Mairoto Liliane
7785-11h02	Tchoun You Thung Hee At-Tchong	Frébault Joëlle
7786-11h02	Lisan Marcelin	Mataoa Léonie
7787-11h25	Vernaudon Clarenntz	Tefaarere Hirohiti
7788-11h25	Salmon James	Tama Françoise
7789-11h25	Tuiho-Buillard Catherine	Maamaatuaiahutapu Victor
7812-14h34	Tanseau Robert	Bertholon Nicolas
7816-14h54	Vernaudon Béatrice	Sage Maina
7817-14h54	Merceron Armelle	Porlier Teikinui
7818-14h59	Bouissou Jean-Christophe	Algan Emma
7821-20h23	Izal Heifara	Kautai Benoît
7822-20h28	Yip Michel	Manutahi-Levy-Agami Sandra

oOo

O R D R E D U J O U R

Le président : Je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

Mme Jeanne Santini : Alors, Monsieur le président, la conférence des présidents propose l'ordre du jour suivant :

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION, DES PROPOSITIONS DE LOI DU PAYS, D'UN ACTE DE DÉLÉGATION, D'UN RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER ET D'UN AVIS

01) Rapport n° 53-2010 relatif à une proposition de délibération relative à l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT/TNS et Canal Overseas et plus généralement sur la nécessité de consulter l'assemblée de la Polynésie française avant toute décision importante modifiant le patrimoine ou l'objet des établissements publics.

RAPPORTEURS : Jacqui Drollet et René Temeharo

02) Rapport n° 26-2010 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention État-Polynésie française relative au groupement du service militaire adapté en Polynésie française (GSMA-PF)

RAPPORTEUR : René Kohumoetini

03) Rapport n° 48-2010 sur la proposition de loi du pays tendant à encourager la publicité et l'information comparatives.

8^e SA : 5, 6 juillet 2010

RAPPORTEURE : Heifara Izal

- 04) Rapport n° 49-2010 sur la proposition de loi du pays relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

RAPPORTEUR : Benoît Kautai

- 05) Rapport n° 6359 SG relatif au bilan de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2009.

RAPPORTEUR : Clarenntz Vernaudo

- 06) Rapport n° 47-2010 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le texte additionnel au projet d'ordonnance à la partie législative du code des transports.

RAPPORTEUR : Teikinui Porlier

- 07) Rapport n° 17-2010 relatif à une proposition de délibération portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention de partenariat entre l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna, le congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'assemblée de la Polynésie française.

RAPPORTEURS : Unutea Hirshon, Sandra Manutahi-Levy-Agami, Emma Algan et At-Tchong Tchoun You Thung Hee

- 08) Rapport n° 51-2010 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.

RAPPORTEURE : Catherine Tuiho-Buillard

IV) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

V) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Je demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour. (M. René Temeharo lève le doigt pour prendre la parole) Oui, Monsieur René Temeharo.

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président. Bonjour Monsieur le président de l'assemblée, bonjour Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Madame et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants chers collègues, Mesdames et Messieurs les journalistes, cher public, **ia ora na** [bonjour].

Monsieur le président, je voulais juste, donc, revenir sur le point 3, donc, l'examen des rapports. Je vais donc vous faire une proposition, Monsieur le président, qui... si, l'ensemble des élus, nous étions d'accord d'inverser, d'inverser le rapport n° 53-2010 avec le rapport n° 26-2010, en mettant en premier lieu, en première position, le rapport concernant Canal Overseas, en premier lieu, et en seconde position le GSMA.

Voilà, Monsieur le président, ma proposition pour aujourd'hui.

Le président : Oui, Monsieur Jacqui Drollet.

8^e SA : 5, 6 juillet 2010

M. Jacqui Drollet : *Ia ora na, e te peretiteni.* [Bonjour, Monsieur le président].

'Inaha, tē fāreerei fa'ahou nei tātou, e, tē fa'aro'o nei au i teie anira'a a tō tātou taea'e ia René Temeharo, peretiteni no te pupu Tāhō'ēra'a huira'atira i roto i tā tātou fare 'āpo'ora'a rahi.

[Nous voici à nouveau réunis. Je viens d'entendre la proposition de notre collègue René Temeharo, président du groupe Tāhō'ēra'a huira'atira à l'assemblée.] Donc, Monsieur le président, je viens d'entendre la demande du président du groupe Tāhō'ēra'a huira'atira à l'assemblée, sur l'inversion de notre ordre du jour, et bien que dans un premier temps j'ai hésité, mais je vois dans les yeux pétillants de mes amis les journalistes, là, une volonté de démontrer une fois de plus la collusion entre le groupe Tāhō'ēra'a huira'atira et le groupe UPLD. Pour leur faire plaisir, aux journalistes, j'accepte la proposition de Monsieur René Temeharo.

Merci, Monsieur le président.

M. Jean-Christophe Bouissou : Monsieur le Président de la Polynésie, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, chers amis.

Généralement, lorsqu'on sollicite une modification de l'ordre du jour, et surtout du passage des dossiers qui sont inscrits, faut-il encore qu'il y ait une raison motivée. Or, je n'ai entendu aucune motivation dans cette demande de faire passer le dossier Canal Overseas en premier. Nous ne sommes pas là pour amuser la galerie sur les études de nos dossiers, et je ferai d'ailleurs remarquer que l'ordre du jour qui est communiqué au gouvernement, et donc aux ministres qui se doivent d'être présents, autant que faire se peut, fait que le ministre en question n'est pas sur son fauteuil. C'est vrai que nous avons des questions orales à poser au gouvernement — à moins qu'il n'arrive entre-temps —, mais enfin, il serait dommage que nous entamions l'étude de ce dossier sans qu'il ne soit là, et en perturbant peut-être aussi son planning.

Donc, notre position, à défaut d'avoir une motivation réelle sur cette demande de changement dans l'étude de nos dossiers, nous nous tiendrons à la conférence des présidents et au fait que l'ordre du jour qui est proposé par vous-même, Monsieur le président, nous convient amplement.

Merci.

M. Robert Tanseau : *Ia ora na* [bonjour] président, *ia ora na* [bonjour] le Président du pays, ainsi que tous les ministres et tous les amis élus, sans oublier bien sûr la presse et tous ceux et celles qui suivent par Internet.

Je dois avouer qu'à la conférence des présidents, la semaine dernière, le dossier en question était listé numéro 4, en quatrième position. Et à la demande faite par le président Jacqui Drollet, la demande a été faite de manière si cordiale, et il est vrai que ce jour-là il était vraiment *cool*, nous avons accepté en conférence de présidents, moi-même je l'ai accepté, pour l'avancer en dossier numéro 2. Je crois que la conférence des présidents a déjà fait une faveur en acceptant de remonter, du numéro 4 au numéro 2, ce dossier. Je pense qu'on peut se tenir à cette décision.

Mauruuru, président [Merci, président].

M. Jacqui Drollet : Je rappelle à Monsieur Tanseau que je suis bien évidemment *cool*, ce matin aussi, sans problème, comme d'habitude, et l'assemblée est maîtresse de son ordre du jour. Donc, je vous propose de faire voter sur la proposition de Monsieur René Temeharo. Merci.

Le président : Alors, ceux qui sont pour inverser l'ordre du jour.

ADOPTÉ à mains levées, par 34 voix pour (8 procurations), 7 voix contre et une abstention.

Le président : Donc, ça sera inversé. Donc, l'ordre du jour modifié est donc approuvé. Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour.

oOo

S É A N C E D E Q U E S T I O N S O R A L E S

Le président : Nous avons reçu cinq questions orales, et je rappelle l'article 38 du règlement intérieur : « *L'orateur dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant, et la séance dure une heure.* » Il est 10 heures 10.

CDD DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE -

Le président : Je demande donc à Monsieur René Temeharo de poser sa question.

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président. Donc, ma question s'adresse donc au ministre de la santé.

Monsieur le ministre, le centre hospitalier de la Polynésie française est en cours de déménagement, pourtant les problèmes liés aux seuls personnels, environ 1 600 au total, dont 300 à contrat à durée déterminée, demeurent. Les personnels bénéficiaires de contrats précaires, donc en CDD, ont été recrutés pour certains il y a plus de trois ans, et ont reçu une formation faisant d'eux des professionnels aptes à assumer les défis technologiques que représente l'entrée en service du nouvel hôpital. Ces recrutements et les formations délivrées avaient été mis en œuvre dans le cadre de la préparation du transfert des activités du CHPF Mamao vers le nouvel hôpital du Taaone.

Après trois ans de contrats à durée déterminée, pour la plupart, les personnels ainsi formés se retrouvent cependant menacés de licenciement, et l'hôpital face à une pénurie de personnel hautement qualifié, même s'il est prévu de remplacer ces personnels par des agents recrutés sur concours. Il faut savoir, Monsieur le ministre — et ça, je n'en doute pas, vous le saviez déjà, Monsieur le ministre — qu'aucun de ces personnels polynésiens — j'insiste bien sur le « de ces personnels polynésiens » —, ingénieur biomédical spécialisé, techniciens de maintenance des nouveaux automates commandés pour le nouvel hôpital, secrétaires médicales, ou personnels faisant fonction d'aides-soignants, ou informaticiens, etc., n'ont pas eu l'opportunité de passer un concours d'intégration, sauf peut-être sur le volet des secrétaires, étant donné qu'il y avait eu un concours au mois de décembre dernier. À part cela...

En effet, dans ces cadres d'emplois, techniques en particulier, aucun concours n'a été organisé dans les années passées, bien que demandé expressément par la direction de l'hôpital. Pire, les concours qui devaient s'organiser en 2009 ont été retirés des tableaux prévisionnels, sans explication.

Monsieur le Ministre, compte tenu des impératifs techniques et autres liés à l'entrée dans le nouvel hôpital, notre souci est de réussir ce déménagement, pourtant déjà bien obéré par les remarques de la chambre territoriale des comptes, tant au niveau de la question de la superficie du nouvel hôpital, nouvel établissement, toujours pas précisée à ce jour, qu'au niveau des surfaces complémentaires à construire, indisponibles à ce jour. Le problème des surcoûts financiers restant d'actualité, évidemment. De même, n'en parlons pas de la question du traitement des déchets hospitaliers qui n'est toujours pas réglée jusqu'à aujourd'hui.

Donc, ma question, elle est simple : concernant donc ces agents qui ont tant œuvré pour l'hôpital, pour nos patients, nos 300 CDD du CHPF vont-ils disparaître avec leurs compétences acquises durant des années ? Comme vous le savez, Monsieur le ministre, à chaque fois s'il faut

remplacer ces CDD, il faut encore beaucoup de temps pour ces médecins pour les reformer à nouveau, parce qu'il s'agit de nouveaux arrivés. Ou alors, va-t-on organiser d'une manière ou d'une autre un dispositif d'intégration spécifique, compte tenu de leur niveau de spécialisation et de leur savoir-faire acquis précisément pour l'ouverture du nouvel hôpital ?

Dans ce contexte, pourrions-nous, par la même occasion, avoir des précisions sur la fonction hospitalière promise au personnel depuis mars 2007, et porteuse apparemment d'une meilleure gestion des personnels dans l'hôpital, afin de mieux servir les principaux concernés, donc, nos malades.

Merci de votre attention.

M. Jules Ienfa : Mesdames et Messieurs les représentants, bonjour. Chers amis du public et journalistes, *ia ora na* [bonjour].

Donc, Monsieur le représentant, vous avez souhaité m'interpeller sur la situation des contrats à durée déterminée au niveau de notre centre hospitalier de la Polynésie française. Comme vous le savez, l'intégration dans l'Administration, la règle, c'est le concours. Le recensement des postes occupés ce jour par des CDD (contrat à durée déterminée) fait état, selon le plan annuel de recrutement, d'un besoin de 234 personnes positionnées sur un poste budgétaire et pour lesquelles le poste permanent est à pourvoir par voie de concours, conformément au statut de la fonction publique, comme je le rappelais tantôt.

Sur l'ensemble des postes budgétaires ouverts au sein du centre hospitalier, ces emplois précaires correspondent ainsi à 22 % des effectifs, et dont 75 % sont des emplois médicaux et soignants, répartis en 87 postes d'infirmières, infirmières spécialisées et infirmières cadres 15 postes d'aides soignantes, six postes de manipulateurs en électroradiologie, sept postes de sage-femmes, 47 postes de praticiens hospitaliers, trois postes de techniciens de laboratoire, cinq postes de préparateurs en pharmacie en cours d'intégration, et trois postes de kinésithérapeute. Les autres postes sont des postes de la filière technique.

Comme vous l'avez rappelé également, s'agissant des emplois administratifs, un concours a eu lieu récemment. 4 000 candidats s'y sont présentés, dont certains étaient titulaires d'une licence, voire d'un master. 12 postes d'adjoints administratifs et 1 poste de rédacteur ont ainsi été pourvus au CHPF.

Et, comme vous le savez aussi, un mouvement social a eu lieu récemment, et parmi les revendications, il était demandé que les agents en CDD, au CHPF, qui ont échoué à ce concours, puissent être intégrés en dépit de la règle d'égal accès aux emplois publics et du principe du mérite. D'ailleurs, le juge administratif a régulièrement annulé les concours par intégration ou les concours trop aménagés, sauf dans le cadre du dispositif prévu par le statut de la fonction publique pour les catégories D. Je veux parler, là, de ce qui est inscription sur liste d'aptitude et nomination sur poste, uniquement pour les catégories D.

Les concours qui devaient être organisés en 2009 le seront en 2010. C'est ainsi qu'un avis de concours vient d'être lancé le 10 juin dernier, pour le recrutement de 28 techniciens de catégorie B, dont certains pour les besoins de la santé. Je souhaite bien évidemment, et j'y veillerai personnellement, à ce que les autres concours nécessaires au bon fonctionnement du service de santé suivent, CHPF et direction de la santé y compris.

Concernant le nouvel hôpital, permettez-moi de vous rassurer sur les surfaces qui sont connues depuis le départ, et déterminées par l'architecte, contrairement à ce que vous semblez croire. Je peux vous dire qu'il y a 100 000 m² de surface totale, dont 65 000 de surface véritablement hospitalière, le reste étant occupé par des parkings.

Le surcoût de fonctionnement est également connu et fixé en année pleine à 1,400 milliard, je l'avais déjà dit, d'ailleurs, ici, dans cette enceinte, auquel il convient aujourd'hui d'ajouter 90 millions pour tenir compte des nouvelles normes imposées pour la radiothérapie, à la suite des accidents liés à cette activité, survenus en métropole. Vous avez les exemples d'Épinal, de Toulouse. Il faut noter, par ailleurs, que l'amortissement du bâtiment sera assuré par le pays.

Les surfaces complémentaires à construire concernent la plate-forme logistique et les archives. Cette plate-forme logistique, qui réunira à terme la pharmacie d'approvisionnement de la direction de la santé et la pharmacie du CHPF, nécessite une surface de 5 000 m². Nous sommes actuellement en discussion avec l'armée pour une rétrocession éventuelle de terrains militaires à Arue, Pirae ou Fare Ute. L'acquisition de cette unité permettra au CHPF d'économiser les charges de location d'entrepôts, disséminés actuellement. Mais, dans cette attente, dans l'attente de la construction de cette plate-forme logistique, le CHPF conservera quelques locaux à Mamao pour continuer à entreposer sa pharmacie.

La question des déchets est, elle aussi, en voie de règlement. L'incinérateur de Nive'e a en effet été affecté au CHPF, le producteur des déchets d'activités de soins étant responsable de leur traitement. Le constructeur de cet incinérateur est actuellement sur place pour procéder aux vérifications de l'installation et des filtres à fumée avant la mise en service par le CHPF.

Pour finir, je suis autant soucieux que vous, Monsieur le représentant, de la réussite du déménagement de nos activités de soins de notre vieil hôpital de Mamao vers notre nouvelle structure du Taaone, et ce, pour le plus grand bénéfice de notre population. L'ouverture est prévue pour fin septembre, début octobre 2010.

Merci.

Le président : *Ua oti ?* [Avez-vous fini ?] (M. Jules Ienfa, hors micro : « Oui ».)

Mauruuru, fa'aterehau [Merci, Monsieur le ministre]. Je demande à Madame Rosine Brodien de poser sa question.

Madame.

SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE -

Mme Rosine Brodien : *la ora na* [bonjour] président. (Le président : « *la ora na* [Bonjour]. ») *Mauruuru* [Merci]. Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, Madame et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, notre cher public, les internautes, bonjour.

Ma question orale va à Monsieur Steeve Hamblin, ministre du tourisme et des transports aériens et internationaux, et de l'aéroport. Le mois dernier, l'aéroport de Tahiti-Faa'a et, en définitive, tout notre pays, étaient paralysés par une poignée de pompiers, 28 sur 32, sur fond de grève générale, qui ont cessé le travail et empêché les avions de décoller ou d'atterrir, sachant que la réglementation internationale impose un nombre minimum de pompiers pour faire atterrir un gros porteur. Lorsque le haut-commissaire avait envisagé la réquisition justifiée des employés, les syndicats haussèrent le ton, de sorte qu'aucune réquisition ne fut finalement ordonnée, par souci de préserver la paix sociale, à tel point que, lorsqu'au nom du service minimum le haut-commissaire a annoncé qu'il pourrait prendre un arrêté et réquisitionner du personnel si l'aéroport restait bloqué, Patrick Galenon a avancé, au nom des onze syndicats, la possibilité de blocages à l'entrée de la ville.

Selon les quotidiens, et d'après le haut-commissaire de la République, pas moins de 3 500 passagers se retrouvaient bloqués dans les aéroports de Faa'a, Los Angeles et Paris, entre autres. Parmi

eux, certains nécessitant des soins médicaux, ou encore ayant des impératifs professionnels et personnels, causant ainsi des préjudices ne pouvant être réparés. Et ceci, alors que 1 500 voulaient se rendre en Polynésie.

La perte immédiate pour notre pays a été importante, mais les pertes consécutives à venir le seront, à mon avis, tout autant. Le renouvellement de ce genre de situation est donc nécessairement à proscrire, et tout doit être fait pour limiter les risques de répétition. Aussi, pour éviter que ce genre de situation ne puissent donc se renouveler, pour s'assurer que, lors des prochains mouvements sociaux, la sécurité aéroportuaire sera assurée, de sorte à ne pas interrompre le trafic aérien, pouvez-vous nous éclairer, Monsieur le ministre, sur les moyens statutaires ou autres dont vous disposez, en complément et en partenariat avec l'État, pour éviter, dans le futur, que les touristes et les Polynésiens, notamment ceux en cours d'évacuation sanitaire, ne soient pris en otages ? Quels sont les mesures d'ores et déjà engagées par votre ministère et/ou le haut-commissariat à cet effet ? Comment organisez-vous l'encadrement des ces situations, au niveau du gestionnaire de l'aéroport, dont vous êtes le ministre de tutelle ?

En complément de ceci, ne serait-il possible, bien que cela sorte de votre champ de compétence, d'envisager avec le ministre en charge du travail la mise en place d'une réglementation visant à garantir un service minimum en cas de grève ? Il me semble que nous devons utiliser tous les moyens à notre disposition pour préserver notre pays de ce genre d'événements.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, des éléments que vous pourrez nous fournir.

M. Steeve Hamblin : Monsieur le président, bonjour. Merci. Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis auditeurs internautes, chers journalistes, *ia ora na* [bonjour].

Madame Brodien, vous m'interrogez sur la grève générale qui a interrompu le trafic aérien international durant plusieurs jours, et plus particulièrement sur les moyens qui nous permettraient d'éviter qu'une telle situation se reproduise. Pour le bien de notre population et celui de nos visiteurs, il est en effet impératif que nous trouvions une solution qui respecte le droit de grève et celui de la libre circulation des biens et des personnes. Je vous remercie donc de me permettre de m'exprimer sur ce sujet.

Comme vous l'indiquez dans votre question, cette paralysie du trafic international a eu des conséquences inhabituelles, en raison d'un nombre important de personnels grévistes — 28 sur 32 —, répartis en quatre équipes et, corrélativement, d'un nombre insuffisant de pompiers en fonction au service de sécurité et de lutte contre les incendies d'aéronefs, donc le service appelé SSLIA, puisqu'il faut au minimum six pompiers pour assurer un niveau de protection pour les gros porteurs internationaux, et deux pour les vols domestiques.

Une fois la grève rendue effective, le haut-commissaire, qui est l'autorité compétente en matière de sécurité de l'aviation civile, conformément à l'article 14 de la loi organique, a instruit et notifié des réquisitions individuelles au personnel SSLIA, de façon à assurer la continuité du service. Ces derniers ont refusé de répondre aux réquisitions et de se présenter à leurs postes. Ensuite, les négociations n'aboutissant pas, le haut-commissaire a consolidé l'appui juridique des réquisitions, sur la base de la répartition des compétences entre l'État et le pays, et notamment l'article 166 du statut de la Polynésie française, qui prévoit ceci : *« Afin d'assurer la sécurité de la population, le fonctionnement normal des services publics, ou de mettre fin à une violation grave et manifeste des dispositions de la loi organique relatives au fonctionnement des institutions, et lorsque ces autorités n'ont pas pris les décisions qui leur incombent par la loi, le haut-commissaire de la République peut prendre, en cas d'urgence, et après mise en demeure restée sans résultat, les mesures qui s'imposent. Il en informe sans délai le Président de la Polynésie française. »* Associées à un programme minimum de vols, ces réquisitions ont été prises sous cette nouvelle forme, qui exposaient alors les contrevenants à de réelles sanctions pénales, prévues par l'article 2215-1 du code général des collectivités locales. En clair, « le

refus d'exécuter les mesures prescrites par l'autorité requérante constitue un délit qui est puni de six mois d'emprisonnement et de 10 000 euros d'amende», soit 1,2 million de francs pacifiques. Ce dispositif était sur le point d'être mis en œuvre lorsque les négociations ont abouti, ce fameux lundi, à la conclusion d'un protocole de fin de conflit.

Donc, Madame Brodien, pour l'avenir, je crois, comme vous, que le pays doit travailler en partenariat avec l'État, la société Aéroport de Tahiti et les organisations représentatives des personnels, pour élaborer un protocole social préventif qui permette d'éviter une issue finale aussi désastreuse que celle que nous avons vécue. Nous avons entamé cette démarche de partenariat qui s'appuie, bien évidemment, sur le dispositif juridique précité, qui permet, en cas d'échec de toutes les voies de la concertation, aux autorités de l'État, de prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en œuvre un véritable service minimum destiné à préserver les intérêts vitaux de la Polynésie française. Pour ce qui concerne la possibilité du pays, dans son domaine de compétence propre, de légiférer pour un service minimum en cas de grève, il s'agit d'une piste de réflexion intéressante, mais qui doit être explorée avec prudence, pour que le pays ne soit pas accusé de vouloir restreindre les droits de grève, sachant que sa mise au point ne peut être instantanée.

MCSF

Ce dispositif pourrait effectivement s'inspirer de celui qui existe en métropole dans le domaine des transports (la SNCF, la RATP) qui garantit un niveau d'au moins 50 % du trafic normal, en application de la loi d'août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports. La loi prévoit notamment qu'un dépôt de préavis doit être obligatoirement précédé d'une négociation préalable de deux jours francs, appelée « concertation immédiate ». En cas d'échec des négociations et de grève avérée, un plan de prévision du service prévoit la mise en place d'un plan de transport adapté de desserte prioritaire, ainsi que l'obligation et les modalités d'une déclaration individuelle d'intention, au moins 48 heures avant, pour les agents prévoyant de participer à une grève.

Voilà, Madame Brodien, les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter ce matin, en espérant avoir répondu à votre question. *Mauruuru* [merci].

Le président : *Mauruuru* [merci].

Je demande à Madame Chantal Tahiaata de poser sa question.

LIVRE 1^{ER} DE LA 1^{RE} PARTIE DU CODE DE L'AMENAGEMENT EN MATIERE DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DITS PPR -

Mme Chantal Tahiaata : Merci. *Peretiteni o te Hau Fenua, te mau fa'aterehau, peretiteni o te 'āpo'ora'a rahi, hoa 'ino mā, fa'ari'i mai i te tāpa'o aroha.* [Monsieur le Président du pays, chers ministres, chers amis, veuillez accepter mes salutations.]

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme.

Monsieur le ministre, la délibération n° 2001-10 APF, du 1^{er} février 2001, complète le livre 1^{er} de la première partie du code de l'aménagement en matière de plans de prévention des risques naturels, dits PPR.

Pour rappel, les PPR sont destinés à délimiter des zones plus particulièrement exposées aux risques naturels prévisibles, tels que les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les tempêtes, les cyclones, les raz de marée ou tsunamis. Ils prévoient également les mesures de prévention à mettre en œuvre par les particuliers ou les collectivités locales, afin de limiter les risques.

Ces plans ont donc pour objet de délimiter les zones exposées aux aléas, et les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques, et d'y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction, d'aménagement ou d'exploitation agricole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle, pour leur utilisation ou leur exploitation.

Or, lors de l'élaboration de la cartographie dite « carte des aléas », force est de constater qu'à défaut de concertation sérieuse avec les différents partenaires locaux, notamment les municipalités, les techniciens de l'urbanisme se sont contentés, pour des terrains situés notamment sur le littoral, de tracer une ligne rouge ou une banale zone rouge pour délimiter une zone à risque. C'est ainsi que le service de l'urbanisme, aujourd'hui sollicité par les notaires, dans le cadre d'une opération immobilière, établit une note de renseignements d'aménagement sur la base du projet de plan de prévention des risques, alors que ce projet de PPR en question n'a pas été adopté en Conseil des ministres et, par conséquent, n'est pas opposable aux tiers.

oOo

Madame Béatrice Vernaudeau arrive en cours de séance.

oOo

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le ministre, que cette situation crée un grave préjudice aux propriétaires terriens qui se voient, du coup, pour la plupart d'entre eux, privés de la seule assiette foncière dont ils disposent. Aussi, dans le cas d'une impossibilité pour un propriétaire de réaliser sa construction ou son aménagement, en raison d'une interdiction ou d'une prescription engendrant un coût financier important pour lui, le pays prévoit-il une indemnisation ou une contrepartie foncière au profit de la personne lésée ?

Pouvez-vous nous donner l'état des PPR en cours d'élaboration et ceux qui ont été adoptés en Conseil des ministres et rendus exécutoires ?

Je vous remercie.

Le président : *Mauruuru* [merci].

Fa'aterehau [Monsieur le ministre].

M. Tearii Alpha : Monsieur le président, *ia ora na* [bonjour] ; Mesdames, Messieurs les représentants de l'assemblée, *ia ora na* [bonjour] ; Monsieur le Président de la Polynésie, chers collègues ministres, *ia ora na* [bonjour] ; journalistes et le public, *ia ora na* [bonjour].

Madame la représentante, donc, à la suite des événements dramatiques causés par les intempéries survenues à la fin de 1998, des glissements de terrains avaient provoqué alors plus d'une dizaine de morts. Le gouvernement de l'époque avait pris pour décision d'établir les plans de prévention des risques naturels en Polynésie française.

La délibération n° 2001-10 APF, du 1^{er} février 2001, a instauré les plans de prévention des risques naturels et prévisibles, dans le code de l'aménagement de la Polynésie française. À la suite de cette délibération, le pays a confié au BRGM — établissement public métropolitain, spécialisé notamment dans l'étude des risques naturels en milieu tropical, composé d'experts internationaux — la réalisation de ces plans.

Durant quatre années, de janvier 2003 à décembre 2006, des études sur les risques naturels ont été menées en Polynésie, dans le cadre du programme ARAI. Ce programme a représenté un investissement de 436 millions, financé à tiers égal par le pays, l'État et le BRGM. Un programme intitulé « ARAI 2 », d'un montant de 110 millions, a été financé à 75 % par le pays et 25 % par le

BRGM. Un programme ARAI 3 est en cours de réalisation, pour un montant total de 65 millions, toujours financé à 75 % par le pays et 25 % par le BRGM.

Les projets de PPR finalisés ont été remis par le BRGM au service de l'urbanisme par la clôture du programme ARAI, soit au mois de décembre 2006. L'instruction des plans par le service de l'urbanisme a donc réellement débuté à partir du mois de janvier 2007.

Aujourd'hui, comme l'impose l'article D.182-3 du code de l'aménagement, les zonages issus des projets de PPR doivent être pris en compte pour toute demande de travaux immobiliers. Si une incompatibilité entre la demande de travaux et le projet de PPR apparaît, un sursis à statuer de deux ans, renouvelable un an, est appliqué dans l'attente d'une éventuelle prise du risque... précision du risque. 47 arrêtés ordonnant l'établissement des PPR ont été pris en Conseil des ministres entre le 19 août 2005 et le 21 décembre 2006, soit un arrêté par commune, exception faite de Rapa.

À ce jour, chaque commune de Polynésie dispose d'un projet de PPR tel que défini à l'article 181-3 du code de l'aménagement. Bien que la majorité des documents techniques ait été réalisée pour Rapa, Rapa n'a toujours pas son projet de plan. Aujourd'hui, 38 communes ont bénéficié d'une ou plusieurs présentations de leur PPR et disposent d'un projet de PPR complet en mairie. Les communes n'ayant pas encore eu de présentation sont certaines communes des Tuamotu, les Gambier et Rapa.

La commune de Punaauia a eu son plan approuvé en Conseil des ministres le 24 mars 2010. Les communes de Hiva Oa et Papara ont entièrement intégré le zonage des risques défini par le PPR dans leur PGA, et la commune de Moorea effectue actuellement la même démarche. Les communes de Rurutu et Mahina, notamment, ont bien avancé dans l'instruction de leur plan. Le PPR de Pirae est actuellement en enquête publique.

Le service de l'urbanisme a pris l'initiative de l'assouplir, en acceptant la réalisation des projets s'adaptant au niveau de risques auxquels ils sont soumis. Cette procédure d'adaptation est validée par la DRCL. Ainsi, un certain nombre de projets ont pu notamment être réalisés dans des zones d'aléas forts de mouvement de terrain, à condition de mettre en œuvre des protections appropriées.

Concernant l'opposabilité des projets de PPR, en application de l'article 121-3 du code pénal, le juge peut qualifier de faute caractérisée, ayant exposé la vie d'autrui à un risque d'une gravité particulière qui ne peut être ignorée, la délivrance d'un permis de construire dans une zone identifiée comme dangereuse. Le premier mis en cause dans une telle procédure serait le maire de la commune, dans la mesure où il aurait donné un avis favorable.

Aujourd'hui, une des difficultés à laquelle est confrontée la Polynésie française est de déterminer, face aux catastrophes naturelles, le degré de préservation des biens ou le niveau de risque que nous pouvons envisager d'accepter. Il reste entendu que toutes les dispositions pour la sauvegarde des personnes doivent en tout état de cause être assurées par les collectivités publiques. C'est l'objet d'un des chapitres de la convention ARAI 3 qui est en cours d'exécution. Le service de l'urbanisme et le BRGM, qui seront assistés d'un avocat de la place, feront des propositions dans ce sens, qu'il nous conviendra d'arbitrer ensemble.

Enfin, une analyse des ressources foncières du pays devra être entreprise, afin d'approcher les possibilités d'échange de terres qui pourraient être offertes dans certains cas d'inconstructibilité avérée.

Les projets de PPR ont largement été diffusés sous forme de documents de travail ou d'information auprès des bureaux d'étude privés, des particuliers, des services du pays et de l'État. Je vous propose à cet effet de prendre connaissance des brochures que le service de l'urbanisme a éditées dans un souci de large communication.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie, Madame, donc, d'accepter cette réponse. Et merci pour votre écoute.

Le président : **Mauruuru** [merci].

Je demande à Monsieur Teiki Porlier de poser sa question.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DES REFORMES INDISPENSABLES
AU REDRESSEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE -

M. Teikinui Porlier : Merci, Monsieur le président, bonjour. Monsieur le Président du gouvernement et membres du gouvernement, médias, tout le monde, bonjour.

En m'adressant donc au Président du gouvernement : Monsieur le Président, il y a de cela un peu plus d'un an, les États-Unis puis l'Europe semblaient dans une crise financière sans précédent depuis celle de 1929. Le constat est sévère : entreprises en faillite, licenciements massifs, chute des valeurs boursières, accroissement de la dette financière des États, et autres situations difficiles.

En Grèce, c'est au bord du chaos et de l'explosion sociale que cet État a fait appel à la solidarité européenne et a entrepris d'urgentes et profondes réformes structurelles au niveau politique et économique. L'Allemagne et l'Angleterre ont également procédé à des réformes budgétaires, fiscales et sociales, pour éviter de connaître de graves difficultés. Voir récemment donc, en Grande-Bretagne, des coupes drastiques affichées jusqu'à moins 40 %. En France, le président de la République vient d'annoncer un plan de réformes visant à faire des économies budgétaires, aussi bien à l'échelle du gouvernement qu'au niveau de l'Élysée, et un effort fort au niveau de la population.

Toutes ces réformes arrivent pourtant dans un contexte particulièrement difficile. Le pouvoir d'achat des ménages dans ces pays est faible, tout comme chez nous. Et pourtant ces gouvernements prennent leur responsabilité et proposent des mesures impopulaires mais des mesures indispensables.

Nous subissons nous aussi les effets de la crise mondiale, la crise financière et la crise économique. En résulte, par exemple, notre fréquentation touristique. Cependant la véritable crise que nous traversons est bien plus profonde, et provient de grandes difficultés structurelles, budgétaires tant qu'économiques. Tous nos voyants sont au rouge, les diagnostics, les préconisations urgentes, établis à travers les documents de synthèse des états généraux sont sans appel, et ont été récemment confirmés par le rapport Bolliet, rapport établi par les inspecteurs de l'inspection générale des finances. Bien sûr, ça n'est que le rapport d'étape, mais tout cela corrobore les documents produits localement. Des réformes urgentes doivent être prises, en particulier concernant notre fiscalité, notre protection sociale, le coût de notre Administration, aussi bien publique et parapublique.

Alors, Monsieur le Président, le temps, nous le savons tous, n'est plus à la réflexion. Vous avez souhaité reprendre les commandes de la pirogue polynésienne, il faut maintenant en prendre et en assumer toutes les responsabilités et passer à l'action. Qu'attendez-vous pour enclencher ces réformes ? Ne pensez-vous pas qu'il y a urgence et que toute votre attention, tous vos moyens, doivent être tournés vers ces engagements responsables ? Pensez-vous réellement que nous pouvons nous permettre d'attendre 2011 avant de commencer à travailler sur ces réformes, à discuter de ces réformes, à débattre de ces réformes ?

Les diagnostics, les études et les rapports, encore une fois, existent. Les recommandations sont clairement établies, clairement identifiées, et nous avons même une partie de notre population qui manifeste et qui réclame ces réformes.

Au nom du groupe, nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre réponse précise.

Le président : **Mauruuru** [merci].

Fa'aterehau... Peretiteni [*Monsieur le ministre... Monsieur le Président*].

M. Gaston Tong-Sang : Oui, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants de notre assemblée, je voudrais, au nom du vice-président et des ministres, vous adresser nos salutations pour cette séance de notre assemblée.

Monsieur le représentant, je tiens d'abord à vous remercier pour la question qui m'a été posée, relative à la situation économique et sociale difficile que traverse notre pays, et la question relative, également, au vaste chantier de réformes auquel le gouvernement doit faire face.

Votre question me permet de vous présenter l'état de nos réflexions et de nos travaux pour faire face à cette situation de crise économique que jamais notre pays n'a connue jusqu'à présent.

Comme vous le soulignez, depuis plus d'un an, la Polynésie française subit les effets d'une crise économique et financière mondiale, aggravée par des causes endogènes, connues de tous, et sur lesquelles donc je ne m'attarderai pas.

La France, confrontée aux mêmes effets de cette crise planétaire, a consacré 26 milliards d'euros à un plan de relance — soutien à la trésorerie des entreprises ; investissement direct, public, le fonds exceptionnel d'investissement, le FEI ; soutien au logement —, qui a permis notamment la mise en place rapide de projets structurants. Elle s'apprête maintenant, comme nous, à mettre en place un plan drastique de mesures de réduction des dépenses publiques pour rétablir ses grands équilibres.

Pour notre part, dès notre arrivée, en novembre dernier, nous avons été confrontés au triple défi de redresser l'équilibre de notre budget, gravement compromis, d'asseoir la relance en soutenant la commande publique, sans augmenter la pression fiscale, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Comme vous le soulignez, cette crise n'a fait que révéler les défaillances structurelles de notre système économique et social, dont les états généraux de Polynésie française avaient largement débattu, proposant des diagnostics et des pistes de réflexion, et ébauchant de nombreuses solutions.

Ainsi, dès le mois de janvier, le gouvernement a lancé un vaste chantier de refonte du service public du pays, avec pour objectif une réduction sur cinq ans de 30 % des dépenses de fonctionnement de nos services, soit 6 % par an, et de 3 % par an de réduction de la masse salariale, et de 10 % des dépenses de transfert. Ce sont des propositions qui seront soumises à l'examen de votre assemblée et qui sont impératives pour pouvoir retrouver l'équilibre budgétaire et, en même temps, rénover notre Administration si on veut faire face à la crise, si on veut reconstruire notre Polynésie pour qu'elle devienne une Polynésie moderne et dynamique.

Afin d'accompagner de manière active ce chantier de réformes, un comité d'appui technique a été mis en place dès le mois de mars 2010. Ce comité, piloté par l'inspection générale de l'Administration, composé du secrétariat général du gouvernement, de la direction du budget, de la direction des finances et de la comptabilité, et du service du personnel et de la fonction publique, a pour mission de définir une méthodologie de travail. Il constitue une structure d'aide et de conduite au changement, et étudie les conditions de faisabilité des diverses pistes de réformes. Parallèlement, ces services ont reçu pour consigne d'opérer des vérifications et contrôles qui s'imposent, pour juguler les abus et gaspillages, malheureusement constatés, en matière d'utilisation des deniers publics. Une révision drastique des droits à la consommation de carburant et de l'utilisation des véhicules administratifs doit faire sentir ses effets dès les prochains mois, avec également d'autres dépenses en matière d'électricité, téléphone, voire même de fournitures.

Pour nous assister dans cette vaste démarche de réforme et de disposer d'une expertise extérieure, j'ai sollicité de l'État, reprenant en ceci une demande formulée par notre prédécesseur,

notre actuel président de l'assemblée de Polynésie française, une mission d'assistance élargie qui, à partir des analyses et constats effectués, aurait pour objectif de formuler des recommandations et de proposer des pistes de réformes.

Vous conviendrez donc que nous n'avons pas attendu les conclusions de ce rapport d'étape de cette mission qui, d'ailleurs, a principalement repris et mis en évidence les constats déjà dressés par nos services, pour lancer nos premières mesures en matière de protection de l'emploi social et de relance de l'investissement public, quand bien même ses effets ne soient pas encore perceptibles.

Il nous est reproché d'être frappés d'inertie et de ne pas agir assez vite. Certes, mais de telles mesures ne doivent pas faire oublier toute la dimension humaine qu'elles impliquent. Par exemple, la réduction significative des dépenses du budget de fonctionnement sur cinq ans, ainsi préconisée, ne peut décemment s'effectuer sans un étalement progressif dans le temps. Le non-remplacement des départs à la retraite constitue une alternative qui nous permettra d'atteindre cet objectif.

Pour reprendre vos propos, Monsieur le représentant, il ne suffit pas d'« enclencher » une réforme en agissant sur un levier mécanique, mais il faut d'abord étudier son impact, déterminer son incidence économique et mesurer son coût. Ce préalable étant opéré, l'action sera engagée, et c'est la démarche que notre gouvernement a décidé d'adopter.

Les réformes actuellement envisagées reposent sur les mesures suivantes :

Les mesures de redressement de notre situation budgétaire.

Elles sont préconisées par le rapport d'étape de la mission d'assistance, mais elles ont d'ores et déjà fait l'objet d'études par nos services, et porteront notamment sur trois points principaux :

Les dépenses de transfert (hors FIP et dépenses de solidarité). Les dépenses de transfert intègrent à la fois les subventions, dotations et participations mais également les aides à la personne, et les aides à caractère économique, dont notamment les actions pour l'emploi. Ces dépenses devront globalement être réduites de 10 % par rapport au budget primitif de 2010, et ce dès 2011.

L'autofinancement et l'équilibre de la section de fonctionnement. L'autofinancement doit permettre en premier lieu de rembourser le capital de la dette. Vous vous êtes rendu compte, en examinant le compte financier de 2009, que ça n'a pas été le cas. Nous avons eu une épargne nette négative. Donc, il faut redresser cette situation.

Par ailleurs, il sera nécessaire de comptabiliser des dotations aux amortissements, pour dépréciation de l'actif, pour subventions d'investissement versées à des personnes tierces, ou pour des frais d'études non suivis de travaux, afin de conforter notre capacité d'autofinancement. Ce montant est estimé à 15 milliards pour 2011.

La réaffectation de taxes parafiscales au budget général. Il s'agit de désaffecter, voire de rapatrier au budget général du pays — et ce sera dès le prochain collectif — certaines taxes parafiscales versées aux établissements publics ou parapublics, au profit du budget général, et de les remplacer bien sûr par des subventions, si cela est justifié, en ayant pour objectif de rationaliser les dépenses publiques, dans un souci d'équité de traitement entre les différentes entités périphériques à la collectivité. Les satellites concernés sont l'ÉPAP, l'EAD, l'IJSPF, le GIE Tahiti Tourisme, le FDA et l'ISPF.

Cette mesure permettra de générer une économie évaluée à 750 millions mais, corrélativement, permettrait un reversement au FIP d'environ 400 millions.

Les réformes concernant la fiscalité.

Le système fiscal polynésien repose essentiellement sur la prépondérance des impôts indirects. Dès lors, il présente les caractéristiques d'un système cédulaire, c'est-à-dire qu'il repose sur un impôt analytique et fragmentaire, assis sur une catégorie particulière de revenus. Ce système cédulaire est diversifié dans son assiette, puisqu'il appréhende à la fois des revenus (impôts sur les transactions, impôts sur les revenus de capitaux mobiliers, la CST), des bénéfices, comme l'impôt sur les sociétés, les transactions, et de la dépense, telle que la TVA, ou le patrimoine — il s'agit de l'impôt foncier. Mais il est essentiellement basé sur la perception de droits indirects et de taxes assises sur les importations, qui représentent plus de 75 % de nos recettes fiscales, donc, directement liés à la consommation.

Pour réformer un tel système, il conviendrait de mettre en place des mesures immédiatement opérationnelles et d'autres mesures, à plus long terme, qui nécessiteront un travail de fond.

D'abord, les mesures immédiatement opérationnelles. Le gouvernement proposera très prochainement à votre assemblée un projet de loi tendant à créer un régime de micro et d'auto-entreprise, et le régime fiscal simplifié de très petites entreprises, les TPE. Ces mesures visent à répondre aux personnes ayant perdu leur emploi ou privées d'emploi. Il permettra une amélioration du rendement fiscal, participera à la relance économique et donnera un statut véritable du travailleur, jusque-là « indépendant ».

Ce projet de loi du pays répondra donc au double objectif d'encourager la création d'entreprise individuelle, en instituant une nouvelle catégorie d'entreprises bénéficiant temporairement d'exonérations fiscales et de formalités simplifiées. Il s'agit de la micro et de l'auto-entreprise ; de simplifier la fiscalité et d'alléger les procédures administratives et comptables de toutes les TPE, par le biais d'un prélèvement unique, forfaitaire et libératoire.

D'autres axes de réflexion sont également en cours d'étude, permettant d'envisager la remise à plat d'un système d'exonérations douanières.

Ce qu'il faut savoir, ces exonérations douanières, répertoriées au nombre de 147 cas, représentent un montant total estimé, en 2009, à plus de 4,350 milliards. 4 milliards d'exonérations, plus de 4 milliards d'exonérations douanières. De telles exonérations méritent d'être revisitées. Certaines n'ont pas pour objectif, dans la plupart des cas, de répondre à un intérêt général — on l'a perdu de vue — et de permettre au consommateur l'achat d'un produit ayant fait l'objet d'une répercussion tarifaire à la baisse. Il faut vraiment que le consommateur soit bénéficiaire de ces exonérations, et non pas l'entreprise.

Les mesures à plus long terme. La mission d'assistance a préconisé la mise en place d'une réforme sur l'imposition des revenus, en privilégiant une fiscalité orientée vers une fiscalité synthétique plus que cédulaire, comme notre système actuel. J'ai demandé à mes services une étude comparative de ces deux systèmes, aux fins de privilégier celui qui permettra la plus grande équité et la meilleure justice fiscale pour nos concitoyens.

Par ailleurs, le gouvernement va engager les mesures nécessaires, aux fins d'améliorer le rendement de l'impôt et de lutter contre la fraude fiscale. Mais elles auront également pour objectif un meilleur consentement à l'impôt, et la recherche de la justice et de l'équité entre les contribuables.

Par ailleurs, des études et simulations sont en cours, par les services, pour mettre en place la révision de la taxe de mise en circulation des véhicules, qui devrait intégrer une approche environnementale en termes d'économies d'énergie.

VM

Les réformes à engager pour moderniser et rationaliser notre Administration.

Ces réformes viseront essentiellement à maîtriser les dépenses de fonctionnement, et notamment le poste des dépenses de personnel.

L'objectif à atteindre, dès 2011, est une diminution d'au moins 3 % des dépenses de personnel, ce qui permettra de dégager au moins 1 milliard en valeur absolue par année.

Une telle mesure s'avérera efficace en mettant en œuvre :

- Le gel des recrutements d'agents non titulaires sur postes ou hors postes budgétaires. Ce mécanisme permettra d'économiser environ 1 milliard. Toutefois, l'éducation et la santé ne seront pas concernées par cette mesure. Les recrutements en contrat à durée déterminée pour ces deux secteurs ne devront cependant pas dépasser une enveloppe annuelle de 350 millions.

- La suppression de 70 postes budgétaires, pour respecter l'objectif assigné de baisse de 5 % des postes, sur cinq ans (moins 226 millions d'économie). Cet objectif a été entériné dans le rapport d'information financière qui a été communiqué aux bailleurs de fonds qui réclamaient une prospective réaliste et volontariste.

Enfin, d'autres mesures d'économie sont envisagées telles que, par exemple, la suppression des congés administratifs, ce qui représenterait, *a minima*, une économie budgétaire de 170 millions. Ce n'est pas énorme, mais c'est symbolique.

Ces mesures s'inscrivent dans le processus de réforme de nos services publics, processus que j'ai abordé au début de mon intervention. Le reformatage général de nos services et satellites doit nous permettre de réaliser des économies d'échelle significatives tout en améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur. Cette réforme s'étalera sur une durée de cinq ans.

La réforme de la protection sociale.

Sur ce point, notre ministre de la solidarité et de la famille, en charge de la réforme de la protection sociale généralisée et des personnes vulnérables, travaille à la finalisation des axes de cette réforme et des modalités de mise en œuvre.

Je lui laisse le soin de présenter ses travaux dès septembre, conformément aux engagements que j'ai pris devant le « collectif pour la paix ». En effet, dans ce protocole d'accord, je cite, il a été écrit : « Le déficit cumulé de l'assurance-maladie depuis 2006 devrait atteindre 15 milliards d'ici la fin de l'année, et se poursuivre si aucune réforme structurelle de la protection n'est engagée. Une approche globale et solidaire de ce problème, dans le cadre d'un partage équitable entre notamment les composantes suivantes : État, pays, partenaires sociaux, professionnels de la santé, ressortissants. Ceci doit s'appréhender en deux phases :

- le gouvernement s'engage, dès la remise du rapport du CESC, qui servira de base travail, à conduire, sur une fréquence hebdomadaire, un dialogue concerté avec tous les partenaires sociaux et professionnels de la santé, pour arrêter les mesures cadres de la réforme de la PSG, qui seront présentées avant fin septembre 2010. Ces mesures intégreront la participation de tous les acteurs de la protection sociale et de l'ensemble des professions de santé ;

- il soumettra ensuite à l'assemblée de la Polynésie française, dans le courant du deuxième semestre 2010, un projet de loi du pays, pour la prise en charge de la dette prévisionnelle afin de rembourser les avances faites par la caisse de retraite.

Le gouvernement s'engage également à ouvrir immédiatement la concertation avec les partenaires sociaux, afin d'étudier la refonte des textes qui régissent la gouvernance de la CPS, et ce, pour parvenir à un meilleur dialogue social et une meilleure stabilité du fonctionnement de l'organisme

— pourquoi pas supprimer le cumul des mandats et ainsi réformer le mode de désignation du président de la caisse.»

Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le représentant, les réponses que je voudrais apporter à votre question, les grands axes sur lesquels porte notre réflexion pour mettre en œuvre les mesures qu'impose notre situation critique actuelle de notre système économique et social. Le rapport final de la mission, qui prendra en compte l'ensemble du champ couvert par la convention, permettra d'affiner nos analyses, prévisions, en tout cas, vous sera communiqué, comme je me suis promis de le faire.

Pour conclure, je rappellerai que le projet de budget pour l'exercice 2011, en cours d'élaboration, sera marqué du sceau de ces réformes impératives, qui conditionnent notre crédibilité auprès de nos bailleurs de fonds, mais aussi et surtout auprès des forces vives de notre pays et de nos concitoyens.

Conformément aux engagements pris devant votre assemblée, je souhaite vous associer à l'élaboration de ce document, à l'instar de ce que je viens de faire pour l'élaboration du prochain projet de collectif. Et ce document doit refléter notre volonté — j'espère, partagée — de reconstruire une Polynésie plus forte et plus solidaire, résolument engagée dans la voie du développement durable et maîtrisé.

C'est le vœu que je formule et qui, je l'espère, nous réunira. *Mauruuru* [Merci].

Le président : Je demande à Monsieur Fernand Roomataaroa de poser sa question.

CONVENTION-CADRE SUR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS POLYNÉSIENS DANS LES ACADÉMIES DE L'HEXAGONE -

M. Fernand Roomataaroa : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames, Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, *ia ora na* [bonjour].

Alors, ma question s'adresse à Monsieur Moana Greig, ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, au mois de mai 2010, lors de votre déplacement sur la métropole, vous avez signé avec le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, Patrick Karam, et le directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires, Jean-François Cervel, une convention-cadre sur la mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil des étudiants polynésiens dans les académies de l'hexagone. Ce partenariat permettra, entre autres, à nos étudiants polynésiens d'accéder plus facilement aux logements universitaires et à la restauration. Vous souhaitiez ainsi que 100 % de nos étudiants polynésiens bénéficiaires d'une bourse d'État aient accès à ce dispositif. Aujourd'hui, seuls 25 % en bénéficient.

Il a été question également, avec le délégué interministériel, d'étendre le nombre d'étudiants polynésiens bénéficiaires d'une bourse d'État. Il serait estimé aujourd'hui à 200, rapport faible pour une population de 260 000 habitants, ceci étant principalement dû au fait que les démarches d'accès aux bourses doivent être effectuées en métropole. Vous expliquiez ainsi que l'idée était de permettre à nos étudiants de pouvoir initier directement leurs dossiers en Polynésie française avant de se rendre dans l'hexagone, et que vous travailliez alors sur les dispositions à mettre en place auprès, notamment, du vice-rectorat.

Vous indiquiez aussi que des négociations avaient été entamées avec la compagnie aérienne d'Air Tahiti Nui pour que les boursiers d'État polynésiens puissent bénéficier de tarifs préférentiels,

lors de leurs déplacements vers la métropole dans le cadre de leurs études, ainsi que pour leur retour à Tahiti. Ce dispositif viendrait en complément du passeport mobilité et de la continuité territoriale.

Monsieur le ministre, les résultats du baccalauréat viennent de sortir, et un bon nombre d'étudiants, issus de différents niveaux sociaux, spécialement de niveau modeste, souhaitent partir en métropole pour des études supérieures. Il s'agit bien sûr d'études qui ne sont pas proposées dans notre université comme, par exemple, les métiers de l'aéronautique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous éclaircir les membres de cette assemblée, et par la même occasion les familles concernées qui vous écoutent, sur les tenants et les aboutissants de la convention que vous avez signée ; sur l'extension du nombre d'étudiants polynésiens bénéficiant de la bourse d'État, et combien sont-ils aujourd'hui ; sur l'avancée des démarches entreprises auprès d'Air Tahiti Nui en faveur de nos boursiers ?

Enfin, Monsieur le ministre, je tiens à vous informer que certaines familles qui m'ont appelé ou côtoyé, se plaignent du manque d'informations qu'elles peuvent obtenir des services administratifs qui dépendent de votre ministère, se faisant balader d'un service à un autre, ou vers votre ministère, sans que l'on apporte une réponse à leurs demandes. Nous sommes au service de notre population et nous sommes tenus d'apporter des réponses avec courtoisie et amabilité.

Je vous remercie pour votre réponse. *Mauruuru e ia ora na* [Je vous remercie].

Le président : *Mauruuru. Fa'aterehau* [Merci. Monsieur le ministre].

M. Moana Greig : *Peretiteni no te Hau Fenua, tae noa atu i tō tātou mono-peretiteni e te mau fa'aterehau, ia ora na. Peretiteni no tō tātou nei 'āpo'ora'a 'iriti ture e tae noa atu i te mau 'auvaha parau, ia ora na i tō tātou nei fāreireira'a i teie nei po'ipo'i. Tē hina'aro ato'a nei au e fa'atae ma'ita'i i tō 'u tāpa'o aroha i te nuna'a e fa'aro'o mai nei ia tātou i teie nei po'ipo'i e tae noa atu i te mau pāpa'i ve'a o tei 'amui mai i rōtōpū ia tātou.*

[Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, les ministres, bonjour. Monsieur le président de notre assemblée délibérante ainsi que les représentants, bonjour. Je tiens également à adresser mes salutations au public et aux journalistes parmi nous.]

Ua 'ite pā'āto'a tātou ia ha'amata ana'e te tomora'a i roto i te ho'ē matahiti ha'api'ira'a 'āpī, e tae mai ihoā te parau no te mau pūtē, hein ?, te hepohepora'a e vai ra i roto i tō tāua nuna'a e te mau metua tamari'i ia ta'iruru rātou i te parau no te mau pūtē o tō rātou mau tamari'i, te mau tamari'i ihoā rā, teie mau piahi e 'ōpua ra i tē haere i tō rātou tau ha'api'ira'a i te fenua Farāni. No reira, ua 'imi au i te tahi mau fa'anahora'a ia nehenehe ia fa'a'ohiehia te mau fa'anahora'a o tō tātou mau metua tamari'i e tae noa atu i tō tātou mau piahi. No reira, teie ia te mau fa'anahora'a o tō 'u i feruri mai.

[Nous savons tous qu'à chaque début d'une année scolaire nouvelle, il est toujours question de bourses d'études, n'est-ce pas ?, cette inquiétude que ressent la population et les parents d'élèves au moment de la constitution des demandes de bourses d'études, concernant notamment les étudiants qui prévoient de poursuivre leurs études en France. J'ai donc réfléchi à des solutions pour faciliter le travail de nos parents d'élèves et de nos étudiants. Voici donc, les solutions auxquelles j'ai pensé.]

Monsieur le représentant, votre question est tout à fait d'actualité en cette période de fin d'année où nos néo-bacheliers se préparent à entrer dans la vie universitaire, et je vous remercie de m'offrir l'opportunité d'apporter des informations à notre assemblée en répondant à votre question.

Concernant la convention-cadre de coopération entre le centre national des œuvres universitaires et scolaires et la Polynésie française, il faut savoir que le projet avait été soumis au Président de la Polynésie française par le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, en avril 2009. Il a été réactivé à mon arrivée au ministère de l'éducation, en

février 2010, lors de ma mission à Paris. J'en avais discuté personnellement avec Monsieur Patrick Karam, le délégué interministériel, et convenu avec lui des modalités de finalisation.

Cette convention avait été soumise, avec de légères modifications, pour approbation, au Conseil des ministres, avec délégation de signature en ma faveur. Elle fut signée le 17 mai 2010, lors d'une seconde mission à Paris.

Cette convention-cadre a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil et l'installation des étudiants originaires de la Polynésie française allant poursuivre leurs études en métropole. Les jeunes Polynésiens poursuivant leurs études supérieures en métropole se trouvent souvent confrontés à des difficultés de tout ordre, de nature à compromettre pour certains leurs chances de réussite.

Par la signature de cette convention, le gouvernement de la Polynésie française souhaite développer une politique volontariste dans le domaine de l'enseignement supérieur, par un dispositif d'aide aux étudiants destiné à concourir à l'élévation de leur niveau de qualification, en encourageant leur mobilité et leur ouverture vers l'extérieur.

Concernant notamment les questions de logement, le gouvernement de la Polynésie française est décidé à s'engager dans tout partenariat permettant de faciliter leur accueil et les conditions générales de leur installation. Pour surmonter les difficultés rencontrées par les étudiants polynésiens dans les académies de métropole, et en s'appuyant sur le travail initié par le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer, le premier de ces partenariats paraît devoir être conclu avec le centre national des œuvres universitaires et scolaires, le CNOUS.

Le CNOUS est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants accédant à l'enseignement supérieur, avec pour objectif principal la réussite de leurs études.

À cette fin, le présent accord cadre, dont le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer est à l'origine, précise les modalités du partenariat dont conviennent les signataires, afin de renforcer le dispositif d'accueil des étudiants polynésiens dans les académies de métropole.

Les termes de ce partenariat s'appliqueront autour des objectifs suivants :

- fournir au CNOUS la liste des étudiants à accueillir et toute information utile à leur accueil et accompagnement ;
- diffuser toute information pratique fournie par le CNOUS ;
- améliorer l'accueil en métropole des étudiants polynésiens ;
- informer les étudiants, avant leur départ, par les services concernés du ministère de l'éducation, relayés par la délégation polynésienne à Paris, avec des supports fournis par le CNOUS ;
- informer par le CNOUS, à l'arrivée, dans les universités où sont inscrits les étudiants ;
- aider dans la recherche et l'attribution d'un logement, de même que pour leurs déplacements en métropole ;
- mettre en place un réseau de référents parmi les étudiants boursiers déjà en place, pour faciliter l'intégration des primo-inscrits.

Chaque année un bilan sera dressé par le CNOUS et un point sera fait avec le ministère de l'éducation de Polynésie française. Vous aurez compris que ce dispositif est destiné prioritairement aux étudiants boursiers, et n'implique aucun engagement financier pour le pays.

Votre question portant sur l'extension des bourses d'État pour nos étudiants en métropole découle *de facto* du premier point. Je rappelle que les bourses d'État sont gérées en métropole par les CROUS, centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

En effet, dès mon arrivée au ministère, j'ai été interpellé par le nombre peu élevé d'étudiants en métropole bénéficiaires d'une bourse d'État, environ 200 actuellement, alors que le pays attribue, pour sa part, 354 bourses d'enseignement supérieur pour la métropole — chiffres de 2009-2010. Par ailleurs, sur les 354 bénéficiaires d'une bourse accordée par le pays, 127 étudiants seraient éligibles pour une bourse d'État. Si tel était le cas, nous aurions pu générer une économie de 47 millions au pays.

Fort de ce constat, et profitant de la signature de la convention-cadre, j'ai obtenu l'appui de Monsieur Karam pour que l'attribution des bourses d'État soit étendue à un nombre plus élevé de Polynésiens. Suite à ma demande, en date du 13 avril 2010, dès le 30 avril, Monsieur Karam est intervenu auprès du ministre de l'Éducation nationale dans ce sens.

Le problème est aussi technique, la demande de bourse d'État est informatisée, et les pièces à fournir ne correspondent pas toutes à la situation de nos Polynésiens — je donne pour exemple : justificatifs d'imposition, par exemple — et, donc, complexe pour les familles modestes qui doivent les constituer. J'ai donc demandé au ministère de l'Éducation nationale la possibilité d'ouvrir une antenne au vice-rectorat de Polynésie, pour recueillir les demandes de nos jeunes et les aider dans leurs démarches, ce qui est le cas, d'ailleurs, pour les départements d'outre-mer, où vous avez des antennes du CROUS — sauf pour la Polynésie.

J'ai une séance de travail avec le vice-recteur, programmée pour demain mardi 6 juillet, afin d'examiner avec lui la faisabilité de ce projet. Je ferai tout pour que nos jeunes puissent bénéficier largement des bourses d'État, afin qu'ils puissent accéder prioritairement aux logements des CROUS et à leur soutien logistique pendant leur séjour en métropole. Et, vous n'en doutez pas, je compte ainsi réaliser des économies substantielles sur notre budget. La démarche étant en cours, je ne peux vous dire à combien sera étendu le nombre de bénéficiaires de la bourse d'État.

S'agissant des démarches entreprises auprès d'Air Tahiti Nui en faveur de nos boursiers d'État, une charte d'engagements volontaires est en cours de finalisation. Elle prévoit de faciliter le déplacement, entre la Polynésie française et la métropole, des personnes les plus défavorisées, et notamment des étudiants.

À cet effet, Air Tahiti Nui s'engagerait à mettre en vente, pour la période du 15 juin au 15 septembre, 15 % de la capacité globale, en classe économique, au niveau le plus bas de la grille tarifaire applicable à la date du vol, hors promotion. En période de basse saison, consentir également une réduction de 33 % sur le prix public, applicable aux personnes les plus défavorisées. Cette tarification sera limitée à un quota annuel, en nombre de sièges, défini par la compagnie. Appliquer au déplacement des étudiants ne pouvant bénéficier du passeport mobilité et de la continuité territoriale, le tarif le plus bas applicable, hors promotion, avec extension à un an de la durée maximale de séjour.

Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un projet que Monsieur Karam m'avait demandé de relancer, n'ayant pas eu de nouvelles après discussion avec le président directeur général d'Air Tahiti Nui. Ce que j'ai fait. Il s'agit, pour les partenaires concernés, de le finaliser — en l'occurrence, avec mon collègue ministre du tourisme et des transports aériens internationaux, représentant le pays, et Air Tahiti Nui.

J'espère, Monsieur le représentant, avoir apporté toute réponse attendue.

Maintenant, si vous le permettez, Monsieur le représentant, je souhaite répondre aux observations que vous portez sur le fonctionnement des services administratifs dépendant de mon ministère.

Si j'ai bien saisi le sens de votre intervention, les personnels de nos services administratifs seraient irrespectueux, manquant ainsi de courtoisie et d'amabilité, face au traitement des demandes de certaines familles.

Une fin d'année scolaire, vous le savez tous aussi bien que moi, est une période où se vivent des sentiments extrêmes : de grande joie, pour certains — réussite aux examens, passage de classe, mutation satisfaite —, de grande frustration pour d'autres —, échec, affectation non obtenue, dérogation refusée. Mes services doivent non seulement trouver des solutions techniques aux problèmes des familles, mais aussi gérer leur déception, frustrations, voire même leur violence verbale et physique.

Vous évoquez, entre autres observations, le respect du sens du service public. Je tiens à préciser que celui-ci s'exprime selon les principes d'une réglementation adoptée par notre assemblée, que certaines familles ne souhaitent pas entendre, au point de menacer verbalement et physiquement nos agents. Si nous avons un rôle citoyen à jouer, Mesdames et Messieurs les représentants, il est bien également de nous rappeler que nos agents administratifs sont, certes, au service du public, mais ont également droit à certaines civilités.

Cependant, je vous serai très reconnaissant, Monsieur le représentant, de me faire un état précis des faits, avec les personnes incriminées, car je suis prêt à remédier à de telles dérives, et à interpeller, comme il se doit, ceux de mes fonctionnaires qui se comportent comme vous le décrivez, en respectant, bien entendu, le débat contradictoire. Vous conviendrez avec moi qu'il serait injuste de généraliser et d'englober dans vos reproches tous ceux — et il en existe, je puis vous l'assurer — qui ont un sens aigu du service public, et qui se dévouent au-delà des nécessités de service.

Si je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur le représentant, sur le sens de notre mission, qui est de servir la population avec courtoisie, si je reconnais qu'il puisse y avoir des agents administratifs oublieux de leurs devoirs — et il en existe partout, malheureusement —, je ne puis souscrire en revanche à la mauvaise image que vous donnez de mon Administration. Je vous invite, pour vous en convaincre, Monsieur le représentant, à venir passer une journée dans un de mes services. Vous reviendrez, j'en suis sûr, à un jugement plus objectif, et surtout plus juste.

Je remercie l'assemblée de l'attention portée à mon intervention. Merci.

Le président : *Mauruuru.* [Merci] Nous en avons terminé avec les questions orales.

J'aimerais simplement dire quelques mots, je serai très court. Par rapport à toutes les questions qui ont été posées et les réponses que nous avons entendues ce matin, dire combien notre vision est restreinte par rapport à la mondialisation de la politique, et par rapport à la mondialisation de l'économie.

Mauruuru, ia ora na [Je vous remercie].

oOo

EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS
ET PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATION,
DES PROPOSITIONS DE LOI DU PAYS,
D'UN ACTE DE DÉLÉGATION,
D'UN RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE ET FINANCIER, ET D'UN AVIS

OPPORTUNITÉ D'UN PARTENARIAT ENTRE L'OPT/TNS ET CANAL OVERSEAS, ET PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LA NÉCESSITÉ DE CONSULTER L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AVANT TOUTE DÉCISION IMPORTANTE MODIFIANT LE PATRIMOINE OU L'OBJET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS -

Rapport n° 53-2010, en date du 30 juin 2010, présenté au nom de la commission des institutions et des relations internationales, par Messieurs les représentants Jacqui Drollet et René Temeharo.

— Cf. annexe —

Le président : Donc, le point 2 devient le point n° 1.

Je demande au rapporteur, Monsieur Jacqui Drollet, de présenter son rapport.

oOo

Monsieur le sénateur Gaston Flosse arrive en cours de séance.

oOo

M. Jacqui Drollet, rapporteur : *Mauruuru maita'i, e te peretiteni. Mauruuru maita'i no te fa'aoroma'ira'a i te roa o te pāhonora'a. Tē na 'ō ra te pāpa'i : e ao i tō tei fa'aoroma'i, e pi'ihia rātou e tamari'i na te Atua. Mauruuru maita'i.*

[Je vous remercie, Monsieur le président. Merci de votre patience pour cette réponse qui a été longue. Il est écrit : Heureux ceux qui sont patients, ils seront appelés fils de Dieu. Merci.]

Teie te ho'ē tumu parau o tā te tapura 'amuī i mana'o i tē tu'u atu i mua i te aro o te mau mero o te 'āpo'ora'a rahi, i te mea, i tā mātou hi'ora'a, ho'ē teie tapura 'ohipa faufa'a roa no te orara'a o tō tātou fenua, no te faufa'a e vai nei i roto i tā tātou mau pū, e te huru o te fa'aotira'a o te tahi mau mero i roto i te tomite fa'atere o taua mau pū ra. No reira, e te peretiteni, e tai' o atu vau na roto i te reo farāni i teie nei tapura 'ohipa o tā māua René Temeharo i tārima.

[Ceci est un rapport que l'UPLD a pensé soumettre aux représentants à l'assemblée puisque, selon nous, ce dossier est fondamental pour la vie de notre pays, pour le patrimoine des établissements publics et pour toute décision que prendront les membres des conseils d'administration de ces établissements. Donc, Monsieur le président, je vous lis le rapport au bas duquel René Temeharo et moi-même avons apposé nos signatures.]

Donc, il s'agit, Monsieur le président, d'un rapport concernant une proposition de délibération relative à l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT/TNS et Canal Overseas, et plus généralement sur la nécessité de consulter l'assemblée de la Polynésie française avant toute décision importante modifiant le patrimoine ou l'objet des établissements publics.

— Lecture du rapport —

SCLe président : *Mauruuru* [Merci]. La discussion générale est ouverte.

Alors, pour ce rapport, nous avons 49 minutes de discussion. Le groupe UPLD dispose de 10 minutes ; Tō tātou 'ai'a : 10 minutes ; Tāhō'ēra'a huira'atira : 10 minutes ; la ora te fenua : 10 minutes et, les non-inscrits : 3 minutes chacun. J'invite l'intervenant du groupe Tāhō'ēra'a huira'atira à prendre la parole.

M. René Temeharo, co-rapporteur : La question qui nous est posée avec cette proposition de délibération relative à l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT, TNS d'une part, et Canal +, filiale de

Canal Overseas, porte sur l'habilitation ou non de l'OPT et de TNS à mener des négociations et à réaliser un partenariat financier avec une société privée. Là, est toute la question, Monsieur le président.

Pour le haut conseil, saisi par le Président du pays, comme le soulignent les rapporteurs, ça n'est pas du tout évident. S'impose donc, *a priori*, la modification de l'article 30 du statut de la Polynésie française qui, selon le haut conseil, réserve à cette seule Polynésie française la possibilité de participer au capital de sociétés privées gérant un service public.

Plus globalement, la question soulevée vaut pour l'ÉPIC de la Polynésie française, en général et, par voie de conséquence, pour la nécessaire consultation des élus de l'assemblée, dès lors que le patrimoine du pays est en jeu. C'est vrai que cette délibération instaure des garde-fous dans une telle transaction, et appelle automatiquement à la transparence, en toute légalité ; et c'est tant mieux, Monsieur le président. Il ne s'agit nullement d'un subterfuge destiné à se substituer au gouvernement et au conseil d'administration de l'OPT.

Le groupe Tāhō'ēra'a huira'atira et apparentés exige que les choses se fassent dans les règles et, à ce titre, nous trouvons indécent l'attitude du conseil d'administration de l'OPT/TNS faisant fi de l'avis émis par le haut conseil le 24 février de cette année. Afin d'éclaircir une situation qui a tendance, quelques jours, à devenir opaque, la délibération qui vous ait proposée envisage que le tribunal administratif puisse être saisi par le président de l'assemblée. Il va de soi que sur la seule base de l'intérêt du consommateur, personne ne peut être contre un rapprochement TNS/Canal Overseas, qui existe depuis 1999 en Nouvelle-Calédonie, et permet des tarifs plus bas que ceux pratiqués par la Polynésie française, actuellement. Il est vrai aussi qu'avec seulement 20 000 abonnés, en Polynésie, il y a de la marge. Autrement dit, le marché polynésien est plutôt attrayant, alors qu'en Nouvelle-Calédonie, le marché connaît, avec 36 000 abonnés, une certaine stagnation.

Ne nous voilons pas la face, la Polynésie française est, *a priori*, dans le contexte, un marché juteux, mais l'arrivée d'un opérateur de la qualité de Canal Overseas ne peut être que bénéfique. Nous ne sommes pas opposés, Monsieur le président, à l'éventualité d'un partenariat OPT/TNS/Canal Overseas, à condition, toutefois, que la gourmandise du grand ne soit pas insatiable, car il se dit que Canal Overseas souhaite une participation majoritaire, apparemment de 60%, alors qu'en Nouvelle-Calédonie, le rapport entre l'opérateur local et Canal Overseas est de 50/50, « *half/half* ».

Nous sommes, par ailleurs, opposés à la précipitation affichée dans ce dossier, précipitation qui conduit à ne plus tenir compte des règles en la matière. Soyons donc raisonnables, adaptons la proposition de délibération qui nous est soumise. Cela mettra en veilleuse la délibération du conseil d'administration de l'OPT autorisant son président à conduire des négociations avec Canal Overseas, et permettra d'attendre, en toute sérénité, l'avis de la juridiction administrative sur l'article 30 du statut. Nous saurons alors si les ÉPIC peuvent participer ou non au capital des sociétés privées gérant un service public ; en toute sérénité, alors, nous aviserons.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : **Mauruuru** [Merci]. J'appelle l'intervenant du groupe Ia ora te fenua à prendre la parole.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers amis journalistes, et vous tous qui suivez nos débats, nous vous transmettons nos salutations.

Les signataires de la présente proposition de délibération pensent qu'il y a un problème dans le fait que l'OPT puisse engager des discussions avec Canal Overseas pour une prise de participation de cette dernière dans le capital de TNS. Justement et juridiquement, ils s'appuient sur un avis du haut conseil, qui, par deux fois, en 2008 et 2010, a indiqué qu'à son sens l'OPT et les établissements

publics, en général, n'avaient pas le droit de créer des filiales, ou encore de participer au capital de sociétés commerciales. Mais est-ce la situation à laquelle nous avons à faire ? Eh bien, non ! Au contraire, il s'agirait, éventuellement, pour l'OPT, de ne plus être le seul actionnaire, donc l'actionnaire principal, à 100%, et donc de céder une partie du capital de la société TNS. Ce qui apparaît, sur un plan strictement juridique, parfaitement légal, dès lors que les instances ont en décidé ainsi.

Il convient donc de ne pas faire dire au haut conseil le contraire de ce qu'il a écrit. Ce que le haut conseil indique, c'est que nous n'aurions jamais dû permettre la création, par l'OPT, de cinq filiales, et sa participation dans plusieurs sociétés commerciales. Mais l'erreur ayant été commise, il faut donc tenter de la réparer. Pour cela, la ora te fenua a introduit auprès de Monsieur Barthélemy, dernièrement, une demande de modification statutaire, afin de rendre possible, comme en Nouvelle-Calédonie — et cela a été cité dans le rapport du rapporteur —, la création de filiales de droit privé par un établissement public territorial.

Concernant TNS, il faut tout de même, avant d'aborder les solutions, se rappeler qu'au lancement du bouquet de chaînes télévisées en 2000, c'est l'OPT lui-même qui commercialisait cette offre. Ce n'était pas une filiale, mais une activité développée en interne. Ce n'est qu'en 2006, semble-t-il, que l'OPT a créé une filiale du même nom. Sur ce point, il est assez cocasse d'entendre les auteurs de la proposition de délibération que nous étudions se plaindre aujourd'hui de leurs propres erreurs ! car, à cette époque, effectivement — et cela a été dit —, c'est un des signataires, rapporteur de ce dossier, qui était le ministre en charge de l'OPT. Mieux, c'est encore lui qui a demandé la validation, par le conseil d'administration, de cette possibilité d'entamer des discussions avec Canal Overseas. En somme, on se plaint aujourd'hui d'une situation qu'ils ont largement contribué à créer.

En guise de solution, les partisans de cette délibération proposent d'interroger le tribunal administratif sur la faculté ou non, pour les ÉPIC, de créer des filiales. Belle proposition ! Vous me direz, cela ne fera que la troisième fois que l'on posera la même question ! Je dis aussi que c'est dangereux, car si, aujourd'hui, ces personnes s'opposent à cette session partielle, c'est en raison des bénéfices réalisés par TNS. Mais en sera-t-il de même, dans quelques mois, avec l'arrivée de TNT ? En cas de retournement de situation, je crains que cette entité ne fasse peser un risque trop important sur les comptes de l'OPT et, par ricochet, sur ceux de notre collectivité. La population en a assez de sauver des satellites ; ce n'est pas pour, demain, soutenir leurs filiales devenues boiteuses, filiales qui, par-dessus le marché, continuent à pratiquer des prix excessifs, alors même qu'étant des émanations de structures publiques, elles devraient avoir constamment à l'esprit cet impératif d'économie, d'efficacité et d'efficience au profit de la population.

Politiquement, on comprend surtout que, pour les partisans de cette proposition de délibération, il n'est pas question de toucher aux bijoux de famille, qu'ils considèrent comme étant les leurs. Pas même question d'entamer de discussions ! Dans l'imaginaire de ces derniers, Canal Overseas, c'est un peu le grand méchant loup étranger, dans la bergerie. Certains osent même dire que c'est un cheval de Troie dans le bastion de l'OPT ! À l'heure où tous les pays du monde cherchent à développer leur attractivité vis-à-vis d'investisseurs extérieurs, ici, on les regarde en chien de faïence ! Quel modernisme économique !

Pour notre part, nous pensons que nous devons rendre à l'initiative privée la place qui est la sienne, tout en encadrant les conditions d'une saine concurrence, qui fait souvent défaut. De toute façon, la situation est simple : nous n'avons plus les moyens d'intervenir sur tous les sujets ; c'est pour moi un combat d'arrière-garde. Les positions dogmatiques sur ce type de dossier ne sont pas les bienvenues. Nous avons, au contraire, un devoir de pragmatisme. La Polynésie française d'aujourd'hui, c'est vrai, c'est un patrimoine important, soit, mais c'est également des ressources en chute libre, et des dettes toujours plus importantes ; ces dettes que nous contractons au détriment de nos enfants qui devront payer l'ardoise ! C'est cela qui devrait occuper nos énergies ; tout le reste, n'est que théâtre !

J'en finirais avec un point sur lequel nous devrions nous entendre. La création de services et d'établissements publics doit revenir dans le giron des compétences de l'assemblée, ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui. De plus, l'information des élus sur ce qui s'y passe doit être renforcée. En revanche, elle ne doit pas conduire à la création d'une usine à gaz, et doit surtout préserver la faculté de l' élu de voter, en son âme et conscience, les délibérations du conseil d'administration dont il est membre et, en cela, nous contestons ce qui est contenu à l'intérieur du rapport, et qui a été lu tout à l'heure, et qui envisage que les élus, dans notre assemblée, devraient tenir leurs directives directement par notre assemblée, et on comprend mal en quoi, un représentant, c'est utile au sein des conseils d'administration de nos établissements publics. Et je voudrais rajouter ceci, qu'à notre sens, l'article 3 de la proposition de délibération nous apparaît comme étant parfaitement illégal, et serait parfaitement contestable devant le tribunal, parce qu'on ne voit pas en quoi, alors que le statut prévoit le contraire, notre assemblée pourrait obliger le gouvernement à se contraindre à une décision qui n'est pas prise par lui, alors que cela relève effectivement de sa seule compétence.

Voilà, Monsieur le président, notre position sur ce dossier.

oOo

Madame la représentante Sandra Manutahi-Levy-Agami arrive en cours de séance.

oOo

Le président : J'appelle l'intervenant non-inscrit à prendre la parole... Il n'y a personne ? Je demande donc à l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : L'ordre du jour du conseil d'administration de l'ÉPIC OPT, du 25 juin 2010, comportait donc un point n° 5 intitulé : « Opportunité d'un partenariat entre TNS et Canal Overseas », et cet ordre du jour était flanqué de la mention : « Dossier remis sur table », écrit en rouge... N'ayant pris connaissance de ce dossier qu'à l'ouverture de la dite séance, ainsi que de la proposition de délibération annexée, et informé de l'avis rendu, sur le sujet, par le haut conseil, le 16 mars 2010, je proposai alors aux administrateurs présents de surseoir à l'étude de ce dossier, essentiellement pour deux raisons. La première concernait est l'avis du haut conseil qui écrivait, sans ambiguïté, au Président du pays, le 18 mars 2010, que cette opération, si elle avait lieu, serait entachée d'illégalité, et la deuxième concernait ma position de mandataire de notre assemblée au conseil d'administration de l'ÉPIC OPT, qui se devait d'interroger tous les élus du peuple que nous sommes, dès l'instant où j'estimais que le patrimoine d'un de nos établissements publics risquait, par la décision d'un conseil d'administration, d'être bradé, voire livré, sans ménagement, à une entreprise commerciale à l'affût.

Les administrateurs de l'OPT, sur instruction directe du ministre en charge du secteur, ont, d'une seule voix, rejeté ma proposition, et examiné très succinctement la délibération associée, pour l'adopter comme un seul homme ! L'avenir de l'un des seuls établissements publics rentable était scellé avec désinvolture, et il me revenait, chers amis, à l'esprit, l'adage libéral célèbre, qui dit à peu près ceci — deux points, ouvrez les guillemets : « Tout ce qui est profitable doit être privatisé, et tout ce qui coûte doit rester public. Tout ce qui est profitable doit être privatisé, et tout ce qui coûte doit rester public.

C'est devant l'arrogance de ce genre d'administrateurs, et pour leur rappeler qu'ils ne sont pas les propriétaires du bien public, que nous entamons aujourd'hui ce débat dans la maison du peuple. Et je voudrais, à ce propos, vous remercier, Monsieur le président, ainsi que tous les présidents de groupe de l'assemblée — donc, merci Jean-Christophe Bouissou, merci René Temeharo, merci Monsieur Tanseau — d'avoir accepté d'inscrire ce débat à notre ordre du jour d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier les membres de la commission des institutions, et les représentants présents qui ont, par leurs propositions, bonifié la proposition de délibération que je leur soumettais. Merci, Armelle Merceron ; merci Sandra Levy-Agami.

Examinons donc ensemble les deux points mentionnés plus haut, à savoir, la fragilité juridique de l'opération de rapprochement, projetée entre TNS et Canal Overseas, et la position de notre assemblée sur l'orientation stratégique de l'audiovisuel de l'ÉPIC OPT et de ses filiales.

Premier point : fragilité juridique de l'opération projetée. C'est le Président du pays, lui-même, qui a saisi le haut conseil, et non le ministre, par lettre n° 1361 PR, du 24 février 2010, sur notamment la question de savoir si l'article 30 de notre loi organique statutaire devait s'entendre comme réservant la possibilité de participer au capital des sociétés commerciales à la seule Polynésie française. Vous vous souvenez, Monsieur Tong-Sang ? (M. Gaston Tong-Sang, hors micro : « Oui. ») Et dans sa lettre n° 28 PR HCPF, du 18 mars 2010, le haut conseil a répondu par l'affirmative, en écrivant que « seul le pays pouvait participer au capital de sociétés commerciales », en ajoutant même que, si le pays souhaitait faire reconnaître le droit pour ses établissements publics de participer au capital des sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt général, « il conviendrait de demander à nouveau... » — et je souligne ce membre de phrase, « à nouveau », car cette demande a déjà été transmise une fois —, « ...la modification de l'article 30 de la loi statutaire ». Mais le haut conseil suggère aussi trois pistes de régularisation, qui peuvent aider les représentants du peuple que nous sommes, normalement défenseurs de l'intérêt général — et je n'ai malheureusement pas entendu ces trois pistes dans la bouche de nos intervenants précédents. La première piste, vue par le haut conseil, serait donc une transformation, en sociétés d'économie mixte, des sociétés privées au capital desquels participent les ÉPIC. La deuxième proposition : le rachat de leur capital par le pays. Et, la troisième proposition, la privatisation de ces sociétés. Et il me semble, Mesdames et Messieurs les représentants, que notre pseudo-gouvernement a déjà choisi la privatisation des filiales profitables de l'OPT, tel TNS aujourd'hui et, pourquoi pas, Tikiphone demain, alors que, bien évidemment, personne ne se bouscule pour reprendre les activités de la téléphonie fixe. Rappelez-vous l'adage que je vous citais plus haut !

Le deuxième point, concerne l'orientation stratégique de l'audiovisuel — pour notre ÉPIC OPT, sa filiale TNS. Par courrier du 11 juin 2010 au président du conseil d'administration de l'ÉPIC OPT, le groupe Canal + se propose, de la façon la plus claire, par sa filiale à 100 %, Canal Overseas, dont le PDG est Monsieur Jean-Noël Tronc, d'acquérir 50 % du capital de TNS, en y ajoutant même, c'est dans son courrier — deux points, ouvrez les guillemets : « Comme évoqué dans nos échanges... » — ce qui signifie que, pour Canal Overseas, l'affaire est déjà dans le sac ! — « ...en termes de gouvernance, le hochet à l'OPT, la présidence de la nouvelle société anonyme créée et, à Canal Overseas, la direction générale et la direction financière. » Et il va même jusqu'à écrire que, « si l'OPT se montre gentil, il pourrait accéder aux comptes financiers de la nouvelle TNS. » Extraordinaire !

Dans ce même courrier, le directeur de Canal Overseas fixe les étapes, pour la réalisation du projet, au 1^{er} décembre 2010. Voici donc ces étapes, Mesdames et messieurs les représentants. Le 31 juillet, au plus tard, audit d'acquisition de TNS ; le 31 août, au plus tard, accord sur le prix d'acquisition de TNS ; le 15 septembre, au plus tard, contrat de cession des actions et pacte d'actionnaires ; le 15 novembre, au plus tard, contrat de prestation de services ; et, le 1^{er} décembre, tout sera ficelé : réalisation effective du projet. Dans le même courrier : « Ne touchez à rien !... », écrit Monsieur Jean-Noël Tronc à Monsieur Tatarata, «... Contentez-vous de gérer TNS », et il ouvre les guillemets, « en bon père de famille ». Il donne déjà ses ordres ! Le meilleur est pour la fin, où Monsieur Jean-Noël Tronc demande à Monsieur Tatarata, si les termes de la lettre l'agrément, « d'apposer sa signature au bas de son courrier, précédée de la mention » — ouvrez les guillemets : " Bon pour accord " » C'est ce qu'on appelle de la gestion directe !

Qu'il est loin, Mesdames et Messieurs les représentants, le temps où Canal Polynésie, installé depuis 1994 dans notre pays, décidait de battre piteusement en retraite, en 2003, en proposant à l'OPT de se rendre acquéreur de ses parts, par sa filiale TNS créée, comme Tahiti Nui Télévision, le 29 juin 2000. Sa situation financière s'était plutôt dégradée — je parle de Canal + —, le nombre de ses abonnés avait chuté de 15 %, passant de 10 000 à 8 500, avec un taux de déperdition de ses clients de 30 %, et un résultat net passant de 14 % du chiffre d'affaires, en 1999, à 3 % du chiffre d'affaires en

2003. 14 % du chiffre d'affaires en 1999, 3 % du chiffre d'affaires en 2003 ! Dans ces conditions, Canal + ne voyait plus de besoin d'être en Polynésie, et proposait d'intégrer ses programmes dans le bouquet TNS, en préservant néanmoins la spécificité de son abonnement et de ses programmes. Pas folle la guêpe ! Le bilan global, pour l'OPT, étant de 549 millions de francs, le conseil d'administration de l'OPT autorisait, par une délibération du 18 décembre 2003, son président, Monsieur Jeffrey Salmon, et le ministre en charge de l'OPT d'alors, Monsieur Édouard Fritch, également vice-président du gouvernement, à signer un protocole d'accord et un contrat avec Canal +. Ce qui fut fait le 3 février 2004, pour le protocole d'accord de commercialisation de Canal + par TNS et le 1^{er} mai 2004, Monsieur le président, pour le démarrage du contrat OPT/Canal +, pour 5 ans. Ce contrat a été reconduit par période successive de deux ans, et ce contrat porte le numéro 2004/00557. Nous y sommes donc !

Dans sa réponse à ma précédente question orale sur le sujet, le ministre concerné a déclaré à plusieurs reprises — deux points, ouvrez les guillemets : « Monsieur le représentant, vous criez avant d'avoir mal ! », et il semblait satisfait de l'effet produit, satisfait de lui-même ! Je préfère, quant à moi, ne pas avoir mal ! (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « Aïe, aïe, aïe ! ») et faire en sorte que mon pays, dont je défends les intérêts, n'ait pas, lui aussi, à avoir mal ! (Rire de Monsieur Teva Rohfritsch)

Lorsque l'on me demande de négocier avec quelqu'un, j'ai pour habitude de me renseigner sur ce quelqu'un ; je me suis donc renseigné sur Canal Overseas qui, en 1991, Mesdames et Messieurs les représentants, s'appelait « Media Overseas », et était une filiale du groupe Havas. En 1998, Media Overseas devient une filiale de Vivendi, et se spécialise dans les bouquets de chaînes, en réception directe par satellite en bande KU. Retenez le mot « satellite », parce que c'est un des intérêts également, pour Canal +, de croquer TNS. En 2001, Media Overseas reprend les actifs du groupe Canal +, en devient une filiale en 2003, et prend le nom de Canal Overseas en 2007. Le groupe Canal +, quant à lui, est une filiale de Vivendi, spécialisé depuis 2006 dans la communication et le divertissement. De plus, si Canal + est le pôle télévision et cinéma de Vivendi, il convient de ne pas ignorer que d'autres filiales font parties de Vivendi, comme SFR, pour la téléphonie mobile et l'accès à Internet, comme Universal pour la musique, et comme, notamment, Activision, pour les jeux en ligne. Enfin, je vous rappelle que Vivendi possède aussi 20 % du capital de la chaîne de télévision américaine NBC.

TH

Pour l'information des représentants, le chiffre d'affaires 2008 du groupe Canal+ a été de 4,5 milliards d'euros, et celui du groupe Vivendi, de la société anonyme Vivendi, de 25,4 milliards d'euros — écoutez bien : soit environ 3 000 milliards de francs pacifiques ! 3 000 milliards de francs pacifiques : soit à peu près 17 fois le budget 2010 de la Polynésie française... 17 fois le budget 2010 de la Polynésie française.

Revenons un moment sur la saga qui se déroule dans la pénombre du cabinet ministériel de Monsieur Rohfritsch, depuis le renversement du gouvernement en fin d'année dernière.

La délibération que j'avais alors cosignée avec Monsieur Jean-Paul Barral, le 12 novembre 2009, l'était sous réserve des avis favorables du haut conseil et du tribunal administratif. On connaît l'avis du haut conseil, reste celui du tribunal administratif, dont personne ne sait s'il a été réellement saisi et, dans le doute, Monsieur le président, nous vous demanderons de le faire.

Monsieur Barral, alors PCA de l'ÉPIC OPT, ayant été débarqué sans sommations par Monsieur Rohfritsch et son conseiller occulte pour les affaires virtuelles, un ancien collègue d'une banque locale, Monsieur Barral, disais-je, se voit remplacé par un supposé homme de la situation, docile, Monsieur Voirin, lui aussi collègue de la même banque locale. Il s'avèrera rapidement que ledit docile ne l'était pas réellement, et contribuait plutôt à gripper la machine par son honnêteté intellectuelle, et à ne pas permettre au conseiller occulte d'agir à sa guise. Et c'est pourtant ce conseiller occulte, Monsieur le président, qui dirigera l'opération d'absorption de TNS par Canal+, en

exigeant que Monsieur Voirin fasse appel, le 16 mars 2010, à des amis à lui travaillant pour une société de conseil en stratégie et développement des télécoms, Greenwich Consulting. Et je voudrais rappeler à Monsieur le ministre en charge de l'économie numérique que j'ai entendu, en français, hier soir, à RFO, dire que Canal avait négocié avec l'OPT de Calédonie. Je lui rappelle que, dans le dossier dont il s'agit, par Greenwich Consulting, et à la page 27, il est précisé que Canal+ a passé un accord de distribution avec la famille Lafleur, et non pas avec le groupe OPT. Donc, ça prouve, si le besoin en était, que vous-même n'êtes même pas informé du contenu de ce dossier. Donc, entre temps, le « docile » Monsieur Voirin — et j'ai mis « docile » entre guillemets — sera démis de ses fonctions pour indocilité. Et c'est sur la base du rapport du 16 avril 2010 de cette société — donc moins d'un mois après, moins d'un mois après — que le conseil d'administration de l'ÉPIC OPT autorisera Monsieur Tatarata, nouveau PCA, celui-là même qui a signé la transaction de quelques centaines de millions pour le terrain de Hitiaa, à entamer le processus — et qui a remplacé le candidat de la ora te fenua à la tête de l'OPT —, autorisera donc Monsieur Tatarata à entamer le processus de privatisation de TNS. Encore plus surprenant, l'un des rédacteurs du fameux rapport de Greenwich Consulting s'est retrouvé, comme par hasard, animateur d'un des ateliers des états généraux du numérique, organisés par le conseiller occulte du ministre ! Et il se dit même que cette même personne, qui a démissionné de Greenwich Consulting, serait recrutée, si elle ne l'est déjà, par le PCA de l'ÉPIC OPT, comme conseiller en stratégie — et en CDI, s'il vous plaît ! La boucle est bouclée. L'apparence est sauvée et le renard peut tranquillement consommer la poule TNS avant de s'attaquer à un morceau encore plus gros : Tikiphone.

Je vous avoue avoir été tenté, Monsieur le président, par demander à mes collègues de l'assemblée la mise sur pied d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur cette étrange affaire, et sur les liens réels ou occultes qui peuvent exister entre tous les acteurs de ce mauvais feuilleton. Mauvais feuilleton, forcément au détriment du pays et de son patrimoine, que nous sommes chargés, je le rappelle, par le peuple qui nous a élus, de protéger au mieux des intérêts de tous.

Je vous remercie.

M. At-Tchong Tchoun You Thung Hee : *Peretiteni o te Fenua, mauruuru. Te mau fa'aterehau, ia ora na. Tātou pā'āto'a, ia ora na i teie po'ipo'i 'āpī. [Monsieur le Président du pays, merci. Les ministres, bonjour. A tous, bonjour.]*

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier une proposition de délibération relative à l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT/TNS et Canal Overseas, et plus généralement sur la nécessité de consulter l'assemblée de la Polynésie française avant toute décision importante modifiant le patrimoine ou l'objet des établissements publics.

Après l'idée de créer une commission d'enquête pour examiner la trésorerie sous tous les angles, et au final, ne rien faire, voilà la nouvelle idée de quelques-uns de nos amis de l'assemblée, désormais très productifs quand il s'agit de tout faire pour montrer que le pays est gouverné par l'assemblée.

Il est toujours impressionnant de voir comment certains s'acharnent, s'enferment à explorer tous les recoins de leur imagination pour s'adonner à d'interminables jeux politiques. Mais il est aussi désespérant de voir que toute cette énergie pourrait être mise au service de visées plus ambitieuses, plus louables, tel qu'aider le gouvernement à relever notre pays... Mais, que voulez-vous, comme on dit : on n'a pas les mêmes valeurs ! Et puis il est dommage, au final, que cette motivation aboutisse à des textes assez mal ficelés, à la validité juridique plus que douteuse. On aurait presque envie de dire : tout ça pour ça ! Oui, vraiment, tout ça pour si peu, pour beaucoup de gesticulations et peu de productivité. Alors, on se plaît, lors de l'examen de ces textes, à accuser le ministre en charge, absent pour raison de travail, de tous les maux pour son attitude envers les quasi sacro-saints élus qui constituent notre assemblée.

Très sincèrement, ne trouvez-vous pas que cette assemblée se perd trop souvent en conjectures et qu'elle en oublie sa tâche essentielle, c'est-à-dire être le législateur, celui qui valide ou pas les projets d'un gouvernement que nous sommes censés laisser gouverner ? On en revient, en définitive, toujours au même problème : il y en a toujours qui se croient plus compétents, plus investis, plus légitimes, plus historiquement expérimentés, que sais-je encore... Tout ceci pour simplement se battre à qui aura le siège. Alors, mes chers collègues auteurs et rapporteurs de cette proposition, laissez-moi vous transmettre un message de la part de nos concitoyens : « *Fiu [Y en a marre]*, y'en a marre ! » N'êtes-vous pas fatigués de tout ceci ? et surtout lorsque l'on regarde ce texte en profondeur ! Déjà — certes, je ne suis pas juriste —, pourriez-vous nous expliquer pourquoi une délibération ? Il ne s'agit pas ici de créer des droits ou des obligations, d'en sanctionner la non-exécution. Ce que vous nous proposez là n'est rien d'autre qu'une résolution, ni plus ni moins. De plus, le statut ne nous donne aucune autorité directe sur le Président du pays en dehors, bien sûr, des outils institutionnels d'équilibre des pouvoirs : budget, comptes administratifs et autres motions... Mais ceux-ci, vous ne les connaissez que trop bien !

Alors, à quoi ressemble cette délibération ? Quel était l'intérêt de lui conférer une telle forme, si ce n'est de polluer un peu plus un arsenal réglementaire déjà très encombré ! Et après, on va nous parler de simplification du droit !

Sur le fond, on ne peut que s'étonner de la rédaction du texte. Conseil pris auprès de spécialistes, je me suis fait confirmer que le texte comportait nombre d'aberrations juridiques. Je ne citerai à ce sujet que le fait d'avoir considéré une part du capital d'une société comme un bien immobilier. Bonjour, voilà bien des soucis fonciers pour les marchés financiers ! De même, le fait de sortir de l'article 102 du statut une autorité spécifique et de droit de l'assemblée sur le gouvernement. Non, l'article 102, pour moi, en tous les cas, et puis pour les spécialistes en question, est une clause de compétence générale. Avant de vous lancer dans ce genre de projets, renseignez-vous au minimum, il en va de la crédibilité de notre institution.

Il en va de même quand vous venez nous parler de l'article 30 du statut. Corrigez-moi si je me trompe : le partenariat entre TNS et Canal Overseas ne concerne pourtant que deux sociétés privées. Alors, certes, TNS est quasiment intégralement détenue par l'OPT, c'est un ÉPIC financé par des fonds publics. Mais alors, la lecture de l'article 30 doit se voir dans le cadre de la participation de l'OPT au capital de TNS, et non pas de venir se placer en inquisiteur sur une opération purement commerciale. Vous vous trompez de combat ! Au lieu de cela, vous nous livrez ce texte qui s'intéresse tout à la fois à un cas bien spécifique, et s'enfuit ensuite dans des généralités d'ordre idéologique. Pire, vous allez jusqu'à contredire le statut en imposant que le gouvernement transmette à l'assemblée tous les actes relatifs aux organisations des établissements publics. Ceci alors même que l'article 91 du statut donne compétence au Conseil des ministres pour la création et l'organisation des établissements publics, et que ces mêmes établissements, disposant de la personnalité juridique, disposent d'une autonomie financière qui ne justifie en rien un contrôle aussi strict de notre part.

Bref, notre groupe est résolument contre ce texte qui n'apporte rien au développement de notre pays, et se contente d'alimenter des conflits de personnes et des rancunes.

Mais, avant de conclure mon intervention, Monsieur le président, je me permettrai une dernière observation. Pourriez-vous nous expliquer quelle est cette allergie persistante envers les sociétés que certains parmi nous qualifient, vaguement et intolérablement, d'étrangères ? ceci alors même que certaines d'entre elles sont aussi françaises que vous et moi. Et, quand bien même, qu'elles soient françaises ou non, qu'importe ! Aujourd'hui, c'est Canal Overseas, hier c'était Digicel et avant-hier Suez.

Savez-vous que, depuis la rédaction du *Capital* par Karl Marx, beaucoup de principes qui y étaient alors établis ont démontré leur parfaite incohérence ? (Réactions dans la salle)

Et sauriez-vous me dire, si tous les États du monde se comportaient comme vous, dans quel état serait l'économie mondiale aujourd'hui, avec une telle volonté autarcique, un tel rejet de l'extérieur. Qu'avez-vous donc à prouver ? Que vous pouvez faire mieux que des sociétés qui gèrent des budgets parfois deux à trois fois plus importants que celui de notre pays, quand on sait que nous avons déjà du mal à nous débattre ! Alors, pourquoi refuser l'injection de capitaux extérieurs et l'apport de compétences que nous n'avons pas sur place ?

Alors bien sûr, nous ne sommes pas naïfs, ces sociétés sont là pour faire leurs bénéfices. Elles ne sont pas philanthropes ! Mais ceci est une évidence. Mais au lieu de les rejeter aussi vivement, et de vouloir à tout prix nous enfermer dans notre petite coquille insulaire, sachons justement tirer avantage de leur présence ici. Au lieu de perdre notre temps à voter des délibérations de la sorte, adoptons des textes pour préparer les investissements extérieurs, les cadrer pour que notre pays en soit le premier bénéficiaire. Voilà une démarche utile et durable. Voilà comment ont fait tous les autres États avant nous : ils ont su attirer l'argent et le garder pour en faire bénéficier leur développement, leur population.

Il est temps, mes chers collègues, de se remettre un peu en question et de renouveler nos systèmes de pensée, pour qu'enfin nous travaillions tous ensemble à la rédaction de vrais outils de développement pour notre pays.

En conséquence de toutes ces observations, le groupe Tō tātou 'ai'a votera contre ce texte.

Merci de votre attention. *Mauruuru maita'i* [Merci]

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le Président de la Polynésie française, mes chers collègues ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, *ia ora na* [bonjour], *ia ora na i to tatou fāreireira'a* [bonjour]. Monsieur Jacqui Drollet, *ia ora na* [bonjour].

Monsieur le président, j'étais partagé entre le fou rire, effectivement, et l'agacement, en ayant écouté mon ami Jacqui Drollet qui, décidément, s'est bien ennuyé le 29 juin dernier, parce que c'est ce jour-là qu'il a rédigé, non plus une communication, mais un projet de délibération, puisqu'il a célébré lui-même le 29 juin 2000, qui était la création effectivement de TNTV et TNS, il nous l'a dit tout à l'heure. Et il nous amène aujourd'hui son festival de *ukulélé* de Hitiaa à l'assemblée de Polynésie française, mais ce n'est pas très bien accordé, Monsieur le président ! Et, Monsieur Jacqui Drollet, je crois que vous avez vraiment du mal à accepter de ne plus être ministre de l'OPT. Vous avez du mal. On peut le comprendre.

Et un certain nombre de propos ont été tenus, Monsieur le président — pardonnez-moi, je ne pouvais pas m'empêcher de réagir hors micro —, mais je ne voulais pas troubler la sérénité des travaux de notre assemblée, que je respecte énormément. Mais en écoutant l'inspecteur Drollet ou l'agent Drollet KGB — parce qu'on faisait une référence récemment à l'URSS —, je ne pouvais contenir tout de même l'émotion qui est en moi, Monsieur le président, sur des sujets aussi sérieux, et je ne pouvais aussi m'empêcher de me rappeler, lorsque nous étions à la même table du Conseil des ministres, sous votre présidence, Monsieur le président, combien à chaque fois Monsieur Drollet se mettait à crier quand, même vous, le Président de la Polynésie française, osiez évoquer le sujet de l'OPT. C'était un sujet tabou qu'il ne fallait surtout pas aborder, ou alors nous allions froisser Monsieur Drollet et Monsieur Barral. Je me souviens très bien de cette époque-là, où déjà il criait sans avoir mal, et il a lui-même utilisé tout à l'heure le mot de "hochet" : c'est ce petit jouet que l'on donne effectivement aux enfants, pour s'occuper lorsqu'ils s'ennuient, Monsieur le président.

Alors je passerai les allusions aux pénombres de mes cabinets. Mon conseiller n'est pas dans la pénombre, il est là. (Désignant le conseiller assis derrière lui) Il est ravi, d'ailleurs, d'être présenté à l'assemblée et d'être mis en avant, alors qu'il ne fait que son travail de technicien, qui est d'assurer les dossiers et de les proposer à son ministre qui, effectivement, l'a choisi. Mais ça pose un problème à Monsieur Jacqui Drollet.

Alors, j'ai bien entendu les différentes interventions, Monsieur le président, des différents groupes, et je tiens à tous les remercier pour leur participation, même si je regrette que l'assemblée, comme l'a souligné notre représentant du groupe Tō tātou 'āi'a, perde du temps, perde du temps, ce matin, sur un sujet monté de toute épingle pour la politique politicienne.

Je tiens à remercier également l'intervenant du groupe Tāhō'ēra'a huira'atira, parce que si j'ai bien compris la profondeur de son intervention, j'ai senti que la position commençait un peu à évoluer ou en tout cas à différer de Monsieur Jacqui Drollet dans le sens où le Tāhō'ēra'a dit qu'il est favorable au principe d'un partenariat, mais qu'il voulait du "half and half" et non pas du 60 % ou, en tout cas, que les différents scénarios soient étudiés avant de décider. Moi, c'est ce que j'ai retenu de l'intervention de Monsieur Temeharo : *half and half* ! En tout cas, en faisant référence à ce qui se faisait en Calédonie, sans préjuger d'une décision à venir.

Mais, donc le Tāhō'ēra'a est finalement d'accord avec ce que nous avons fait, parce que nous n'avons fait qu'autoriser le président du CA de l'OPT d'ouvrir des discussions, de discuter, très précisément dans le dossier que Monsieur Jacqui Drollet a bien lu, puisque nous avons tous vu qu'il sait bien lire : lancement des discussions avec Canal Overseas, qualification de l'opportunité de partenariat, définition des modalités de partenariat optimal, négociations. À aucun moment, il n'y a marqué « décision ». C'est tout ce que le conseil d'administration de l'OPT a réalisé. D'ailleurs, la délibération propose d'autoriser l'ouverture et la conduite des discussions nécessaires avec Canal Overseas, afin d'étudier — étudier ! — l'opportunité de partenariat renforcé entre TNS et Canal Overseas, par le biais d'une prise de participation de Canal Overseas dans TNS, et d'autoriser les moyens nécessaires à la bonne conduite de ces travaux, pour que le président puisse choisir éventuellement des conseils et des appuis, de manière à mener ces discussions. C'est tout ce qu'a fait le CA de l'OPT, aujourd'hui. Ni plus ni moins.

Donc, quand j'entends l'intervention du Tāhō'ēra'a : il est d'accord. S'il était lui-même au CA de l'OPT, il aurait voté pour cette délibération, qui ne fait que ça, discuter, et il aurait voté contre Monsieur Jacqui Drollet. Malheureusement, c'est Monsieur Jacqui Drollet qui représente l'assemblée, qui vous représente, chères représentantes, chers représentants, au CA de l'ÉPIC OPT et on voit bien qu'il a du mal à vivre cette nouvelle position.

Je voudrais aussi, Monsieur le président, rappeler tout de même que notre grand donneur de leçons du jour a bien pris une délibération. Je l'ai cité l'autre fois mais, apparemment, il y a encore des doutes dans l'esprit de certains. Le 12 novembre 2009, il m'a reproché de ne pas l'avoir lu. Parce que Monsieur Drollet a menti, tout à l'heure, en disant qu'il avait émis une réserve. Il n'y a pas de réserve dans son projet de délibération. Je vais vous la lire : *« Article 1 : Le président du conseil d'administration, représentant l'OPT, président de la société Tahiti Nui Satellite, est autorisé, après avis favorable recueilli auprès du tribunal administratif et du haut conseil de la Polynésie française sur la possibilité pour l'OPT et ses filiales de créer des filiales, à négocier avec Canal Overseas les termes de la constitution d'une société commune en vue de la diffusion exclusivement par voie satellitaire d'un bouquet de chaînes audiovisuelles appartenant au groupe Canal+. La création de cette nouvelle société ne devra pas aboutir à une exclusivité empêchant TNS de diffuser, sur tous supports de télévision, des chaînes concurrentes au groupe Canal+. »*

Dans cette délibération, Monsieur le président, Monsieur Drollet, qui manie bien la langue de Molière, a bien indiqué : « après avis favorable recueilli auprès du tribunal administratif et du haut conseil ». Cette phrase est "plurivoque", parce qu'un lecteur qui n'est pas dans le pays pourrait penser que Monsieur Jacqui Drollet a recueilli l'avis favorable du haut conseil et du tribunal administratif, qu'il n'a jamais fait saisir lorsqu'il était ministre en charge de ce secteur ! Il ne vous a jamais proposé — parce que c'est vrai que c'est le Président qui saisi — de saisir ces instances. C'est notre gouvernement, Monsieur Drollet — d'ailleurs les avis que vous avez cités résultent bien d'une consultation de ce gouvernement, mais vous n'aviez jamais porté au Conseil des ministres.

Monsieur le président, à l'époque, jamais Monsieur Jacqui Drollet ne nous a parlé de ce projet de délibération de l'OPT. Alors, de qui se moque-t-on ? Signé par Jacqui Drollet et Jean-Paul Barral. Je ne suis pas spécialiste en obscurantisme, par contre, il y a une amnésie collective, là, Monsieur Jacqui Drollet.

Ensuite, Monsieur le président, je voudrais rappeler que Monsieur, donc, Drollet, n'ayant jamais consulté ces instances, tente par le biais de cette délibération d'amener d'autres sujets qui ne sont pas d'ailleurs en étroite relation avec le sujet d'un partenariat éventuel entre TNS et Canal Overseas. Vous avez tous lu le projet, d'ailleurs fortement amendé pour le rendre un peu plus intelligible, pendant la commission, par les représentants membres de cette commission, parce que Monsieur Jacqui Drollet, c'est vrai, le 29 juin, devait avoir l'esprit un peu tourmenté, puisque sa délibération a complètement été transformée en commission.

Mais, Monsieur le président, il m'apparaît nécessaire de porter à la connaissance de l'assemblée trois choses : l'analyse que nous pourrions faire, au plan juridique, de cette proposition de délibération ; quelques informations complémentaires sur les relations passées entre TNS et Canal Overseas ; et ma décision si, par extraordinaire, cette proposition de délibération obtenait la majorité des voix des représentants — ce que, bien entendu, je ne souhaite pas.

Au plan juridique, Monsieur le président, les articles 1 et 3 débutent par : « Il est demandé au Président du pays... », formulation qui s'apparente à une injonction de l'assemblée au Président. Or rien, dans la loi statutaire, Monsieur Drollet, n'autorise l'assemblée de la Polynésie française à user de tels procédés.

Le chapitre 4, qui règle les rapports entre les institutions prévoit, les procédures qui organisent l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif : le premier, article 157-1, pouvant demander le renouvellement anticipé de l'assemblée de Polynésie française ; le second, disposant de la motion de défiance, Monsieur Drollet, ou de la mention de renvoi. Une délibération de l'assemblée de Polynésie française ne peut ajouter à la loi le pouvoir d'injonction que s'arrogerait Monsieur Drollet à l'égard du Président. Celle-ci serait illégale.

Laissez le gouvernement prendre ses responsabilités, et travaillez, Monsieur Drollet, ou renversez le gouvernement, mais n'inversez pas les rôles !

À l'article 1, ce qui est demandé au Président du pays dénote une nouvelle méconnaissance des mécanismes institutionnels, ou plutôt et plus simplement, une volonté délibérée de tromper l'opinion publique et les représentants pour justifier vos agitations, Monsieur Drollet. En effet, un établissement public, quel qu'il soit, a une personnalité juridique, et il n'appartient pas au Président du pays de faire le choix parmi les délibérations prises par un conseil d'administration pour en laisser certaines et en retirer d'autres. Pour les procédures d'approbation des délibérations des établissements publics, vous voudrez bien vous référer à l'arrêté 580/CM du 5 juillet 1993.

Toujours dans l'article 1, j'observe une faute grave de transcription. En effet, il est dit que la délibération 29-2010 du 25 juin 2010 est relative à — citation entre guillemets et en italique : « *l'opportunité d'un partenariat entre l'OPT/TNS et Canal Overseas* ». L'intitulé exact est : « l'opportunité d'un partenariat entre TNS et Canal Overseas ». Ce procédé de l'amalgame est bien connu, Monsieur Drollet. Vous en usez, à souhait. Mais, en l'occurrence, il est maladroit et grossier.

L'article 2 demande, cette fois, au président de l'assemblée de Polynésie française, de saisir la juridiction administrative sur une question juridique pour laquelle elle a déjà été saisie, sur l'initiative de notre gouvernement, le 11 février 2010. Vous persistez donc dans le mensonge, Monsieur Drollet : vous n'avez jamais saisi vous-même cette juridiction, et la délibération du 12 novembre 2009 que vous avez prise pour créer une filiale est, comme je l'ai dit tout à l'heure, équivoque ou mensongère.

Outre l'injonction dont j'ai déjà dit ce qu'il fallait en penser, l'article 3 de la proposition de délibération vise à imposer au Président du pays une obligation non prévue par la loi statutaire. La liste des documents et projets de décisions que le Président du pays doit transmettre à l'assemblée de Polynésie française est définie par les articles 155, 157-2 et 157-3 du statut. À aucun moment la loi statutaire rend l'assemblée de la Polynésie française destinataire de projets de décisions intéressant les établissements publics. Là encore, l'assemblée de Polynésie française, sur proposition de Monsieur Jacqui Drollet, ajouterait à la loi, et l'exigence de l'assemblée de Polynésie française serait alors illégale, Monsieur le représentant.

Enfin, en mêlant dans le rapport de présentation deux dossiers différents et disjoints, le rapporteur — surtout Monsieur Drollet — cherche à semer le doute par les procédés dialectiques de l'amalgame et du raccourci. La participation d'un ÉPIC au capital de sociétés commerciales est une question soulevée par la chambre territoriale des comptes, et nous avons saisi le haut conseil et le tribunal administratif. Sur ce sujet, Monsieur Drollet devrait peut-être demander au président de l'époque qui a créé et fait créer ces filiales au sein de cet EPIC, mais ça n'est pas le sujet du jour ! Ce même président, d'ailleurs, en commission — et je regrette qu'il ne soit plus là, je vais citer puisque j'ai eu le PV de votre commission — a bien indiqué que nos établissements publics ne sont pas habilités à participer aux autres sociétés, selon ses termes « néanmoins, l'avis du tribunal administratif aura un effet secondaire » — nous ne l'avons pas encore eu — « sur les autres sociétés que nous avons déjà créées. C'est un peu comme tout ce qui s'est passé et qui a été toléré, alors que le haut-commissaire, le garant de la légalité, aurait dû déjà exercer son droit sur la légalité ou non des actes qui ont été commis jusque-là dans ce domaine. » Je laisse les uns et les autres méditer et être responsables des arguments qu'ils ont pu avancer.

TR

Mais le sujet d'aujourd'hui, Monsieur Drollet, n'est pas de savoir si l'OPT va prendre des participations dans Canal Overseas, comme ça a été souligné en commission par des représentants, et par certains représentants ici ; le sujet, aujourd'hui, que vous voulez mettre en pâture, consiste bien en l'ouverture de discussions pour un éventuel partenariat entre TNS et Canal Overseas. Il ne faut pas confondre, Monsieur le président, donc, ces discussions exploratoires entre deux sociétés commerciales, dont personne ne nie l'existence et la nature, que sont TNS et COS. TNS existe bien, Monsieur Drollet. Ces discussions sont parfaitement libres et légales.

Rapidement, situation de TNS. Au plan commercial, après dix années d'existence, la situation de TNS demeure très fragile, tant sur le plan commercial que sur le plan financier. Le parc d'abonnés (21 000) stagne depuis 2007, et le taux de pénétration, dans un contexte de monopole, est à ce jour de 32% des foyers polynésiens, contre 62% pour la structure homologue en Nouvelle-Calédonie. Au plan financier, le chiffre d'affaires plafonne depuis 2008 (2,2 milliards), tandis que la marge brute diminue de 11 % de 2008 à 2009. Le résultat net tourne autour, c'est vrai, Monsieur Drollet, de 100 millions en 2009, mais de 50 millions en 2008. Mais il faudra ajouter, pour une meilleure lecture, Monsieur le président, que dix agents de l'OPT sont payés par l'OPT au sein de TNS, ce qui équivaut à une dépense de 63 millions par an. La structure calédonienne réalise un chiffre d'affaires deux fois supérieur à celui de TNS, et un résultat net 11 fois plus important — 11 fois plus important —, avec deux fois plus d'emplois pour les Calédoniens. Ils sont 60 dans la structure, en Calédonie. Et je rajouterai, pour les consommateurs, deux fois plus de chaînes.

En 2004, Canal Polynésie a été retiré du territoire d'une manière peut-être un peu brutale — les uns et les autres apprécieront —, un peu intrigante aussi, mais je m'en remets là à l'inspecteur Drollet pour faire son enquête. TNS diffuse Canal+ depuis 2004 et, en 2008, le montant des redevances audiovisuelles reversées à Canal Overseas s'élève à 430 millions de francs CP, soit 62 % du montant global des redevances versées par TNS à l'ensemble de ses éditeurs de programmes — 62 % !

Depuis 2007, Canal Overseas, dont le chiffre d'affaires dans l'outre-mer français s'élève à 74 milliards de francs CP, en 2008, a exprimé le souhait de prendre une participation dans le capital de TNS. En 2009, Monsieur Drollet donne suite, avec un extrait de la communication n° 16-2009 OPT du 12 novembre 2009, relative à un projet de constitution d'une filiale entre COS et TNS, et je cite, je cite Monsieur Drollet : « *Lors d'une rencontre organisée à Paris le 2 juillet 2009, le PCA de l'OPT, Monsieur Jean-Paul Barral, a donné un accord de principe — un accord de principe — à la proposition du président de Canal Overseas, Monsieur Jean-Noël Tronc, de rentrer au capital de TNS, sous réserve d'analyses complémentaires. À cette occasion, les dirigeants de Canal+ informent l'OPT du changement de relations contractuelles entre Canal+ et sa filiale Canal Overseas pour la distribution de la chaîne Canal+ par TNS, et évoquent qu'en cas de désaccord sur l'entrée au capital de TNS, la commercialisation de cette chaîne serait remise en cause.* » Avez-vous été consultés, chers amis de l'assemblée, en 2009 ? Non. Suite à ces échanges, les représentants de COS se rendent en Polynésie, du 12 au 15 octobre 2009, pour poursuivre les discussions. Mais là, changement d'avis de Monsieur Drollet. Ils ne seront pas reçus, ni par le ministre en charge de l'économie numérique, ni par le PCA de l'OPT, ni par les équipes de TNS, mais uniquement par deux conseillers du PCA de l'OPT, que je ne me permettrai pas de qualifier d'"occultes". Avons-nous été consultés, dans cette assemblée, en 2009 ? Non. La suite, vous la connaissez. Le 12 novembre 2009, après cette péripétie, le conseil d'administration adopte une délibération relative à la constitution d'une filiale entre COS et TNS. Avez-vous été consultés ? Non.

J'ai fait publier la délibération correspondante. Ce que vous ne saviez peut-être pas, c'est que dans un courrier daté du 26 novembre 2009, 26 novembre 2009, Jean-Paul Barral informe le président de COS de la décision du CA du 12 novembre 2009, et lui précise par ailleurs, par courrier, « avoir effectivement enclenché le processus de consultation du tribunal administratif et du haut-conseil de la Polynésie française ». Ceci est un nouveau mensonge, Monsieur le président. Ceci n'a pas été fait à ce moment-là, puisque la saisine du haut conseil et du tribunal administratif a été réalisée par Monsieur Gaston Tong-Sang, sur ma proposition, le 11 février 2010. L'avis du haut conseil a ainsi été rendu le 18 mars 2010, celui du tribunal administratif est, à ce jour, en cours d'instruction.

Je vais terminer là, Monsieur le président. Vous savez tout, en ce qui me concerne, sur ce dossier. Je vais vous laisser délibérer en toute conscience, puisque c'est une proposition de délibération de l'assemblée, mais je voudrais vraiment attirer l'attention de nos élus du peuple, pour ne pas qu'ils cèdent à cette manipulation grotesque qu'est en train d'engager Monsieur Drollet qui, définitivement, ne supporte pas de ne plus être ministre de l'OPT.

Vous pouvez mettre un terme aimable et honorable à ce comportement obsessionnel d'un représentant qui, sur le même sujet, perçoit les situations à l'opposé de ce qu'il préconisait comme ministre, d'un représentant qui a proféré des menaces intolérables en conseil d'administration de l'OPT, les pointant du doigt — au directeur de cet établissement —, en disant : « Faites très attention, il va se passer des choses dans les semaines à venir, et ça va barder pour vous ! » Et on vient nous donner des leçons de morale dans cette assemblée, Monsieur Drollet ? Je vous ai même demandé : « Est-ce que ce sont des menaces ? » Vous m'avez répondu : « Non, je les préviens. » Magnifique, magnifique !

Chers amis représentants, un dernier mot sur ce dossier TNS/COS. Les discussions entre TNS et COS doivent se poursuivre. Elles aboutiront ou elles n'aboutiront pas. Nous pourrions déjà y mettre trois conditions : la première, c'est que l'OPT, et donc le pays, garde la majorité dans cette entreprise ; la seconde, c'est qu'il y ait préservation de l'emploi des Polynésiens au sein de cette entreprise ; la troisième, c'est la baisse des tarifs, c'est de faire en sorte que nos consommateurs polynésiens s'y retrouvent. Et ce n'est pas un journal que j'ai l'habitude de citer, alors je ne vais pas faire de publicité, mais c'est possible, la télé moins chère, en Polynésie. C'est possible ! (Montrant la une des *Nouvelles de Tahiti*) Laissez le gouvernement et le conseil d'administration poursuivre ces discussions. Au moment où elles aboutiront à un terme qui sera fixé par le président du conseil, le Président aura toute la possibilité de faire une information à l'assemblée, voire de consulter l'assemblée. Mais sachez qu'aujourd'hui c'est bien dans la compétence du Président. Mais vous

n'avez pas besoin de voter une telle délibération pour venir entrer dans le jeu que veut vous faire jouer Monsieur Jacqui Drollet.

Monsieur le président, j'en appelle à la sagesse de notre assemblée. Je crois qu'aujourd'hui on nous a assez fait perdre de temps, on vous a assez fait perdre de temps. Merci de votre attention. *Mauruuru i te fa'aro'ora'a mai* [Merci de votre attention]. (Applaudissement sur quelque banc de Tō tātou 'āi'a)

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Monsieur le président — n'applaudissez pas tous en même temps ; ça a été plutôt faible comme applaudissement ! —, Monsieur le président, je viens d'entendre avec intérêt la réponse de Monsieur Rohfritsch à mon intervention, et je voudrais retenir également son refus de participer ou de faire participer à la commission des institutions. Il tenait un conseil d'administration de l'institut de la statistique, dont je suis également membre. J'ai demandé à Teiki Porlier de me remplacer, et j'espère qu'il y était, mais le ministre lui-même n'a ni demandé à son conseiller occulte, celui qui est derrière lui — là, que vous m'avez montré (Réaction de M. Teva Rohfritsch), ne faites pas le clown ! —, ni au président du conseil d'administration de l'OPT, de venir. Il est tout seul à régner. Personne n'a le droit d'ouvrir la bouche, à l'heure actuelle, à l'OPT. La preuve, il n'a surtout pas souhaité que l'un des leurs vienne en commission des institutions pour apporter des réponses aux questions que l'on se posait, puisqu'apparemment la délibération est tellement illégale. Donc, c'est vous signaler et situer la façon dont Monsieur Rohfritsch gère son ministère, et je lui ferai l'économie de la lecture d'un certain nombre de lettres qu'il a adressées aux responsables de l'OPT, qui est assez effarant, pour expliquer le comportement de ce Monsieur devant cette responsabilité qu'il essaie d'assumer.

Alors, quand sur un sujet aussi important, Monsieur le président, on se permet de faire référence au festival du *ukulélé*, c'est que, vraiment, il n'y a rien dans son argumentation. Véritablement, quand il se met à parler du festival du *ukulélé* de Hitia'a qui, entre nous soit dit, a été un succès, n'en déplaise à certains, quand on se permet de faire une référence à ce festival du *ukulélé* pour répondre à une question sur un sujet aussi important, je commence à m'interroger, parce qu'en fait tout ce dont le ministre a débâillé se trouve dans ce document (Montrant le document). Ce document que j'ai été obligé, Monsieur le président, que j'ai été obligé de demander, en conseil d'administration, qu'on nous fournisse. C'est sur la base de ce document que le conseil d'administration s'est prononcé. Et ce document a été revendiqué, demandé dans un courrier du PCA "docile", entre guillemets, du 16 mars, et rendu le 16 avril. Un document aussi important, en moins d'un mois. Et c'est sur le fondement de ce document que Monsieur Rohfritsch vient nous donner des leçons ?

Il est intervenu hier soir à RFO en disant qu'en Calédonie ça marche bien, puisque Canal a négocié avec l'OPT de Nouvelle-Calédonie. Une fois de plus, vous ne savez même pas, Monsieur Rohfritsch, la réalité des associations de Canal+ parce que ce n'est pas avec l'OPT de Nouvelle-Calédonie, c'est avec le groupe Lafleur. Et je vous demandais, au conseil d'administration, puisque ce sont déroulés en Nouvelle-Calédonie ce que Canal+ nous propose en Polynésie, allons étudier ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie. Allons étudier en Nouvelle-Calédonie. En termes de voyages, vous n'êtes pas mal Monsieur Rohfritsch. En termes de voyages, vous n'êtes pas mal. Avec Monsieur Tong-Sang, vous avez beaucoup voyagé aussi. Alors, je vous en prie.

Nous pourrions, nous pourrions, sur l'exemple qui nous est proposé par Canal+ et la Nouvelle-Calédonie, essayer... (M. Teva Rohfritsch pointe un document) Oui, vous pouvez montrer la page de ce courrier, puisque ce courrier reproduit ce qui est à l'intérieur de ce document. (Montrant le document) Ce courrier reproduit ce qui est à l'intérieur de ce document, sauf que — Monsieur Rohfritsch ne riez pas bêtement —, sauf que, dans ce document, les rédacteurs sont les amis de votre conseiller, derrière. Les rédacteurs de ce document ont été sollicités par l'individu qui est derrière vous pour rédiger ce document, de façon à faire avaler la pilule Canal+. Voilà la réalité !

Par exemple, Monsieur le président, dans les chiffres qui sont avancés... (Réaction de M. Rohfritsch) Monsieur Rohfritsch ne veut pas m'écouter ! Dans les chiffres qui sont avancés, lorsque Canal+ est parti, je vous ai lu dans mon discours un point particulier des négociations qui empêchait... (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « *Fa'aea i tē ha'avare! Ai ! [Arrêtez de dire des mensonges ! Eh !]* ») Quand Monsieur Rohfritsch commence à gueuler, c'est qu'il n'a plus d'arguments. Il n'a plus que la harangue et l'insulte comme argument. Débattons arguments contre arguments.

Vous faisiez référence aux taux de pénétration de Canal+ en Nouvelle-Calédonie : 32 % chez nous, 62 % en Nouvelle-Calédonie. (Réaction de M. Teva Rohfritsch) Dans ce taux de pénétration, il y a un poids important que vous avez oublié de signaler : les offres couplées, les offres couplées qui représentent, chez nous, 2 000 abonnements et 30 000 en Nouvelle-Calédonie. Ça ne vous inquiète pas ? Ça ne vous inquiète pas qu'en Polynésie nous ne puissions pas offrir des offres couplées, alors qu'ils peuvent le faire en Nouvelle-Calédonie ? Et c'est ce qui permet la pénétration à 62 % du nombre de foyers en Nouvelle-Calédonie, tout simplement ! Ceux qui sont en Polynésie, qui sont abonnés à un bouquet TNS, et qui s'abonnent également à Canal+ sont obligés de payer deux abonnements. Les chiffres que vous comparez, et que je demande aux journalistes de rectifier, sont des chiffres qui sont imposés. Il n'y a pas de possibilité d'offre couplée, ce qui existe en Nouvelle-Calédonie, et ce qui permet de baisser les prix. En Polynésie, Canal+ n'a pas souhaité que ces offres couplées puissent exister. Voilà une des raisons majeures, Monsieur le président, de la difficulté de notre société TNS à progresser dans sa marge de manœuvre en termes de recherche de nouveaux abonnés. Nous en sommes à 32 %.

Est-ce que Monsieur Rohfritsch se soucie de savoir comment augmenter ce nombre d'abonnés autrement qu'en s'inféodant à Canal+ ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire des promotions, des propositions aux Polynésiens pour avoir encore plus d'abonnements pour TNS, et permettre à TNS de s'en sortir. Alors, bien sûr, il raille Monsieur Temeharo en disant : « Vous avez évolué. Vous n'êtes plus à 60 %, vous êtes à 50 %. » Pourquoi 50 contre 50 ? C'est la proposition de Monsieur Tronc de Canal Overseas qui vous l'impose. C'est Monsieur Tronc qui vous l'impose : 50/50, comme ils l'ont réalisé en Nouvelle-Calédonie. Comme ils l'ont réalisé en Nouvelle-Calédonie ! Et, à l'heure actuelle, sans mesure de protection, Monsieur Tong-Sang, en Nouvelle-Calédonie, Canal+ est en train de bouffer le groupe Lafleur et devenir monopole à 100 % de l'audiovisuel. Quand ils auront le monopole total, ils augmenteront les prix à leur guise. Nous avons demandé, j'ai demandé au conseil d'administration, qui ne l'a pas accepté ; j'ai posé la question orale à Monsieur Rohfritsch : quelles mesures de protection, avant éventuellement la discussion avec Canal+ ? Robert Tanseau : aucune mesure de protection, aucune. C'est-à-dire que quand le loup sera dans la bergerie, il pourra s'élargir et bouffer tous les moutons. Aucune mesure de protection. Donc, nous exigeons du conseil d'administration un peu, j'allais dire, de protection de notre patrimoine.

On ne peut pas se contenter de dire « c'est une délibération pour commencer à discuter », alors que, dans le bout de la délibération, on aboutit à une association avec Canal+. Et, souvenez-vous, je vous ai parlé de ce groupe à l'intérieur de la SA Vivendi. Souvenez-vous que Canal+ est une filiale de Vivendi à 100 %. Souvenez-vous le chiffre d'affaires de Vivendi : 3 000 milliards de francs pacifique en 2008, 3 000 milliards de francs pacifique en 2008, 17 fois le budget de notre pays en 2010.

Donc, il faut peut-être, Monsieur le ministre, au lieu de hurler à mort comme vous le faites, il faut débattre sereinement, et le débat serein ne peut avoir lieu qu'à l'assemblée de Polynésie. C'est ma façon, c'est ma façon, Mesdames et Messieurs les représentants, de vous informer de ce qui se trame à l'intérieur des conseils d'administration. Si j'avais été au conseil d'administration de l'institut de la statistique, avec Madame Lana Tetuanui qui n'est malheureusement pas là, présidente du conseil d'administration de l'institut de la consommation, nous aurions demandé à Monsieur Rohfritsch d'inscrire au budget de l'institut de la statistique les sommes nécessaires pour réaliser le budget d'enquête des familles.

Le budget d'enquête des familles. Monsieur Tong-Sang, c'est le premier point du rapport préliminaire de Madame Bolliet, le premier point, que vous ne respectez même pas. Alors, permettez-nous de douter de toutes vos litanies que vous allez réaliser à partir du collectif n° 4. Ce premier point, lui-même, le budget d'enquête des familles, dont le dernier a été réalisé en 2000 et ne correspond plus à rien, et qui sert à fixer l'indice des prix à la consommation, celui-là qu'il faut réaliser, votre ministre, à votre droite, ne réalise même pas l'apport financier qu'il faut à l'institut de la statistique. Au contraire, vous venez nous annoncer que vous allez sortir les taxes affectées. Non, c'est important ! C'est important, parce qu'il s'agit d'un tout. Il s'agit d'un tout, Monsieur le président, et nous souhaitons, si vous le permettez, que l'assemblée débattenne, comme nous l'avons fait en fin 2007, de sujets importants tels que, par exemple... et il est bizarre, parce que c'est aussi un cheval de bataille de Monsieur Rohfritsch, qu'il n'ait pas parlé de Honotua.

Lorsqu'il s'est agi de l'investissement de 9,500 milliards de Honotua, en tant que responsables de l'OPT avec Jean-Paul Barral, nous avons demandé l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur cet investissement. Et c'est nanti de cet avis, à 57 voix sur 57 représentants, que nous avons lancé l'opération en janvier 2008. C'est cette procédure, c'est cette procédure que nous souhaitons voir, organiser dans nos institutions, et nous nous en porterons que mieux.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Mauruuru. Ua hora. Haere tātou e tāmā'a* [Merci. Il est l'heure pour déjeuner]. Il est 12 heures 50. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, Monsieur le président, il y a eu une attaque personnelle. Il y a une attaque personnelle, Monsieur le président.

Le président : *Mauruuru* [Merci].

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, (Réactions sur les bancs de Tō tātou 'ai'a) *Fa'a'oti roa* [Finissons-en], Monsieur le président ! Monsieur Jacqui Drollet n'a pas changé, hein, Monsieur le président ! (M. Jean-Christophe Bouissou, hors micro : « On va manger du lion, après on revient. ») On va manger avec Jacqui ?

Le président : Bon appétit.

oOo

Suspendue à 12 heures 48, la séance est reprise à 14 heures 30

oOo

Le président : Nous reprenons nos travaux. Monsieur le ministre, Monsieur Teva Rohfritsch, vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, je voudrais rappeler à Monsieur Drollet l'article 17 du règlement intérieur qui interdit toute attaque personnelle, parce que je considère que les attaques personnelles portées sur les membres de mon cabinet sont des attaques qui sont portées à mon attention. Et je demande solennellement à ce que Monsieur Drollet fasse des excuses au membre du cabinet qu'il a insulté publiquement devant les télévisions, devant notre assemblée, alors qu'il n'y ait pour rien dans ce débat de politique politicienne qui nous anime et qui, je crois, nous fait perdre à toutes et à tous beaucoup de temps depuis ce matin. C'est l'article 17, Monsieur le président, qui prévoit aussi qu'une représentation mise en cause puisse se faire entendre. Je comprends que vous ayez choisi, pour ramener la sérénité des débats, peut-être, de faire entendre à Monsieur Drollet, pendant le déjeuner, un

peu la voix de la raison, parce qu'il est aussi président du groupe UPLD, et je trouve que Monsieur Drollet n'a pas respecté ce titre ce matin, avec des accusations assez lourdes portées sur un membre de mon cabinet, et donc sur des personnes, Monsieur Drollet, qui n'ont rien à voir avec vos velléités politiciennes.

Sur Honotua, Monsieur le président, simplement rappeler à Monsieur Drollet qu'il a sollicité l'avis de l'assemblée à l'époque, parce qu'il sollicitait aussi le financement du pays. Et, souvenez-vous, lorsque j'ai répondu à la question orale de Monsieur Drollet, j'ai bien lu devant cette assemblée, pour rappel, la délibération qui a été votée effectivement par les 57 représentants, qui prévoyait d'autoriser que le câble Honotua soit porté par la Société TNT (Tahiti Nui Télécommunications). Monsieur Drollet et Monsieur Barral ont choisi de leur propre chef de faire porter ce câble par la maison mère et l'OPT en, donc, totale contradiction avec le souhait de l'assemblée concrétisé par une délibération. Donc, encore une fois, Monsieur Drollet ferait mieux de s'abstenir avant de nous donner des leçons. Je pense que ce choix a fait peser un risque financier plus important, à la fois pour la maison mère et pour le groupe OPT, et un manque à gagner en termes de défiscalisation. Mais ça n'est pas le sujet du jour.

Enfin, Monsieur le président, je demanderai humblement à ce que nous puissions rester sur le sujet, puisque Monsieur Drollet a commencé à évoquer le panier de la ménagère et son étude du budget des familles, totalement hors sujet avec le texte qui vous est présenté. Et enfin, ça sera peut-être l'une de mes dernières interventions — puisque nous sommes là sur une proposition de loi de l'assemblée, je vais vous laisser délibérer, Monsieur le président —, à nouveau, pour renouveler mon appel aux représentantes et aux représentants de l'assemblée : vous avez vu que ce matin Monsieur Drollet a voulu nous faire jouer, à tous, un jeu politique et vous entraîner dans des discussions et des attaques personnelles sur ma personne ou sur les membres de mon cabinet, qui n'ont rien à voir, ni avec l'intérêt général, ni avec l'intérêt du groupe OPT. Comme je vous l'ai dit ce matin, nous ne faisons qu'ouvrir des discussions. C'est le projet de délibération qui a été adopté par le conseil d'administration de l'OPT. Le président va donc, de l'OPT, entamer ces discussions, et revenir vers les instances pour pouvoir proposer des pistes de solution qui émaneraient de ces discussions.

La délibération qui vous est proposée, non seulement, ne traite pas de ce sujet, mais, à mon sens, est totalement illégale en vertu du statut de la Polynésie française qui régit, eh bien, notre organisation, la répartition des compétences et le rôle de toutes les institutions de la Polynésie française. Donc, j'en appelle à votre bon sens. Il est inutile de perdre davantage de temps. N'allez pas voter ce texte qui, de toute façon, sera soumis aux juridictions dès son adoption éventuelle. Je crois que nous avons suffisamment perdu de temps, Monsieur le président, et je vous propose de ne pas continuer à polémiquer. Je ne vais pas répondre aux autres attaques de Monsieur Drollet. Ça n'apportera rien, ni au débat, ni à notre pays qui en a assez de regarder ce triste spectacle.

Merci, Monsieur le président.

M. Teikinui Porlier : Dans la mesure où mon confrère, ce matin, faisait mention du conseil d'administration de l'institut de la statistique de la Polynésie française, auquel effectivement j'ai participé, je voudrais profiter de la tribune que tu me proposes, Jacqui, pour faire un peu, très rapidement, un état de cet établissement ; établissement qui plus est, donc, est chargé de diverses enquêtes, notamment, bien sûr, le recensement de nos populations à un rythme de... un recensement tous les cinq ans et, comme ça a été dit ce matin, normalement en charge également de l'enquête sur le budget des familles. Et là, nous n'avons aucune donnée depuis l'an 2000, et l'on sait, avec toutes les réformes que l'on doit mener, combien nous avons besoin d'informations statistiques pour pouvoir ajuster les curseurs sur les différentes réformes. Notamment, je pense au pouvoir d'achat, à la fiscalité, et la participation de chacun des Polynésiens, de nous-mêmes, à notre niveau aussi, les institutions, sur l'amélioration et la meilleure gouvernance.

Eh bien, cher Jacqui, comme tu le retrouveras sur le *mail* que je t'ai adressé dès le lendemain, sur l'état de cet établissement, la situation est des plus tendues. Et, chers nous tous, chers

collègues, l'institut de la statistique qui ne peut pas produire les informations sur lesquelles toute entité, toute collectivité fonde, bâtit sa construction, ben, c'est un établissement qui a besoin de l'attention, de toute l'attention de nous autres, représentants. Parce que ces informations, ces enquêtes, encore une fois, si elles ne sont pas menées rapidement, on continuera à avancer au coup par coup ; à ne pas avoir une construction cohérente, et à ne pas pouvoir prendre des décisions en ayant la connaissance des impacts de décision.

Alors, bien sûr, on est là pour parler de Canal Overseas, mais on a bien compris que le débat doit, selon les textes, se tenir d'abord au sein du conseil d'administration de l'OPT ; et débat au sein du conseil d'administration de l'ISPF, il y avait ce jour-là. Bien sûr, j'ai représenté notre assemblée sans problème, et nous avons débattu, nous avons débattu, notamment sur l'absence de textes qui permettent à cet institut d'exister, la tête haute, je dirais. Parce que ces enquêtes, aujourd'hui, rien ne fait valoir ces enquêtes sur des cycles. Jacqui disait ce matin : « On a besoin, il faut inscrire les budgets pour faire l'enquête des familles. » On a surtout besoin que l'enquête des familles se fasse, peut-être tous les dix ans, à l'échelle du pays, mais tous les cinq ans, à l'échelle de l'île de Tahiti. Pourquoi pas aussi aux Îles-sous-le-vent. On a besoin, en face de ces enquêtes qui coûtent énormément d'argent, de pérenniser les moyens financiers. Et croyez-moi que, lorsque la présentation de l'ISPF nous sera faite, il faudra avoir une attention particulière, parce qu'ils ont besoin de finances, d'abord pour détendre leur trésorerie, mais aussi pour nous aider à prendre de bonnes décisions. C'est un outil d'aide à la décision politique ; l'ISPF produit des indicateurs.

MCSF

Voilà, je voulais partager avec vous sur cet aspect des choses, et donc vous dire à vous tous que nous avons décidé, suite à une proposition faite en CA, que le gouvernement, à travers donc Monsieur Rohfritsch, puisse faire une proposition de texte qui encadrerait les différentes enquêtes nécessaires, en leur donnant un cycle, et permettrait de pérenniser des moyens financiers.

Voilà. Merci, Jacqui, de m'avoir permis de pouvoir faire état à l'ensemble de la représentation de cette situation.

M. Jacqui Drollet : Merci, Teiki, d'avoir représenté l'assemblée de la Polynésie au conseil d'administration de l'institut de la statistique. Et si je mentionnais ce conseil d'administration, c'était simplement, Monsieur le président, pour signaler le manque de courage du ministre en charge de l'économie numérique, parce qu'en fait il a prétexté de ce conseil d'administration pour ne pas assister à la commission des institutions qui avait à traiter, justement, des relations entre TNS et Canal Overseas.

Et, le deuxième point, je disais précisément à Monsieur Rohfritsch qu'il n'est pas tout seul sur terre, et qu'il a des conseillers occultes qui crient avant d'avoir mal, et il a un président du conseil d'administration de l'OPT qui aurait pu très bien assister à cette commission des institutions pour répondre aux questions des représentants. Et les représentants avaient des questions, notamment mon amie la représentante Thilda Fuller, que je voudrais aussi publiquement remercier, parce qu'elle a participé de façon constructive, bien que n'étant pas membre de cette commission, à la discussion sur le sujet.

Donc, je voudrais simplement rappeler à Monsieur Rohfritsch qu'il n'est pas tout seul sur terre, et que quand il est susceptible d'être ailleurs, n'ayant pas le don d'ubiquité, eh ben, il demande à ses collaborateurs, éventuellement au président du conseil d'administration de l'OPT, de participer avec les représentants à la commission intérieure. Cela n'a pas été le cas, et j'ai donc noté votre peu de courage en n'acceptant pas, en n'acceptant pas que vos collaborateurs puissent participer à cette commission.

Vous me demandez, en citant un article de notre règlement intérieur, de vous faire des excuses. Je voudrais vous rappeler, Monsieur Rohfritsch, un propos que vous avez tenu dans votre

réponse, mais que vous avez peut-être oublié. Vous avez dit textuellement : « Mon conseiller est ravi d'être mis en avant. » Alors, à partir de là, pourquoi voulez-vous que je m'excuse d'avoir parlé de votre conseiller, si lui-même est ravi d'avoir été sur le devant de la scène ? Au contraire, vous devriez me féliciter, Monsieur Rohfrisch, plutôt que de me demander des excuses !

Je vous passe sur « Jacqui Drollet inspecteur », « Jacqui Drollet agent du KGB », votre copain Roro qui cite Karl Marx et le *Capital*... Je pense qu'il a dû confondre avec les barres chocolatées « Mars »... Karl Marx, *Mars*... je ne sais pas trop. Il parle de choses qu'il ne sait pas non plus, malheureusement, le pauvre ! d'autant que ce n'est pas lui qui a rédigé son texte, c'est un plumitif de Tō tātou 'ai'a. Donc, c'est un peu triste d'en arriver là au niveau de votre gouvernement.

Donc, pour passer... (Réactions sur les bancs de Tō tātou 'ai'a), pour passer au-delà... pour passer au-delà — Monsieur le président, comme quoi il n'y a que la vérité qui blesse ; (Réactions sur les bancs de Tō tātou 'ai'a) il n'y a que la vérité qui blesse ! (M. Robert Tanseau, hors micro : « C'est de la bassesse ; c'est de la bassesse, ça ! ») Ah, c'est Tanseau qui a écrit le texte ! Alors, pourquoi ne l'a-t-il pas lu ? (M. Robert Tanseau, hors micro : « C'est de la bassesse, mon cher ami ; c'est de la bassesse. »)

Alors, Monsieur le... (M. Robert Tanseau, hors micro : « C'est de la bassesse ! ») Monsieur, Monsieur le président, nous nous sommes quittés... (Mme Éléonor Parker, hors micro : « C'est triste ! ») nous nous sommes quittés, avant de passer au repas de midi, Monsieur le président, sur trois conditions posées par Monsieur Rohfrisch — j'ai noté ces trois conditions — pour l'accord avec Canal+ : la première condition était « OPT majoritaire » ; la deuxième condition était « préservation de l'emploi » ; et la troisième condition était « baisse des tarifs » ; et je ne m'arrêterai que sur la première condition : OPT majoritaire.

Dans le document de Canal+, dans la lettre strictement confidentielle de Canal Overseas, datée du 11 juin 2010, le directeur de Canal Overseas demande précisément un accord à 50/50. Et lors du conseil d'administration, nous avons débattu de la possibilité d'avoir une majorité pour l'OPT. Mais quand il s'est agi de discuter de la délibération du conseil d'administration, à ce moment-là, Monsieur le président, il n'y avait plus du tout de position majoritaire de l'OPT. Dans la délibération même où les administrateurs auraient pu ajouter : « Nous souhaitons entamer les discussions sur la base d'une majorité pour l'OPT », rien de tout cela ! Et le ministre a fait voter sur la lettre de Monsieur Tronc du 11 juin. Donc, vous me permettrez, Monsieur le président, de douter un peu de cette condition, sortie de derrière les fagots, en fin de matinée, par Monsieur Rohfrisch.

Je voudrais lui rappeler tout simplement une des questions que je lui ai posée dans ma question orale du 21 juin, et à laquelle il n'a pas répondu. Je lui avais justement posé la question sur les éventuels conflits avec TNS et Canal+, mais il n'a pas répondu. Et de mon point de vue, gouverner c'est prévoir. Donc, on ne peut pas imaginer aller négocier avec Canal+ et dire « Canal+ demande 50/50. Nous, on veut 60/40 ou 51/49 » — que sais-je ! — et ne pas préparer ses arrières. Et j'avais donc évoqué trois scénarii, Monsieur le président, dans ma question orale. Et je conçois et je trouve qu'aujourd'hui ces scénarii reviennent sur le devant de la scène.

J'avais notamment demandé, si c'était le *statu quo* — à l'heure actuelle, TNS a un accord de diffusion des programmes de Canal+ —, si c'était le *statu quo*, en termes de revenu, pour quel coût, quelles seraient les refontes des offres TNS ? Je n'ai pas eu de réponse du ministre de l'économie numérique.

Si c'était la collaboration — on peut imaginer la collaboration avec Canal+ —, quel partage des coûts globaux, quel partage des bénéfices, quelle gouvernance ? Et là, c'est Canal+ qui nous répond : « On est d'accord pour vous laisser la présidence, par contre la direction générale et la direction des finances, c'est nous. » Autrement dit, toute la partie qui rapporte de l'argent à cette nouvelle entité sera entre les mains de Canal+.

Et les choix ensuite du futur, sur les modes de diffusion, est-ce qu'on va les faire ? Sous la forme de l'ADSL, sur l'Internet mobile ? Quelle décision définitive sur le repli de la tête de réseau ? À l'heure actuelle, la tête de réseau est à Paris. Le ministre n'a pas répondu, alors qu'il citait d'autres décisions du conseil d'administration de l'OPT. Nous avons pris cette délibération pour rapatrier la tête de réseau, qui est à l'heure actuelle à Paris, en Polynésie. Donc, s'il s'agissait ensuite d'une confrontation, quelle évolution, dans le cadre réglementaire audiovisuel ? J'ai interrogé le ministre sur le fait qu'à l'heure actuelle — et il m'a critiqué, Monsieur le président, il m'a critiqué vertement — le conseil d'administration avait autorisé l'acquisition de six transbordeurs sur le satellite IS18 qui va être lancé en 2011. À l'heure actuelle, nous sommes sur un satellite qui est en fin de vie : le satellite Intelsat 701, et c'est ce satellite aussi qui permet à Canal+ de travailler sur la Nouvelle-Calédonie. Nous avons pris les devants, et nous avons pris la décision, Monsieur le président, d'acheter, avant que ce satellite ne soit lancé, des capacités satellitaires.

Savez-vous, Monsieur le président, à quel tarif nous avons acheté ces capacités ? Nous avons acheté à 1 400 \$ le mégahertz par mois. (M. Teva Rohfritsch, hors micro : « 5 milliards ! ») Oui, vous pouvez dire 5 milliards. (Réaction inaudible et applaudissements de M. Rohfritsch) Et à cause de cela, et à cause de cela, et à cause de cela, Canal+ lorgne sur notre satellite ; Canal+, à l'heure actuelle, doit payer 3 000 \$ le mégahertz 3 000 \$ le mégahertz ! Deux fois que ce que nous avons payé. Donc, dans tous les calculs, Monsieur le président, dans le document que je vous ai montré tout à l'heure, de *Greenwich Consulting*, il est fait tout un tas de calculs. Sauf que, sauf que, Monsieur le président, le fait d'avoir cet avantage, en termes de coût des transbordeurs satellitaires, va permettre à Canal+ de faire des économies dans son plan de charges en Calédonie, de l'ordre de 100 millions de francs par an. Canal+ va faire des économies, en passant, avec le prix du mégahertz que nous avons payé à Intelsat, avec des économies à 100 millions de francs par an sur sa situation en Nouvelle-Calédonie. À aucun moment ce document n'en parle, à aucun moment ces chiffres ne sont avancés.

Donc je pense, Monsieur le président, que l'assemblée sera bien avertie et devrait, selon moi, voter cette proposition de délibération. Pas un projet de délibération, Monsieur Rohfritsch — une fois de plus, vous ne connaissez pas les termes qui régissent notre pays et notre statut : proposition de délibération. Et sur cette proposition de délibération, si d'aventure l'accord se faisait avec Canal+, je vous proposais dans ma question orale des clauses de protection, des clauses de protection. Vous ne les avez pas prises. (Réaction inaudible de M. Rohfritsch) Et, à l'heure actuelle, ces clauses de protection auraient bien servi la Nouvelle-Calédonie, parce que Canal+ est en train de bouffer son partenaire calédonien.

Voilà, Monsieur le président. J'aimerais bien entendre de Monsieur Rohfritsch ce qu'il entend par « OPT majoritaire ». Et si d'aventure Canal+ ne l'acceptait pas, que deviendrait ce type de relation entre Canal+ et TNS OPT ?

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président, de me donner la parole, parce que je l'ai sollicité. Merci au Président du gouvernement de nous entendre sur ce sujet.

Monsieur le président, depuis ce matin, je trouve qu'autant ce sujet a été amené sur le banc de l'assemblée, et c'est avec intérêt que nous débattons, autant je trouve que nous nous retrouvons, nous, au niveau des représentants de l'assemblée, dans une joute oratoire qui amène des gens qui sont au fait du sujet — et le ministre est parfaitement au fait de son sujet lié à la problématique de TNS, mais aussi le représentant Jacqui Drollet de devoir défendre une position — ; mais nous sommes, nous, au niveau de l'assemblée, entraînés comme dans une sorte de spirale, vous voyez, où on doit débattre d'un sujet où les uns et les autres détiennent des éléments d'information que nous n'avons pas nous, d'abord parce que nous ne sommes pas administrateurs de, ni l'OPT, ni *a fortiori* ses filiales. Et on comprend que ce débat soit intéressant, mais on trouve aussi que ce débat est prématuré, quelque part, puisque comme cela a été dit tout à l'heure par le gouvernement, nous sommes dans une phase exploratoire. Donc, c'est pratiquement un procès d'intention que l'on fait au gouvernement depuis quelques jours ; et même, je dirai qu'avant cette phase exploratoire, avant que cette exploratoire puisse

parvenir à son objectif, c'est-à-dire une information, si on a bien compris, on voudrait retirer ce pouvoir à l'exécutif alors que, statutairement, c'est à l'intérieur de son périmètre d'intervention.

Alors, en cela, lorsque se rajoutent des attaques qui vont directement sur des personnes qui n'ont absolument rien à voir avec nous qui sommes des politiques, là, je commence à me poser des questions. Je trouve parfaitement anormal que l'on mêle des collaborateurs dans le débat que nous avons, parce qu'auquel cas nous sommes dans une certaine forme de chasse aux sorcières, et là nous nous élevons contre cet état de fait, et on ne peut pas accepter que demain, vous soyez, vous, par exemple, au banc du gouvernement, et que quelqu'un qui soit en opposition fasse la même chose. Les gens qui sont à l'intérieur des ministères sont des gens qui sont recrutés, qui font un travail, et que ce soit à l'intérieur des établissements publics ou à l'intérieur de ces ministères et du gouvernement. On ne peut pas, alors que ces gens ne peuvent pas s'exprimer, venir ici et vilipender les personnes en question. Donc, nous nous élevons contre ce fait.

Monsieur le président, il y a l'article 15 de notre règlement intérieur qui prévoit simplement, au niveau du point VI et du point VII, que lorsqu'un groupe a épuisé son temps de parole, celle-ci doit être refusée à ses membres. Nous sommes exactement dans ce cadre-là, point VII : « *Les discussions générales étant closes après les interventions des représentants* » et c'était le cas tout à l'heure, puisque le gouvernement a répondu à l'ensemble des questions.

Nous sommes prêts maintenant à rentrer dans notre délibération. Merci.

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française. Bonjour, Monsieur le Président du pays. À mes collègues ministres, à mes collègues représentants, *ia ora na* [bonjour] ; à tous ceux qui sont présents aujourd'hui.

J'ai participé à la commission des institutions, c'est la raison pour laquelle j'interviens maintenant en disant à mon collègue Jacqui Drollet et à mon collègue Teva Rohfrisch que je sens que tous les deux sont passionnés par le sujet, chacun a sa vision de ce sujet, mais que, pour ma part, je ne souhaite pas participer à une partie de ping-pong parce que, dans cette affaire, il n'y aura pas de gagnant. Je crois qu'aujourd'hui on est là pour délibérer, pour décider sur la base d'un texte qui nous est proposé. Pour ma part, il n'a jamais été question de remettre en cause le gouvernement à travers ce texte. Donc, je tiens vraiment à le rappeler, et j'ai eu l'occasion de m'en exprimer auprès du Président du pays et auprès du ministre en charge de l'économie numérique. Il s'agit bien là de faire des propositions ; nous avons un domaine d'intervention qui est organisé par le statut d'autonomie.

Et je voudrais rappeler à mes collègues qui se sont exprimés en disant que dans ce texte, nous exigeons du Président du pays, voire même nous exigerions du président de l'assemblée un certain nombre de choses, qu'il n'en est nullement question. Il s'agit là de demandes. Je pense qu'il est légitime que les représentants que nous sommes, qui votons les masses budgétaires, qui votons les budgets, qui votons les moyens du pays, qui votons bien évidemment sur la base de fonds qui nous sont confiés, eh bien, que nous soyons là pour faire des propositions.

Moi, je crois en la démocratie. Si les représentants estiment que cette délibération a lieu d'être soutenue, elle le sera ; et s'ils estiment qu'elle ne le doit pas, eh bien, elle ne le sera pas.

Et je voudrais finir en disant que moi, ce qui me motive dans cette délibération, c'est aussi le fait que, vous savez, quand on crée des établissements publics, quelque part, on est à la base de ces créations, nous les représentants, puisque nous votons un certain nombre de textes qui permettent l'émergence de ces établissements publics. Dans beaucoup de cas, nous n'avons pas vraiment le retour de la vie de ces établissements publics, au-delà même des comptes financiers ; et c'est dans ce cadre-là que je souhaite intervenir en disant qu'il me semble légitime de la part des représentants que nous sommes d'être à minimum informés de l'évolution de la vie d'un établissement public, de l'évolution de la vie d'une entité qui a en majorité des parts qui viennent du pays.

Demain, il y a une modification de la participation du pays dans ce genre d'entité, il me semble légitime que nous qui sommes représentants de la population, nous soyons au moins informés. Il n'a été nullement question, Monsieur le Président, de venir nous immiscer dans votre gestion. C'est une demande qui vous est faite, tout comme c'est une demande qui vous est faite, Monsieur le président de l'assemblée, de bien vouloir demander un avis auprès du tribunal administratif. Cet avis, vous pouvez le demander sur la base de notre statut d'autonomie et au titre de l'article 175, et c'est uniquement dans ce cadre-là que nous intervenons.

Donc, je voudrais vraiment rectifier les choses par rapport à ce qui a pu être dit. Moi, mon intérêt, dans cette délibération, c'est que nous soyons informés et que nous puissions au mieux gérer les fonds du pays.

Pour ce qui concerne une éventuelle remise en cause du gouvernement, je pense qu'il y a des procédures qui existent au niveau du statut d'autonomie qui permettent ça, et nous en sommes bien loin.

Donc voilà, je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion de genre. Je souhaite qu'on revienne sur ce débat, et je comprends l'intervention du ministre de l'économie numérique, tout comme je comprends également l'intervention de mon collègue à l'initiative de cette délibération. Mais, de grâce, faisons en sorte que ce débat ne soit pas personnalisé, parce que durant la commission, je n'ai pas eu l'impression qu'il s'agissait de ça. Laissons de côté nos querelles personnelles et mettons en avant le pays et, en tous les cas, mettons en avant l'information aux élus par rapport, eh bien, à des choses qui nous sont également demandées par notre population, et qui nous reviennent en tant que responsables à la direction de ce pays.

Je vous remercie de votre attention.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, je voudrais remercier, à part Monsieur Jacqui Drollet, les autres représentants qui sont intervenus, dans la mesure où, à l'issue de cette pause déjeuner, je souhaitais, comme je vous l'avais dit, que nous puissions attaquer la délibération. Effectivement, Monsieur Jacqui Drollet fait fi de toutes les règles, à la fois qui organisent notre pays mais aussi notre assemblée, puisqu'effectivement il contrevient, alors qu'il est président du groupe UPLD, à l'article 15, et l'article 8 du règlement intérieur qui organise et quantifie les temps de parole qui sont donnés lors de la discussion générale.

Monsieur le président, je voudrais dire à Sandra que la délibération qui est proposée dans le cadre, donc, de nos travaux de cet après-midi, va au-delà du droit d'information, effectivement légitime, qui revient aux représentants de l'assemblée, puisqu'elle demande au Président de faire retirer une délibération de conseil d'administration d'un établissement public. Donc, vous allez bien au-delà des prérogatives qui sont celles de l'assemblée. Je ne vais pas refaire tout le débat et toute la démonstration de ce matin mais, à mon sens, ce projet de délibération vient contredire un certain nombre de dispositions de la loi statutaire, y compris l'article 155 et 157 du statut de la Polynésie française et, à mon avis, comme je l'ai dit ce matin, je souhaite que les représentants n'entrent pas dans le jeu que veut leur faire jouer Monsieur Jacqui Drollet qui, vous l'avez vu, Monsieur le président, malgré mes appels au retour au calme et au respect mutuel, a commencé par me taxer de manque de courage politique, parce que j'ai assumé la présidence du conseil d'administration de l'ISPF, qui était convoqué depuis huit jours, alors que j'ai appris la convocation de la commission, pour ma part, le matin, alors que j'étais en Conseil des ministres ; et j'ai notamment demandé à l'un de mes collaborateurs, que Monsieur Jacqui Drollet continue d'agresser, alors qu'il n'a rien à voir avec ce débat politique, eh bien, de rédiger au plus tôt une lettre, adressée au président de la commission, Monsieur Tefaaere, qui je crois l'a lue, d'ailleurs, et je tiens à l'en remercier, pendant la commission, le priant de m'excuser, d'excuser mon absence, dans la mesure où j'avais déjà cet engagement-là, et que l'ISPF avait déjà eu son conseil d'administration reporté à plusieurs reprises. Donc, c'est vrai que la priorité aurait peut-être pu être davantage encore donnée à ce débat de commission — si je vous ai froissé, je vous prie de m'en excuser —, mais je pense tout de même qu'il y avait fortement une

contingence d'agenda, et de nombreuses personnes convoquées ce jour-là. Et je ne crois pas, Monsieur le président, qu'il s'agit de manquer de courage politique que de ne pas venir à ce moment-là. D'ailleurs, je n'ai aucune leçon de courage politique à recevoir de Monsieur Jacqui Drollet. Et s'il y a des élections, j'espère que Monsieur Jacqui Drollet nous donnera des leçons de courage politique, en se présentant au nom du Ia mana te nuna'a devant la population, mais qu'il arrête de venir brandir des sujets qui n'ont rien à voir avec ce sujet, cet après-midi, Monsieur le président, au nom du groupe UPLD. Donc, je crois que le courage politique, il devrait se le garder pour lui-même.

Sur la question du satellite, qui n'a aussi rien à voir avec ce débat aujourd'hui, Monsieur le président, je confirme le chiffre effectivement de 5 milliards que Monsieur Jacqui Drollet a engagés, sans même savoir comment est-ce qu'il allait rentabiliser cet investissement. Souvenez-vous qu'en additionnant tous les projets mis en œuvre par Monsieur Jacqui Drollet et Monsieur Barral, ce n'est pas moins de 30 milliards d'investissement qui étaient en cours d'engagement par le groupe OPT. Il y a dans cette salle beaucoup de personnes que se sont succédé au conseil d'administration de l'OPT, je pense que celles qui y sont passées savent bien ce que représentent les 30 milliards pour l'économie financière de ce groupe auquel nous tenons tous.

Donc, je souhaiterais effectivement, Monsieur le président, sortir de « ping » et de « pong », et puis sortir de ce débat stérile qui nous paralyse depuis ce matin. Je crois que le Président de la Polynésie souhaite aussi intervenir.

Monsieur le président, passons à la délibération, et que chaque représentant prenne sa responsabilité. Je crois qu'on a assez débattu. Les uns et les autres ont amené des arguments effectivement, et que chacun vote en son âme et conscience. Mais arrêtons les attaques personnelles. Monsieur Drollet n'a pas voulu s'excuser, j'en prends note. Je regrette simplement que ce soit nos collaborateurs qui soient pris en cible par Monsieur Drollet qui ne répond pas aux arguments.

Et, Monsieur le président, selon l'article 15 du règlement intérieur, je vous demande de passer à la délibération. Merci.

Le président : **Mauruuru** [Merci].

Nous passons à la délibération. Je demande au rapporteur de donner lecture de la délibération.

— Cf. annexe —

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Monsieur le président, je vous lis donc l'article 1^{er}, mais je me réserve les autres questions à poser après l'article 1^{er}, que cela plaise ou non à Monsieur Rohfritsch.

Article 1^{er}.-

M. Jean-Christophe Bouissou : Enfin, à 15 heures, nous y arrivons !

Monsieur le président, c'est la première fois que nous avons à faire face à un projet ou une proposition de délibération qui outrepassa les pouvoirs de notre assemblée, en occultant totalement le mode de fonctionnement et l'autonomie de nos établissements publics.

Il est demandé ici, je dirais, pratiquement d'exiger du Président du gouvernement — parce que c'est une délibération de notre assemblée — de faire retirer par le conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications... c'est-à-dire que nous avons créé des établissements bényouy ! C'est quand même extraordinaire de retrouver, ici, dans cet hémicycle, des propositions de délibération où on casse totalement le mode de fonctionnement de nos institutions, et y compris des établissements que nous créons ! Voilà pourquoi, ce matin, ce débat était intéressant, pour arriver sur

une proposition de délibération qui outrepassait totalement tout le mode de fonctionnement, je dirais, de notre pays.

Qu'est-ce que nous voulons ? Ramener tout le pouvoir de décision, ici, à l'assemblée ? Mais ce n'est pas cette délibération qu'il faudrait, c'est modifier le statut de notre pays ! Comment est-ce que la commission qui s'est réunie a pu voter sur un article comme celui-ci ? Quel est le pouvoir d'un conseil d'administration du port autonome de Papeete ? Quel est le pouvoir d'un conseil d'administration de l'OPH ? Quel est le pouvoir du conseil d'administration du FDA ? Quel est le pouvoir d'un ministre nommé à la présidence de ces conseils d'administration ? Quels sont les pouvoirs de la société civile qui y sont représentés ? De devoir nous rendre des comptes comme nous le faisons en cet instant.

Nous sommes totalement subjugués par le fait qu'à un moment donné des représentants soient capables de venir présenter de tels textes, ici, dans notre assemblée. On ne peut pas se dire républicains et voter pour cet article-là.

Alors j'ai entendu tout à l'heure, évidemment, les propos des uns et des autres. Moi, j'ai l'impression que c'est une bataille politique qui est en train de se produire. Si c'est une bataille politique, je suis pratiquement à me ranger sur certains avis. Ça n'est pas sur un texte comme celui-ci qu'il va falloir se positionner. Il faut arrêter ! Dites clairement les choses ! N'allez pas dire au conseil d'administration de l'OPT que vous n'avez aucun pouvoir ; même pas... Alors, je lis : « ... à l'opportunité... », c'est-à-dire que rien n'est décidé, évidemment ... regarder s'il est opportun qu'il y ait un partenariat entre l'OPT TNS et Canal Overseas, et « qui autorise le président du conseil d'administration à ouvrir et conduire les discussions nécessaires avec Canal Overseas, afin d'étudier l'opportunité... » Hé, on n'est pas en train de dire, ici, que le conseil d'administration a un pouvoir manifeste, ou que le président du conseil d'administration a le pouvoir manifeste de décider !

Alors, quel est le véritable problème ? Alors, je demande à ceux qui soutiennent cette délibération de nous dire exactement pourquoi vous souhaitez revoir totalement le mode de fonctionnement de nos établissements publics.

Mme Juliette Tahuhuatama : *Ia ora na 'amui tātou i te fārereira'a i teie avatea.* [Bonjour à tous.]

Hina'aro vau e horo'a i tō 'u mana'o i teie uira'a a Jean-Christophe Bouissou, e horo'a i tō mātou mana'o. Ha'amana'o ra paha 'oe, e peretiteni, i te matahiti i fa'ahēpohia ai i te Peretiteni fa'atere i te fenua ia fa'ahaere mai i te mau anira'a a te mau ta'atira'a ānei, tā rātou mau anira'a (subventions), fa'ahaere mai i roto i te assemblée na te assemblée ato'a e hi'o e tano ānei i te horo'ara'a i teie moni 'aore rā 'aita. Maere au ia na no te mea na rātou teie ture i mā'iti. Tātou, ua pātō'i tātou. No te mea tā rātou mau anira'a, e mau anira'a na'ina'i roa : 100 000 ānei, 2 000 000 ānei.

[Je souhaitais donner notre avis sur la question de Jean-Christophe Bouissou. Sûrement que vous vous souvenez, Monsieur le président, l'année où il a été demandé au Président du pays de transmettre les demandes de subvention des associations à l'assemblée, afin que cette dernière puisse donner son avis sur l'octroi des subventions. Il m'étonne vraiment, parce que ce sont eux qui ont adopté ce texte ; nous, nous avons voté contre. Car ce sont des petites sommes qu'ils demandent : 100 000, 2 000 000.]

VM

Ua ha'amau roa rātou ho'ē ture ia fa'ahere mai te fa'aterera'a i te anira'a a teie mau tā'atira'a i roto i tā tātou assemblée e, tē maere nei au ia na, i teie mahana, e ui ē e aha te tumu tātou e fa'ahēpō ai i teie taiete ia fa'a'ite mai i tā na terera'a 'ohipa e rave nei no tō tātou huirā'atira. Tā 'u ia pāhonora'a ia na i teie mahana. I teie mahana, na tātou terā anira'a e, 'aita 'ō na e mauruuru ua mā'iti te pae'au rahi, e fa'ari'i 'ō na. Tā tātou, ua pātō'i tātou i terā mahana e 'aita tō tātou reo i

fa'aro'ohia mai. I teie mahana, mai te mea ua 'ōpua te pae'au rahi e ani i teie fa'aterera'a ia fa'a'ite mai ia tātou i te terera'a 'ohipa, 'aita tātou e fa'a'ino nei, e pāto'i nei, hina'aro rā tātou ia 'ite i te terera'a mau o te fa'aterera'a a teie pū.

[Ils ont clairement adopté un texte de loi pour obliger le gouvernement à transmettre les demandes des associations à notre assemblée, et je m'étonne qu'il nous demande aujourd'hui la raison pour laquelle nous obligeons cette société à nous faire connaître les opérations qu'elle propose pour notre population. C'est la réponse que je souhaitais lui apporter aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est nous qui adressons la demande, et s'il n'est pas satisfait, alors que la majorité a adopté, il devra l'accepter. Nous, nous nous sommes opposés, ce jour-là, et personne n'avait tenu compte de notre avis. Aujourd'hui, si la majorité envisage de demander au gouvernement de nous faire connaître les opérations, il ne s'agit pas pour nous de critiquer, de nous opposer, nous souhaitons simplement connaître les réelles opérations du conseil d'administration de cet établissement.]

Tā 'u anira'a i te fa'aterera'a i teie mahana : tē fifi ra ānei te hui'atira, na te hui'atira ānei teie anira'a ia tāpiri 'ō na i teie taiete 'āpī ? E aha pa'i te tumu o TNS i mana'o ai ē e tāpiri ia Canal Overseas ? E aha te tumu ? No te mea teie mau'ia'a, ia 'ite mai tātou, e tano tātou ia tatā'i no te mea tē vai ra te fifi e vai nei i roto i te mau motu. Tē fifi nei te mau motu i ni'a i teie fa'anahora'a TNS, 'aita tātou e tatā'i ra. Tē hina'aro nei tātou e tūra'i noa ā, e tūra'i noa ā i tā tātou mau 'ōpuara'a i mua, teie ho'i tātou, te fenua, e fifi nei i teie mahana. Tā 'u anira'a ia tātou, teie fa'aterera'a tahito ia Jacqui. 'Eiaha 'oe e 'ino'ino, e Jacqui, no te mea na 'oe ato'a i rave mai nei, i 'ite ato'a ai mātou mea nafea tā 'oe fa'anahora'a e, i teie nei, ua monohia mai nei na Teva, tē 'ite ato'a nei mātou mea nafea tā na fa'anahora'a. I teie nei, no teie 'irava e mā'iti, hina'aro vau ia fa'a'ite mai 'orua e fāna'o ānei tā tātou hui'atira i teie fa'anahora'a e 'amui ia rāua. Mai te mea 'aita te hui'atira e fāna'o, 'eiaha 'orua e 'ino'ino, e ani au i tā 'u pupu 'eiaha e mā'iti. Mai te mea rā e fāna'o tō tātou hui'atira, tō Tahiti nei e tō te mau motu, ia mana'o vau, e turu pauroa tātou.

[La question que je souhaite poser au gouvernement, aujourd'hui, est celle-ci : la population voit-elle un problème, est-ce que c'est la population qui demande à ce qu'un partenariat soit établi avec cette nouvelle société ? Pour quelle raison donc TNS pense-t-elle établir un partenariat avec Canal Overseas ? Quelle en est la raison ? Car, cet outil, sachez-le, nous devons l'améliorer, vu les problèmes qui existent dans les îles. Les habitants des îles connaissent des problèmes avec TNS, nous ne sommes pas en train d'apporter des améliorations. Nous souhaitons juste faire avancer, encore et encore, nos projets alors que nous, le pays, sommes dans une situation difficile, aujourd'hui. La question que je souhaite poser à tous, au gouvernement précédent dont a fait partie Jacqui. Ne m'en voulez pas Jacqui, parce que vous vous êtes également occupé de ce secteur, ce qui nous a permis de connaître votre façon de faire. Aujourd'hui, c'est Teva qui est à cette place, et nous voyons sa façon de faire. Concernant cet article qui est soumis à notre approbation, j'aimerais que vous me disiez tous les deux si la population gagnera quelque chose dans cette convention de partenariat ? Si la population ne gagnera rien, excusez-moi, mais je demanderai à mon groupe de ne pas voter pour. En revanche, si la population pourra bénéficier de quelque chose, les habitants de Tahiti comme ceux des îles, je pense que nous voterons tous pour.]

Terā noa te tahi uira'a ia tātou i teie avatea. Mauruuru i te fa'aro'ora'a mai. [C'est donc la question que je souhaitais poser cet après-midi. Merci de votre attention.]

M. Gaston Flosse : Monsieur le président, nous ne voulons pas entrer dans ce qui a été dit tantôt, dans les querelles quelles qu'elles soient, stériles ou pas stériles, ce n'est pas notre rôle. Si l'on pouvait apporter un peu plus de sérénité dans nos débats, ce serait une excellente chose.

En ce qui concerne le Tāhō'ēra'a, nous allons voter bien sûr cette proposition de délibération, uniquement pour respecter notre loi, celle qui régit notre pays. Et le droit nous est donné par le haut conseil. Alors, je voudrais relire à nouveau l'avis du haut conseil : « *En l'état de la législation, il y a lieu de répondre que l'article 30 du statut doit s'entendre comme réservant la possibilité de participer au capital des sociétés commerciales à la seule Polynésie française.* »

Il conviendrait de demander à nouveau la modification de l'article 30 de la loi statutaire, afin de faire reconnaître le droit pour les établissements publics du territoire de participer au capital des sociétés privées gérant un service public ou d'intérêt public. »

Je crois que l'avis du haut conseil est suffisamment clair pour nous dire qu'il faut arrêter ces négociations avec Canal+ et attendre l'avis du tribunal administratif que le président de notre assemblée va adresser, j'espère, dans les plus brefs délais.

Et puis, au vu de la réponse du tribunal administratif, mais il ne peut pas diverger de celui du haut conseil, eh bien, nous arrêterons définitivement ces discussions avec Canal+, et nous tenterons de modifier l'article 30 de notre statut, et prévoir éventuellement que, eh bien, les sociétés de droit privé dans lesquelles participent nos établissements publics, eh bien, puissent entrer dans le capital des sociétés.

Nous, nous nous plaçons du point de vue juridique et du respect de la loi. Nous ne voulons pas violer notre loi. Je m'excuse, lorsqu'on me dit : « Si vous votez ce statut, vous n'êtes pas républicain ! » Moi, je ne suis pas républicain pour ça. Je suis Polynésien avant tout, et je veux défendre les intérêts de mon pays. Je ne veux pas que l'on brade les biens de mon pays à une société qui, d'après ce que nous avons entendu, ce matin, vient imposer sa loi. Pourquoi est-ce qu'elle demanderait 50 % du capital ? Pourquoi pas plus ? Moi, j'ai entendu parler de 62 %, et puis, les termes de la lettre qui nous a été lue ce matin sont, à mon avis, injurieux à l'égard des responsables de TNS.

Pour ma part, Monsieur le président, je pense que ceux qui sont Polynésiens voteront cette proposition de délibération pour défendre les intérêts de la Polynésie. (Une représentante, hors micro : « Polynésie indépendante. » — Un représentant, hors micro : « Alors là, on est morts ! »)

Mme Armelle Merceron : Président, je n'ai rien dit depuis ce matin. J'ai assisté à la commission et au match qu'il y avait, et à l'entente qu'il y avait entre Monsieur Drollet et Monsieur Flosse, et Madame Agami était d'accord aussi. Là, on a l'impression que les choses évoluent un peu, et c'est vrai que le texte a évolué. Mais il faudrait revenir exactement au problème. Et je viens t'entendre, Monsieur Flosse, et je voudrais lui dire, sauf le respect que je lui dois, qu'il confond les aspects juridiques et les aspects économiques et politiques d'opportunité. Et il ne faut pas faire ces mélanges, parce que nous devons nous situer sur un terrain ou sur un autre.

Sur le terrain juridique, vous vous référez à l'article de notre statut pour lequel le haut conseil a indiqué que seule la Polynésie française, et non un ÉPIC, pouvait prendre des participations dans une société privée. Soit. Si viol il y a eu de la loi, Monsieur Flosse, c'était en 2006 ! C'est en 2006, quand on a créé TNS, et que l'OPT était société mère de TNS, que viol de la loi il y a eu. Aujourd'hui, cette société, elle existe. Et aujourd'hui, c'est l'inverse que se propose de faire, éventuellement, en examinant l'opportunité que ça pourrait être de le faire... C'est le contraire ! On rendrait en quelque sorte, au privé une partie du capital de TNS. Alors, il ne faut pas tromper le monde ! On n'est pas du tout sur l'argumentation juridique que vous évoquez. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est beaucoup plus ouvert, c'est la question de l'opportunité. Et moi, je fais bien la distinction entre les deux. On ne doit pas utiliser un argument juridique pour défendre une position politique ou économique. Alors, l'opportunité, chacun a le droit de penser ce qu'il veut, mais à condition d'être éclairé. Et l'avantage de ce débat, aujourd'hui, c'est qu'il nous éclaire au moins un peu, peut-être qu'il nous embrouille aussi, mais il nous éclaire au moins un petit peu sur le sujet.

Faut-il oui ou non encourager cette opération ? C'est ce que je me demande, moi, depuis le jour où j'ai assisté à la commission. Faut-il une privatisation partielle de TNS ? Je remarque au passage que, si ça se faisait maintenant, il y aurait pour l'OPT une réalisation d'une plus-value, me semble-t-il, sur le capital qui a été investi. En cette période de vaches maigres, ce n'est peut-être pas négligeable d'envisager cette plus-value. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, je me pose la question en termes de stratégie économique. Je me situe bien sur le plan de l'opportunité et sur le plan économique. Faut-il oui ou non anticiper, par une stratégie d'adaptation, faut-il s'adapter aux réalités de l'évolution technologique et de la mondialisation des systèmes d'informations ? Vous parliez, ce matin, Monsieur le président, de mondialisation. Avec l'arrivée du câble, avec l'arrivée de la TNT, il va y avoir une... je dirais que le monde va devenir un village, comme ça a déjà été dit. Et notre population a pris goût à tout cela. Elle est intéressée par ces chaînes. Et vous vous voudriez, en faisant l'autruche en quelque sorte, par principe, dire : « Non, non, non, non, il ne faut pas s'allier avec d'autres, restons chez nous, gardons cela chez nous ! » Ça, c'est une position idéologique. Je veux bien l'admettre, mais je dirais que c'est le risque de nous retrouver avec TNS qui ne vaudrait plus rien du tout, et qui se serait privée et aurait donc privé les Polynésiens de la possibilité d'avoir, moins cher, la possibilité de recevoir des chaînes. Ça, c'est un choix de société !

Voulons-nous une société où on met une espèce de plaque sur les Polynésiens en disant : « Vous ne pouvez pas participer au monde, on va rester, là, comme ça, chez nous », ou bien, leur dire : « Essayons de voir quelle alliance économique peut être intéressante ». Je ne donne pas la réponse. Je pose les questions. Et je dirais que se replier sur soi, c'est prendre le risque que les Polynésiens soient évincés de la possibilité d'être connectés, dans les meilleures conditions économiques, aux chaînes internationales.

Moi, je ne vends pas TNS, je n'ai pas d'intérêts dans Canal+, mais je dis qu'il ne faut pas mélanger les choses. Et j'accepte tout à fait l'idée qu'on puisse prospecter, imaginer quelle pourrait être l'alliance entre une grosse société internationale comme Canal+ et TNS. Mais, en même temps, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : ce n'est pas pour pourtant qu'il faut livrer TNS, pieds et poings liés, à un groupe international.

Il faut, et c'est là que l'assemblée, à mon avis, pourrait être consultée : à quelles conditions cela se ferait, avec quels risques, mais également, quel points... sur quels points ne faudrait-il pas... ne faut-il pas transiger. Voilà. Voilà comment se résume, à mon avis, les choses. Et ce que je voudrais dire, c'est qu'effectivement, depuis la semaine dernière, il y a beaucoup de polémiques, beaucoup de procès d'intention, ça finit par être des querelles de personnes. Encore une fois, je vous dis, essayons d'aborder les choses d'une façon objective. C'est bien de mettre le débat sur le sujet, je trouve que notre assemblée ne débat pas suffisamment de grands sujets, hein, c'est bien, mais essayons de le faire sans polémiques. Voilà. Et, surtout, en ne trompant pas les gens en mélangeant tout. Merci. (Applaudissements)

M. Jacqui Drollet : J'ai bien entendu et entendu les uns et les autres s'exprimer, et je souhaiterais que les uns et les autres, si c'était possible, n'aient pas la mémoire sélective. Dans les exposés que j'ai pu faire, quelquefois j'ai cité ma question orale du 21 juin. Et les questions que vous posez, Madame Merceron, sont les questions posées dans ma question orale, et auxquelles questions, aucune réponse n'a été apportée par le ministre.

Donc, vous êtes bien évidemment autorisée à vous exprimer sur le sujet, tant que vous voulez, mais n'essayez pas d'avancer des points, comme étant des points de votre réflexion, qui ont déjà été avancés dans une question orale posée à l'intérieur — à moins que vous soyez absente ce jour-là —, mais posés en question orale à l'assemblée. Et c'est justement, et c'est justement, Madame Merceron, parce que le ministre n'a pas répondu à cette question orale que je me suis permis d'adresser une déclaration solennelle au conseil d'administration de l'OPT. Je suis membre du conseil d'administration, avec Monsieur Michel Yip. J'étais donc à ce conseil d'administration du 25 juin, je n'y suis pas pour défendre mes intérêts, je suis là pour défendre les intérêts du pays. Et, c'est vous, que vous le vouliez ou non, qui m'avez désigné comme administrateur de l'OPT.

Et lorsque je constate que, un, une fragilité juridique existe, et que je me fonde sur un avis rendu par le haut conseil, je suis obligé de rappeler aux administrateurs qu'ils se trompent sur le

fondement de l'avis du haut conseil. Et lorsque j'ai lu cet avis, que Monsieur Flosse a repris dans sa lecture, je l'ai dit de façon précise, Monsieur le président : « Il conviendrait de demander à nouveau la modification de l'article 30... », et j'ai souligné, à nouveau. Pourquoi l'ai-je souligné ? Tout simplement, parce que lors de la modification de notre statut, pour aboutir au fameux statut Estrosi, en 2007, lors de cette modification de notre statut, certains avaient proposé déjà une modification de cet article 30, et l'assemblée, unanime, a décidé de ne pas l'accepter. Ça veut dire que le législateur ne souhaite que de telles opérations se réalisent, et même, pour conforter cette idée, le même problème se posait en Nouvelle-Calédonie, et l'assemblée a accepté, pour la Nouvelle-Calédonie, que cela puisse se produire, en modifiant le statut au mois d'août 2009 — le statut de la Nouvelle-Calédonie.

Donc, les choses, de mon point de vue, sont extrêmement précises. Lorsque je pose une question orale, et à laquelle question orale je n'ai pas de réponse, je suis obligé, en tant qu'administrateur, d'aller encore plus loin à l'intérieur du conseil d'administration. Non pas pour nuire à l'activité de l'OPT, mais au contraire, pour les prévenir de la fausse route qu'ils sont en train de faire. Et si les administrateurs, malgré cette demande, passent outre, mon rôle est de revenir à l'assemblée et de vous poser la question.

C'est pour ça que, tout naturellement, la proposition de délibération nous arrive, aujourd'hui, à l'assemblée de Polynésie. C'est pour ça que j'ai réalisé cela, dans une suite chronologique. Et quand en plus de ça, Monsieur le président, au conseil d'administration de l'OPT, on nous distribue une lettre strictement confidentielle du directeur de Canal Overseas, qui établit déjà le calendrier de consommation de TNS par Canal+, qui l'établit déjà, je vous l'ai lu, tout à l'heure, je vous l'ai lu sur le *timing* qui est proposé par Canal+ : réalisation de l'audit d'acquisition, au plus tard le 31 juillet. 31 juillet 2010 ; nous sommes le 5 : dans 26 jours, l'audit d'acquisition est réalisé. On n'a même pas débattu, au conseil d'administration pour savoir qui le ferait cet audit et de quelle manière cet audit serait conduit. Discussion sur le prix d'acquisition : au plus tard, le 31 août 2010. Discussion sur les contrats de prestations : au plus tard, le 15 novembre 2010. Réalisation du projet : le 1^{er} décembre 2010 et, dans le même courrier, le directeur de Canal Overseas dit : « *Nous voulons un partenariat à 50/50, comme évoqué dans nos échanges.* » Ça veut dire que ce partenariat à 50/50 a déjà été évoqué entre Monsieur Rohfritsch et Monsieur Jean-Noël Tronc. Donc, je ne vais plus dire son « conseiller occulte », puisqu'il ne veut pas que je parle de son conseiller occulte... Je voudrais, à ce moment-là, lui poser une question, et j'apprécierais qu'il nous réponde précisément : est-ce que l'un des auteurs de rapport *Greenwich Consulting*, sur cette opération, est-ce que l'un des auteurs qui a été animateur aux états généraux du numérique, va être embauché ou a été embauché au conseil d'administration à l'OPT comme conseiller en stratégie ? Je pose une question de la façon la plus officielle qu'il soit. Est-ce que l'un des rédacteurs de ce document, qui s'est retrouvé être animateur aux états généraux du numérique, a été embauché ou va être embauché par l'OPT comme conseiller en stratégie, sur un contrat à durée indéterminée ? Je pose la question précise à Monsieur Rohfritsch, et j'apprécierais qu'il nous réponde de façon toute aussi précise.

Sur le plan du fameux conseil d'administration, qui a été relevé par Teiki Porlier, de l'institut de la statistique, je ne vais pas en parler ! J'ai reçu les dossiers le lundi 28 juin, et le conseil d'administration a eu lieu le mercredi 30 juin avec, au milieu, le jour férié, 29 juin. On n'a pas reçu le document huit jours avant. Je l'ai reçu le lundi 28 juin, en tant qu'administrateur. Et parce que cette opération concernant l'étude de notre proposition de délibération avait été enclenchée, j'ai estimé tout à fait normal que Teiki Porlier, en tant que suppléant, me remplace.

Donc, Monsieur le président, je voudrais dire d'une façon tout à fait précise que, pour Canal+, il ne s'agit pas du tout de position majoritaire de l'OPT. Pour Canal+, c'est *fifty/fifty*. Et j'aimerais que le ministre nous explique pourquoi, alors que cette discussion a été entamée au conseil d'administration, elle ne s'est pas retrouvée, cette discussion, dans la délibération qui a été soumise à l'approbation du conseil ; pourquoi, dans l'article 1^{er}, il n'a pas été expliqué au président du conseil d'administration de l'OPT qu'il avait l'autorisation d'aller négocier à condition que ça soit sur une base majoritaire, et non pas *fifty/fifty*. Malheureusement, à aucun moment, dans l'article 1^{er} de la délibération du conseil d'administration de l'OPT, il n'est question de cette majorité.

Souvent, ils font une relation avec ce qui s'est passé au Vietnam. Canal+ a posé une *joint venture*, avec les Vietnamiens, pour faire la même chose. Je voudrais demander au ministre en charge de l'économie numérique sur quelle base de répartition de capital cette collaboration a été faite, avec les Vietnamiens, dans ce *joint venture*. Qu'il nous précise, et on saura très bien s'il suit le dossier comme il faut, parce qu'il verra que, là, il y a eu prémisse de réponse à cette volonté de proposer à Canal+ un partenariat majoritaire pour TNS.

Il ne s'agit pas pour nous de dissiper l'action de TNS, il s'agit pour nous d'évaluer des *scénarii* et, dans le cas d'espèce, gouverner c'est prévoir. On ne peut pas se permettre de dire qu'on reste sur la demande de Canal+ et qu'on exécute ce que nous demande Canal+. Je suis ici, pour ce qui me concerne, à l'assemblée, défenseur des droits de mon pays. Je suis ici pour défendre mon pays, et pas d'intérêts particuliers privés. Merci, Monsieur le président.

M. Teva Rohfritsch : Vous voyez, vous avez eu le temps de sortir et de revenir, Monsieur Jacqui Drollet continuait de parler. Ce qui vous a permis de vite revenir présider nos débats.

Monsieur le président, je voudrais d'abord réitérer ce que j'ai dit ce matin. Le tribunal administratif a bien été consulté par le gouvernement, par le Président de la Polynésie française, le 11 février, en même temps que le haut conseil. Nous n'avons pas encore obtenu la réponse, effectivement, du tribunal administratif, mais nous avons obtenu celle du haut conseil, qu'a citée notre sénateur tout à l'heure.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'interprétation de notre sénateur qui parlait, effectivement, du respect de la loi ; il faisait référence à une décision du haut conseil. Le haut conseil ne fait pas la loi, il l'interprète, il la commente et, effectivement, donne des orientations que le haut conseil juge utiles de donner, en fonction de la question qui lui est posée.

Je faisais néanmoins, pour ma part, référence à la loi statutaire et aux articles 155 et 157 qui organisent, justement, la répartition, eh bien, des relations entre l'exécutif et le législatif, et ils ne prévoient pas, ces articles-là, eh bien, ce qui est prévu à l'article 1^{er} de la présente délibération, et donc l'adjonction qui est faite, sous forme de demande, on va dire, au Président de la Polynésie française, de faire retirer une délibération d'un conseil d'administration d'un établissement public. Pour moi, c'est justement faire référence à l'application de la loi statutaire que de ne pas accepter que cet article soit voté. Et, comme je l'ai dit ce matin, j'appelle les représentants à ne pas voter pour ce projet de délibération.

Indiquer également que si nous poursuivons dans la logique qui a été déployée de suivre l'avis du haut conseil, cet avis du haut conseil ne vient pas remettre en cause une hypothétique création d'une filiale entre Canal+ et TNS — ça, je rappelle que c'était le projet de Monsieur Jacqui Drollet, du 12 novembre 2009 ; qu'il a signé une délibération avec Monsieur Barral pour créer une filiale. Donc, effectivement, la référence à laquelle vous faites allusion dans votre intervention, eh bien, pourrait s'appliquer. Là, il s'agit de tout autre chose. D'une part, le conseil d'administration n'a pris aucune décision en la matière, lors de sa dernière réunion, contrairement au conseil présidé par Monsieur Barral et cosigné par Monsieur Drollet, où eux avaient décidé de créer une filiale commune. Le conseil d'administration auquel j'ai pu participer à décider d'autoriser le président du conseil à ouvrir des discussions, et en aucun cas à prendre une décision, que ça soit à l'intérieur de TNS ou dans le cadre d'une filiale dédiée, contrairement à la délibération que Monsieur Barral et Monsieur Drollet ont fait voter et qui sont, effectivement, contraires aux dispositions, à la fois de l'article 30 et de la position du haut-conseil.

Je voudrais également préciser que c'est justement à la lecture de ce courrier confidentiel, comme le souligne Monsieur Drollet, pour Canal Overseas, que j'ai souhaité porter le débat devant le conseil d'administration de l'ÉPIC, et officiellement mandater le président de l'OPT. Parce que si nous suivions la délibération qu'a prise Monsieur Drollet et Monsieur Barral... qu'ont pris Monsieur

Drollet et Monsieur Barral, eh bien, il fallait y donner une suite, puisqu'ils s'étaient engagés, vis-à-vis de Canal Overseas, de créer une filiale avec eux. Donc, Canal Overseas a fait des propositions, propose un partenariat *half/half*, comme Monsieur Temeharo l'a dit ce matin, 50/50, propose un certain nombre de choses. Nous n'avons justement pas mis « bon pour accord » sur ce courrier, nous n'avons justement pas accepté à la lettre ce courrier, mais nous avons mandaté le président du conseil de l'OPT pour aller discuter.

Alors, Monsieur Drollet s'émeut que l'on n'ait pas mis les trois conditions que j'ai évoquées devant notre assemblée tout à l'heure, que j'avais déjà citées au conseil d'administration de l'OPT. Je rappelle que Monsieur Drollet a eu une attitude totalement inacceptable devant les administrateurs et devant la direction de l'OPT. Il a fait une entrave totale au débat, a été insultant, y compris, déjà, envers mes collaborateurs, refusant de serrer la main des gens, demandant d'où est-ce qu'ils venaient, qu'est-ce qu'ils faisaient là, et, avec une attitude indigne, à mon sens, d'un représentant de la Polynésie française, de l'assemblée de la Polynésie française, dans un conseil d'administration. Monsieur Drollet a pollué totalement le débat par une attitude exécrationnelle, comme il nous l'a montré ce matin, ce qui fait que nous n'avons pas pu aller plus loin. Le conseil d'administration s'est prononcé sur l'opportunité et, dans le procès-verbal, les recommandations que j'ai faites devant l'assemblée seront répertoriées, eh bien, pour dire que nous souhaitons garder la majorité dans cet éventuel partenariat, que l'emploi des Polynésiens — parce que nous sommes tous Polynésiens dans cette salle —, l'emploi des Polynésiens doit être préservé et protégé, et également que nous puissions engager un éventuel partenariat, si ça occasionnait une baisse des prix et une augmentation des services proposés par notre filiale de l'OPT. Et voilà où on en est restés, Monsieur le sénateur et Monsieur le président.

Je crois qu'on ne va pas prendre tout l'après-midi, Monsieur le président. J'invite, Monsieur Jacqui Drollet, parce que je l'ai entendu attentivement... Pourquoi ne défère-t-il pas devant le tribunal administratif la délibération du conseil d'administration de l'OPT, tout simplement ? Je l'invite à le faire. Voilà les moyens légaux mis à sa disposition ; puisqu'il estime qu'il a été trompé, qu'il estime que cette délibération est illégale, eh bien, qu'il aille jusqu'au bout. Mais ne venons pas polluer les travaux de l'assemblée. Il y a un vrai sujet de fond. Cette délibération ne traite pas du sujet de fond.

Monsieur le président, allons de l'avant. *Mā'iti ana'e tātou* [passons au vote] ! Que chacun prenne ses responsabilités.

M. Gaston Tong-Sang : Avant peut-être de soumettre au vote, par notre assemblée, l'article 1^{er} de cette proposition de délibération, je voulais tout simplement dire quelques mots sur la forme et le fond, quand bien même, depuis que j'écoute les uns et les autres, on ne sait plus où se trouve le fond ni la forme. Tantôt le fond devient la forme, tantôt la forme devient le fond, dans ce dossier qui apparemment voudrait avoir la vertu d'être intègre, de portée générale, tout en voulant régler le problème d'Overseas.

SCS Sur la forme, je me demande si ce n'est pas tout simplement un vœu, au lieu d'une délibération, que l'assemblée aurait dû présenter, parce que les articles commencent toujours par : « Il est demandé... », ou « L'assemblée demande... » C'est vrai, sur trois articles, l'assemblée demande deux fois au Président de la Polynésie française, et une fois à vous-même, Monsieur le président de l'assemblée. Et... Alors, quand il s'agit d'une délibération, c'est un acte réglementaire, décidé par l'assemblée, que nous sommes tous les deux chargés d'exécuter. Alors, je ne sais pas ce que je dois exécuter ! Ou l'assemblée décide de retirer la délibération du conseil d'administration du port autonome, et je suis chargé d'exécuter cette décision, au moins là, c'est clair ; ou l'assemblée demande à ce qu'effectivement tous les projets — je dis bien tous les projets — de décision soient soumis à l'assemblée avant que le Conseil des ministres décide... Vous imaginez la procédure, déjà au niveau de la CCBF ! Le pauvre président, il n'arrête pas de travailler toutes les semaines ! Et le texte ne précise pas, non plus, qui est l'organe qui est compétent pour examiner ces projets de décision ? Est-ce que c'est l'assemblée, en séance plénière, est-ce que c'est la commission permanente, ou simplement la commission ? Enfin, le texte ne précise pas. En tout cas, avant de me charger d'exécuter, je ne sais pas

ce que je dois exécuter, dès lors qu'il s'agit d'une demande. Enfin, pour moi, c'est sur la forme. Au moins, ça aurait été un vœu, ça me paraît plus adapté à la circonstance.

Quant au fond, quant au fond, pour ce qui est de l'article 1^{er}, j'aurais aimé que Jacqui Drollet, le rapporteur, me demande de retirer la délibération du 12 novembre, qui engageait davantage le pays et son établissement public, comme l'a expliqué notre ministre de la reconversion économique. Je n'ai rien à rajouter à ce qu'il a déclaré, et je n'ai même pas à dire que j'ai confiance en mon ministre. Ça va de soi ! Et ne me demandez pas de faire en deux mois, ce que certains n'ont pas pu le faire en neuf mois ; et même d'aller plus loin qu'une simple déclaration d'intention. À la limite, l'article 2, Monsieur le président, ne sert à rien, parce qu'on a déjà demandé au tribunal administratif de donner un avis. Donc, si vous demandez une deuxième fois, le tribunal administratif va se poser des questions, sur l'organisation de nos institutions. À la limite, ça peut même révéler certaines idées qui ne seront pas à l'honneur de notre assemblée. Voilà.

Quant au fond, Monsieur le président, j'ai l'impression effectivement que — si je peux résumer la longue déclaration de Monsieur Drollet, pour essayer de décoder tout ce qu'il nous a dit depuis ce matin —, j'ai l'intime conviction qu'il veut nous dire : « Faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais », hein. Lorsque j'entends les uns les autres : cette délibération du 12 novembre, moi je suis un peu étonné ! Et, pour terminer, moi je pense, président, je propose à l'assemblée de réduire les trois articles en un seul, de rédiger de la manière suivante : « L'assemblée décide... décide d'annuler le gouvernement, de supprimer le gouvernement » ! C'est plus simple ! (Rires sur les bancs de Tō tātou 'āi'a) Je crois que ça se résume à ça ! Donc, il y a bien une intention, quelque part, derrière, cachée ! il faut le dire ouvertement ! Vous n'avez pas confiance dans ce gouvernement, eh bien, décidez de supprimer ce gouvernement, c'est beaucoup plus simple, et gérez directement les affaires du pays à partir de l'assemblée ! (M. Jean-Christophe Bouissou, hors micro : « Allez, un peu de courage ! ») Voilà. Faites comme les assemblées de provinces, en Nouvelle-Calédonie : le président de l'assemblée de province est en même temps l'exécutif. Comme ça, hein, vous n'aurez plus de problèmes !

Voilà, Monsieur le président, je voulais tout simplement terminer par ces propos, mais pour vous dire : c'est vrai que l'assemblée a droit à l'information, (M. Jean-Christophe Bouissou, hors micro : « Hé, ils ont peur ! ») je suis le premier à être d'accord avec vous, le droit à l'information de l'élu est capital, est important, mais faites-nous confiance, hein ! On a un statut, chacun fait son travail.

Dernièrement, lorsqu'on a clôturé notre séance du collectif n° 2, j'avais dit que j'appelais toute la représentation de l'assemblée pour élaborer, ensemble, le collectif n° 4. J'ai envoyé des invitations à tout le monde ; tout le monde est venu, sauf le groupe UPLD. C'est dommage. C'est dommage, parce que c'était l'occasion pour effectivement travailler ensemble, pour avancer ensemble, pour que vous soyez parfaitement au courant de la situation du pays et des décisions qui découlent de cette situation.

Merci, Monsieur le président.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Ia ora na i tō tātou fāreireira'a, te fa'aterera'a o tō tātou fenua* [Bonjour à tous, le gouvernement]. Monsieur le président, je suis étonné des déclarations de Monsieur Tong-Sang, ce matin... ou cette après-midi. Moi je dirais qu'ici tout le monde doit prendre ses responsabilités. Tout le monde doit prendre ses responsabilités ! Nous ne vous avons pas demandé d'être au pouvoir, nous ne vous avons pas demandé d'être à la tête de notre pays ! Donc, prenez vos responsabilités, Monsieur Tong-Sang ! Vous avez tout fait pour renverser un gouvernement qui était... qui était constitué de tous les partis politiques de ce pays. Qu'est-ce que vous avez fait, Monsieur Tong-Sang ? Vous l'avez renversé, ce gouvernement. Tous les partis politiques étaient présents, dans ce gouvernement-là ! Qu'est-ce que vous en avez fait ? Maintenant, prenez toutes vos responsabilités !

Voilà, Monsieur le président.

M. Jacqui Drollet : Je laisserai Monsieur Tong-Sang à ses divagations, et je souhaite revenir sur l'objet de notre discussion, à savoir, cet article 1^{er}.

Si je n'avais pas fait cette proposition de délibération, jamais, jamais, nous en aurions parlé ; jamais, nous en aurions débattu. Reconnaissez, au moins, cet aspect positif ! Même si ça nous a pris une journée de notre vie ! Que vaut une journée pour sauver un pays ? (Rires dans la salle) « Tous ceux qui se sentent polynésiens voteront cet article 1^{er}, » (Rires dans la salle) ai-je entendu dans cette assemblée !

Monsieur le président, quand on lit le rapport de la chambre territoriale des comptes, on est un peu surpris par le type de déclaration : « Le fondement juridique de ces filiales n'existe pas. » Bon, TNS a été créée le 29 juin 2000 ; ses statuts ont été modifiés, et son numéro Tahiti obtenu, en avril 2006, à l'institut de la statistique. On interroge le haut conseil qui, lui, ne nous parle pas de la fragilité juridique, mais qui dit : « Écrit tel que c'est, vous ne pouvez pas mener des actions en direction de sociétés commerciales. Modifiez l'article 30. » C'est ce que nous dit le haut conseil ! Mais le haut conseil nous dit aussi trois autres choses que je vous ai lues ce matin et, me semble-t-il, vous ne l'avez pas retenu. Le haut conseil nous dit : « Il a trois pistes : transformer en société d'économie mixte des sociétés privées au capital desquels participent les ÉPIC... » — Premier point. On est pour, on est contre, on peut en débattre. « Le rachat de leur capital par le pays. » Le pays peut racheter le capital de ces sociétés et à ce moment-là, négocier avec qui il veut ! Ou alors, « la privatisation de ces sociétés. »

À l'heure actuelle, le gouvernement, le pseudo-gouvernement, présidé par un Président en déroute, est en train de nous dire : C'est ça qu'il faut pour le pays, il faut privatiser TNS ; il faut faire entrer Canal+ dans le capital de TNS. Je vous ai dit, aussi, Monsieur le Président, et ça n'a pas eu l'air d'accrocher l'esprit des gens... On m'a reproché d'avoir acquis, par l'OPT, six transpondeurs sur le satellite IS18. Ça nous aura coûté 5 milliards de francs. Mais, sur 5 milliards de francs, en mégahertz, je vous disais que c'était entre 1 400 et 1 500 dollars le mégahertz, par mois. À l'heure actuelle, Canal+ paie le double ; à l'heure actuelle, Canal+ paie le double ! Et dans son intervention sur TNS, Canal+ va bénéficier de ces tarifs satellitaires que nous avons proposés. Il va faire bénéficier sa filiale Nouvelle-Calédonie ! Et je vous disais, au bas mot, dans les premiers calculs que j'ai réalisés, en termes d'économies pour Canal+ Calédonie, cette opération satellitaire pouvait représenter 100 millions de francs pacifiques par an ; 100 millions de francs pacifiques par an ! Donc, je pense, Monsieur le président, que nous sommes tout à fait fondés à débattre de ce sujet et à prendre les délibérations que nous estimons, nous, convenables, pour faire ne sorte que notre patrimoine soit protégé. En tous les cas, je demande aux représentants, à l'assemblée, contrairement à Monsieur Rohfritsch que, à l'unanimité, nous puissions adopter cet article 1^{er}.

Je vous remercie, Monsieur le président.

M. Robert Tanseau : Et, très rapidement, j'ai écouté, bien sûr avec attention, les dernières déclarations de notre collègue Jacqui Drollet, en sachant qu'il a mis en avant, comme dénominateur commun, le seul, le plus important, la défense des intérêts du pays : sauvons notre pays !

Nous savons tous que lorsque le dossier de la téléphonie mobile était posé, tous les gouvernements successifs étaient d'accord pour ouvrir la téléphonie mobile, parce qu'il y avait une demande très forte de la population, et parce que toutes les nouvelles sociétés garantissaient la baisse importante des tarifs des télécommunications, d'autant plus que cela permettait d'offrir à notre population de nouveaux services. Et tout le monde applaudissait, en fin de compte, cette ouverture à la concurrence, au détriment de la société Tikiphone. Et on n'avait plus parlé de la défense des intérêts du pays, parce qu'on a privilégié... et alors, tout le monde était d'accord pour offrir de nouveaux services à un prix nettement moins cher.

Aujourd'hui, on parle de la défense de TNS. On ne parle plus de la défense des intérêts de la population : leur offrir un bouquet beaucoup plus important, tout en leur permettant de payer moins

cher. On met en avant, donc, l'argument, effectivement : sauvons — non pas Willy —, mais sauvons le pays ! Et on n'a pas cherché à sauver Tikiphone, on a privilégié alors deux poids deux mesures. La question que je me pose : C'est quoi, cette cuisine ? Est-ce qu'il s'agit de la volonté d'un nouveau cuisinier qui veut absolument nous faire admettre, cette nouvelle sauce ? ou tout simplement parce qu'on veut nous faire croire, effectivement, qu'il n'y a que la défense des intérêts du pays, et on oublie... À aucun moment j'ai entendu la défense du consommateur, cette après midi ! Voilà ce que je voulais dire et préciser. **Mauruuru** [merci], merci.

M. Gaston Flosse : Monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus à l'encontre du haut conseil sont quand même graves. Lorsque vous dites : « De toute façon, le haut conseil ne donne qu'un avis... », l'air de dire : nous ne sommes pas là pour suivre les conseils de cette institution. Alors, pourquoi le garder si vous considérez que ces personnes, que nous croyons être vraiment des juristes de haut niveau, pourquoi garder encore ce haut conseil ?... Et puis, vous dites que nous ne suivons l'avis du haut conseil. Alors, pourquoi vous arrêter en chemin, parce que, ça manque de cohérence, là, un peu ! Vous dites : l'avis du haut conseil nous importe peu. Eh bien, alors, négociez avec Canal+ et allez jusqu'au bout ! Pourquoi dire : Vous pouvez, Monsieur le président du conseil d'administration de l'OPT, vous pouvez commencer à parler avec Canal+. Mais, qu'il aille jusqu'au bout, si vous considérez que vous avez raison et que le haut conseil, encore une fois, a tort !

D'autre part, j'entends, là, depuis un moment : Canal+, Canal+, il est le plus beau, il est le meilleur, il est le magnifique... TNS sera à zéro franc, on va raser gratuit, demain, si vous votez pour... (Rire) Mais, Monsieur Tanseau, rien ne vous empêche de demander au gouvernement de baisser les tarifs dès aujourd'hui ! Nous n'avons pas besoin de Canal+ pour baisser les tarifs, faites-le, si vous vous attachez vraiment au bien de la population ! Et puis, la question que je me pose : Est-ce qu'il n'y a que Canal+, est-ce qu'il n'y a pas d'autres organismes que Canal+ ? (Un représentant, hors micro : « Orange, orange. ») Pourquoi est-ce qu'on ne va pas consulter d'autres organismes ? Et peut-être que nous aurions de meilleurs bouquets, et peut-être, gratuits, à ce moment-là, Monsieur Tanseau !

Ce que je n'oublie pas de Canal+, en tous les cas — ça, ça m'est resté un peu en travers de la gorge —, c'est qu'ils étaient notre partenaire, et nous comptions sur Canal+. Et c'est vrai que nous avons fait nos premiers pas avec Canal+, très très bien. Mais nous ne savions pas que Canal+ s'était associé à nous uniquement dans l'objectif de se remplir les poches ! et lorsqu'ils se sont aperçus, eh bien, tout compte fait, que ça ne rapporte pas tellement pas d'argent la Polynésie, ils ont fait leur paquetage, et puis ils sont partis, ils nous ont plaqués ! Et aujourd'hui qu'ils se rendent compte que ça pourrait peut-être marcher mieux qu'à l'époque... Remarquez, Monsieur le président, je crois qu'ils n'ont pas lu la notation de Standard & Poor's. Quand ils l'auront lue et qu'ils ont vu quelle est notre situation financière, qu'elle est catastrophique, peut-être qu'ils ne seront plus si pressés que cela.

Pour ma part, si nous... encore une fois, nous voterons pour cette délibération pour respecter la loi. Modifions, demandons, puisqu'il est question de modifier la loi, demandons, comme en Nouvelle-Calédonie, la modification de l'article 30.

Je voudrais également rappeler un autre point de notre statut. Depuis quelques temps, on nous reproche, à nous, assemblée : Mais qu'est-ce que vous avez à vous initier dans les affaires du territoire, comme vous le faites ! C'est de la compétence du gouvernement ! C'est le gouvernement qui dirige le pays. C'est nous qui sommes les chefs, ici !... Vous ouvrez la bouche pour quoi faire ! C'est nous qui dirigeons, c'est nous qui sommes les maîtres, ici !... Alors, j'aimerais rappeler au gouvernement les dispositions de notre statut, de notre loi, de l'article 102 : « L'assemblée de la Polynésie française règle par ses délibérations les affaires de la Polynésie française ». C'est l'assemblée qui règle les affaires de la Polynésie française ! « Les compétences de la Polynésie française sont exercées par l'assemblée de la Polynésie française » ! Les compétences sont exercées par la Polynésie française ! Toutes les matières qui sont de la compétence de la Polynésie française relèvent de l'assemblée de la Polynésie française ! Est-ce qu'il faut vous répéter ça tous les jours, que l'assemblée est souveraine, dans notre pays ? (Rires dans la salle) Pour l'instant, nous sommes encore

dans ce système d'assemblée. Ah, peut-être qu'un jour, vous demanderez à vos amis parisiens de changer de système, et d'opter pour le système présidentiel ! Mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas. C'est l'assemblée qui est compétente et qui dirige la Polynésie française. Sauf, évidemment, pour quelques compétences qui ont été attribuées par la loi au Conseil des ministres. Mais je vous recommande de lire, de temps en temps, l'article 102 de notre statut.

Quant à renverser votre gouvernement, (Rire) pfff..., un peu de courage, Monsieur le Président, c'est tout ! Un peu de courage, c'est tout !...

M. Hirohiti Tefaarere : *Peretiteni, fa'ari'i mai i te tāpa'o o te aroha. Peretiteni o te fenua, na fa'aterehau i tae mai, tenā atu te hei o te aroha. To'ofā, tātou pā'āto'a.* [Monsieur le président, veuillez accepter mes sincères salutations. Monsieur le Président du pays, les ministres parmi nous, bonjour. Monsieur le sénateur, à tous.]

A paraparau noa ai te to'ofā, na 'ō atu ra vau i tō tātou taea'e ia Tihoti : 'Ai !, e aha atu ai te parau e nehenehe e parau no te mea terā te parau o tā 'u e hina'aro e parau atu ia tātou : Fa'aha'amana'ora'a i te mana e vai ra i roto i te 'āpo'ora'a rahi ? Parau mau, a 6 matahiti noa teie papature 'ōtōnōmī i fa'a'ohipahia ai i te fenua, teie papature 'āpī tā te to'ofā i ha'amana. E ua 'ite te to'ofā i te mau taime ato'a māua e mārō parau ai, i roto ānei i te mau tomite roto, i roto ānei i te mau fārereira'a, i ni'a i te tahi mau tumu parau faufa'a, e ha'amauruuru ihoā vau ia na. E aha te tumu ? No te mea mea rahi te mau mana e vai ra i roto i teie papature, 'aita rā tātou e fa'a'ohipa ra.

[Pendant l'intervention du sénateur, je disais à notre collègue Georges : que dire de plus ? Parce que c'est la remarque dont je souhaitais vous faire part : rappeler aux uns et aux autres les attributions de l'assemblée. Il est vrai que cela fait seulement six ans que ce statut d'autonomie est appliqué dans notre pays, lequel statut a été adopté par le sénateur. Et le sénateur le sait, à chaque fois que nous débattons tous les deux, que ce soit lors d'une réunion en commission, lors d'une réunion quelconque, sur des sujets essentiels, je lui adresse toujours mes remerciements. Pour quelle raison ? Parce que ce statut nous confère énormément de compétences, mais nous ne les exerçons pas.]

Hau atu, tē vai nei te tahi mau mana 'aita tātou e hina'aro e fa'a'ohipa fa'ahou. 'Ananahi au e tai'o atu i teie mau tumu parau na roto i te reo farāni. 'E'ere au i te mea pinepine e paraparau na roto i te reo farāni, ua fa'aoti rā vau i ni'a i teie mau tumu parau, i ni'a i te parau o te mau assurances, i ni'a i te parau o te taura'a manureva, i ni'a i te parau o te farema'i no Ta'aone, i ni'a i te parau o te 'arora'a o te moni o te orara'a, e tātara vau i te hu'ahu'ara'a o tō 'u mau mana'o na roto i te reo farāni. I ni'a rā i teie tumu parau, te uira'a faufa'a e vai nei i roto ia tātou, o vai te 'ata ? O Tihoni e o Paraita 'aore rā o mea mā noa ā ? Terā te uira'a e 'aita atu.

[De surcroît, il existe certaines attributions que nous ne souhaitons plus exercer. Demain, je vous ferai part de ces remarques en français. Ce n'est pas souvent que j'interviens en français, mais j'ai décidé que, sur ces rapports, sur les dossiers concernant les assurances, l'aéroport, l'hôpital du Ta'aone, la lutte contre la cherté de la vie, je vous soumettrai le fond de ma pensée en français. En ce qui concerne, en revanche, ce rapport-ci, la question fondamentale qui reste en suspens est la suivante : qui rigolera le dernier ? Tihoni et Paraita, ou toujours les autres ? Il n'y a pas d'autre question que celle-ci.]

Ia hi'o tātou i teie 'irava mātāmua o tei pāpa'ihia na roto i te reo farāni, te uira'a : e fa'a'ohipa ānei te Peretiteni o te fenua i teie fa'auera'a mana a te 'āpo'ora'a rahi 'ananahi mai te peu e mana 'ō ia ? Terā te uira'a no te mea nehenehe 'ō ia, na roto i tō na ti'ara'a, e ha'ataere, e ha'amarirau, e 'ore e fa'a'ohipa noa atu tē vai ra te fa'ahēpora'a a te 'āpo'ora'a rahi. Terā te uira'a e 'aita atu.

[À la lecture du premier article, lequel article a été rédigé en français, la question est la suivante : le Président du pays appliquera-t-il cette délibération demain, dans le cas où elle sera adoptée ? La question est là. Car il peut très bien, par sa fonction, faire traîner les choses, rester inactif et ne pas l'appliquer, et ce, malgré l'obligation de l'assemblée. Il n'y a aucune autre question à part celle-ci.]

Ta'a'e noa i te reira, mai tei uihia, e aha noa pa'i tātou e haere ai i ni'a ia Canal Overseas ? Teie tātou e fa'atietie nei i te parau o te ha'api'ira'a i te mau reo 'e'e, te reo peretāne, te reo tinitō, te reo tāpōnē. Hā'atihia ra tātou e teie mau fenua ua 'i te mau fa'ahora'a na roto i te āfata teata, hau atu ia Canal+ e, 'aita tātou e haere nei e fāfā i teie mau taiete e hā'ati ra ia tātou. 'Ahani tē vai ra te māmarama i roto i te Hau Fenua, e fa'atupu rātou i te fa'aura'a i roto ia TNTV e teie 'afata teata a te mau Maori no te fa'a-ti'a-fa'ahou-ra'a, fa'a-iho-fa'ahou-ra'a i te parau o te reo mā'ohi. Haere i 'ō e ha'api'i ia tātou, 'aita e faufa'a e haere i Farāni i ni'a i terā parau. Ho'e terā rave'a.

[A part cela, et quelqu'un avait posé la question, pourquoi se focaliser uniquement sur Canal Overseas ? Nous nous vantons de l'enseignement des langues étrangères, l'anglais, le chinois, le japonais. Nous sommes entourés par des pays qui ont des programmes télévisés très remplis, bien meilleurs que ce que propose Canal+, mais nous n'allons pas rencontrer ces sociétés qui nous entourent. Si le gouvernement était assez intelligent, il aurait signé une convention entre TNTV et la chaîne maorie afin de refaire vivre les langues polynésiennes. Aller là-bas pour nous former, ce n'est pas la peine d'aller jusqu'en France pour cela. C'est un moyen à exploiter.]

Hina'aro tātou e fa'atīaniani i te mau manihini no te fenua Tinitō mai, no te fenua Tāpōnē, fa'atupu i te mau fa'aura'a e terā mau fenua e, na roto i teie mau pū 'operē i te hoho'a na roto i te 'afata teata, ia nehenehe tātou ia ha'api'i i tā rātou. E aha, 'aita e nehenehe ? Ha'apāpū mai na, i roto i te papature o te fenua nei, 'aita tātou e nehenehe ! 'Aita e pāto'ihia ra. E, ua 'ite pauroa tātou, te parau o te ture, na tātou. Na tātou e fa'anū'u, na tātou e parau e nehenehe tātou e ha'amaita'i 'aore rā nehenehe tātou e ta'oto noa i ni'a i terā mau fa'ahora'a tahito.

[Nous voulons faire de la promotion auprès des touristes chinois, japonais : signons des conventions avec ces pays, de sorte que nous puissions, par le biais de leurs chaînes télévisées, faire de la promotion, ceci afin que nous puissions apprendre sur eux. Pourquoi, ce n'est pas possible ? Montrez-moi où, dans nos textes, il est écrit que ce n'est pas possible. Ce n'est pas interdit. Et nous savons tous que la loi, c'est notre affaire à nous. C'est nous qui décidons de reporter, c'est nous qui pouvons dire s'il faut apporter des améliorations ou si nous pouvons nous reposer sur ce qui est ancien.]

E ua pāpa'i-ato'a-hia teie parau nehenehe roa : « afin d'étudier l'opportunité de partenariat renforcé. » Terā pa'i parau « opportunité », e faufa'a ānei tātou i roto i teie fa'aura'a ? Terā te uira'a i parau ai au : o vai tē 'ata 'ananahi ? O Tihoni rāua o Paraita, 'aore rā o mea mā noa ā ? Ia numera pa'i tātou, mai terā mau numera i tu'uhia mai mai teie po'ipo'i nei e tae roa mai ā i teie mahana, e aha te tumu teie taiete e ho'i fa'ahou mai ai io tātou ? No te mea ua 'ite 'ō ia, ta'a'e noa i teie fa'aura'a, mai te peu e tupu, parau mau e 'ainu terā, e fa'atopa mai rātou i te moni, te tā'āto'ara'a o te mau 'utuāfare 'aita ā i rave atu ra i teie fa'ahora'a na roto ia Canal+ e haere i 'ō, 'ananahi rā, e mara'a fa'ahou.

[Il est également écrit ce membre de phrase magnifique : « afin d'étudier l'opportunité d'un partenariat renforcé. » Concernant le terme « opportunité », il s'agit de savoir si cette convention sera profitable pour nous. La question est là. C'est la raison pour laquelle je posais la question : qui rigolera demain ? Tihoni et Paraita, ou toujours les mêmes ? Si nous devons faire des calculs, comme ces chiffres qui nous ont été transmis depuis ce matin, pour quelle raison cette société revient-elle chez nous ? Parce qu'elle sait très bien que, à part cette convention, il est vrai qu'il s'agit d'un appât, ils baisseront les tarifs, l'ensemble des ménages qui n'ont pas souscrit d'abonnement auprès de Canal+ se dirigeront là, mais demain, les tarifs augmenteront à nouveau.]

E ui ra tātou e aha te tumu rātou e haere mai ai i 'ū nei io tātou, 'e'ere no terā noa, teie mahana, no te mea tē vai ra terā fa'ahora'a — ua fa'ahitihia 'araua'e nei, 'aita rā i fa'ahohonuhia e tō tātou taea'e o Drollet tāne — na roto i teie fa'ahora'a Honotua. Te tumu ia rātou e haere mai ai i teie mahana i roto i teie fa'aura'a e o TNS. Tītauhia tātou, i roto i te 'āpo'ora'a rahi, e vai araara no te parau no 'ananahi. Te tumu ia, i te fāfāra'a mai o Drollet tāne ia 'u e nehenehe ānei e rave rū i roto i teie tomite o tā 'u e tī'a'au nei, ua fa'ari'i au ia tuatāpapahia i 'ō e ia haere ato'a mai i 'ū nei, ia mārō parau tātou. Terā rā te mau uira'a o tā 'u e hina'aro e tu'u i mua ia tātou. 'Eiaha tātou e ta'oto noa i ni'a i teie mau parau i pāpa'ihia, e heheu rā tātou i tō muri mai. E, terā te uira'a. E terā te faufa'a i

roto i tā 'u hi'ora'a, e peretiteni. No reira vau i ani ai ia 'oe nehenehe ānei au e horo'a ri'i mā'a mana'o iti no te mea, i roto i tā 'u tuatāpapara'a, a mau noa mai ai teie mau 'afata teata 'ananahi io tātou, i 'ō mau tō tātou nuna'a e 'ōvere roa ai, i 'ō mau tō tātou nuna'a ta'ata 'aita e haere e tautai fa'ahou, 'aita e haere e rava'ai fa'ahou, 'aita e haere e fa'a'apu fa'ahou. Tō na terā ta'oto-noa-ra'a i mua i te 'afata teata e ao e pō, e pō e ao, mai i 'ū nei, haere roa i Nu'uhiva mā, haere roa i Tuha'a Pae mā, haere roa i Tuamotu e Ma'areva mā. Terā te fifi.

[Nous nous interrogeons sur la raison de leur venue chez nous. Ce n'est pas la seule raison aujourd'hui, c'est parce que — et cela a été dit tantôt, mais notre collègue Monsieur Drollet n'a pas approfondi le sujet — il y a la mise en service de Honotua. C'est la raison pour laquelle ils se sont intéressés à cette convention avec TNS. Nous devons, à l'assemblée, rester vigilants pour l'avenir. C'est donc la raison pour laquelle, lorsque Monsieur Drollet m'a demandé s'il était possible d'étudier, dans la commission que je préside, j'ai accepté, et que ce soit également étudié ici. Nous devons en débattre. Mais ce sont les questions que je souhaitais vous poser. Nous ne devons pas nous reposer sur ce qui est écrit, mais lire entre les lignes. Et c'est là qu'est la question, c'est là l'importance, à mon sens, Monsieur le président. C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé si je pouvais prendre la parole un instant car, d'après mes recherches, une fois que ces chaînes télévisées seront installées chez nous, notre peuple n'aura véritablement plus aucune assise, notre peuple ne pratiquera véritablement plus la pêche, ne cultivera plus. Il sera scotché devant le poste de télévision jour et nuit, aussi bien ici qu'aux îles Marquises, Australes, qu'aux îles Tuamotu et Gambier. Le problème est là.]

Parau mau, e fa'anahora'a terā no teie tau, te uira'a rā : e faufa'a ānei te fenua i roto i terā mā'imira'a e patu i te parau no 'ananahi ? Terā e 'aita atu. E i roto i tā 'u hi'ora'a, 'e'ita tātou e faufa'a no te mea 'aita o Tihoni e o Paraita e tāpae, mea mā rā, e 'oa'oa ia rātou.

[Il est vrai que cela correspond à notre époque, mais la question qu'il convient de se poser est la suivante : est-ce profitable pour le pays dans sa recherche de construire l'avenir ? Il n'y a aucune autre question que celle-ci. Et, à mon sens, cela ne nous sera pas profitable, car Tihoni et Paraita ne verront pas le bout du tunnel ; les autres, en revanche, seront heureux.]

Mauruuru, e peretiteni. Te aroha ia rahi. [Merci, Monsieur le président.]

M. Teva Rohfritsch : Président, permettez-moi juste une réponse courte à Monsieur le sénateur, qui a interprété mes propos, et je souhaiterais donc les rétablir dans l'esprit dans lequel je les ai donnés tout à l'heure. Il ne s'agit en aucun cas de dévaloriser le haut conseil, mais de bien positionner un avis du haut conseil comme un avis. Et je faisais remarquer à Monsieur le sénateur qui faisait référence, je le cite, à l'« application de la loi, » qu'un avis du haut conseil n'est pas la loi. Et je rappelais, je me permettais de rappeler à Monsieur le sénateur, qui connaît bien mieux que moi le statut de la Polynésie française, le rôle de l'assemblée et le rôle du gouvernement, puisque lui-même a exercé bien longtemps à la tête de notre gouvernement — et je me réjouis d'ailleurs d'entendre toute l'importance qu'il donne aujourd'hui à l'assemblée... lui rappeler que — mais je pense qu'il était absent, ce matin, pendant les débats, et que je faisais référence aux articles, notamment 155 et 157 qui organisaient l'équilibre des pouvoirs entre législatif et l'exécutif —, et qu'en dehors de ce cadre-là, eh bien, il n'y avait point, on va dire, de place pour la délibération qui a été proposée aujourd'hui. Mais, bien entendu, il ne s'agit pas pour moi, et en aucun cas, de dévaloriser, on va dire, à la fois le haut conseil, ses membres, les missions et les avis qu'ils rendent, mais juste de les rétablir, eh bien, dans l'ordre, on va dire, juridique qui est celui qui est précisé par le statut de la Polynésie française qui nous engage... qui nous encadre, pardon, aujourd'hui.

TH

Alors, je ne sais pas non plus, Monsieur le sénateur, si Canal+ va raser gratuitement demain — je ne le souhaite pas pour Monsieur Drollet, parce qu'il risque de perdre un élément assez important de sa personnalité —, mais ce que je puis vous dire aussi c'est que, puisque vous semblez d'accord avec la nécessité de baisser les tarifs, c'est que c'est bien, comme je l'ai dit ce matin, l'un des objectifs que nous recherchons dans un éventuel partenariat.

Alors, vous nous demandez s'il existe d'autres organismes. Pourquoi ne pas poser directement la question à Monsieur Jacqui Drollet qui, encore une fois, le 12 novembre 2009, a choisi Canal Overseas pour créer une filiale commune avec TNS. Cette décision est prise, et l'assemblée n'a à aucun moment demandé de retirer cette délibération du conseil d'administration de l'ÉPIC. Vous n'avez à aucun moment — j'ai entendu toutes les interventions depuis ce matin — demandé que l'on retire cette délibération de Monsieur Jacqui Drollet qui a décidé, avec Monsieur Barral, de créer cette filiale commune avec Canal+ Overseas. Alors je ne sais pas s'ils rasant gratis, en tout cas ce n'est pas par la barbe qu'on va les attraper. Et ce que je voudrais dire enfin, c'est que nous sommes très respectueux, effectivement, justement, de nos institutions, mais de grâce, nous voyons bien que nous ne traitons pas le sujet de fond que l'on évoque depuis ce matin.

Vous êtes en train de nous demander, à travers cet article, de faire retirer une délibération d'un conseil d'administration. Pourquoi ne pas adopter un vœu, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Président, puisque l'ensemble des articles qui sont... quasiment l'ensemble des articles qui sont dans cette délibération constituent une demande au Président de la Polynésie française ? Que l'assemblée, si je puis me permettre une suggestion, émette un vœu ; qu'elle émette éventuellement, de son point de vue, des conditions à mettre à une éventuelle discussion avec Canal Overseas, pourquoi pas, mais que ce soit un vœu de l'assemblée constructif. Pourquoi ne pas reprendre les trois propositions que j'ai faites, c'est-à-dire que nous ayons la majorité, que l'emploi des Polynésiens soit préservé, et que nous puissions faire baisser les tarifs pour qu'effectivement Johnny et Paraita puissent en bénéficier ? Pourquoi ne pas émettre ce vœu de l'assemblée, plutôt que d'aller dans une délibération qui n'a aucun sens, qui n'a aucun cadre légal, et qui risque d'être déboutée par le tribunal administratif demain ? C'est la proposition que je vous fais pour être constructif. Il ne s'agit pas d'écarter l'assemblée de ces sujets de fond, qui sont importants, mais émettez un vœu et mettons des conditions.

Le président : *Fa'aterehau, mea 'ē o Tihoni, mea 'ē o Paraita.* [Monsieur le ministre, Johnny n'est pas Paraita.] (Rires)

Sénateur.

M. Gaston Flosse : Monsieur le président, *peretiteni, ia hi'o ana'e au e pe'ape'a hau 'ore tō rāua o Jacqui Drollet, 'e'ere ? Fa'anaho paha ho'ē tahua i 'ō e, tu'u ana'e ia rāua. Ia moto, hi'o atu ai pa'i ia tātou... Terā rā, i ni'a i te vaha noa, mea puai a'e ā ia te ta'ata huruhuru ta'a a'e ra io a'e mai, 'ē, ia fa'aro'o-ana'e-hia pa'i te mau tāoraorara'a parau* [Monsieur le président, à mon avis, il s'agit d'une querelle sans fin entre lui et Jacqui Drollet, n'est-ce pas ? Nous devrions peut-être installer un ring, là, et les faire combattre, nous verrons bien ... Quoi qu'il en soit, en paroles, le barbu d'à côté semble plus fort, oui, à entendre les piques qu'ils se lancent].

Monsieur le ministre, je ne me pose pas dans ces... je ne suis pas comme vous. Discuter, négocier, mais je crois que ce n'est pas la bonne voie, la meilleure voie. Alors, peut-être que la proposition aurait dû être présentée autrement, et l'article 2 devait peut-être être l'article 1^{er} et dire : nous demandons au président de l'assemblée d'intervenir auprès du tribunal administratif, bon, pour nous dire si ces discussions, si la création, la participation de TNS dans cette société commerciale est légale ou pas légale. Il aurait peut-être fallu commencer par cela et, ensuite, demander au gouvernement d'arrêter ces négociations.

Mais, là aussi, je vous rappelle encore les attributions de l'assemblée, toujours dans cet article 2, et c'est dans ce sens-là que nous avons compris l'intervention de Monsieur Drollet, et c'est la raison pour laquelle nous l'accompagnons. C'est dans le cadre de l'article 102, dernier alinéa : « L'assemblée de la Polynésie contrôle l'action du Président et du gouvernement de la Polynésie française ». C'est dans ce cadre-là que nous vous disons : halte, nous ne respectons pas la loi, et attendons la réponse du tribunal administratif.

Mais nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui, et c'est la première fois que, grâce, je pense, à la question orale posée par Monsieur Drollet, que nous avons appris que c'est le Président de la Polynésie qui a demandé l'avis du tribunal administratif. Jusqu'à présent, nous étions dans l'obscurité, et nous ignorions totalement qui avait fait parvenir cette demande auprès du tribunal administratif.

Et puis, encore une fois, pourquoi se focalisez sur Canal+ ? Peut-être qu'il y a d'autres sociétés de distribution qui peuvent nous offrir des conditions meilleures que celle-là ! C'est vrai qu'il a, bon, l'avantage d'être déjà installé, mais nous pouvons tout à fait lancer un appel à concurrence entre Canal+ et d'autres sociétés et, à ce moment-là, eh bien, nous choisirons la société qui offre le plus d'avantage à la Polynésie, à notre pays.

Encore une fois, moi, je pense, Monsieur le ministre, que pour clore ce débat... et peut-être qu'à ce moment-là Monsieur Drollet et Monsieur Temeharo accepteraient de retirer leur proposition de délibération si vous nous disiez : « O.K., on arrête tout et on attend l'avis du tribunal administratif »... C'est la proposition constructive que je veux vous faire et... remarquez que ce serait au Président de la Polynésie française à prendre cet engagement.

Le président : Merci. Je propose une suspension de séance d'un petit quart d'heure.

Qui est pour ?...

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Un petit quart d'heure.

oOo

Suspendue à 16 heures 17, la séance est reprise à 17 heures 50.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Victor Maamaatuaiahutapu,
Deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Le président : *Tē ha'amata fa'ahou ra tātou* [Nous reprenons nos travaux.].

Après les débats qu'il y a eu sur l'article 1^{er} de la délibération, nous avons donc suspendu nos travaux pour permettre à nos chefs de groupe de se réunir, et il en est ressorti un amendement que je demanderai au rapporteur de nous donner lecture.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Merci, Monsieur le président.

Donc, à l'issue de l'ensemble des débats que nous avons tenus, venant à la fois des représentants comme du ministre, nous proposons un amendement à cet article 1^{er}, qui est rédigé comme suit.

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

« Article 1^{er} nouveau – L'assemblée de la Polynésie française prend acte de l'ouverture des discussions avec Canal Overseas. Elle conditionne la conclusion des discussions avec Canal Overseas :

1°) à l'avis du tribunal administratif sur la situation des filiales de l'office des postes et télécommunications ;

2°) à la participation majoritaire de son ÉPIC OPT au sein de TNS dans la formation du capital de la « Nouvelle TNS » ;

3°) à la préservation et au maintien des emplois actuels de la société TNS dans le cadre d'un éventuel accord avec Canal Overseas ;

4°) à la baisse effective des tarifs et une augmentation des offres au service des Polynésiens. »

Alors, Monsieur le président, je constate que, dans cet article, dans cette proposition d'amendement, il a été... il serait préférable d'ajouter « l'assemblée de la Polynésie française prend acte de l'ouverture des discussions entre l'OPT TNS et Canal Overseas ».

Il a été précisé qu'il s'agit de discussions entre l'OPT TNS et Canal Overseas. Elle conditionne donc la conclusion des discussions avec Canal Overseas, et les autres points ne changent pas. C'est un point de précision, simplement, sur l'amendement, à moins qu'il faille le rédiger à nouveau pour respecter les règles de notre fonctionnement.

Le président : Merci, Monsieur Jacqui Drollet.

Je demande une suspension de cinq minutes.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Monsieur le président, il me semble qu'il s'agisse d'une erreur simplement matérielle, que nous pouvons l'accepter telle quelle sans revenir sur la rédaction d'un nouvel amendement. Pour la clarification, je relis l'article 1^{er} nouveau :

« Article 1^{er} nouveau – L'assemblée de la Polynésie française prend acte de l'ouverture des discussions entre l'OPT TNS et Canal Overseas. Elle conditionne la conclusion des discussions avec Canal Overseas :

1°) à l'avis du tribunal administratif sur la situation des filiales de l'office des postes et télécommunications ;

2°) à la participation majoritaire de son ÉPIC OPT au sein de TNS dans la formation du capital de la « Nouvelle TNS » ;

3°) à la préservation et au maintien des emplois actuels de la société TNS dans le cadre d'un éventuel accord avec Canal Overseas ;

4°) à la baisse effective des tarifs et une augmentation des offres au service des Polynésiens. »

Le président : Merci, Monsieur Jacqui Drollet.

Je consulte l'assemblée sur la recevabilité de l'amendement.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : La discussion est ouverte sur l'amendement.

Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Exposé des motifs, Monsieur le président.

Afin de garantir la sécurité juridique du partenariat éventuel entre TNS et Canal Overseas, et protéger les intérêts du pays, des personnels et des consommateurs, il est proposé une nouvelle rédaction de l'article 1^{er}.

Le président : La discussion est ouverte.

Monsieur Bouissou.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Monsieur le président.

En fait, cette proposition d'amendement permet de rejoindre la position du gouvernement, qui a été développée, et du ministre surtout, qui a été développée depuis 15 jours !

Il nous a dit, tout à l'heure, que le tribunal administratif avait été saisi, il nous a annoncé la participation majoritaire de l'ÉPIC OPT au sein de la nouvelle TNS, il nous a rappelé la préservation et le maintien des emplois, et il nous a parlé aussi de la baisse effective des tarifs. Nous allons voter pour, puisque tout le monde finalement se rejoint. Nous sommes contents de la nouvelle position qui est prise par Monsieur Jacqui Drollet et par l'UPLD. Si tout le monde est d'accord, on votera pour.

Merci.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Nous avons été informés aujourd'hui, par le débat que nous avons tenu que le conseil d'administration de l'OPT a pris une délibération pour demander à son président d'entamer les discussions sur un rapprochement avec Canal Overseas.

Je le disais, tout au long de la journée, que je regrettais que, dans la délibération de l'OPT, il ne soit pas fait mention de cette volonté de garder un capital majoritaire. Dans la délibération qui a été prise, donc la fameuse délibération 29-2010 du 25 juin, à aucun moment, dans l'article 1^{er}, il n'est précisé que la société TNS, son ÉPIC OPT, restait majoritaire. Donc, le ministre l'a affirmé aujourd'hui, il l'a aussi affirmé au conseil d'administration, sauf qu'au conseil d'administration ça ne s'est pas traduit dans la délibération. Aujourd'hui, par cet article 1^{er}, nous le traduisons de la façon la plus claire qui soit. D'abord, l'avis du tribunal administratif — et je mentionnais la fragilité juridique de cette opération —, ensuite, une participation majoritaire de l'OPT dans cette nouvelle TNS.

La question subsidiaire à laquelle nous n'avons pas répondu aujourd'hui, c'est, un, si le tribunal administratif répond négativement *quid* ? On revient à la case départ avec l'ensemble des réflexions et de la chambre territoriale des comptes et du haut conseil ! Souvenez-vous des trois autres propositions que celle qui consistait à changer l'article 30 ! Donc, on revient à la case départ. Et, dans la mesure où le tribunal administratif invalide l'avis du haut conseil et dit qu'au contraire on peut le faire, nous n'avons pas débattu encore, nous, sur l'évolution de ce paysage audiovisuel. C'est pour ça que nous avons accepté de proposer, dans notre amendement, les points concernant la partie majoritaire de TNS, dans ce cadre-là. Derrière cet amendement, est-ce que Canal Overseas va accepter d'être minoritaire dans ce capital de la nouvelle TNS, oui ou non ? C'est aussi un signe en direction du président du conseil d'administration de l'OPT dans ses négociations avec Canal Overseas.

Pour les autres points, personne ne peut être opposé au maintien des emplois actuels, personne ne peut être opposé à la baisse des tarifs et à l'élargissement des offres. Ça sera de sort. Ce qui est important, cette fois-ci, c'est que l'on précise, par une délibération, que le pays reste majoritaire dans cette nouvelle TNS, et c'est bien ainsi.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, on ne va pas refaire le débat. Je crois que, depuis ce matin, c'est effectivement une position que j'affirme, et si l'assemblée pouvait rejoindre cette position à travers cet amendement, ça nous permettrait de tomber d'accord, en tout cas, d'une

part, sur bien le démarrage des discussions avec Canal Overseas mais, par contre, les conditions que le pays tout entier pourrait mettre dans le cadre de ces discussions. Donc, pour ma part, je suis favorable à cet amendement.

M. Hirohiti Tefaarere : *Mai teie po'ipo'i, hora 10, hora 6 tātou i teie nei, tē tū ra te mana'o. Ia 'u e hi'o — e mana'o paraparau teie, e mana'o noa no 'u —, mea nehenehe roa te reo farāni ia 'ite tātou e pāpa'i maita'i ia na. E parau pa'i te tahi peretiteni o te Hau Farāni [Depuis ce matin, 10 heures, il est 18 heures, il se trouve que nous tombons d'accord. A mon avis, — ce n'est qu'un avis, le mien —, le français est une très belle langue si nous savons rédiger en français. Un président de la République dirait] : Nous sommes dans une situation de gagnant, gagnant.*

E na 'ō pa'i tātou na roto i tō tātou reo : e rē/rē — 'Aita vau e parau ra e raerae, hein ! 'Aita roa vau i 'ite o vai te raerae — i roto pa'i ia i teie 'ohipa e tu'uhia mai ra i 'ū nei. E mana'o paraparau teie. Te uira'a rā o tā 'u e hina'aro e tu'u i mua ia tātou, ta'a'e noa atu i teie uira'a tā Drollet tāne i tu'u : e aha pa'i te 'ohipa e nehenehe e tupu mai te peu... ? Mai te peu. 'Aita vau i ni'a i te « mai te peu », tei ni'a vau i te tumu parau 3. [Nous dirions en tahitien : « rē/rē » — je n'ai pas parlé d'homosexuel, hein ! Je ne sais pas qui est homosexuel — concernant donc ce qui nous est présenté ici. C'est un avis que je donne. Quoi qu'il en soit, la question que je souhaite vous poser, excepté la question que nous a posée Monsieur Drollet : que se passera-t-il si... ? Si... Moi, je ne suis pas sur le « si », je suis sur le 3°.] À la préservation et au maintien des emplois actuels.

A parau mai na ia 'u nafea tātou e nehenehe e fa'ahepo i te tahi taiete e hina'aro e fa'aō i roto i te tahi 'ōpuara'a e fa'ari'i 'ō ia ia tāpe'a. E hia'aira'a terā i roto ia tātou, tē hia'ai nei tātou i terā mea. I roto rā i te ture e te ture 'ohipa, 'aita e nehenehe e pāpa'i. 'Aita e nehenehe e pāpa'i. Ia pāpa'i tātou, 'aore e 'ona e hina'aro e haere mai i 'ū nei, i roto i terā fa'anahora'a. E mana'o teie, hein ! Tē hia'ai nei tātou i terā, ia fa'ahepo rā tātou na roto i te tahi pāpa'i, 'e'ita e nehenehe, e ua 'ite te fa'aterehau. 'E'ita e nehenehe, no te mea i fa'atere na 'ō ia i te parau no te 'ohipa i terā ra tau, e fea taime tō mātou mārō-parau-noa-ra'a i ni'a i terā. I 'ō te mana'o e tāfifi ai. Tē ti'aturi nei au e tū tō tātou mau mana'o, 'e'ita e fifi i reira, hina'aro rā vau e fa'aara ia tātou i te 'ohipa e tupu mai i muri mai te peu e tāpe'a tātou i terā huru pāpa'ira'a. No te mea mea ta'a'e te hia'aira'a e vai ra i roto ia tātou, e nehenehe rā terā 'ona e fa'ariro i terā hia'aira'a i roto ia tātou 'ei fa'ahepora'a ia na. I 'ō ia 'ō na e to'eto'e ai. [Dites-moi donc comment nous pourrions obliger une société qui souhaite investir dans un projet à accepter ce maintien. C'est notre souhait, c'est ce que nous souhaitons. Mais, dans les textes de loi et le code du travail, cette rédaction n'est pas possible. Cette rédaction n'est pas possible. Si nous rédigeons ainsi, aucun investisseur ne voudra venir ici, avec ce système. C'est mon avis, hein ! C'est ce que nous souhaitons et, l'imposer par écrit, ce n'est pas possible. Et le ministre le sait, ce n'est pas possible parce qu'il avait en charge l'emploi à cette époque-là, combien de fois nous en avons débattu ! C'est là où nous sommes bloqués. Je suis certain que nous tomberons d'accord, il n'y a aucun souci à ce sujet, mais je souhaitais vous avertir d'un problème qui risque de se produire si nous maintenons ces termes, car notre souhait n'est pas le même, et l'investisseur peut considérer notre souhait comme une obligation pour lui. Et, c'est là où il émettra de la réticence.]

Mauruuru. Ia ora na [Merci].

Le président : *Mauruuru maita'i, e Hiro [Je vous remercie, Hiro].*

Je demande au rapporteur de lire l'article amendé.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 1^{er} nouveau. —

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2. -

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Monsieur le président, si vous retournez la feuille, il y a un amendement à cet article 2. Afin d'éviter de couper des peupliers, nous l'avons imprimé sur le verso.

L'article 2 est supprimé. Et, l'exposé des motifs : compte tenu de l'information transmise, ce jour, de la saisine du tribunal administratif par le Président du pays, le 11 février 2010, l'article 2 est supprimé, et la numérotation des articles est changée en conséquence.

Le président : Je mets aux voix l'amendement, la recevabilité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 3.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Donc, l'article 2 nouveau, Monsieur le président.

Article 2 nouveau. -

M. Jean-Christophe Bouissou : Sur cet article, nous sommes également favorables, pour une simple raison, c'est qu'il n'y a ici aucune exigence réelle ou d'emprise sur une décision ou une compétence qui relève du Conseil des ministres, par contre, il y a une obligation d'information, et je crois que c'est ce qui est souhaité par notre assemblée. Il ne faut pas oublier que l'article 30 prévoit que c'est bien à la Polynésie française que revient cette compétence de création, et on peut dire même, de modification dans l'actionnariat de sociétés où, en l'occurrence, de filiale.

Donc, le fait que l'assemblée soit informée de tout projet va dans le sens de la transparence souhaitée par l'amendement de l'article 1 que nous avons, donc, tout à l'heure, voté.

Merci.

M. Robert Tanseau : Je voulais juste, avant de passer à l'article 2, demander à la secrétaire de vérifier si nous avons bien voté l'article 1, l'amendement de l'article 1. C'est bon ?... O.K. Tout ceci pour qu'on ne puisse pas avoir un problème pour la suite.

En ce qui concerne... donc, dans l'ensemble, je voudrais avant tout remercier les deux présidents de groupe qui nous présentent ces amendements, pour rejoindre un peu l'esprit qui a été développé, et ceci pour dire que de la discussion, heureusement, ce sont des heures de discussion qui ne sont pas vaines et perdues, pour arriver enfin à ces amendements. Donc, encore une fois, merci aux deux auteurs des amendements. Et ceci pour dire qu'effectivement, aussi bien pour l'article 1^{er} et le nouvel article 2, le groupe Tō tātou 'āi'a se réjouit et vote en conséquence pour.

Mauruuru [Merci].

Le président : Merci, Monsieur Tanseau.

Je mets aux voix l'article 2 nouveau.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 3. -

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je mets aux voix l'ensemble de la délibération n° 2010-24/APF, en date 05 juillet 2010.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : *Hō mā, ua pō !* [Chers collègues, il est tard.] Je propose à... Oui, Monsieur le sénateur.

M. Gaston Flosse : Merci, Monsieur le président.

Simplement pour expliquer notre vote positif et se féliciter du travail en commun qui a été réalisé par l'UPLD et le Tāhō'ēra'a ; et je pense également remercier le groupe Tō tātou 'āi'a et Ia ora te fenua qui, donc, ce sont ralliés à ce que l'on peut considérer comme un trait du Saint-Esprit, et qui est venu donc apaiser les colères et les querelles des uns et des autres. Mais je veux féliciter, en particulier notre collègue Jean-Christophe Bouissou qui, partant d'un avis, mais tout à fait opposé à ce qu'il a appelé, un peu, l'immixtion de l'assemblée dans les compétences du gouvernement, a voté pour cette proposition de délibération qui va un peu dans ce sens-là et, plus particulièrement, l'article 2.

En tous les cas, je pense que c'est dans ces conditions que nous devons continuer à travailler. C'est ce que nous avons fait pour le collectif n° 2. Le Tāhō'ēra'a huira'atira et l'UPLD ont réussi à entraîner l'assemblée à l'unanimité. J'espère que, pour l'avenir, nous continuerons à travailler dans ce sens-là, pour le bien général, bien sûr.

En tous les cas, nous sommes heureux, les auteurs de cette proposition de délibération, du ralliement de l'unanimité de l'assemblée sur cette proposition.

Merci, Monsieur le président.

TR

Le président : *Mauruuru maita'i, to'ofa, no teie mau parau pa'ari.* [Merci beaucoup, Monsieur le sénateur, pour ces paroles sages.]

Monsieur Bouissou, Monsieur Jacqui Drollet et...

M. Jean-Christophe Bouissou : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je voudrais, au nom du groupe Ia ora te fenua, vraiment remercier les auteurs de ces amendements qui, finalement, ont décidé, en fin de journée, de vider de son sens la proposition de délibération d'origine, et en faisant en sorte qu'on soit beaucoup plus conformes, maintenant, aux exigences de notre statut. Donc, la position que nous avons défendue, qui était une position ferme, a obligé, quelque part, et le Tāhō'ēra'a huira'atira, mais aussi l'UPLD, à bouger leurs lignes. Et c'est avec joie que nous votons — dès l'instant où c'est quelque chose qui est proposé avec intelligence —, avec les deux mains. Merci.

M. Hirohiti Tefaarere : Ça sera un mot pour rire — exceptionnellement, en français. Les egos se sont éteints, c'est tant mieux. Vivement que Canal+ et les Guignols de l'info viennent ici dans l'assemblée... C'était pour rire, hein ! (Réactions dans la salle)

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Monsieur le président, je ne vais pas refaire le débat sur notre proposition. Je voudrais simplement dire aux uns et aux autres que, dans la mesure où les discussions n'aboutissent pas, dans la mesure où le tribunal administratif l'autorise, et dans la mesure où les discussions avec Canal Overseas n'aboutissaient pas, je rappellerai à Monsieur Gaston Flosse qu'il est toujours possible de discuter avec Orange. (Rires dans la salle)

Mauruuru, ia ora na [Merci].

8^e SA : 5, 6 juillet 2010

Le président : Merci, Monsieur Drollet.

Fa'aterehau, tei ia 'oe na te mana'o 'opanira'a [Monsieur le ministre, vous avez le mot de la fin].

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président, je voudrais remercier l'assemblée après cette belle et longue journée de débats ; remercier les egos, les ergots, et tous ceux qui se sont exprimés aujourd'hui — je n'ai pas parlé des guignols, Monsieur Tefaarere. Me réjouir effectivement aussi que, dans sa sagesse bien connue, notre assemblée soit finalement venue conforter, par un article 1^{er}, le souhait du gouvernement, eh bien, de poursuivre les discussions dans des conditions qui ont été énoncées, depuis ce matin, par son humble ministre qui est devant vous. Et puis, puisque l'heure est un peu plus légère et le temps un peu plus léger que ce matin, pour dire que, finalement, Monsieur le président, quelle que soit sa couleur et son âge, un chat retombe toujours sur ses pattes.

Bonne soirée à tous.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Oscar Manutahi Temaru,
Président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Le président : *To'ofā* [Monsieur le sénateur].

M. Gaston Flosse : Président, hors procès verbal, il y a un autre, un troisième groupe très intéressant, également, qui est un peu *feti'i* [apparenté] avec "Orange", c'est le groupe "Fe'i". (Rires dans la salle)

Mme Sandra Manutahi Levy-Agami : Juste pour dire à mes collègues, Teva et Jacqui, que j'espère que cette délibération sera peut-être le début d'une collaboration beaucoup plus active. Vous avez su, face à nous, démontrer que vous étiez d'accord pour faire avancer le pays. Enfin, moi j'y crois, en tout cas. Je vous connais tous les deux, je pense qu'on pourra y arriver, et l'important c'est qu'on mette en avant les projets. Voilà. Peu importe lesquels, mais qu'on mette en avant les projets, et pas les personnes. Et je pense que, ce soir, vous l'avez démontré, grâce aux propositions qui ont été faites par nos co-rapporteurs. En tant que membre de cette commission des institutions, je vous remercie.

Le président : *Mauruuru. Ua tae ato'a tātou i te pae hope'a o teie rurura'a tā tātou, 'ananahi tātou e ha'amata fa'ahou ai, hora 10 e te 'āfa ? Tē tū ra te mana'o ?* [Merci. Nous sommes arrivés à la fin de notre séance. Nous reprendrons nos travaux demain, à 10h30 ?... Êtes-vous d'accord ?]

Mme Lana Tetuanui : *Ai !* [Eh !] on aurait dû terminer mon dossier ! (Réactions dans la salle)

oOo

Suspendue le lundi 5 juillet 2010 à 18 heures 17,
la séance est reprise le mardi 6 juillet 2010 à 10 heures 55.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Oscar Manutahi Temaru,
Président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents à la reprise :

M.	Temaru	Oscar Manutahi	Président
M.	Geros	Antony	Premier vice-président
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Deuxième vice-président, arrivé en cours de séance
M.	Kohumoetini	René	Troisième vice-président
Mme	Mati	Juliana	Première secrétaire
Mme	Sinjoux	Tarita	Deuxième secrétaire
M.	Bertholon	Nicolas	Troisième secrétaire, arrivé en cours de séance
Mme	Hirshon	Unutea	Première questrice, arrivée en cours de séance
M.	Tanseau	Robert	Deuxième questeur
Mme	Algan	Emma	Troisième questrice, arrivée en cours de séance
Mme	Bopp-du-Pont	Tamara	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Bouissou	Jean-Christophe	Représentant
Mme	Brodien	Rosine	Représentante
Mme	Chavey	Daphné	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Flosse	Gaston	Représentant, arrivé en cours de séance
Mme	Frébault	Joëlle	Représentante
Mme	Fuller	Thilda	Représentante
Mme	Galenon	Minarii	Représentante
M.	Handerson	Georges	Représentant, arrivé en cours de séance
Mme	Izal	Heifara	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Kautai	Benoît	Représentant
Mme	Manutahi-Levy-Agami	Sandra	Représentante, arrivée en cours de séance
Mme	Mariteragi-Mairoto	Liliane	Représentante
Mme	Mataoa	Léonie	Représentante
Mme	Merceron	Armelle	Représentante
Mme	Ollivier	Maryse	Représentante, arrivée en cours de séance
Mme	Oopa-Afo	Annick	Représentante
Mme	Parker	Éléonor	Représentante
M.	Peu	Tuti	Représentant
M.	Porlier	Teikinui	Représentant
M.	Raapoto	Jean-Marius	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Roomataaroa	Fernand	Représentant
Mme	Sage	Maina	Représentante
M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
Mme	Tahiata	Chantal	Représentante
Mme	Tahuhuatama	Juliette	Représentante
Mme	Tama	Françoise	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Tefaarere	Hirohiti	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Temeharo	René	Représentant
Mme	Teura	Justine	Représentante
M.	Tuahu	Ismaël	Représentant, arrivé en cours de séance

8^e SA : 5, 6 juillet 2010

Mme	Vernaudon	Béatrice	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Vernaudon	Clarenntz	Représentant, arrivé en cours de séance

Sont absents :

Mme	Brémond	Madeleine	Représentante
Mme	Cross	Valentina	Représentante
M.	Frébault	Pierre	Représentant
M.	Lisan	Marcelin	Représentant
Mme	Maraea	Emma	Représentante
M.	Maraeura	Teina	Représentant
M.	Moutame	Thomas	Représentant
Mme	Richeton	Monique	Représentante
M.	Salmon	James Narii	Représentant
M.	Tchoun You Thung Hee	At-Tchong	Représentant
Mme	Terooatea	Sylviane	Représentante
Mme	Tuiho-Buillard	Catherine	Représentante
M.	Yip	Michel	Représentant

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Édouard Fritch, vice-président du gouvernement, et Madame la ministre Lana Tetuanui

oOo

Madame la représentante Armelle Merceron arrive en cours de séance.

oOo

Le président : Nous reprenons nos travaux, s'il vous plaît, messieurs dames. *Te mono peretiteni, te mau fa'aterehau, te mau mero tei mā'itihia e te nuna'a, ia ora na i tō tātou farerei-fa'ahou-ra'a i teie nei po'ipo'i.* [Monsieur le vice-président, les ministres, les représentants, bonjour.]

oOo

APPROBATION DE LA CONVENTION ÉTAT-POLYNÉSIE FRANÇAISE RELATIVE AU GROUPEMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (GSMA-PF) -

Rapport n° 26-2010, en date du 26 mai 2010, présenté au nom de la commission de l'emploi et de la fonction publique par Monsieur le représentant René Kohumoetini.

— Cf. annexe —

Le président : Nous allons donc démarrer ce matin par le rapport n° 1. Je pense que nous n'allons pas revenir en discussion générale, puisque cela a déjà été fait. Nous allons donc attaquer directement la délibération, et je demande au rapporteur de nous faire lecture de la délibération. *Mauruuru* [Merci].

— Cf. annexe —

M. René Kohumoetini, rapporteur : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *ka'oha nui tātou i tō tātou 'ave'ia i tenei hora avatea* [Bonjour].

Nous allons passer directement donc à la délibération.

Article 1^{er}. -

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Il y a un amendement, me dit-on. Je demande donc à l'auteur de l'amendement, Madame Lana Tetuanui, de nous donner lecture de cet amendement.

Mme Lana Tetuanui : *Peretiteni o te 'āpo'ora'a rahi, mono peretiteni o te Hau Fenua, tātou pā'āto'a, te mau hoa i mā'itihia i roto i tā tātou nei fare 'āpo'ora'a rahi, ia ora na maita'i tātou i teie po'ipo'i 'āpī.* [Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président du pays, chers représentants à l'assemblée, bonjour.]

Tē hina'aro nei teie mana'o e ha'amauruuru maita'i i te mau mana'o o tei horo'ahia i ni'a i teie nei parau o tā tātou e tuatāpapa nei. 'Oia mau, e peretiteni, i ni'a i teie 'irava ho'ē, ia au te mau mana'o i horo'ahia mai, ua tupu te tahi mau fārereira'a i roto i tā 'u nei piha toro'a e te mau ti'a o te GSMA no te tatā'ira'a i te tahi mau ta'o o tā te tahi mau ti'a i mā'itihia i ani ia tauihia i roto i teie nei parau fa'aau te Hau Fenua e teie nei pū, te GSMA.

[Je tiens à adresser mes remerciements pour les observations qui ont été faites concernant ce rapport. Effectivement, Monsieur le président, s'agissant du premier article, et selon les remarques qui ont été émises, des agents de mon cabinet se sont réunis avec des représentants du GSMA pour modifier quelques termes de cette convention entre le pays et le GSMA, comme l'ont demandé certains représentants.]

Alors, je propose un amendement à l'article 1^{er}.

Au lieu de : « Conformément aux dispositions des articles 169 et 170-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 susvisée, l'assemblée de la Polynésie française approuve la convention État-Polynésie française relative au groupement du service militaire adapté en Polynésie française (GSMA-PF). »

Lire : « Conformément aux dispositions des articles 169 et 170-1 de la loi organique n 2004-192 du 27 février 2004 susvisée, l'assemblée de la Polynésie française approuve la convention État-Polynésie française relative au groupement du service militaire adapté en Polynésie française (GSMA-PF) jointe en annexe. »

Voilà pour l'amendement, Monsieur le président.

Le président : Merci. Je consulte l'assemblée sur la recevabilité de cet amendement.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : La discussion est ouverte sur cet amendement. Madame Galenon, vous avez la parole.

Mme Minarii Galenon : *Mauruuru maita'i, e peretiteni. Ia ora na pauroa tātou i teie mahana 'āpī. Ia ora na ato'a ia 'oe, e mono-peretiteni o tō tātou fenua, ia 'oe ato'a , e fa'aterehau vahine* [Merci beaucoup, Monsieur le président. Bonjour à tous. Bonjour également au vice-président du pays, à Madame la ministre] et à tous les journalistes présents, le public, les internautes qui nous écoutent, et vous tous, chers collègues, *ia ora na* [bonjour] en cette nouvelle matinée, nouvelle journée.

Madame le ministre, tout d'abord, je tiens à vous remercier. C'est avec plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui, surtout que nous avons débattu longuement sur ce sujet. Je voudrais quand même nous rappeler, président, que ce qu'il faudrait peut-être retenir sur le GSMA, c'est que cette convention est très importante pour nos jeunes adultes qui sont vraiment en difficulté scolaire. Je le dis

bien, parce que je pense que, lors de nos débats, on a oublié peut-être les principaux intéressés, et on est partis sur la convention en elle-même.

Et je pense que, Madame le ministre, vous êtes là aujourd'hui pour nous éclairer concernant cette convention. Il est vrai que je crois que le fond a été débattu longuement, et c'est peut-être la forme qui est à revoir. Aussi, Madame le ministre, sachez que je vous soutiendrai dans vos interventions car, ce qui m'intéresse au travers de cette convention, c'est que nos jeunes Polynésiens en très grande difficulté seront aidés par cette mise en place de convention — c'est une reconduite de convention en fait —, et surtout, n'oublions pas que nous sommes là pour l'avenir de ces jeunes en difficulté. Voilà.

Mauruuru, peretiteni. Mauruuru ato'a ia 'oe, e fa'aterehau vahine. [Merci, Monsieur le président. Je vous remercie également, Madame la ministre.]

oOo

Monsieur le représentant Victor Maamaatuaiahutapu arrive en cours de séance.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Victor Maamaatuaiahutapu,
Deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Mme Armelle Merceron : Bonjour Monsieur et Madame le ministre.

C'est vrai qu'on ne va pas refaire le débat qu'il y a eu la dernière fois. Et si nous ne sommes pas allés au bout, c'est bien parce que le vice-président a souhaité que vous soyez présente, puisque certains points étaient sujets à discussion.

Moi, je vais être concrète. Dans cette convention, il y a des points qui engagent la Polynésie et, pour le moment, ce sont des mots, ce sont des phrases. Je retiens par exemple, à l'article 4, effectivement, au 4-1, deuxième alinéa, il est dit : « *La Polynésie française, par son réseau institutionnel, facilite également le repérage des publics prioritaires par archipel. (...)* » Donc, je voudrais que vous nous donniez un peu, concrètement, la façon dont vous envisagez de collaborer, de faire collaborer le réseau institutionnel au repérage des publics prioritaires dans les archipels. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième est au 4-2, pour le transport des jeunes — notamment, Monsieur Frébault, qui n'est pas là aujourd'hui, avait beaucoup évoqué la question de la prise en charge —, puisqu'il est dit que « *la Polynésie française facilite le recrutement des jeunes des archipels par la prise en charge de leurs frais de transport lors de l'incorporation, sous forme de participation financière versée au GSMA-Pf.* » Alors, là aussi, on est dans un engagement, mais pour le moment, il n'y a pas de crédit existant. Ce qui m'amène à faire le lien avec un autre point qui était celui de la continuité territoriale intérieure.

J'aurais bien voulu que la ministre chargée de la solidarité puisse nous en parler, parce que la LODEOM a prévu, il y a déjà pratiquement une année, qu'il y ait une réforme de la continuité territoriale et que, notamment, entre autres, parce qu'il y a beaucoup de changements en perspective, on instaure, et c'est tout à fait justifié, une continuité territoriale intérieure à la Polynésie. Et c'est, à

mon avis, ce qui permettrait de régler financièrement la question du surcoût, qui apparaît minime, puisque le GSMA s'est engagé — mais ça n'est que le chef de corps actuel —, s'est engagé à limiter le nombre de situations de jeunes qui auraient à faire un déplacement et à devoir revenir parce qu'ils n'auraient pas été incorporés. Donc, néanmoins, il y a quand même un reliquat de situations qui n'est pas réglé pour le moment. Donc, comment envisagez-vous de trouver cet argent en attendant que la continuité territoriale intérieure soit mise en œuvre ?

Enfin, il est également, et là aussi on voit que c'est interministériel, il y a à la page 4 et à l'article 4-3, en matière de formation, un point important qui engage également la Polynésie. C'est : « (...) *apporter son soutien dans les domaines de la remise à niveau scolaire, de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.* (...) » Bon, je ne poursuis pas tout, mais c'est vrai qu'à l'heure actuelle il y a, je crois, déjà deux enseignants qui sont mis à disposition du GSMA, me semble-t-il. Il y a des bénévoles.

Il y a un chiffre qui m'avait interpellé, et là, on rentre aussi dans votre domaine : 37 % des jeunes qui sont évalués par le GSMA à leur entrée sont considérés comme illettrés légers. Ça veut dire que, je pense, ils ne maîtrisent pas naturellement la lecture et l'écriture. Et le GSMA apporte cette valeur ajoutée de leur redonner de la motivation, de compléter leur formation et, ainsi, de leur donner un nouveau départ dans la vie. Donc, de ce point de vue, nous, nous sommes tout à fait favorables au développement des activités du GSMA, mais le GSMA semble, à travers cette convention, confirmer le fait qu'il va s'appuyer sur des soutiens complémentaires de la Polynésie. Donc, je voudrais aussi que là — mais vous aurez du mal à répondre à la place du ministre de l'éducation —, comment on peut garantir que les moyens qui sont à l'heure actuelle mis à disposition le soient.

Et, enfin, dernier point, là encore le GSMA compte, et c'est à l'article 4-5 ; pour la poursuite de la formation de l'insertion professionnelle, il est dit que *la Polynésie, grâce aux organismes de formation professionnelle, favorise l'insertion des jeunes issus des circuits de formation du GSMA* (...). Parce que c'est vrai que, souvent, ils sont remobilisés. Ils ont envie de poursuivre. Comment, concrètement, vos services sont en lien de coopération avec le GSMA.

Et enfin, j'aurai un dernier point sur lequel je voudrai insister. Je l'ai dit dans mon intervention de l'autre jour que je vous donnerai. Quand même, quand même, si le GSMA existe depuis 1989 et que tout le monde lui reconnaît sa place, que l'on prend en compte le fait que 37 % des jeunes sont illettrés légers, il y a quand même un vrai problème qui se pose, c'est celui de l'efficacité de notre système éducatif. Je crois que maintenant nous sommes assez grands, je veux dire, assez anciens dans l'autonomie pour nous dire, pour nous dire qu'on devrait maintenant revoir tous les copiés-collés qu'on a pu faire de l'éducation à la française. Il y a certainement des choses qui sont à améliorer, et notamment l'esprit pratique que les jeunes ont, et qui leur permettrait de se valoriser souvent.

Donc, ma proposition avait été d'engager le gouvernement à faire des états généraux, et ce n'est pas parce que c'est la mode des états généraux, mais vraiment un moment important de concertation sur notre école : quelle école voulons-nous. Les Calédoniens, à l'heure actuelle, réfléchissent à cette question. Quelle école voulons-nous pour l'avenir ? notre école, celle qui correspond à nos besoins. Et pour ce qui vous concerne directement, je crois qu'il est urgent de faire aussi les états généraux de la formation professionnelle et de l'insertion. Madame le ministre, on met beaucoup d'argent, beaucoup d'argent que l'on met dans les aides à l'emploi, mais c'est vain s'il n'y a pas, à côté de cela, des chances d'insertion pour les jeunes. Ça ne devient qu'une aide sociale. Ça ne sert à rien, du moins sur la durée.

Et il y a également un développement des dispositifs, avec de l'argent à la clé, pour faire de la formation professionnelle. Je pense à l'association qui vient d'être créée, qui a été créée il y a une année, à peu près, entre les salariés et les employeurs du privé, pour faire de la formation professionnelle continue, qui est financée par une cotisation, que nous avons validée, sur les salaires. C'est de l'argent quasi public, là aussi, qui va être utilisé dans un cadre privé. Il y a beaucoup de boîtes

qui font de la formation ici — moi, je pense que c'est un marché, excusez-moi du terme, quelquefois juteux —, mais pour lesquelles nous n'avons pas de retour quant à la justesse des formations qui sont faites, ni de savoir si ce sont des besoins qui correspondent à la Polynésie de l'avenir. Donc, toutes ces questions sont des questions de société, des questions d'efficacité. Et il me semble important de faire très rapidement une concertation large sur ce sujet, pour nous repositionner, pour faire en sorte que l'argent soit bien utilisé, et non pas uniquement en opportunité, et surtout pour faire le lien entre école et insertion professionnelle.

Je suis suffisamment bien placée pour savoir, du fait de mon métier d'origine, qu'il n'y a pas suffisamment de ponts, de liens entre l'école et l'insertion professionnelle. Ce qui explique que beaucoup de nos jeunes ont un fossé, un trou dans leur vie, entre le moment où ils quittent l'école et le moment où ils trouvent véritablement un travail, parce que ce n'est pas qu'une question de formation, je dirai, intellectuelle, c'est aussi une question de formatage de mentalité, afin qu'ils soient prêts à être insérés et à être responsables. Voilà.

Donc, si vous le faites, le groupe Ia ora te fenua, qui est très sensible à la question de la formation des hommes, de l'avenir, vous encouragera. Merci et excusez-moi d'avoir été un peu longue.

Mme Lana Tetuanui : Je voudrais d'abord remercier les intervenants, et vous prie de m'excuser pour mon absence lors la dernière séance, puisque j'étais en déplacement. Mais je veux remercier le vice-président, hein, ici présent, encore, qui a bien défendu le dossier du GSMA, enfin, le début du dossier du GSMA.

Pour répondre un peu à Madame Galenon et Madame Merceron : on n'est pas là, en tout cas, je ne suis pas là pour refaire le monde ce matin, hein ; on est ici pour renouveler une convention. Ce qui est bien, c'est qu'aujourd'hui nous sommes obligés de passer par ici pour parler de toutes les conventions, surtout, en particulier, celle du GSMA. Je tiens quand même à rappeler qu'elle avait été signée pour la dernière fois en 2006... en 2006 et, aujourd'hui, nous sommes en 2010, nous sommes en train de renouveler cette convention.

Alors, pour revenir à la convention proprement dite, vous prenez celle que je viens de donner par amendement, hein, juste pour répondre un peu... pour vous dire que, là où il y avait des points d'achoppement lors de la dernière séance, j'ai essayé de remettre un peu des corrections, si vous avez remarqué.

Madame Merceron, les réseaux institutionnels. Lors de la rencontre que j'ai eue avec les services de l'État et puis la direction du GSMA, je leur ai dit que le meilleur réseau, je parle en connaissance de cause, il fallait consulter les élus de proximité, autrement les services sociaux de notre pays, mais les plus importants étaient les élus de proximité. Quand je dis les élus de proximité, ce sont nos *tavana* [maires], parce que, outre les services qui sont faits par notre Administration, mais les vrais problèmes de société, les vrais problèmes de nos citoyens, les premiers alertés, ce sont les élus de proximité. Et j'ai suggéré aux représentants du GSMA que, si nous apposons notre signature aujourd'hui pour un travail de collaboration avec eux, j'ai quand même exigé à ce que tout le monde soit inclus, dans ce travail de repérage, surtout. C'est pour répondre un peu à votre première intervention. Quand je dis le réseau institutionnel, c'est bien le réseau des élus de proximité, réseau, pour moi, qui est le plus fiable pour détecter, mais vraiment, les réels besoins, et ceux qui sont vraiment dans la nécessité dans nos communes. Voilà pour une première réponse.

Les 37 % des cas illettrés, c'est pour vous dire, Armelle, nous sommes en 2010, je déplore aussi ce constat-là. C'est un constat, mais est-ce qu'aujourd'hui on est encore... Ça fait 10 ans que je suis élue et on parle toujours de constat, mais on n'a rien fait. Je ne veux pas rejeter la pierre sur quiconque, hein, puisque l'illettrisme, on parle d'illettrisme depuis quand même quelques années. Mais là où je suis très mal aujourd'hui, quand je pense à tous les moyens, tous les moyens... Il ne faut pas dire que le pays n'a pas mis les moyens au niveau de la prévention, et quoi encore, pour pallier un

peu à ce réel problème que nous avons dans la Polynésie. Je ne comprends pas, aujourd'hui, en 2010... Vous savez, quand j'ai été nommée ministre, malheureusement, quand on parle de formation, beaucoup de formations sont figées sur l'illettrisme ; mais c'est indécent pour moi, en 2010, d'entendre encore, ici, qu'on me parle d'illettrisme ! Mais, malheureusement, comme vous dites, c'est le cas, c'est le cas. Je pense qu'on a vraiment un réel problème de société.

Alors, par rapport à ça, quand tu dis que la formation professionnelle, tous les organismes de formation qui se sont proliférés, on peut dire, ici, en Polynésie française : quand j'ai été nommée, j'ai arrêté. Toutes les conventions qui se renouvelaient tous les ans, c'était du copier-coller, copier-coller ! Et j'ai lancé une étude. Le réel problème qu'on a, nous, par rapport à 10 ans, on ne sait plus quels sont les besoins de notre pays. Il faut d'abord refaire... En tout cas, j'ai lancé cette étude, et c'est un travail que nous avons fait en collaboration avec la CCISM, où on est en train d'aller recenser les besoins de la Polynésie, puisque nous n'avons plus les mêmes besoins qu'il y a 15 ans et, par rapport à aujourd'hui, recenser d'abord les besoins que nous avons dans notre pays, et puis réadapter ça par rapport à tous nos étudiants qui sont en train de faire des études, parce qu'il faut aussi penser à eux ! On les pousse à aller faire des études, mais qu'est-ce qu'on va leur offrir dans cinq ou six ans ? Ça, on n'a aucune vision sur cette partie aujourd'hui.

Donc, pour moi, avant de lancer des formations par ci, par là mais, comme vous dites, juste de la formation pour faire de la formation et avoir un petit pécule à la fin du mois, mais au bout de compte ils reviennent à la case départ, ce n'est pas la peine. Pour moi, je pense qu'à la fin de l'année, les travaux de ce recensement des besoins de la Polynésie seront rendus. À partir de là, on pourra planifier sur quelle, comment dirais-je, quelle est la formation prioritaire qu'on devrait relancer pour les années à venir. C'est vrai que vous avez été un peu lents, mais voilà un peu ce que j'ai marqué ici sur le papier que j'ai eu. Bon, tu pourras revenir...

Ah, concernant les frais de transports. Pour vous parler en toute transparence, il s'agit ici d'une convention prise, enfin, des fonds pris sur la convention DGDE, de l'année 2009, qui relie l'État et la Polynésie. Ce sont des fonds DGDE. La convention s'établirait à 3 millions de francs. 3 millions de francs pour la prise en charge des frais de transport des recrutés venant des archipels. Et si vous regardez dans l'amendement que je viens de vous distribuer, il a été conclu, en commun accord avec le GSMA, qu'en cas de non... pour celui qui ne sera pas recruté définitivement, c'est le GSMA qui prendra en charge les frais de retour.

VM

Concernant la continuité territoriale, en tout cas, à la minute, au jour où je vous parle aujourd'hui, nous n'avons aucune confirmation de l'extension du dispositif concernant les déplacements inter-îles, alors, je ne peux pas trop m'avancer. En tout cas, c'est la réponse qui m'a été donnée concernant la continuité territoriale.

Voilà, pour vous répondre, Madame Merceron.

M. Jacqui Drollet : *Ia ora na tātou i te fāreireira'a i teie nei po'ipo'i. Ia ora na, e Tereori. Ia ora na, e te fa'aterehau. Ia ora na, te mau pāpā'i ve'a. Tātou pā'āto'a i teie po'ipo'i, tenā atu ā te poro'i no te aroha. [Bonjour à tous. Bonjour, Tereori. Bonjour, Madame la ministre. Bonjour les journalistes. A tous, bonjour.]*

Concernant ce dossier, Madame le ministre, je vous avoue être un peu perplexe, très sincèrement perplexe car, de mon point de vue — maintenant, je peux me tromper —, qu'une unité militaire dispense de la formation militaire ou à la rigueur citoyenne, c'est dans son rôle. Y a pas de problème. Qu'une unité militaire dispense de la formation militaire ou citoyenne, c'est son rôle. Mais que, dans ce cas-là, elle vienne se substituer au pays dans la formation scolaire ou la formation professionnelle, je pense qu'il y a un problème. Je pense qu'il y a un problème. Ça dénote les difficultés que nous avons, et le fait que nous n'arrivons pas, nous-mêmes, à embrasser cette fonction.

C'est la fonction scolaire, c'est celle du pays. La fonction de formation professionnelle, c'est celle du pays, pas des militaires !

Que des militaires forment à la formation militaire, pardon... que des militaires s'adonnent à la formation citoyenne, je n'y vois pas de problème, mais qu'ils viennent faire de la formation scolaire ou professionnelle... Et, en plus, Madame le ministre, vous nous annoncez que le financement complémentaire est pris sur des fonds DGDE. Je suppose, mais vous ne l'avez pas précisé, que ce sont les fonds destinés à la formation professionnelle ; donc les fonds destinés à la formation professionnelle du pays, qui vont être réduits au profit de cette unité militaire. Donc, le groupe UPLD est un peu perplexe devant cette convention, et nous avons l'impression que nous abandonnons de plus en plus nos prérogatives au profit de tiers et, en plus, nous leur accordons un financement, derrière.

Donc, j'aimerais, Madame la ministre, que vous nous disiez précisément le fond de votre pensée. Je ne vais pas débattre sur les problèmes financiers dont on a parlé, des gens qui partent, qui reviennent, qui ont échoué, qui ne peuvent pas repartir, de la suppression de Hao en tant que centre GSMA, de son repli sur Arue. À la limite, c'est de l'organisation interne. Je reste simplement sur : l'objectif d'une unité militaire, c'est de la formation militaire et citoyenne, pas de se substituer au pays pour la scolarité et la formation professionnelle. Merci.

Mme Juliette Tahuhuatama : *Ia ora na 'amui i teie po'ipo'i.* [Bonjour à tous.]

Tō 'u mana'o, i teie po'ipo'i e paraparau atu ia tātou, mau mana'o tauturu ia, horo'a i te tahi mau 'itera'a no 'u. No te mea tē vai nei teie pū i Tupua'i, parau mau, i te ha'amatarara'a, na teie ihoā mau popa'a i haere mai e ha'api'i i tā tātou mau tamari'i. I teie rā mahana, hina'aro vau e fa'a'ite pāpū atu ia 'outou, ua ha'amata rātou i tē tihepu ihoā i tā tātou mau feiā 'āpī o tei noa'a i te parau tū'ite no tē ha'api'i ihoā i tā tātou mau tamari'i. E, tē vai nei teie mau tino, ta'ata tahiti e pu'era'a tuha'a pae o tei haere i te ha'api'ira'a i 'Opunohu, ua noa'a te BTS e, i teie mahana, na rātou ihoā e ha'api'i nei i tā tātou mau taure'are'a.

[Je tenais à vous apporter mon soutien en vous témoignant de mes expériences. Une unité a été implantée à Tubuai. Il est vrai qu'au départ, les formations étaient dispensées par des Français. Aujourd'hui, en revanche, je vous confirme qu'ils ont commencé à embaucher nos jeunes diplômés pour dispenser les formations. Nous avons des jeunes de Tahiti et des îles Australes qui ont fréquenté le lycée d'Opunohu, qui ont obtenu leur BTS. Aujourd'hui, ce sont eux qui dispensent la formation à nos jeunes.]

Te tahi ato'a tuha'a o tā 'u e hina'aro e paraparau ia 'outou, e tono-ato'a-hia teie mau taure'are'a i piha'i iho i te mau feiā fa'a'apu e hina'aro nei e ha'api'i ia rātou i te pae'au ihoā no te fa'a'apu, te pae'au ānei no te tunura'a mā'a no te mea tē rave 'amui nei rātou i te 'ohipa e te mau feiā e mau nei i te tahi mau taiete i Tupua'i ihoā o tā 'u i 'ite. E, tae noa atu no te 'orometua ha'api'i ia rātou, 'e'ere i te popa'a, e mau ta'ata tahiti ihoā teie e ha'api'i nei ia rātou. I te ha'amatarara'a, e toru 'āva'e, e 4 'āva'e, e i teie ha'amatarara'a, ua haere au e fāfā ia rātou, e fāna'o teie mau feiā 'āpī tā tātou ho'e 'orometua o tei tā-matahiti-hia no tē ha'api'i ia rātou i teie mahana.

[Deuxième chose que je tenais à vous faire part, c'est que ces jeunes sont également envoyés auprès des agriculteurs qui souhaitent leur apporter une formation, notamment dans le domaine agricole ou dans l'art culinaire, parce qu'ils travaillent avec des gérants de sociétés, c'est ce que j'ai vu, notamment à Tubuai. Le formateur, également, ce n'est pas un Français, mais des Tahitiens. Au début, c'était pour trois mois, quatre mois et, pour cette rentrée, je suis allée me renseigner auprès d'eux, il se trouve que nos jeunes auront un formateur sur toute l'année.]

Tāmarū noa ia tātou no te mea tē ta'a ra vau i teie mau mana'o iti tō 'outou. Tā 'u rā e hina'aro e hopoi ia tātou, teie mau 'itera'a, no Tupua'i ia. Teie ia te tahi mau mana'o o tā 'u e hina'aro e horo'a i roto ia tātou. Mauruuru.

[C'est juste pour que vous arrêtiez de vous tourmenter, parce que je vous comprends. En tous les cas, je tenais à vous apporter mon témoignage concernant Tubuai. Voilà donc les remarques que je souhaitais vous faire part. Merci.]

oOo

Monsieur le représentant Ismaël Tuahu arrive en cours de séance.

oOo

Mme Tarita Sinjoux : Au fait, je voulais juste réagir un peu par rapport aux propos de Monsieur Jacqui Drollet. Je ne pense pas que le GSMA substitue au niveau de l'éducation. Je pense que c'est complémentaire par rapport à l'éducation qu'on donne. Et, les étudiants qui sont à l'intérieur, qui suivent ces cours-là, ce ne sont pas les mêmes, ce sont, au départ, des jeunes qui avaient des difficultés au niveau des comportements ou au niveau psychologique. Au départ, c'était ça.

Aujourd'hui, nos jeunes ont beaucoup évolué. Et on parle souvent d'illettrisme. Non, je pense qu'à un moment, il faut savoir donner la signification du mot « illettrisme » : on additionne le mot « illettrisme » à n'importe quoi et à n'importe qui. Mais, ce qui est important pour moi, c'est que, dans chaque catégorie, il y a une formation qu'on donne. Et, c'est ça qui est important. Et, au niveau du GSMA, ce sont des jeunes qui ne trouvent pas de places, que ça soit au CJA ou dans d'autres écoles qu'au GSMA. Maintenant, si ce sont les militaires qui aident à donner ces formations-là, peut-être qu'à un moment, ces jeunes ont besoin justement d'être bien cadrés, or que, chez eux, ils n'ont pas été bien structurés. Et c'est là où c'est important le GSMA. Il faut, à mon avis, soutenir cette formation par rapport à notre population et à nos jeunes.

En fait, ce qui est important, c'est qu'il ait le maximum de nos jeunes qui restent dans l'éducation, qui restent en formation. Je pense que c'est ça qui est important. Mais, pour moi, personnellement, l'inadéquation au niveau de l'éducation... Je vous donne un exemple simple : il y a, dans des collèges, trois classes de BTS de — comment on appelle ça ? — et ces trois — comment on appelle ça ? — qui suivent... (Un représentant, hors micro : « Le CJA ? ») Non... et quand ils arrivent à la fin des trois classes, il n'y a qu'une classe bac pro, vous voyez ? Et, il y en a 90 pour seulement 30 places... (M. Antony Geros, hors micro : « Le BEP. ») Voilà, le BEP ! Il y a des jeunes qui suivent, pardon... Le BEP, trois classes de BEP pour seulement, une classe de bac pro. Je pense que l'inadéquation est là. Tu as 90 enfants pour seulement 30 places, après, pour passer le bac pro. Donc, on va prendre les meilleurs de ces 90. Et, les autres, alors ? Où ils vont se retrouver, ces autres jeunes ? Ça, c'est un problème à résoudre.

C'est pareil pour nos filières au niveau des BTS ou autres. On a beaucoup de jeunes qui ont passé le bac. Maintenant, combien qui peuvent avoir une place dans la filière qu'ils veulent ? Ça aussi, c'est à réfléchir. Voilà ce que je voulais apporter comme témoignage, président.

oOo

Madame la représentante Maryse Ollivier arrive en cours de séance.

oOo

M. Jacqui Drollet : *Peretiteni, tē hina'aro nei au e ha'amauruuru maita'i ia Juliette Tahuhuatama no te mau mana'o o tā na i fa'ahiti mai no Tupua'i. 'Aita tō 'u mana'o e fa'ahapa ra i teie nei pū a te nu'u. E pū teie na te nu'u e, tā na tapura 'ohipa, i te ha'api'ira'a ia i te toro'a fa'ehau. Terā tō 'u mana'o hohonu. Ia haere mai 'ō ia e rave i te reira tapura 'ohipa io tātou, 'aita tō 'u mana'o e ha'ape'ape'a ra, i tā na iho faufā'a e te mau ta'ata i roto i teie nei pū no tē ha'api'i i te toro'a fa'ehau. Mai te peu e fa'aō ato'a mai rātou i tō rātou ihu i te pae o te ha'api'ira'a o tā tātou mau tamari'i e i te ha'api'ira'a toro'a, tāpa'o ia tē fifi ra tātou no te mea e tapura 'ohipa teie na tātou. E tapura 'ohipa teie na te Hau Fenua e, tē pe'ape'a nei au 'aita tō tātou fa'aterehau i te pae o te fare ha'api'ira'a i tae mai i teie mahana. 'E'ere na tō tātou tuahine o Lana noa teie tumu parau, 'e'ere na na ana'e, na teie ato'a*

fa'aterehau. E, mai te peu ē tē vai nei teie fa'anahora'a i roto i teie nei tuha'a a te nu'u, e tāpa'o te reira no tō tātou paruparu.

[Monsieur le président, je remercie Juliette Tahuhuatahama pour ses observations concernant Tubuai. Je ne critique en rien l'unité militaire. Il s'agit d'une unité militaire dont l'objectif est la formation militaire. C'est là le fond de ma pensée. Si elle vient dispenser cette formation militaire chez nous, cela ne m'inquiète pas, avec ses propres crédits et ses formateurs. Mais s'ils viennent fouiner leur nez dans la formation scolaire et professionnelle, cela montre que nous sommes dans une situation difficile, parce que ceci fait partie de nos attributions. Ce sont les attributions du pays. Et je m'inquiète que le ministre en charge de l'éducation ne soit pas parmi nous aujourd'hui. Ce rapport ne concerne pas uniquement notre collègue Lana, cela ne la concerne pas uniquement, ce ministre est également concerné. Et si l'armée doit s'occuper de cette formation, cela signifie que nous ne sommes pas à la hauteur.]

'Aita tō 'u mana'o e fa'ahapa ra i te tahi e i te tahi, 'aita vau e fa'atoro ra i tō 'u rima i ni'a i teie fa'aterehau 'aore rā i te tahi atu fa'aterehau, o tātou pā'āto'a terā e fifi ra i teie mahana. 'Aita ānei 'outou e nehenehe e ui i roto ia 'outou ē no te aha tātou i tāpae ai i reira e no te aha, i teie mahana, e haere mai tō rapae e rave i tā tātou tapura 'ohipa e ani ato'a i tā tātou faufa'a, e ani ato'a i tā tātou faufa'a no te ravera'a i tā tātou 'ohipa ?

[Je ne suis pas en train d'accuser l'un ou l'autre, je ne pointe pas du doigt l'un ou l'autre ministre, c'est nous tous qui sommes dans une situation difficile, aujourd'hui. Ne pouvez-vous pas vous interroger, au fond de vous, sur la raison pour laquelle nous sommes arrivés à ce stade, et la raison pour laquelle, aujourd'hui, ceux de l'extérieur, viennent s'occuper de nos attributions, et demander également notre argent, demander également notre crédits, pour s'occuper de nos attributions ?]

À mon avis, on marche sur la tête. On a une unité militaire, dont l'objectif est de la formation militaire, qui vient faire de la formation scolaire et professionnelle ! Ce sont nos attributions. Ce sont des attributions du pays. Et pire, ce sont les crédits qui sont destinés à la formation professionnelle, dans la DGDE, qui vont servir à financer ces opérations chez nous ! Moi, je pense vraiment que nous marchons sur la tête. Et j'aimerais connaître le fond de la pensée de mon ami Tereori, parce qu'en fait, il devrait être à 200 % d'accord avec moi, et y compris Madame Tetuanui.

Monsieur le vice-président, c'est de notre responsabilité, ce n'est pas de la responsabilité d'une unité militaire. Que les militaires forment des militaires, c'est leur rôle, c'est leur problème. Qu'ils paient leur formation, c'est leur affaire. Mais qu'ils viennent faire de la scolarité et de la formation professionnelle avec notre argent, moi, je ne suis plus d'accord.

oOo

Madame la représentante Béatrice Vernaudo arrive en cours de séance.

oOo

M. Hirohiti Tefaarere : Fa'ari'i mai i te tāpa'o o te aroha no teie po'ipo'i 'āpī, i te roara'a o teie mahana. Te aroha ia rahi. Mono peretiteni, fa'aterehau, tenā atu te hei o te aroha. To'ofā, tātou pā'āto'a, te aroha ia rahi.

[Veuillez accepter mes sincères salutations. Monsieur le vice-président, Madame la ministre, bonjour. Monsieur le sénateur, à tous, bonjour.]

Na 'u i parau 'inanahi ra, e tāmata vau, e fa'aitoito vau na roto i te reo farāni no te mea tē 'ite nei au na roto ana'e au i tō tātou reo nehenehe, 'e'ita e pāhonohia mai. 'Aita ho'i au i 'ite 'aita tātou i māramarama i te reo tahiti, 'aita, ua hape au, e na roto ia vau i te reo farāni.

[J'ai moi-même dit hier que j'allais faire un effort pour m'exprimer en français, parce que je vois que lorsque je m'exprime avec notre belle langue, je n'obtiens aucune réponse à mes questions.

Je ne savais pourtant pas que nous ne comprenions pas le tahitien. Non, je me suis trompé, je vais donc m'exprimer en français.]

Comment, aujourd'hui, à mon sens, *fa'aterehau* [Madame la ministre], remercier ceux et celles qui, lors de la précédente séance — en présence d'ailleurs du vice-président —, qui sont intervenus pour mettre l'accent sur ce qui n'allait pas dans la précédente convention, les articles qui posaient problème, et qui ont été effectivement corrigés. Et c'est tant mieux ! Parce que s'il n'y avait pas eu la séance précédente, les interventions du Taho'ëra'a et de l'UPLD, essentiellement, on aurait signé un document qui nous aurait vraiment mis mal à l'aise sur le contenu. Et, aujourd'hui, les corrections qui sont apportées, notamment au niveau du préambule et de quelques articles, paraissent nous convenir.

Néanmoins, le problème de fond qui nous est posé, est celui qui est actuellement posé par Monsieur Jacqui Drollet. Là, par cette convention, nous allons œuvrer en faveur de la politique de résorption du chômage, du gouvernement de la République française, lequel gouvernement, dans ses statistiques, va nous dire : dans tous les départements et territoires d'outre-mer, grâce au GSMA, voilà ce que nous avons mis en place pour permettre à ces jeunes désœuvrés, sur des financements initialement prévus pour permettre à ces pays — et notamment les nôtres, autonomes — de pouvoir gérer eux-mêmes cette difficulté, eh bien, de clamer haut et fort, dans le cadre des élections à venir : voilà ce que nous avons fait. »

oOo

Monsieur le représentant Philip Schyle arrive en cours de séance.

oOo

Si nous sommes arrivés aujourd'hui à cette situation, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Madame la ministre, c'est qu'il faut reconnaître que tout ce que nous avons mis en place depuis aujourd'hui, plus de trente ans, sur la résorption de l'échec scolaire, n'a pas été aussi performant que nous l'avons souhaité.

Nous avons adopté, en 1989, la charte de l'éducation, avec toute une série de mesures, derrière, d'accompagnement. Ensuite, vingt ans plus tard, il y a eu la réforme de la charte, avec encore tout une série de mesures d'accompagnement, des crédits que nous avons votés. Et, aujourd'hui, dans un domaine aussi important que celui-là, on permet à un groupe, le GSMA, de venir chez nous nous dire : « Hé, là, vous avez fortement échoué ! »

Alors si, concrètement, on peut se réjouir de cette participation — la participation du grand frère qui veut aider le petit frère à s'en sortir —, O.K., à condition qu'il y ait derrière, une volonté réelle de ne pas perdurer et faire perdurer ce système. Mais si l'intention est politique, à savoir, pointer du doigt — et je vous sais, Monsieur le vice-président, sensible à cet aspect des choses — nos défaillances, comme l'a fait dernièrement le rapport Bolliet, qui a été mon livre de chevet hier au soir, je puis vous assurer que, si j'étais à votre place, ouh !, je ne me tairais pas ! Je n'accepterais pas qu'on vienne, aujourd'hui, remettre en cause plus de trente ans de combat politique en faveur d'une émancipation. Parce que c'est trente ans d'autonomie : Pouvanaa, Francis, Teariki, Flosse, *tātou i teie mahana* [nous, aujourd'hui].

oOo

Monsieur le représentant Georges Handerson arrive en cours de séance.

oOo

Dans ce dossier, c'est la même démarche. Cette démarche pernicieuse, silencieuse, qui tend, par des textes anodins — heureusement que nous avons été vigilants la semaine dernière ! —, à nous dire : « Hé, vous êtes nuls ! Vous n'êtes pas à la hauteur ! Nous savons mieux faire que vous ! » Et c'est ça la question de fond, Monsieur le président. Est-ce qu'on va se contenter, une fois cette convention signée, après les bilans d'étape, dans quatre ans, de reconduire la même convention, ou est-ce qu'il ne faudra pas, plutôt, se poser les questions sur les causes véritables et les moyens à mettre en place sur les causes véritables de l'échec scolaire ?

Pourquoi je dis cela ? Les enfants, les jeunes, les élèves qui échouent, *tō tātou tera nuna'a ta'ata* [il s'agit de notre peuple], c'est notre peuple, pas notre population, notre population locale ; c'est notre peuple, qu'il soit des Australes, des Marquises, des Îles-sous-le-vent, des Tuamotu, et même des Îles-du-vent. Plus on avance dans le temps, plus nous avons des moyens financiers — malgré la crise structurelle, d'abord, reconnue aujourd'hui par tout le monde —, plus on est confrontés à cette incapacité que nous avons à régler la cause. La cause !

oOo

Monsieur le représentant Clarenntz Vernaudon arrive en cours de séance.

oOo

Dans la journée, je vais encore faire l'effort d'intervenir en français sur trois dossiers, qui sont trois scandales politiques et financiers, en nous mettant devant nos responsabilités. Mais, pour revenir à cette convention, ça ne nous pose pas de problème sur la forme, Madame la ministre, puisque, comme je l'ai dit, nous avons participé fortement, par nos interventions de la dernière séance, à améliorer la rédaction de la convention, et c'est tant mieux ! Mais c'est sur la conception de la politique de formation, par rapport à ces jeunes en difficulté, qu'il faut que nous réfléchissions.

Et je vais vous donner une piste, Monsieur le vice-président, pour l'avenir, puisque je vous sais soucieux de ce problème, car vous aviez assumé par le passé des responsabilités au niveau de l'emploi. Ne pensez-vous pas que, d'ici dix ans, on ne pourrait pas aussi, nous, mettre à profit le fait que nous avons plus de 1000 Polynésiens, retraités de l'armée, capables de nous aider là-dessus ? Ne vous souvenez-vous pas, qu'il y a à peine une dizaine d'années, il y avait des jeunes Polynésiens, retraités de l'armée, mais qui avaient des grades d'officiers, qui avaient proposé, gratuitement et bénévolement, leurs services pour venir en aide à ces jeunes ? Des premières expériences avaient été menées à Fareruaape, à Punaauia, à Tubuai, à Raiatea. Bénévoles, bénévoles ! Et qu'est-ce qu'on a fait, au niveau du pays ? Non, surtout ne pas donner de suite, parce qu'électoralement, ce n'est pas payant.

Je puis vous assurer, mes chers amis, que tous ces militaires polynésiens, gradés de l'armée française, aujourd'hui à la retraite, n'attendent qu'une chose, qu'on fasse appel à eux pour venir encadrer, créer — et c'est là, quand je vous parle d'imagination, que nous manquons d'imagination ! C'est à ce niveau-là qu'il faut qu'on prenne des initiatives pour voir comment faire en sorte à ce que tous ces jeunes puissent être encadrés par des Polynésiens, retraités de l'armée, de la gendarmerie, de la police nationale, de la douane et de l'enseignement. Et là, je puis vous assurer, qu'on sera probablement et certainement aussi performant, sinon plus performant. Pourquoi ? Parce qu'il y aura cette notion de respect du jeune vis-à-vis de son supérieur, qui est quelqu'un du pays, comme lui. C'est ce facteur qui n'est pas pris en compte, et que je vous demande, en votre âme et conscience, à prendre en compte, pour faire en sorte à ce que, dans les propositions de demain, on puisse s'en sortir.

C'était cette intervention, Monsieur le président, que je souhaitais faire. Merci. *Te aroha ia rahi.* [Merci.]

oOo

Monsieur le sénateur Gaston Flosse quitte la salle des séances.

oOo

Mme Maina Sage : Monsieur le vice-président, Madame le ministre, chers collègues, bonjour.

Même si je peux comprendre l'approche que peut avoir Hiro Tefaarere sur la conception que l'on a du partenariat qu'on devrait avoir avec l'État, que l'on souhaite être le plus saint possible, le plus objectif possible, et qu'effectivement on ne souhaite pas qu'il ait une relation, presque de dominant/ dominé, mais que nous soyons vraiment main dans la main, partenaires, pour pouvoir, demain, offrir une formation de qualité à nos jeunes, c'est vrai, je le rejoins sur certains points — on en avait parlé, parce que c'est vrai qu'à la lecture de la convention qui nous a été proposée précédemment, il y avait des points d'achoppement ; et, moi aussi, je voudrais remercier le ministre pour avoir su écouter aussi l'avis de l'assemblée et modifier ces points, même si ce sont des points de détails. Ce sont des points qui, malgré tout, achoppent symboliquement, parce que quand on vient nous dire que le GSMA, c'est la réponse, que c'est le chaînon manquant, vous comprenez que, quelque part, on ne veut pas avoir un ego mal placé, mais c'est vrai qu'en 2010, ce sont des mots qu'on souhaiterait ne plus voir, finalement, dans ce genre de convention de partenariat avec l'État. Et je suis ravie qu'on ait pu modifier ces termes.

Pour revenir sur la problématique, je dirais, de l'opportunité ou pas d'avoir une convention avec le GSMA. Alors, j'entends mon collègue Jacqui Drollet, dire que le GSMA, c'est effectivement une unité militaire, qu'on comprendrait si ça se faisait dans le cadre militaire, mais qu'est-ce que l'État vient faire dans notre champ de compétence lié à la formation ! Et là, par contre, je ne vous rejoins pas du tout, mon cher collègue, parce que je crois qu'à un moment donné, il faut savoir mettre un peu nos egos de côté. Parce que c'est vrai que, quand j'entends votre discours, j'allais vous demander : Mais qu'est-ce qui gêne vraiment Jacqui Drollet dans cette convention ? Qu'est-ce qui gêne Jacqui Drollet ? Et finalement, en entendant, Hiro, j'ai mieux compris. Même si je peux le comprendre, de par votre position idéologique, aujourd'hui, je ne pense pas que l'on doit priver nos jeunes de cette opportunité.

Quand vous parlez de moyens financiers, alors vous dites : « On vient taper dans la DGDE. » Mais c'est quoi, les fonds DGDE, Monsieur Drollet ? C'est une aide de l'État ! Alors, qu'est-ce qui nous dérange aujourd'hui de taper dans la DGDE ? Et puis après, il faut arrêter ! On prend 3, 4 millions, sur des milliards octroyés grâce à la DGDE ! (Réaction de M. Jacqui Drollet)

Je poursuis. Si c'était une convention qui nous impliquait à hauteur égal, 50/50, je serais d'accord avec vous, sur le principe. Mais, là, franchement, on vient parler, on vient tourner en rond autour d'une convention pour 3, 4 millions CP, de la part du pays. Vous savez quelle est la part de l'État ? 4 millions aussi, mais 4 millions d'euros. Donc, je pense qu'il faut quand même relativiser. Certes, il faut être vigilants. Je ne souhaite pas non plus qu'on se fasse bouffer petit à petit, comme vous l'avez dit, hier — je suis d'accord ! —, mais sachons faire cet effort, d'autant plus que, et ça sera ma conclusion, que ça nous dérange ou pas, que ça dérange le niveau de notre ego idéologique, la réalité, c'est quoi ? La réalité, même si elle nous dérange, c'est qu'effectivement, les résultats des formations GSMA sont très positifs. Et je crois que c'est ça qu'il faut qu'on garde à l'esprit.

Aujourd'hui, les jeunes qui sont formés au GSMA, eh bien, il faut l'avouer, ont quand même un taux d'insertion beaucoup plus positif que, malheureusement, les jeunes qui sortent de nos formations. Et là, c'est pareil, je rejoins tout le débat sur la problématique de la formation, de son efficacité. Il n'y a pas un responsable ici de ça, nous devons tous nous sentir concernés, parce que la réalité, c'est que la moitié de notre population à moins de 25 ans, et qu'aujourd'hui on doit tous être unis pour soutenir tout ce qui pourra, demain, aider ces jeunes — en tout cas, tous ceux qui, aujourd'hui, sont en exclusion de notre société —, on doit tout faire pour soutenir ces jeunes à pouvoir se réinsérer.

Et, je crois sincèrement que le GSMA fait partie de ces moyens complémentaires — parce que, pour moi, ce n'est pas la réponse, ce n'est pas le chaînon manquant, je le dis quand même —, mais ça fait partie des petits moyens complémentaires qui viennent soutenir notre politique de formation. Voilà. Je vous remercie.

SC

Mme Liliane Mariteragi-Mairoto : Suite à l'intervention de Monsieur Jacqui Drollet, je n'ai pas pu m'empêcher de réfléchir à tout ce qu'il a dit, et deux questions me sont venues à l'esprit.

En fait, au GSMA, le fait qu'on leur donne une formation scolaire, ne serait-il pas un plus pour nos enfants ? En plus, *pa'i [donc]*, de militaires et de citoyenneté, ce sera un plus. *'Eiaha e ha'amāu'a i te taimē, 'eiaha e ha'amāu'a i te moni ! [Ne perdons pas notre temps, ne jetons pas l'argent par les fenêtres.]*

Deuxième chose, il parle de crédit, en disant : « C'est notre argent ! » Oui, mais ce sont nos enfants ! Ne méritent-ils pas d'avoir cet argent-là ? Ce sont nos enfants ! C'est nos enfants, ce sont nos enfants. Alors, au travers de cette formation, ne méritent-ils pas cette occasion ? Ce sont nos enfants ! On va les choisir ? Et moi, je vais prôner pour les îles. Si on devait aller compter combien il y a d'enfants tahitien au GSMA, je suis sûre qu'il y a plus d'enfants des îles. On a parlé du système scolaire. Connaissiez-vous le cursus d'un enfant des îles, surtout des Tuamotu ? Non. Récemment, on a pu les garder, jusqu'en CM 2, dans leurs îles, mais, après, ils vont, à l'âge de 10/11 ans, au collège, en pension... On les met en pension, dans nos îles. Et après ? Il n'y a plus de parents, il n'y a plus d'encadrement familial, il n'y a qu'un monsieur, là, un surveillant, un principal, un *Farāni [Français]*, la plupart du temps. Mais il est là à s'occuper de nos enfants. Il s'occupe de nos enfants ! (Rires sur les bancs de l'UPLD) O.K. ? Mais, en attendant, on a parlé des causes — Monsieur Hiro Tefaarere a parlé des causes, c'est vrai —, mais en attendant, c'est le GSMA qui est là, et là où je rejoins totalement Maina Sage dans son intervention.

Maintenant, j'aimerais aussi que l'on essaie aussi de penser aux îles. Pensez un peu aux îles, d'abord ! Et là, Benoît Kautai a bien dit, la dernière fois : « Chez nous, il n'y a rien ! Ici, si ! » (Tapant sur son bureau) Mais chez nous, il n'y a rien... Alors, j'aimerais demander à Monsieur Jacqui Drollet de voter avec nous. On a voté avec vous, hier ; alors, aujourd'hui, votez avec nous. Merci. (Rire)

M. Édouard Fritch : *Ia ora na pa'i i tō tātou fāreireira'a. [Bien le bonjour à tous].*

'Aita, no terā noa mau mana'o tō Jacqui Drollet hina'aro ai au e ha'apāpū i tō 'u mana'o, terā rā

[Je souhaite juste réagir par rapport aux observations de Monsieur Jacqui Drollet. Mais, quoi qu'il en soit], je pense que Madame Mairoto a bien résumé la situation. Je crois qu'il faut qu'on arrête d'être complexés sur la qualité de notre enseignement, le nombre d'illettrés qu'il y a en Polynésie française. À vous entendre, on a tout raté ! Et on a même l'impression que vous n'avez jamais gouvernés. Lorsque vous nous parlez de cette convention, je me demande : comment vous avez laissé passer la convention de 2006, comment vous avez pu signer cette convention !

Alors, en fait, je crois qu'il faut arrêter ; il faut arrêter de se complexer par rapport à nos relations avec l'État. J'ai l'impression que, ce qui vous embête, dans le GSMA, c'est parce que c'est des *Farāni [Français]* qui vont nous donner de l'argent pour nos enfants. (Rires dans la salle) ! Hé, il faut arrêter ! À mon avis, à mon avis, je crois qu'il faut, il faut revenir au type de raisonnement de Madame Mairoto, à savoir : qui va bénéficier de cela. Mettons nos enfants au centre de nos soucis ! C'est vrai, Jacqui Drollet, j'étais à la formation lorsque le GSMA s'est installé en Polynésie française, et c'est vrai que le souci du GSMA, à l'époque, et c'est ce que j'en ai retenu, c'est, un, ces enfants qui sont dans les archipels, et qui ne bénéficient pas de formation professionnelle. Parce qu'on n'avait pas de structures dans les archipels, ces enfants étaient livrés à eux-mêmes ! La deuxième chose, c'est cette histoire d'illettrisme, ses enfants, même lorsqu'ils venaient à Tahiti — et rappelez-vous, et

encore, aujourd'hui —, lorsque ses enfants se présentent au CFPA, ils passent des tests, ils passent des tests, et ils sont éliminés, parce qu'ils sont illettrés. Et aujourd'hui, j'en suis un peu fier, je suis un peu fier pour ces *Farāni* [*Français*], oui, parce que, lorsqu'on voit le taux d'insertion des gamins qui passent au GSMA, je suis vraiment content pour eux, parce que, si on n'avait pas le GSMA, je me demande ce que seraient devenus ses enfants. Voilà.

Donc, je crois qu'il ne faut pas trop s'étaler dans la discussion. On en a beaucoup dit la dernière fois — je pense, en effet, que cela méritait un débat au sein de notre assemblée ; je crois qu'on a dit, on a tous dit, ici, ce que nous pensions de cela. Il faut peut-être l'améliorer. Hiro Tefaarere propose que nos retraités militaires puissent, derrière, assurer cette formation. Pourquoi pas ? Mais lorsque j'entends Jacqui Drollet, dire que les militaires, c'est pour les militaires et pas pour les civils, je ne sais plus où j'en suis ! Mais, vous avez tous raison, vous avez tous raison. Mais je crois que... profitons, aujourd'hui, que nous ayons cette structure. Comme je vous l'ai dit la dernière fois : soyons heureux que le GSMA continue sa mission en Polynésie française, parce qu'ils auraient pu, comme le reste, se retirer de la Polynésie française ! Profitons-en, et puis voyons, avec les militaires, comment on peut faire avancer cette formation, qui n'a rien à voir avec la formation classique que nous donnons à nos enfants dans nos structures. Mais je crois qu'il faut, à mon avis, avancer. Et puis, bon, 4 millions, en fin de compte, vous savez, pour faire venir les enfants, pour les faire enrôler, qu'est-ce que c'est ? Franchement, qu'est-ce que c'est ? Voilà.

Si je devais voter, j'aurai voté pour, Monsieur Drollet. Merci.

Mme Lana Tetuanui : Oui, je ne veux pas polémiquer, aujourd'hui, puisque hier, c'était un peu, la journée a été un peu dure. Alors, Monsieur Drollet, bon, aujourd'hui, on va rester zen, aujourd'hui. Pour dire un peu, d'abord, à Monsieur Tefaarere : c'est dommage que tu n'as pas participé à la fameuse réunion du 29 avril, où il y avait le général Simon, de Paris, représentant le GSMA, qui était présent au haut-commissariat. Si je peux avoir l'intégralité du PV... C'est pour te dire, —tu me connais, le fond de mes tripes —, qu'est-ce que j'ai dit devant ces "*Farāni* [*Français*]", entre guillemets, hein, je veux dire ?... Et si j'ai un grand regret aujourd'hui, c'est, comme tu dis, qu'il y a un réel problème de fond ; il faudrait, on va passer des années, si on veut régler tout ça. C'est pour dire à Monsieur Drollet, si j'ai un grand regret, aujourd'hui, j'ai dit d'ailleurs au haut-commissariat, ce jour-là, c'est qu'il n'y ait plus le service militaire. Quand je vois tous nos garçons qui errent dans la nature, aujourd'hui, mon Dieu — moi, j'en ai deux ; je leur ai dit : « '*Orua, e* armée *tō 'ōrua vaira'a ia 'u* [*Vous deux, c'est à l'armée que je vous inscrirai*] ! » —, c'est mon grand regret, aujourd'hui, non, pour vous parler de militaires.

Pour revenir à la convention, comme a dit Monsieur le vice-président, j'ai relu aussi la convention qui a été signée en 2006, par rapport à la convention que je vous donne aujourd'hui. Mais je ne veux pas polémiquer, je ne veux pas polémiquer, hein. Le fond de ma pensée, Monsieur Drollet, c'était mon souci pour ces enfants de nos archipels. Puisqu'aujourd'hui, depuis que j'ai la tutelle de la formation, pour vous dire un chiffre : nous avons 13 organismes de formation publics, et 150 organismes de formation privés. Ça s'est proliféré dans le pays. Et le GSMA, pour moi, pour vous dire clairement ma pensée, je l'ai mis dans la situation d'un organisme de formation, puisque nous passons des conventions chaque année avec plusieurs organismes de formation, mais contrairement au GSMA, ceux-là vont dans les archipels pour tenir des formations et, en plus, en parlant de coût, 3 millions au GSMA, c'est vraiment du — pour ne pas être vulgaire, pour ne pas te parler vulgairement —, c'est du pipi de chat par rapport aux autres conventions que le SEFI signe avec les organismes de formation !

C'est pour te dire : il ne s'agit pas, pour moi, ici... c'est pas parce que c'est le GSMA, mais mon vrai souci, aujourd'hui, c'est le souci de nos enfants des archipels. C'est ce qui lie d'ailleurs le pays au GSMA, aujourd'hui. Je ne veux pas parler au niveau de l'éducation, qui a aussi sa participation par rapport, côté de l'éducation, mais, en tous les cas, au niveau de l'emploi, en tout cas, en ce qui me concerne, il s'agit bien aujourd'hui, à travers cette convention, le souci de pouvoir intégrer nos enfants des archipels, pour qu'on puisse avoir une chance — je ne dis pas que c'est la

chance de leur vie —, pour pouvoir faire une intégration plus tard. Voilà un peu, le fond de ma pensée concernant cette convention-là. Voilà, merci.

Le président : *Mauruuru maita'i, e fa'aterehau* [Je vous remercie, Madame la ministre]. On aura l'occasion d'intervenir, là. Je vais mettre l'amendement aux voix. Et, pendant la discussion, vous pourrez intervenir. Monsieur Drollet.

M. Jacquie Drollet : Si cette convention c'est du pipi de chat, vous faites signer Monsieur Adolphe Colrat, haut-commissaire, du pipi de chat ; vous faites signer un lieutenant-colonel du pipi de chat ; vous faites signer le Président du pays — bon, il est un peu balloté en ce moment, le Président du pays —, mais vous lui faites signer un pipi de chat ! (Réactions dans la salle) Mais c'est pas moi qui ai parlé de pipi de chat ! Donc, vous faites signer Monsieur Colrat du pipi de chat ! Non, Monsieur le président, Monsieur le président : trois fois de suite, j'ai entendu parler de *Farāni* [Français]. Je voudrais être précis. Dans ce cas d'espèce, il s'agit de l'État, il ne s'agit pas des *Farāni* [Français] ! S'il vous plaît, évacuez de votre langage ce terme, (Rires dans la salle) évacuez, c'est un propos xénophobe ! (Rires dans la salle) Il y a là, par exemple, dans le box des journalistes, trois Français, trois Français des plus respectables ! Ça ne veut pas dire qu'ils soient d'accord avec l'État ! (Rires dans la salle) Non, Francius, il n'est pas tout à fait français, lui ! (Rires dans la salle) Donc, Monsieur le président, s'il vous plaît, Liliane, Monsieur le vice-président, Madame Lana Tetuanui, évitez de parler en termes de *Farāni* [Français], avec tout le relent de *xénophomique*, xénophobie qui remonte de vos propos. Non, c'est pas du pipi de chat ! Et quand on n'a plus d'argument, comme Madame Maina Sage, on dit : « C'est une histoire d'ego ». Histoire d'ego de quoi ? À qui appartient cette DGDE ? C'est pas à l'État ! C'est notre argent, en compensation de trente années d'expérimentations nucléaires ! Si ces jeunes hommes-là, ces jeunes enfants, qui vont au GSMA, sont dans la difficulté, c'est parce que, depuis trente ans, nous subissons l'action des expériences nucléaires dans notre pays. C'est une conséquence de cette situation ! Pourquoi vous voulez, pourquoi vous voulez vous voiler la face ? Pourquoi vous voulez vous voiler la face ?

Si ces enfants sont dans le désarroi, s'ils vivent dans des bidonvilles, c'est parce qu'on a retiré leurs parents de l'endroit où ils vivaient, pour venir servir l'État et sa bombe, en Polynésie ! Moi, je ne peux pas accepter cela, et c'est pas du pipi de chat que de dire que les militaires sont de la formation militaire, un point, c'est tout, et pas de la formation scolaire, ni de la formation professionnelle ! C'est de notre ressort à nous !... à nous tous ! Je n'accuse personne, en particulier, je ne vous accuse pas, Monsieur Fritch, je ne vous accuse pas ! C'est de notre responsabilité à tous. Serrons-nous les coudes pour nous prendre en charge, seuls ! (M. Édouard Fritch, hors micro : « Mais qu'est-ce qui vous gêne que ce soit le GSMA ? ») Serrons-nous les coudes ! Ce qui me gêne, c'est que le ministre de l'éducation n'est pas là pour venir parler de la faillite de notre système. (Réactions dans la salle) Ce qui me gêne, c'est qu'on vient de nous expliquer, par la voix de Maina Sage, que c'est de l'argent qui nous est gracieusement attribué par l'État. En compensation de quoi ?... En compensation de 30 ans de malheur ! (Réactions dans la salle) Une fois de plus, s'il vous plaît, ne vous en prenez pas aux *Farāni* [Français], les hommes ou les femmes — vous savez, j'adore les femmes *farāni* [françaises] —, (Rires dans la salle) je les aime ! Alors, s'il vous plaît ! Et je n'en suis pas moins un indépendantiste ! Ça n'a rien à voir avec le combat que je mène. Donc, s'il vous plaît, dans ce cas de figure, aujourd'hui, c'est un élément supplémentaire du retour de la mainmise de l'État dans toutes nos affaires.

Tout à l'heure, nous allons débattre d'un sujet sur les comités, les communautés de communes, présenté par le maire de Nuku Hiva. On va en parler. C'est encore un autre signe du retour de la main de l'État dans le fonctionnement de nos institutions. Je vous demande d'être vigilants, je vous demande de réfléchir à ce point de vue. Bon, mais, maintenant, si vous êtes d'accord d'être inféodés à l'État dans tout ce que l'État souhaite faire chez nous, c'est votre problème ! C'est pas notre cas, à nous. Et, contrairement à vous, Monsieur Fritch, je vais voter contre ce projet de délibération. (Réactions sur les bancs du Tāhō'ēra'a huira'atira)

Le président : Merci, Monsieur Drollet. Je vais mettre aux voix l'amendement.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour (9 procurations) et 15 voix contre (7 procurations).

Le président : Monsieur Hiro Tefaarere, explication de vote.

M. Hirohiti Tefaarere : Oui, explication de vote.

L'amendement qui nous est proposé prend en compte toutes les modifications que nous avons faites lors du débat initial. Premier constat. Deuxième constat : il convient de rappeler — et je crois qu'aujourd'hui, en rappelant, ceux qui ont voté pour, comme moi, diront : « Merci, Hiro de le rappeler », j'en suis persuadé, même s'ils ne vont pas le dire —, en 2006, lorsque la précédente convention avait été préparée, le gouvernement en place, et notamment le ministre de l'époque — il faut rappeler les faits, ça fait partie de nos erreurs ! — a reconnu, lors du débat initial, son erreur. Donc, c'est bon de rappeler les faits, également. Ça fait partie de notre capacité à assumer nos responsabilités. Mais ce qui ne veut pas dire que, sur le fond, les questions de fond que nous avons posées, et Monsieur Drollet et moi-même, il est clair que ce qui se passe aujourd'hui est la démonstration de notre échec !... Ça c'est un autre débat. Parce que si, effectivement, nos jeunes de 16 ans à 18 ans sont désœuvrés, eh bien, c'est parce qu'au niveau de la compétence dans le scolaire, nous avons accepté que l'école était obligatoire jusqu'à 16 ans, et on a laissé faire jusqu'à aujourd'hui ! Heureusement qu'après coup, il y a eu des personnes, comme Tihoti et d'autres, qui ont mis en place les CJA, pour permettre à ces jeunes... Mais c'est tout qu'il faut refonder !

Hier, nous avons passé neuf heures à discuter pour nous mettre d'accord sur un texte concernant la compétence de l'assemblée par rapport à l'OPT. Hé, les amis, là, on ne peut pas mettre également des heures et des heures pour nous mettre d'accord sur l'essentiel ? La formation des hommes, la formation intellectuelle, la formation humaine, la formation morale, la formation civique, et la responsabilité de l'État qui a laissé faire ça ! Parce que c'est un dû, les amis ! Ce n'est qu'en 2008, 2009, 2010 que l'État reconnaît sa responsabilité au niveau des conséquences du nucléaire, et c'est à cause de ça que nous sommes là aujourd'hui ! Mais soyons capables de faire la part des choses dans nos choix. C'est ça le droit d'initiative de chaque élu à pouvoir s'assumer pleinement par rapport aux enjeux, et non pas jouer les votes de consigne ! Et c'est cet effort que je souhaiterais que chacun ici, chez nous, soit à même de faire. Parce que, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Merci, Monsieur le président de m'avoir donné l'occasion d'expliquer pourquoi j'ai voté pour.

Le président : Je vais demander au rapporteur de lire l'article amendé.

Article 1^{er} amendé. –

Mme Emma Algan : Je voudrais d'abord dire que, par rapport à cette convention, je suis, bien sûr, nous sommes tout à fait favorables. Et j'ai entendu les propos, beaucoup de propos. Et je m'attarderai uniquement sur des propos qui me paraissent véritablement aborder la question de partenariat avec le GSMA et la Polynésie française, et, bien sûr, quelques propos de questions de fond, qui ont été effectivement posées par Jacqui Drollet et Hirohiti Tefaarere.

Pour ce qui concerne ce partenariat avec le GSMA, certes, la Polynésie est compétente en matière de formation professionnelle, mais je crois que nous avons tout intérêt à élargir, à travailler avec les autres, et non pas travailler tous seuls. Et le GSMA, c'est un exemple de partenariat. Et je dois dire que, pour avoir sollicité ces partenariats avec le GSMA, dans mon parcours professionnel précédent, j'étais bien contente de trouver ce partenariat en face. Parce que, *mea mā* [chers collègues], faut pas oublier, il y a bien sûr des échecs scolaires, il y a aussi des jeunes qui sont complètement exclus, qui sont exclus de toutes structures ! non seulement de la structure scolaire, mais également, parce qu'il y a beaucoup de difficultés dans le milieu familial, qui sont aussi exclus par leur milieu

familial. Donc, ça, il faut, il faut tenir compte, et cette catégorie de jeunes ne sont même plus acceptés dans le cursus scolaire, parfois même pas par les CJA ! Alors, quand on a affaire à ce genre, à cette catégorie de notre jeunesse, exclue partout, dans toutes les structures qui existent, eh bien, on était bien contents de trouver ce partenariat avec le GSMA. Et, en même temps, on s'est aperçu que ce sont des jeunes qui ont quitté l'école depuis déjà bien longtemps, qui n'ont même pas atteints le CM 2 ! Voilà. Et exclus par le milieu familial, donc exclus par un cadre, par un cadre d'éducation. Donc, c'est aussi, pour moi, une façon d'aider les familles qui sont véritablement perdues, on va dire, face à ce type de jeunes qui sont exclus, et qui ensuite ont pris l'habitude de s'exclure. Donc, c'est vraiment deux notions totalement différentes. Et le cadre militaire vient leur apporter, bien sûr, ce qu'on appelle l'éducation comportementale, parce qu'il faut commencer, d'abord, par une éducation comportementale avant de parler chiffres ou de grammaire, ou de vocabulaire. Donc, c'est un cadre militaire, certes, mais qui convient vraiment à ce type de population. Pour moi, c'est un partenariat ; c'est en complémentarité avec les dispositifs de formation, d'éducation publique, de notre pays.

Néanmoins, je crois qu'effectivement il faut entendre les réflexions de fond qui ont été soulevées. Il y a bien des déficits, un peu partout, dans notre système. Avant même que l'enfant aille à l'école, son deuxième lieu de socialisation, il y a d'abord le cadre familial. Et je crois que tout cela, le cadre familial, l'éducation, et ensuite, dans le début d'entrée dans la vie active, tout ça, toute cette dimension, devrait être prise en compte de manière globale. Donc, il faut qu'on mette l'accent, et cela a été dit plusieurs fois depuis que je suis à l'assemblée, et par de nombreux représentants, d'ailleurs : il faut tenir compte du départ de l'enfant, c'est-à-dire de son milieu familial, aussi, parce que, quand on n'arrive pas, quand le maître, avec ses grands diplômes, les enseignants, n'arrivent pas à inculquer le minimum de base au niveau de l'éducation, c'est qu'il y a quelque part, bien avant, bien en amont, des problèmes ; des problèmes de soutien, des problèmes d'encadrement, au niveau de la famille. Et c'est là, c'est là qu'il faut se poser des questions, nous, le pouvoir public. On devrait apporter un soutien mais, très fort, très fort, et affirmé, et de manière concrète, au niveau des familles, pour accompagner les enfants dans tout le parcours de leur vie. Et tout ça, bien sûr, à prendre de manière globale, avec la socialisation, au niveau de... dans le milieu scolaire et, bien sûr, dans la suite du parcours.

Voilà. Donc, c'est vraiment une réflexion de fond, et je suis d'accord sur ce point-là avec Monsieur Hirohiti Tefaarere et Monsieur Drollet. Mais, par rapport à la convention qui est là, franchement, il faut considérer cela comme étant un apport supplémentaire pour notre jeunesse — pas seulement les jeunes des îles —, parce qu'il y en a qui ont les moyens d'encadrement au milieu de leur famille. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout de même une partie qui erre sans cadre, exclue ! Ceux-là conviennent parfaitement dans ce cadre militaire encadré par le GSMA. Et je vous remercie.

Mme Juliette Tahuhuatama : *Tē turu nei au i teie mana'o o Emma, i tō na na-ō-ra'a ē tei roto i te 'utuāfare na mua roa i tē ha'api'i i tā tātou mau tamari'i. No te mea, tē hi'opo'a nei au i tā tātou mau taure'are'a e haere nei i roto i teie pū SMA. No reira, ha'amauruuru vau i te ha'amaura'ahia i teie pū io mātou.*

[Je suis d'accord avec Emma lorsqu'elle dit que c'est à la cellule familiale d'éduquer en premier lieu nos enfants. Car sachez que j'observe nos jeunes qui fréquentent le SMA, c'est la raison pour laquelle je remercie que cette structure ait été installée chez nous.]

TR

Te metua, 'aīta i noa'a ia na i tē parau i tā na tamari'i : A tāpū i tō 'oe rouru ! No te mea, ia haere 'ō na i roto i teie pū, terā te 'ohipa mātāmua e ravehia, e tāpūhia tō na rouru. 'Aīta i noa'a i te metua. Ua vaiho noa 'ō na i teie taure'are'a ia ora noa e teie rouru roa e tē fa'atura 'ore — 'aīta 'ō na e fa'atura nei i tō na metua. I tō na taera'a i roto i teie pū, 'ō na i te 'itera'a. 'Ē, mea fa'anehehe, mea mā ! Ha'amā ia na. E fa'atura i te tahi ta'ata. No reira vau e ha'amauruuru ai i teie pū a te Hau Farāni.

[Les parents n'ont pas été capables de demander à leur enfant de se couper les cheveux. Car, lorsqu'il intègre l'unité, c'est la première chose à faire : se couper les cheveux. Les parents n'ont pas du tout été capables. Ils ont laissé ce jeune faire pousser ses cheveux et ne pas respecter les

autres— il ne respecte aucunement ses parents. C'est à son arrivée au sein de cette structure qu'il a compris qu'il fallait se faire beau, entretenir son corps et respecter les autres. C'est la raison pour laquelle je suis satisfaite de cette structure qui est sous la tutelle de l'État.]

I teie nei, tē pe'ape'a nei o Jacqui no teie manuia-'ore-ra'a tā tātou mau tamari'i. O vau a'e o Jacqui, ua tano ihoā te Hau Farāni ia haere mai e ha'api'i i teie mau tamari'i ia 'ite 'ō na 'aita ato'a ihoā tā na ha'api'ira'a e tano nei io tātou. No te mea, na vai i fa'ahepo ia tātou e hopoi i tā tātou mau tamari'i i te ha'api'ira'a ? Na te Hau Farāni. Na vai i parau ia tātou 'eiaha e taparahi fa'ahou — 'eiaha e taparahi, e tā'iri — i tā tātou mau tamari'i ? Na te Farāni i parau mai : 'eiaha 'outou e tā'iri fa'ahou. A hi'o na 'outou ia tātou i te mātāmua, ho'e hapera'a mea pa'a'ina e, e aha tō tātou huru i teie mahana ? Mea maita'i. Tā tātou mau tamari'i i teie mahana, mea 'ino. 'Aita vau e parau no te mea pauroa tātou e metua i teie mahana. Tē vai ra ihoā te tamari'i maita'i, tē vai ra te tamari'i 'ino. O 'oe rā, e ha'apa'ari 'oe i te ha'api'ira'a, ia hape ana'e, e po'ara 'oe no te mea ia haere ana'e i te fare ha'api'ira'a, e 'ōpani-roa-hia i te 'orometua ia tā'iri i tā tātou mau tamari'i ia pāhonohono atu i ni'a ia na. Ua tano ihoā te Farāni, 'aita vau e fa'a'ino nei, ia 'ite ato'a 'ō na 'aita tā na ha'api'ira'a e tano nei io tātou. E tano ihoā ia tātou e rave 'amui i te 'ohipa.

[Jacqui est en train de s'inquiéter de l'échec scolaire de nos jeunes. Si j'étais à la place de Jacqui, je serai ravi que l'État vienne former ces jeunes ; ainsi, il verrait que l'enseignement qu'il délivre chez nous n'est pas adapté à notre pays. Car, qui nous a imposé d'envoyer nos jeunes à l'école ? C'est l'État. Qui nous a demandé de ne plus taper nos enfants ? Ce sont les Français qui nous l'ont demandé. Souvenez-vous de notre époque, à la moindre bêtise on nous corrigeait. Et que sommes-nous devenus aujourd'hui ? Des gens biens. Nos jeunes, aujourd'hui, ils sont difficiles. Je ne porte pas de jugement parce que nous sommes tous parents aujourd'hui. Il y a toujours des enfants qui sont biens et ceux qui sont difficiles. Et c'est à nous d'apporter une éducation bien stricte. A la moindre faute commise, il faut donner des gifles. Car, à l'école, il est strictement interdit aux enseignants de lever la main sur nos enfants lorsqu'ils deviennent insolents. Les Français ont raison, je ne les critique pas, mais ils doivent comprendre que l'enseignement qu'ils proposent ne convient pas à notre pays. Il convient donc que nous travaillions ensemble.]

Te piti o tō 'u mana'o, ia mana'o ana'e au ua hamani maita'i te Atua i tō tātou ao. 'Eiaha tātou pauroa e haere e ha'api'i tamari'i, 'aore rā e haere e pāpa'i parau. E tano noa ihoā te tahi tuha'a o te nuna'a ia haere e tai'a, ia haere e tanu i te salade. Ia haere pauroa tātou e pāpa'i parau, na vai tā tātou salade e tanu ? Na vai tā tātou i'a e haere e hī ? 'Aita ho'e pāpa'i parau e haere e hī i te tarao. Ua tano ihoā te tahi pupu ta'ata e haere e hī i te tarao, te tahi e tanu taro e, ia tātou, e haere mai tātou i te Assemblée. Ua oti, ua oti tō tātou orara'a i tē taraihia. No reira, 'eiaha tātou e maere. Tē na 'ō ra o fa'aterehau : ua pau tā tātou mau rave'a, 'aita ihoā. A hi'o pa'i 'oe i Farāni, 'aita rātou i manuia, i 'ū nei ia tātou e manuia ai ! No reira, e fa'ari'i tātou, terā rā, 'eiaha tātou e ha'aparuparu, te mau metua ihoā, fa'aitoito i tē a'o i tā tātou mau tamari'i. Mai te mea e tu'e, e tu'e. No te mea tā 'u, mea tu'e.

[Deuxièmement, je pense que le Seigneur a bien fait les choses. Nous ne pouvons pas tous être enseignants ou être secrétaires, c'est bien que certains soient pêcheurs, cultivateurs de salades. Si nous devenons tous secrétaires, qui nous fournira de la salade ? Qui nous fournira du poisson ? Aucun secrétaire n'ira pêcher des loches pour nous. C'est bien que certains aillent pêcher des loches, que d'autres aillent cultiver du taro et que nous, nous soyons représentants à l'assemblée. Notre destinée est toute tracée. Donc, ne soyons pas étonnés. Madame la ministre disait que nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition, mais il n'y a rien à faire. Observez donc en France, Madame, ils n'ont pas réussi, est-ce ici que nous réussirons ? Donc, nous devons accepter, mais ne nous laissons pas abattre, surtout les parents. Faisons un effort pour corriger nos enfants. S'il faut donner un coup de pied, faisons-le. Car, moi, je donne des coups de pied.]

Terā ia te tahi mau mana'o, e peretiteni. Mā'iti ana'e ! [Voilà donc quelques remarques, Monsieur le président. Passons au vote.]

Mme Armelle Merceron : Je voudrais dire que j'ai apprécié, dans l'intervention de Monsieur Hiro Tefaarere, ce qu'il a dit : qu'il fallait savoir faire la part des choses. Et on est bien dans une situation où il faut faire la part des choses entre les réalités au quotidien et les positionnements

idéologiques. L'Histoire va montrer, sans doute, qu'il y a des responsabilités. On est tous d'accord, mais les réalités du quotidien, et j'observe que ce sont essentiellement des femmes qui ont défendu cette position de dire : « Regardons les réalités en face. » Madame Mairoto l'a dit, Madame Algan l'a dit, Madame Tahuhuatama l'a dit.

Ce sont des jeunes. C'est leur avenir auquel il faut penser avant de chercher les coupables, et avant, surtout, de choisir le futur. Parce que je voudrais dire une chose : tous autant que nous sommes ici, nous avons été au gouvernement, et chacun a vu, et je parle en particulier à nos amis de l'UPLD, combien il est difficile de changer, comme ça, les choses. C'est dur, c'est long. Alors, avant qu'un jour nous n'ayons plus besoin du GSMA, parce que nous aurons réussi notre système éducatif, alors d'accord, on n'aura plus de convention avec le GSMA à signer. Mais tant que ce n'est pas le cas, moi je pense qu'il est nécessaire que ce genre de dispositif existe, parce que nous ne sommes pas capables aujourd'hui de le remplacer. Et c'est une façon peut-être aussi de réparer ce qui a pu se faire et, de ce fait, on prépare l'avenir. Donc, soyons un peu, quelquefois, réalistes, et mettons un mouchoir sur nos idéologies. C'est peut-être ce qui nous fera avancer.

Merci.

M. Benoît Kautai : Non, je crois, il faut peut-être tenir compte aussi des spécificités des îles, hein, des archipels. Moi, je redis encore ce que j'avais dit l'autre jour : vos jeunes ici, à Tahiti, vous avez de la chance. Vous avez plusieurs centres de formation, par rapport aux archipels. Vous savez, pour nous, pour nous, nos jeunes, quand ils viennent se former ici à Tahiti, ils se prennent en charge eux-mêmes. Ils se prennent en charge eux-mêmes, que ça soit au niveau de la pêche, au niveau des, des... Là, on a un projet de la maison de l'enfance. Il faut six mois pour un jeune pour venir ici pour se former, pour prendre la direction de la maison de l'enfance. C'est à sa propre charge. Non, pour moi, il faut vraiment réfléchir pour... surtout pour les archipels.

C'est pareil au niveau des concours. Quand on organise des concours au niveau de la Polynésie, nos jeunes des Marquises, eux ils ne bénéficient pas de cette formation, d'une formation pour pouvoir participer au concours. Les jeunes d'ici, ils partent d'ici, ils se forment pour participer à ces concours. Nous, ce n'est pas le cas. Je crois, quand le pays aura des moyens pour mettre en place des structures de formation dans les archipels, là, on pourra dire que nous sommes égaux. Mais là, ce n'est pas le cas.

Voilà, **mauruuru** [merci].

M. Jacqui Drollet : Monsieur le président, j'ai la sensation que l'on frise l'indécence dans notre débat. Après le « pipi de chat » de Madame Lana Tetuanui, voici venu le temps de coiffeur, « GSMA coiffeur », de Juliette Tahuhuatama. Est-ce que vous avez bien entendu son intervention ? Parce que les parents n'arrivent pas à faire couper les cheveux de leur fils, merci le GSMA parce qu'on vous rase quand vous arrivez. (Mme Éléonor Parker, hors micro : « Non, mais c'est la discipline, la discipline ! ») Mais, c'est extraordinaire ! Mais c'est extraordinaire, comme appréciation.

Ua parau 'oe na roto i te reo tahi : 'aita te metua e nehenehe e tāpū i te rouru o te tā rātou tamari'i, ia te mai rā i te GSMA, e upo'o pahure roa. Tē ta'a maita'i ra ? Te aura'a o terā mana'o tō 'oe (Réactions dans la salle— M. Antony Géros : « Māmū ! [Taisez-vous !] »), te aura'a o terā mana'o tō 'oe ... 'eiaha e rū (S'adressant à Antony Géros), 'eiaha 'oe e ha'amāmū ia Juliette, vaiho 'oe ia Juliette ia paraparau. Ia mana'o 'oe, tē fa'ahapa ra 'oe i te feiā metua, e taime tano terā no tē tuatāpapa i te tuha'a o te feiā metua. Na vai i arata'i ia tātou i roto i teie nei fīfī ? Na vai ? Na vai i 'ume mai i te mau ta'ata no te Tuha'a Pae e haere mai i'u nei no tē rave i te 'ohipa no te tāmamatara'a ātōmī, a vaiho-noa-hia ai te mau māmā o rātou ana'e i te fare ? Na vai i fa'aitoito i te motorora'a i teie mau vahine ? Na vai ? Na vai ? 'Eiaha ia 'oe e haere mai e parau ia mātou ē maoti rā te GSMA nehenehe e tāpū i te rouru o te ta'ata.

[Vous disiez, Madame, en tahitien : les parents ne sont pas capables de couper les cheveux de leurs enfants et, une fois au GSMA, ces derniers ont le crâne rasé. Est-ce clair ? Ce que vous dites

signifie que... ce que vous dites signifie que... Attendez, laissez-la s'exprimer ! Allons, Madame, vous êtes en train de porter un jugement sur les parents, c'est le moment de débattre sur les responsabilités des parents. Qui nous a mis dans cette situation difficile ? Qui ? Qui a fait venir les habitants des Australes ici pour travailler dans le nucléaire et laisser les femmes seules à la maison ? Qui a encouragé les hommes à visiter discrètement des femmes dans la nuit ? Qui ? Qui ? Ne venez pas nous dire que c'est grâce au GSMA que l'on peut couper les cheveux des gens !]

Ça veut dire quoi ce débat ? Merci, le GSMA parce que vous coupez les cheveux de nos enfants ! C'est absurde, c'est absurde comme argumentation ! (Réactions dans la salle) Aussi absurde que le "pipi de chat" de Madame Tetuanui ! (Intervention inaudible) Ah oui, ça c'est bien. C'est très recherché comme argumentation, Madame Éléonor Parker ! (Intervention inaudible) Mais c'est le cas ! c'est le cas. Lorsque les expériences nucléaires sont arrivées dans notre pays, qu'a fait l'État ? Drainé tous les hommes valides des îles vers Tahiti, pas les femmes ! Les femmes sont restées chez elles. Tous les problèmes sociaux actuels sont dus au moins à cette situation. Alors, réjouissez-vous, réjouissez-vous, si vous le voulez ! Mais allons au fond des choses. Examinons le fond des choses. Il ne faut pas exonérer l'État français, quel qu'il soit, de ses responsabilités. Nous avons les nôtres, mais on ne doit pas exonérer l'État français de ses propres responsabilités. Bien sûr, nous parlons d'un sujet annexe, là, mais tout son comportement, de plus en plus, et depuis le nouveau président de la République française, consiste à revenir en plus dans notre pays prendre tout ce qu'il nous a donné, toutes les compétences qu'il veut prendre, et notamment dans le GSMA, pour ce qui concerne la scolarité de nos enfants, pour ce qui concerne la formation professionnelle.

Je suis d'accord avec le maire de Nuku Hiva quand il dit que, dans son île, il n'a pas suffisamment de centres de formation. Mais ce n'est pas parce qu'il dit ça, qu'il faut dire « amen » au GSMA ! Le pays doit mettre en place, le pays doit mettre en place des structures pour aider à la formation dans les îles. Là, le pays démissionne. En disant que c'est le GSMA, le pays démissionne. C'est ce point-là que nous souhaitons mettre en avant. (Réactions dans la salle) C'est ce point-là que nous souhaitons voir débattu, mais vous n'en voulez pas. Vous vous contentez de pipi de chat et de cheveux coupés. On ne va pas progresser, on ne va pas progresser. Après les *Farāni* [Français], voilà les cheveux coupés. (M. Édouard Fritch, hors micro : « Ouais, et puis les viols ! ») Mais bien sûr, bien sûr ! Tous les problèmes sociaux résultent de cette situation, tous les problèmes. (Réactions sur les bancs du gouvernement)

Vous avez été maire de Pirae, Monsieur Fritch. Bon, vous n'avez pas été longtemps maire, mais vous avez été maire de Pirae. C'est à Pirae que tous les problèmes se posent aussi, (Réactions sur les bancs du gouvernement et dans la salle) en résultat, en résultat des essais nucléaires... (Réactions dans la salle)

Le président : Monsieur Drollet. *Ei hau !* [Restons calme !] (Réactions dans la salle)
Ha'apau mai i tō 'oe mana'o, e Jacqui [Veuillez terminer, Jacqui.]

M. Jacqui Drollet : ... Mais j'attends qu'ils se calment, Monsieur le président, parce que quand on s'excite, quand on s'excite comme ils le font, c'est qu'ils n'ont vraiment pas d'arguments, hein.

Je voulais dire précisément que, même si c'est un sujet, entre guillemets, de « petite portée », pour nous, il est significatif, et on ne peut pas s'exonérer, on ne peut pas s'exonérer de la position de l'État et des conséquences des expériences nucléaires dans notre pays. Si nous sommes dans une situation sociale difficile, c'est parce que justement on nous y a mis, et que maintenant nous souhaitons que véritablement nous puissions en débattre. Mais que l'on réduise le GSMA, comme l'a fait Juliette Tahuuatama, à un coiffeur capable de se substituer aux parents incapables de couper les cheveux de son fils, ça devient dramatique ! D'autant que cette convention suppose une féminisation du recrutement. On va aussi tondre nos filles ? (Réactions dans la salle)

Madame la représentante Unutea Hirshon arrive en cours de séance.

oOo

Mme Thilda Fuller : Monsieur le vice-président, Madame le ministre, chers collègues, public et journalistes, *ia ora na* [bonjour].

Monsieur Jacqui Drollet, vous me décevez. Vous faites de l'interprétation. Vous déformer les propos de Madame Tahuhuatama. Elle n'a jamais parlé de coiffeur. (Intervention inaudible de Monsieur Drollet) Non, Monsieur Drollet, arrêtez ! Ce qu'elle a essayé de vous démontrer, c'est le manque de rigueur des familles. Madame Emma vous en a parlé tout à l'heure, Madame Tarita vous en a parlé tout à l'heure. Ce sont des enfants en difficulté, à qui il manque un cadre, à qui il manque des règles. C'est pour ça qu'ils sont au GSMA. Ce sont des enfants qui ont besoin de règles, de cadre. Et, justement, ce centre militaire leur permet d'avoir un cadre.

Je vous invite tous, vous les 15 qui avez osé voter contre, alors que c'est une formation qui va servir à nos enfants... Que vous vous soyez abstenus, j'aurais compris. Mais que vous votiez contre, alors là, vraiment, vous me décevez ! 3 millions, qu'est-ce que c'est ? (M. Jacqui Drollet, hors micro : « Du pipi de chat. ») Oui. C'est tout ce que vous avez retenu de l'intervention du ministre ? Ce n'est qu'une goutte d'eau ! Vous ne voulez même pas leur apporter ces 3 millions ? Franchement, qu'est-ce qui vous gêne ? Je suis d'accord avec vous, le pays doit réfléchir à la formation, c'est vrai, mais pour l'instant, cette structure, elle existe. Pourquoi vous allez renoncer ? Pourquoi ne pas leur donner leur chance ?

Monsieur Drollet, s'il vous plaît, soyons sérieux ! Revenons sur le débat. C'est un autre débat que le vôtre. Pour l'instant, nous devons voter juste pour une convention entre l'État et le pays. Alors, arrêtez !

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame Thilda Fuller. Je mets aux voix l'article 1^{er} amendé.

ADOPTÉ à mains levées, par 39 voix pour (14 procurations) et 15 voix contre (3 procurations).

Le président : *Ua mana* [Adopté].

Article 2. -

M. Hirohiti Tefaarere : Oui, Monsieur le président. *E na roto fa'ahou atu vau i te reo farāni* [Je vais intervenir une fois de plus en français].

Lors du débat initial, le précédent ministre du travail est intervenu sur un sujet important et qui, malheureusement, n'a pas été pris en compte, et que je vais nous rappeler. Ça participe toujours de cette volonté d'être capables de faire la part des choses, Madame (Se tournant vers Madame Fuller) et Messieurs les élus.

Depuis que le GSMA est ici, en matière de formation professionnelle des jeunes, quand on regarde le bilan, on a formé nos jeunes, au niveau des îles, à faire de l'agriculture, et au niveau de Tahiti, à être maçons, mécaniciens, soudeurs. Lors du renouvellement de cette convention, dans les métiers où normalement on aurait dû être formés depuis le début, et là tous les gouvernements, quels qu'ils soient, les élus de l'assemblée, quels qu'ils soient sont responsables — mais je me rappelle qu'à l'époque ce dossier n'est jamais venu ici, à l'assemblée —, nous n'avons pas été en mesure, et les gouvernements plus que les élus de l'assemblée, de rappeler à l'État et au GSMA qu'il y avait un

domaine dans lequel on devrait être vigilants, un domaine dans lequel on devrait axer la formation de nos jeunes, c'était les métiers liés à la mer, à l'exploitation des richesses de la mer.

Et, dans la nouvelle convention, dans l'avenir, tous les métiers liés à la formation aux métiers de la mer, on accepte que ça, ça va être fait à Mayotte. Eh, les *Pa'umotu* [*habitants des Tuamotu*], là, les Marquisiens, là, les *Raromata'i* [*habitants des Îles-sous-le-vent*], là, les Australes, là, vous qui voulez profiter de chaque occasion pour dire : « Nous avons été oubliés, nous avons été victimes de l'Histoire » là, là, sur cet aspect des choses, vous ne pensez pas qu'il faudrait, ensemble, dire que pour la formation de nos jeunes aux métiers de la mer, ce n'est pas à Mayotte qu'il faut les former, c'est chez nous ! Il faut créer et pousser l'État à, concrètement, mettre les structures qu'il faut. C'était ce rappel que je voulais faire avant le vote, Monsieur le président, et que je nous fais, parce que j'ai l'impression qu'on est réellement amnésiques, hein, mais d'une semaine à l'autre, hein. On oublie, hein. Oh, l'Histoire, n'en parlons pas ! C'est ça, Monsieur le président, cette capacité à nous souvenir en permanence de ce que l'on dit, de ce que l'on fait, de ce que l'on propose, à faire la part des choses sur l'essentiel, sur notre responsabilité.

Moi, j'ai du mal à accepter que, demain, mes gamins, mes petits gamins, en matière de formation aux métiers de la pêche, de la mer, ils vont aller, du fait qu'il y a une mobilité, aller à Mayotte ! Parce que je vous rappelle, hein, que dans ce domaine, on est les meilleurs au monde, par notre culture déjà ! Tout comme le débat que l'on doit avoir sur la modification de l'âge scolaire. Ce n'est plus 16 ans, on a baissé à 14 ans. L'éducation est obligatoire à 14 ans chez nous. Alors, résultat des courses, de 14 ans à 18 ans, nos garçons, nos jeunes qui ont échoué, ils sont dans les rues, et on met des structures d'adaptation avec des moyens sans suivi, et on se gargarise d'avoir pris l'initiative, alors qu'il suffit de changer le texte initial. Quand est-ce qu'on aura ce courage, Mesdames et Messieurs les élus du peuple, de procéder aux réformes de fond, d'avoir le courage d'assumer nos fonctions, quelles que soient nos responsabilités ? C'est ce débat qu'il nous faut. Voilà pourquoi je souhaitais faire ce rappel, ce petit rappel qu'a fait, la semaine dernière, Monsieur Pierre Frébault, sur l'importance en matière de formation de nos jeunes aux métiers de la mer ; parce qu'avec le GSMA, ça ne puisse pas se passer à Mayotte, mais chez nous.

Te aroha ia rahi. [Merci.]

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Oscar Manutahi Temaru,
Président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

M. Antony Geros : Monsieur le président, c'est simplement pour positionner le vote défavorable que nous avons apporté au dispositif qui nous a été présenté.

D'abord, avant de donner le sentiment général qui nous a animé pour prendre position, je voudrais remettre en cause, hein, quelque chose que je viens d'entendre et qui a été mal traduit, aussi bien par les uns et les autres, et qui nous a été révélé en *reo Mā'ohi* [*langues polynésiennes*] par Juliette. Je ne veux pas que le sujet SMA soit considéré comme une arme de ségrégation au sein de nos familles par rapport à nos enfants. On a l'impression, après avoir entendu Madame Juliette Tahuuatama, que les enfants, nos mauvais enfants — on va dire les choses comme ça —, ont droit au GSMA, alors que les bons, on leur donne le cursus normal. Ça, je m'insurge contre, et je ne peux pas accepter ce genre de propos, surtout quand ils sont tenus dans un hémicycle comme celui-ci. (Réactions dans la salle)

Le deuxième point, Monsieur le président, c'est de dire tout simplement qu'on n'a pas besoin de ce renouvellement. Il est renouvelé par tacite reconduction, depuis le mois d'octobre. Par contre, si, effectivement, on veut aider l'État à prendre en charge certaines dépenses que l'État ne veut plus prendre, même si ça ne représente que 4 millions, alors qu'on sait que l'État a consacré 7 milliards pour la commune de Hao, afin de réparer les conneries qu'ils ont faites là-bas pendant les 30 années d'essais nucléaires, là, on peut effectivement comprendre pour quelle raison nos amis de la gauche — enfin, je me tourne... de la droite, de votre droite, ont voté ainsi en soutenant le dispositif.

Nous n'avons pas besoin d'effectuer les modifications qui nous sont demandées aujourd'hui. On voterait tous contre, que le GSMA continuerait à être régi par les dispositions reconduites par tacite reconduction, celles qui ont été signées par nous-mêmes en 2006, parce que nous avons pris garde, justement, d'éviter que le pays vienne au guichet pour financer une partie de ce dispositif.

L'État veut intimor à l'armée de participer à certains efforts d'accompagnement du pays, soit, nous sommes tout à fait d'accord, mais dès lors qu'on commence à mettre en place un système qui va nous engranger dans un financement quelconque... Rappelez-vous de la PSG ! Quand on a commencé, c'était joli : « Ah, c'est bien. Au moins, là, vous allez montrer l'exemple. Ça va être un projet pilote qui va servir à la nation. On va voir comment vous avez fait. » Et, aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? Ils n'ont rien dit. Ils ont reculé en catimini, comme un chat dans le noir qui va se cacher. Et aujourd'hui, ben, on en paie les pots cassés.

Le besoin est devenu une nécessité, et on est en train de créer le besoin, là, dans ce qui se passe. Ça commence par 4 millions, ça va continuer un peu plus et, après, on ne pourra plus bouger. Il va falloir financer complètement. Donc, du coup, le débat de fond qu'on a entamé pour dire que : n'est-il pas temps alors, maintenant qu'on voit que cet outil est nécessaire, qu'on en prenne possession pleinement ? tant en mettant en place les moyens du pays avec l'accompagnement de l'État s'il le veut, mais qu'on en fasse un moyen qui appartienne au pays.

Mauruuru [Merci].

Mme Juliette Tahuhuata : *Hina'aro noa vau e fa'atit'i aifaro i te mau parau i parauhia e Geros. Teie pū, GSMA, 'aita 'ō na e haere mai nei e ha'av'i i te mau tamari'i no tā na mau tihepura'a, ia 'ite mai 'oe mais, e pia 'ō na, i ni'a i te mau faretoa : te mau taure'are'a noa atu e hina'aro e haere i roto i teie pū, e fa'ari'ihia 'outou. Nehenehe te mau tamari'i, mai tā 'u i parau 'araua'e ra no te mea 18 matahiti tō na, nehenehe 'ō na e rave i te ho'ē fa'aotira'a, 'e'ere na te metua e fa'ahepo nei ia na i tē haere. Mais, tā 'u rā vāhi i 'ite i te tahi mau tamari'i i tē fa'ari'ira'a, ua tau i tō rātou huru, e hi'ora'a mā tō rātou i teie mahana. Ua 'ite rātou i tē fa'atura. No reira vau i tē fa'ahia i teie pū. 'Aita vau e parau nei ē tātou, e mau metua 'ino. No te mea tē vai ra ihoā te mau metua tē a'o nei i tā na tamari'i, tē noa'a nei ia na i tē a'o, 'eiaha rā 'outou e huna, tē vai ato'a ra ihoā te 'utuāfare — e ia 'u e parau vau i teie parau 'aita 'outou e parau nei, 'outou ihoā ia — tē 'ite nei au i ni'a i te tino o tō 'u fenua, te tahi mau 'utuāfare 'aita e noa'a nei ia rāua i tē fa'atere i tā rāua tamari'i.*

[Je tiens simplement à rectifier certains propos de Monsieur Geros. Cette structure, le GSMA, n'oblige pas les jeunes à s'inscrire, sachez-le, il colle plutôt des affiches dans les commerces en disant ceci : les jeunes souhaitant s'inscrire au GSMA sont les bienvenus. Ce sont les jeunes qui, puisque, comme je le disais tantôt, ils sont âgés de 18 ans, prennent leur décision, ce ne sont pas les parents qui leur imposent de s'inscrire. En tous les cas, ce que j'ai constaté sur certains jeunes ayant accepté d'intégrer cette structure, c'est qu'ils ont changé. Ils ont l'air plus propre aujourd'hui. Ils savent respecter les uns et les autres. C'est la raison pour laquelle je suis remplie d'admiration pour cette structure. Je ne dis pas que nous sommes de mauvais parents, parce que certains parents, effectivement, éduquent leurs enfants, arrivent à les éduquer et, d'autres, par contre, — et ne le niez pas, moi, je dis tout haut ce que vous n'osez pas dire, cela vous regarde —, dans mon île, ne parviennent pas à éduquer leur enfant.]

I teie nei, 'aita te Hau Farāni e haere mai nei e fa'ahepo i te metua : e tu'u i tā 'oe tamari'i i 'ō ! Na teie ihoā taure'are'a e haere e tāpa'o i tō na i'oa no te mea tē 'ana'anatae nei 'ō na i te mau ha'api'ira'a e horo'ahia ra i roto i terā pū.

[Ici, l'État n'impose pas aux parents d'inscrire leur enfant là-bas. C'est le jeune lui-même qui va s'inscrire, parce que les formations qui sont dispensées au sein de cette structure l'intéressent.]

Te reira noa o tā 'u e hina'aro e fa'a'āfaro, e peretiteni. Tā 'u rā vāhi e maere, no te mea ua fa'atere mai pa'i 'outou, ua 'ite 'outou i teie mau conventions, e, i teie mahana, tē haere mai nei 'outou e fa'ararahi i te vaha. No te aha pa'i 'outou 'aita i rave mai i te mau tauuiira'a i tō 'outou fa'aterera'a mai ? Terā noa, e Geros. Non, ha'amea ri'i ihoā i tō 'oe tari'a. Mauruuru.

[C'est juste cela que je souhaitais rectifier, Monsieur le président. Mais, ce qui m'étonne, c'est que vous étiez aux affaires du pays, vous avez eu connaissance de ces conventions, et voilà qu'aujourd'hui vous venez ici ouvrir votre bouche. Pour quelle raison n'avez-vous donc pas procédé aux changements lorsque vous étiez aux affaires du pays ? C'est uniquement cela, Geros. Non, vous devriez ouvrir un peu vos oreilles. Merci.]

Le président : 'Ahari pa'i 'outou i vaiho ia mātou e pae matahiti, ia oti a'e. E ono 'āva'e, e va'u 'āva'e... A tirā pa'i. Vito, tei ia 'oe na.

[Si au moins vous nous aviez laissé cinq ans pour que nous puissions en finir avec cela. Six mois, huit mois... Qu'à cela ne tienne. Vito, vous avez la parole.]

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Mauruuru maita'i, e te peretiteni. [Je vous remercie, Monsieur le président.]

A parahi noa na vau i reira, fa'aro'o noa vau i te mau parau, a !, mea faufa'a roa i te mau parau ato'a i parauhia, e peretiteni [Alors que j'étais assis à votre place, j'écoutais les observations des uns et des autres, eh bien, toutes les remarques sont très importantes, Monsieur le président], mais j'ai un petit souci, quand on voit le désengagement de l'État, de l'armée, qui se retire. Sans nous prévenir, sans crier gare, il s'en va comme ça. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on sait que nous, les élus, les hommes et les femmes qui avons été élus par ce peuple, à qui le peuple a donné sa confiance, quand c'est que nous allons prendre en main toutes les affaires de notre pays ? J'ai l'impression que, après tout ce que j'ai entendu, ben, qu'après le GSMA, c'est la mort, il n'y a plus rien.

Mais prenez gardes chers collègues ! Demain, si l'État décide, de manière unilatérale, de se retirer, qu'allons-nous faire ? Nafea tātou ? [Comment allons-nous faire ?] C'est là mon souci à moi. Nafea tātou ? [Comment allons-nous faire ?] Je pense que tout ce qui a été dit, mea faufa'a roa te parau ato'a i parauhia. Teie rā mana'o tō 'u, hina'aro vau ia hi'o atea pa'i tātou. 'Eiaha tātou e tāpiri i te tari'a e tāpō i te mata. 'Ananahi, e tātara 'ō na ia na, tē 'ite ra tātou i te 'ohipa e tupu ra i roto i tō tātou fenua [les remarques sont très importantes mais, pour moi, je souhaite que nous regardions loin devant. Ne bouchons pas nos oreilles et ne fermons pas nos yeux. Demain, il se retirera, nous voyons ce qui se passe dans notre pays.]

S'il a mis les 7 milliards à Hao, ce n'est pas pour nos beaux yeux, c'est pour cacher tout ce qu'il a fait là-bas ! Eh oui. Si demain cette belle France, 'e'ere [n'est-ce pas], décide de retirer le GSMA, nafea tātou ? [Comment allons-nous faire ?]

Terā, peretiteni. Mauruuru. [Voilà, Monsieur le président. Merci.]

Le président : Mauruuru [Merci]. Nous passons au vote de l'article 2.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour (14 procurations), 17 voix contre (7 procurations) et 1 abstention.

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble de la délibération n° 2010-25/APF, en date du 6 juillet 2010.

ADOPTÉ, à mains levées, par 39 voix pour (14 procurations), 17 voix contre (7 procurations) et 1 abstention.

Le président : 'Ai ! [Eh !], vice-président... (Mme Lana Tetuanui souhaite prendre la parole)
Oui. Vas-y !

Mme Lana Tetuanui : *Tē hina'aro nei au e ha'amauruuru maita'i i te mau mana'o ato'a o tei horo'ahia i ni'a i teie nei parau o tā tātou i tuatāpapa iho nei. Ua tuea tō 'u mana'o e tō Hiro : 'aita tātou e haere ra i ni'a i te hohonura'a o te fifi. Ma'a rave'a iti teie no te 'imira'a i te tahi mau rave'a no teie mau pae tamari'i tā tātou e 'ere nei i te parau no te ha'api'ipi'ira'a ānei rā.*

[Je tiens à remercier toutes les observations qui ont été faites concernant le rapport que nous venons d'examiner. Je rejoins Hiro qui disait que nous n'avons pas examiné en profondeur les problèmes. Ceci serait une solution, aussi infime soit-elle, pour venir en aide à ces jeunes qui n'ont pas la possibilité de suivre des formations.]

TH

'Aita vau e parau ra ē na teie pū e arai i teie fifi, e ma'a rave'a iti rā teie ia fa'aauhia e... te tā'āto'ara'a, tē fa'aau nei rātou pauroa i te mau matahiti te tahi mau fa'aura'a parau fa'aau i roto i te tahi mau pū ha'api'ipi'ira'a e vai ra i roto i tō tātou fenua. [Je ne dis pas que cette structure résoudra ce problème, mais ceci est une solution, aussi infime soit-elle, par rapport à... tout le monde, ils signent chaque année des conventions avec des structures de formation dans notre pays.]

Mauruuru maita'i i te mau ti'a o tei mā'iti, o tei turu mai i teie nei tuha'a 'ohipa tā tātou i teie mahana. Tē fa'ari'i ato'a ra vau i teie mau mana'o o tei pāto'i, tē fa'atura atu ra i tō 'outou ti'ara'a. No tē parau ato'a vau ia Jacqui, 'aita vau e hina'aro e fa'atito i teie mahana, ua ta'ahoa ato'a i tē fa'aro'o noa atu ē... mai te peu ua ma'e ē 'oe i terā ta'o o tā 'u i parau, 'eiaha pa'i 'oe e tāviri i te parau. Tē ha'apāpū atu ra vau na roto i tō 'u reo, Drollet, na roto i tō 'u reo, Tetuanui, te parau, te ta'o o tā 'u i parau atu ia 'oe, ia pāpū maita'i ia 'oe, ia fa'aauhia i roto i te mau parau fa'aau ato'a e tārimahia nei e te Hau Fenua e teie mau pū ha'api'ipi'ira'a, te mea iti roa o tā 'u i 'ite i te matahiti i mā'iri a'e nei, e ono mirioni. Teie e toru mirioni, ia fa'aauhia e teie GSMA, e tau'i ia vau i te ta'o, e parau atu'a pa'i au ia 'oe na roto i tō 'u reo ē e tōpata pape noa te reira, teie, teie pa'i e toru mirioni. Tē ta'a ra ia 'oe i tō 'oe huru ? Hina'aro ihoā 'oe e fa'aho'i i te parau i ni'a i tā 'oe i parau. 'Aita, 'aita vau e hina'aro e fa'arahi roa atu. Mauruuru i te mau ti'a ato'a i te turura'a i tā tātou mau tamari'i i roto i tō tātou nei mau motu. Parau mau ato'a rā, 'aita teie mea e arai ra 'aore rā e fa'a'ore roa ra i te fifi hohonu mau e vai ra i roto i tō tātou nei fenua. [Je remercie les représentants qui ont voté, qui ont soutenu ce dossier. Je prends acte également des critiques qui ont été émises, je respecte tout à fait votre position. Je tiens également à dire à Jacqui, je ne souhaite pas non plus me chamailler aujourd'hui avec les uns et les autres, tellement je suis lasse d'entendre... Si vous êtes réticent par rapport au terme que j'ai employé, je vous demande de ne pas interpréter mes propos. Je vous précise, Monsieur Drollet, à la manière de Tetuanui, le terme que j'ai employé — que ce soit clair pour vous... Si nous devons comparer les conventions qui sont signées entre le pays et ces structures de formation, l'enveloppe minimale que j'ai vue l'année dernière s'élevait à 6 millions. Ces 3 millions, en comparaison, au GSMA, je vais m'exprimer à ma façon et vous dire qu'il s'agit de miettes de pain, ces 3 millions, donc. Vous voyez comment vous êtes, vous voulez toujours avoir raison. Non, je ne veux pas m'étendre davantage. Merci à tous les représentants qui ont soutenu nos jeunes des îles. Mais, en tous les cas, il est vrai que ceci n'éradique pas du tout le gros problème que connaît notre pays.]

Terā noa, e peretiteni. Mauruuru. [Ce sera tout, Monsieur le président.]

Le président : 'Ē, tē mā'iti ra tātou. [Oui, nous passons au vote.] Pour la délibération... *Ua oti, ua mana ?* Ça y est, c'est adopté ?]

Hou tātou e haere atu ai e tāmā'a, na roto i te autaea'era'a, tē tītau manihini atu nei au ia tātou. Ua ineine tō tātou va'a o Tahiti Nui i tē fano na te Moana Nui o Hiva i te 17 no Tiurai no tē tere atu i Taputapuatea. Ua ineine ato'a tō Taputapuatea no tē fa'ari'i mai. I te 17 no tiurai. E fa'aru'e io a'e, i tera a'e tahua Hokulēa no tē tere i teie tere e haere roa i te fenua Shanghai, i te fenua Tinitō. E maha 'āva'e i te maoro. E tāvaihia tō tātou va'a i te mau taimē i muri nei, 'aita rā vau e mana'o ra e haere mai te tahi mau tāfifira'a i roto i te reira tapura 'ohipa. Ua hina'aro vau ia fa'aro'oro'o 'outou i te tahi himene iti hou 'outou e haere atu ai e tāmā'a. E, tāmā'a maita'i. 'E'ita e maoro, e pae minūti.

[Avant d'aller déjeuner, en toute solidarité, c'est une invitation que je vous adresse. Notre pirogue Tahiti Nui est prête à naviguer à travers l'océan Pacifique, le 17 juillet prochain, pour se rendre à Taputapuatea. Ceux de Taputapuatea sont également prêts pour l'accueillir. Le 17 juillet. Elle quittera la place Hokulēa à destination de Shanghai, en Chine. Le voyage durera quatre mois. Elle sera inaugurée dans les jours à venir, même si je suis persuadé que nous ne connaissons pas de problèmes. Je souhaiterais vous faire écouter une chanson avant que vous alliez déjeuner. Bon appétit. Ce ne sera pas long, juste cinq minutes.]

— Diffusion d'un chant en l'honneur de l'expédition —

oOo

Suspendue à 12 heures 57, la séance est reprise à 14 heures 43.

oOo

Monsieur le représentant Jean-Marius Raapoto arrive en cours de séance.

oOo

LOI DU PAYS RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES DISPOSITIONS DES SECTIONS 4 ET 6 DU CHAPITRE 1^{ER} DU TITRE III DE LA LOI ORGANIQUE N° 2004-192 DU 27 FÉVRIER 2004 MODIFIÉE PORTANT STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE -

Rapport n° 49-2010, en date du 23 juin 2010, présenté par Monsieur le représentant Benoît Kautai.

— C.f. annexe —

Le président : *Tē ha'amata fa'ahou ra tātou.* [Nous reprenons nos travaux.]

Nous sommes au rapport 49-2010, sur la proposition de loi du pays relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique n° 2004-192, du 27 février 2004, modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Le rapporteur est Monsieur Benoît Kautai.

M. Benoît Kautai, rapporteur : Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les représentants, *'aita paha e journalistes fa'ahou les journalistes ne sont plus là*, les collaborateurs, *ka'oha nui* [bonjour].

— Lecture du rapport —

Le président : *Mauruuru* [Merci], Monsieur le rapporteur.

La discussion générale est ouverte.

(M. Gaston Flosse est en communication téléphonique) *'Eiaha e rū, tē tāniuniu ra tō tātou to'ofā. Hina'aro pa'i au ia horo'a 'ō na i te mana'o mātāmua, e ta'ata teie o tei amo maoro roa a'e i te*

toro'a tavana. O vau te piti. [Je vous demande de patientez, notre sénateur est occupée au téléphone. C'est que je souhaiterais lui donner la parole en premier, puisque c'est lui qui a occupé le plus longtemps la fonction de maire. Et, moi, je suis le deuxième.]

Huito'ofā, ia ora na. Tei ia 'oe na. [Monsieur le sénateur, bonjour. Vous avez la parole.]

M. Gaston Flosse : Peretiteni, ia ora na. Ua māta'ita'i atu 'oe i teie po'ipo'i i te puatou e te ninamu ? Mea nehenehe. E toru tā te puatou e, ho'ē tā te ninamu. E haere roa te puatou i roto i te finale e, ia hi'o ana'e au o 'ō na te champion. Terā noa ra pa'i, no te 'ohipa tu'e pōpō. Nehenehe ato'a e fa'ahoho'a mai io tātou. 'Ē, nehenehe ato'a te puatou e champion ato'a 'ō na. 'Aita, mauruuru roa. Ua 'ite a'ena ihoā vau e rē 'ō na. Mauruuru i te Atua e, tāmāu noa ā i tē horo'a i te rē i te puatou. Mauruuru, e te peretiteni. [Monsieur le président, bonjour. Vous avez vu ce matin les "oranges" et les "bleus" ? C'était magnifique. Les oranges ont marqué trois buts et les bleus un, et les oranges sont même qualifiés pour la finale. À mon avis, ils seront champions. Mais bon, cela se passe au football. N'empêche que nous pouvons également faire une comparaison avec ce qui se passe chez nous. Oui, les oranges peuvent également être champions. Merci beaucoup. Je savais pertinemment qu'ils gagneraient. Je remercie le ciel pour cela, et puisse-t-il continuer de leur donner la victoire. Merci, Monsieur le président.]

Monsieur le président, le groupe Tāhō'ēra'a huira'atira et apparentés appui bien sûr cette proposition de loi de pays qui est une première en Polynésie française, et qui découle donc de la possibilité qui est offerte par notre statut et par les nouveaux textes qui régissent nos communes.

Ce texte n'a pas été facile à élaborer et à mettre en marche. Il sera également encore plus compliqué. Bien sûr, je pense que le gouvernement, comme il est précisé à l'article LP 1, prendra les dispositions nécessaires pour le transfert des compétences aux communes, à cette communauté des communes. Mais j'espère qu'il se comportera mieux que se comporte l'État à notre égard, à savoir qu'un certain nombre de compétences nous ont été transférées mais, malheureusement, le financement de ces compétences, de ces transferts, n'a pas suivi, et je pense que la difficulté résidera dans ce point-là. Bien sûr, l'autre difficulté, c'est également la mise à disposition de personnel qualifié pour mettre en œuvre ces compétences.

En tous les cas, nous appuyons fortement ce projet, et nous souhaitons que cette communauté de communes soit mise en place le plus rapidement possible, et que ce soit un exemple pour les autres communes, je pense, qui sont également dans ce désir de vouloir créer également des communautés de communes, dans cette démarche, mais ces communes attendent, je crois, le résultat de cette communauté des communes des Marquises.

oOo

Madame la représentante Sandra Manutahi-Levy-Agami arrive en cours de séance.

oOo

En tous les cas, nous tenons à féliciter notre collègue Benoît Kautai qui a beaucoup travaillé sur le sujet et, surtout, qui a été persévérant et jusqu'à l'aboutissement, disons, de la première partie de son action, à savoir, le vote de la loi du pays. Reste ensuite la seconde partie, le transfert des compétences, et là ce sera une affaire de discussion entre la communauté de communes et le gouvernement.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Mauruuru huito'ofā. Ua manuia terā puatou i 'ō, i 'ō nei rā, o Tefana ia tei manuia, doublé : coupe et championnat. Puatou, ua pou roa. Merci, Monsieur le sénateur. Les oranges de là-bas ont remporté la victoire mais, ici, c'est Tefana qui a gagné. Il a fait un doublé :

coupe et championnat. Les oranges (M. Gaston Flosse, hors micro : « 'Aita vau i ti'aturi. [Je ne le crois pas ».] 'Oia ! Ua oti, tei roto i te pūtē. Tefana tē haere e ha'uti i te Oceanias. Si ! ça y est, c'est dans la poche, c'est Tefana qui est qualifié pour les Océanias.]

Alors, il y a d'autres interventions ?... Monsieur Tefaarere.

M. Hirohiti Tefaarere : 'Oia mau, teie championnat nei i teie matahiti, o Tefana ia te champion, ua pau o Pira'e. O Vai'ete numera piti, taure'are'a 'āpī roa. E, Coupe de Tahiti, o Tefana ato'a tei haru i te rē. Ia 'u rā e hi'o 'ananahi, te pupu e matara 'ananahi, o 'ō na tē haru i te rē. E hi'o ia tātou e Purutia ānei e Paniora ānei. 'Aita, mea rahi te mana'o i ni'a i teie tumu parau. 'Oia ! [Effectivement, à l'issue du championnat de cette année, Tefana est le vainqueur, Pira'e a été vaincu. Vai'ete est arrivé deuxième, une équipe constituée de jeunes. Pour la Coupe de Tahiti, c'est également Tefana qui est sorti vainqueur. Mais, pour ma part, demain, l'équipe qui sortira vainqueur sera gagnante. Nous verrons si ce sera l'Allemagne ou l'Espagne. Bref, j'ai énormément d'observations à faire sur ce sujet. (Réaction de M. Gaston Flosse, hors micro : "'Oia [Si] ! (Rire) E tātara atu vau [Je vais vous expliquer.] (Rires) I amo na vau ia Pira'e, 30 matahiti. I tō mātou tau, ua champion noa mātou. Mau pu'era'a taure'are'a 'āpī, e ma'ua ia. 'E'ita ia vau i 'ite e tā'amura'a ānei teie ma'ua e te mau ta'ata i arata'i mai ia rātou. [J'ai porté les couleurs de Pira'e, 30 ans. À notre époque, nous étions toujours champions. Quant aux jeunes, ils étaient maladroits. Mais je ne sais pas s'il existe un lien entre cette maladresse et leurs dirigeants.]

Haere mai tātou i ni'a i te tumu parau. I roto i te rurura'a a te tomito roto, mea au roa te mau mana'o o tei tu'uhia mai. I te taima hope'a rā o te mau mārōra'a parau, i te tūra'a tō mātou mau mana'o, ua tātara atu vau i te tahi mana'o no tātou i te 'āfa'ifa'i parau o teie tumu parau ma tē fa'aha'amana'o — e na 'ō mai ā 'outou ia 'u ē : 'ērā ā o Hiro ! — i te 'a'ai pa'i o teie fenua tō tātou. Na mua roa, 'e'ere na te papa'ā i ha'amaui i te 'amuitahira'a o te mau 'oire. Na mua roa. Tītau'ia pa'i tātou e fa'ari'i e parau : na tō tātou mau metua, na tō tātou mau tupuna i ha'amaui i terā fa'anahora'a i terā ra tau. E tumu ia i ho'ē ai o Pape'ete, Pira'e, 'Arue e o Mahina i roto i Te-Porionuu, i ho'ē ai o Tefana i Ahura'i o Puna'auia, Pa'ea i roto i Te-Oropa'a, i ho'ē ai o Papara mā haere roa i roto ia Teva na Teva-e-va'u haere mai ai tō Hitia'a-o-te-rā. E 'a'amu terā. I te haerera'a mai te papa'ā io tātou, i te ha'amaura'a 'ō ia i tā na fa'anahora'a i te tūmāra'ahia i tā tātou iho. E, i teie mahana, no te mea e fa'anahora'a porotita ā teie, tē na 'ō mai ra rātou, i roto i teie arata'ira'a 'āpī a te papature o te fenua e tā rātou iho mau fa'anahora'a : e nehenehe 'outou e ha'amaui i teie mau 'amuitahira'a o teie mau 'oire. E 'āpe'e atu te Hau Farāni ia 'outou, e 'āpe'a ato'a rā te Hau Fenua ia 'outou. A tae ho'i ē ! [Venons-en à notre rapport. En commission, les observations qui ont été émises étaient très intéressantes et, à la fin du débat, lorsque nous sommes tombés d'accord, j'avais fait une remarque au rapporteur de ce rapport en rappelant —vous allez me dire une nouvelle fois : voilà encore ce Hiro ! — l'histoire de notre pays. Avant toute chose, ce ne sont pas les occidentaux qui ont mis en place les communautés de communes. Avant toute chose. Nous devons accepter de dire que ce sont nos parents, nos ancêtres qui ont mis en place ces communautés, à cette époque-là. C'est qu'il y avait une raison à cela. C'est ainsi que Pape'ete, Pira'e, 'Arue e Mahina ont été réunies dans Te-Porionu'u, que Tefana-i-Ahura'i, Puna'auia et Pa'ea dans Te-Oropa'a, que Papara et les autres jusqu'à Teva, les huit Teva, puis ceux de Hitia'a-o-te-rā. Cela fait partie de l'histoire. À leur arrivée, les occidentaux ont mis en place leur organisation et ont donc supprimé ce que nous avons nous-mêmes mis en place. Et aujourd'hui, parce qu'il s'agit une nouvelle fois de décision politique, ils nous disent, au travers des nouvelles dispositions du statut et leurs propres dispositions : vous avez la possibilité de constituer des communautés de communes, l'État vous accompagnera ainsi que le pays. Bonté divine !]

Ua 'ite pauroa tātou e ua fa'aha'amana'o te to'ofā ia tātou, mai te ha'amatarā'a mai te Hau Farāni i tē pūpū mai i te tahi mau mana i roto i tō tātou rima, ia 'āpapa tātou i te rahira'a o te mau 'ohipa o tā na i 'ore i amo, 'aita 'ō ia i fa'ari'i e 'āpe'e ia tātou i ni'a i te parau o te mau mauha'a, mauha'a ta'ata ānei — ha'api'i ānei i tā tātou ? — 'aore rā mauha'a faufā'a ānei. E, tē 'ite nei tātou tae roa mai ā i teie mahana. E, ua 'ite tātou i te fifi rahi i roto i te fenua i teie mahana, te itira'a te mauha'a ta'ata 'āravihi e te itira'a i te mauha'a moni. E ui pa'i ia tātou ia tātou : e aha mau te faufā'a o teie fa'anahora'a ? e, e aha te mea e 'āpī mau tātou i roto i teie 'ohipa ? [Nous savons tous, et

Monsieur le sénateur nous l'a rappelé, que, depuis que l'État nous a confié des compétences, si nous devons classer ce qu'il n'a pas assumé, il n'a pas accepté de nous accompagner sur les moyens, aussi bien au niveau humain — la formation de nos hommes, par exemple — que financier. Et nous constatons cela, encore aujourd'hui. Et nous connaissons le souci du pays actuellement : le peu de moyens humains — d'hommes compétents — et le peu de moyens financiers. Nous pouvons donc nous interroger sur l'intérêt réel de cette organisation et sur ce que nous pouvons réellement y gagner.]

Mai te peu e hi'o noa tātou i te 'āpī o te mau huimana e arata'i ra i teie 'ohipa, mea faufa'a no rātou. Mai te peu rā e hi'o tātou i te 'āpī e roa'a i tō tātou nuna'a e ora ra i roto i teie mau 'oire iti no teie mau ta'amotu no te Henua 'Enāna, 'aita vau e ti'aturi e 'āpī ānei. E rave noa vau i te tahi hi'ora'a o tei patahia i roto i te 'afata teata i teie mau mahana i ma'iri a'e nei, i roto ia TNTV, te parau rahi o te 'ōperēra'a i te pape — 'aita vau e haere ra i rapae —, te pape i ni'a i te taura'a manureva no Nuku-Hiva. Ua tātara mai te tavana i tō na mau mana'o i roto i te 'afata teata, ua tātara ato'a mai te Peretiteni o te fenua i tō na mau mana'o. Ia tātou e hi'o, ia mau ana'e teie 'amuitahira'a o te mau 'oire no te Henua 'Enāna, e matara teie fifi ? E mai te peu 'ē, i roto i te ho'ē tau 'āva'e ānei, matahiti ānei ? e, na vai e amo ? [Si nous nous occupons uniquement de ce que les autorités à la tête de cette organisation gagneront, cela est important pour elles. Si, en revanche, nous regardons ce que notre peuple vivant dans ces communes de l'archipel des Marquises pourra y gagner, je ne pense pas qu'ils y gagneront quelque chose. Je prends un exemple qui a été diffusé ces derniers jours sur TNTV et qui concerne la distribution de l'eau — je ne suis pas hors sujet —, l'eau à l'aéroport de Nuku Hiva. Le maire avait fait part de ses observations à la télévision et le Président du pays en a fait de même. A votre avis, une fois que cette communauté des communes des Marquises sera constituée, ce problème sera-t-il résolu ? Si oui, serait-ce dans quelques mois ? dans un an ? et qui prendra en charge ?]

Ho'ē ā huru ferurira'a i ni'a i te parau o te ha'amaita'ira'a i te mau manihini no te mea e mana terā e tu'uhia ra i roto i teie fa'annahora'a, actions de développement économique touristique. E aha tā teie 'amuitahira'a e 'āfa'i no te amora'a i terā ? I roto i te mau mārōra'a parau, ua ti'a mai te tahi ti'a i piha'i iho i te mono-peretiteni, o Bodin tāne, ma tē tātara hu'ahu'a i tō rātou ferurira'a e i te 'ohipa o tā rātou i rave e, ua ani atu mātou ē e nehenehe ānei 'ō ia — no te mea ua parau mai ua pāpa'i rātou i te tahi puta fa'aferurira'a i te mau huimana o te fenua e te mau tavana 'oire no te mea te anira'a, mea na roto i te mau tavana 'oire no te fenua 'Enāna — ua ani ato'a atu mātou e nehenehe ānei tātou, te 'āpo'ora'a rahi, e fāna'o i teie 'ohipa. No te mea tae roa mai ā i teie mahana, 'aita mātou i fāna'o, 'aita tātou i fāna'o, 'aita terā parau i tae mai i roto i tō mātou rima e, mea faufa'a no te mea ua tu'u mai 'ō ia i te tahi mau uira'a ha'aferurira'a ia tātou. [Cette remarque concerne également l'accueil des touristes, car cette compétence sera attribuée à cette communauté, actions de développement économique touristique. Qu'est-ce que la communauté apportera pour la prise en charge de ceci ? Lors des discussions, un collaborateur du vice-président, Monsieur Bodin, s'est levé et a détaillé leurs idées et les actions qu'ils ont menées. Puis, parce qu'ils nous ont dit qu'ils avaient rédigé un document censé faire réfléchir les autorités locales et les maires, puisque la demande a émané des maires marquisiens, nous leur avons demandé, si nous, représentants à l'assemblée, ne pouvions pas bénéficier de ce travail. Aujourd'hui encore, nous n'avons rien reçu, ce document ne nous est pas parvenu du tout. Or, il est fondamental, puisqu'il pose des questions censées nous faire réfléchir.]

E aha vau e parau ai i terā parau ? No te mea ua 'ite pauroa tātou, no te fifi rahi o te fenua i ni'a i te amora'a i tā na hopoi'a pae'au i te 'aravihira'a o te mau rave 'ohipa a te Hau Fenua e pae'au o te itira'a o te mau mauha'a tino moni, e fifi tātou i 'ō 'ananahi. 'Aita vau e 'ite nei i te mea 'āpī. Mai te peu e fa'aea noa tātou i ni'a i te parau ē mea hanahana, mea faufa'a teie 'ohipa, e ta'ahira'a mātāmua teie, tē pāpa'i nei tātou i tō tātou 'a'ai, haere ana'e ia i 'ō. Mai te peu rā e haere tātou i ni'a i terā uira'a ē e aha mau tō muri e, e maita'i mau ānei te nuna'a o teie na ta'amotu e ono no te Henua 'Enāna, 'aita vau i pāpū. 'Aita vau e 'ite ra i te mea 'āpī mau. Mea faufa'a teie mau uira'a o tā 'u e tu'u nei, 'eiaha no tē fa'atito-fa'afaufa'a-ore-ra'a i te ta'ata e te ta'ata, tātou e tātou iho, 'aita, no te ha'aferurira'a ia tātou. E maita'i mau ānei te orara'a o te mau mahana o te nuna'a no te Henua 'Enāna ? E maita'i ānei 'ananahi tō Tuha'a Pae ? [Pourquoi est-ce que je vous dis cela ? Parce que, nous le savons tous, le pays ayant d'énormes difficultés à fournir des fonctionnaires du pays

compétents et des moyens financiers, nous serons confrontés à des problèmes à ce niveau-là, demain. Je ne vois pas ce qu'il peut apporter de plus. Si nous nous arrêtons uniquement sur le fait que cela est magnifique, qu'il s'agit là d'un premier pas, que nous sommes en train d'écrire notre histoire, allons-y. Si, en revanche, nous nous posons la question de savoir ce qui se passera après et si le peuple marquisien gagnera quelque chose, je n'en suis pas certain. Je ne vois pas ce que l'on va réellement gagner en plus. Les questions que je pose sont essentielles, pas pour nous remonter les uns contre les autres, non, plutôt pour nous faire réfléchir. Est-ce que cela améliorera réellement les conditions de vie du peuple marquisien ? Est-ce intéressant pour ceux des Australes, demain ?]

Mai te peu tō tātou mau tupuna i terā ra tau ua ha'amau rātou i teie 'amuītahira'a o teie mau mata'eina'a, e tumu ʻia. Ua ha'amau rātou i roto i te mau fenua rarahi mai ia Tahiti nui i te vai uri rau, 'aita rātou i ha'amau i roto i te mau ta'amotu no te mea ua 'ite rātou mea 'ē te orara'a i Nukuhiva, mea 'ē i Ua Pou, mea 'ē i Rapa, mea 'ē i Ra'ivavae, mea 'ē i Huahine, mea 'ē i Popora. E tumu ʻia. I ora mai na rātou e 4 000 matahiti na mua a'e ia tātou, e tumu ʻia. 'Eiaha pa'i tātou e faufau i te mau mea i ravehia e rātou i tō rātou tau. 'Aita, e 'oa'oa tātou, e te'ote'o tātou i te mau 'ohipa o tā rātou i rave i tō rātou tau. Ho'e ā huru ʻia i 'ū nei. [Si nos ancêtres, à leur époque, avaient groupé les districts, c'est qu'ils avaient une raison à cela. Ils avaient mis en place cette organisation dans les grandes îles, comme la grande Tahiti aux eaux multiples. Ils ne s'étaient pas organisés ainsi dans les archipels, parce qu'ils savaient que la vie était différente à Nuku Hiva, à Ua Pou, à Rapa, à Ra'ivavae, à Huahine, à Bora Bora. C'est qu'ils avaient une raison à cela. Ils ont vécu 4 000 ans avant nous. C'est qu'ils avaient une raison. Ne soyons pas dégoûtés par ce qu'ils ont mis en place à leur époque. Au contraire, réjouissons-nous, soyons fiers de ce qu'ils ont accompli à leur époque. C'est la même chose ici.]

Terā te uira'a e, ua hina'aro vau i ni'a i teie tumu parau e paraparau ā na roto i tō tātou reo, i ni'a i teie tumu parau, ha'aferurira'a ia tātou. Puai te ti'aturira'a i roto ia tātou ē e manuia teie 'ohipa, ia ui rā tātou i te mono-peretiteni ua rava'i ānei te mauha'a i roto i te DDC, i roto i te fenua no te turu-pāpū-ra'a i teie mau tavana 'oire ia maita'i mau ā te parau o te 'operēra'a i te pape, te parau o te fa'atupura'a i te mau ferurira'a e te mau 'imira'a 'āpī i ni'a i te parau o te fa'ari'ira'a manihini, fa'anehehe-fa'ahou-ra'a i te fenua ia rahi te mau manihini, 'aita vau i pāpū. 'Aita vau i pāpū. E aha vau e parau ai i terā parau ? No te mea, i te mau mahana toru ato'a tātou e ruru ai i roto i te tomita e ti'a'au nei i te faufa'a, tē 'ite ra tātou i te fifi e vai nei. E fifi rahi. [La question est là, et j'avais souhaité, sur ce sujet, m'exprimer une nouvelle fois en tahitien sur ce sujet, afin de faire réfléchir les uns et les autres. Nous gardons tous espoir que cette organisation fonctionnera bien. Mais, lorsque nous interrogeons le vice-président pour savoir si les moyens à la disposition de la DDC, du pays, sont suffisants pour soutenir les maires, pour améliorer la distribution d'eau, lancer de nouvelles pistes de réflexion pour développer le tourisme — embellir les paysages pour attirer davantage de touristes —, je n'en suis pas certain. Je n'en suis pas certain. Pour quelle raison est-ce que je m'exprime ainsi ? Parce que, lorsque nous nous réunissons chaque mercredi en commission des finances, nous nous rendons compte des difficultés, et ce sont d'énormes difficultés.]

VM

'Eiaha pa'i tātou, no te mea ua pāpa'ihia i roto i te fa'anahora'a, e horo ʻia i ni'a i terā fa'anahora'a no te mea ua pāpa'ihia ma tē 'ite ē 'e'ita paha e mara'a ia tātou e amo pāpū. Haere mai ai tō 'ananahi e mono ia tātou e parau ē : 'Ai ! Tā 'outou pa'i mau 'ohipa i rave i te matahiti 2010, 'aita mātou i 'āpī. E ti'a mai ʻia tō te matahiti 2030, 'aita mātou i 'āpī no te mea 'aore e manihini io mātou, 'aita te parau o te 'operēra'a pape, 'aita te parau o te fa'ahotura'a. Terā te uira'a. 'Aita te parau o te ha'api'ira'a, e tē vai atu ra ā, tē vai atu ra ā, tē vai atu ra ā.

[Evitons, parce que cela est inscrit dans le document, de recourir à ce document, parce que c'est ce qui est rédigé, tout en sachant que nous ne pourrions peut-être pas assumer nos responsabilités. Si bien que ceux qui nous succéderont demain dirons : Vous voyez les travaux que vous avez menés en 2010, ils ne nous profitent en rien. Puis, ceux qui se lèveront en 2030 dirons : Nous n'avons rien gagné, parce qu'il n'y a pas de touristes chez nous, parce que la distribution d'eau

n'a pas été mise en place, parce qu'il n'y a pas de développement. La question est là. Il n'y a pas d'éducation, etc., etc.]

Terā, e peretiteni, teie mau mana'o ha'aferurira'a ia tātou, tā 'u i hina'aro e tu'u i mua ia tātou. I rave ai tō terā ra tau i tā rātou, e tumu ia. A ui maita'i tātou i teie mau uira'a.

[Voilà, Monsieur le président, des pistes de réflexion que je souhaitais vous soumettre à tous. Lorsque nos aînés, à leur époque, avaient mis en place leur organisation, ils avaient une raison à cela. Je vous invite à réfléchir sur ces questions.]

Mauruuru, te aroha ia rahi. [Je vous remercie.]

M. Antony Geros : Ia ora na i tō tātou nei fārereira'a. E te mono-peretiteni, 'enā atu te tāpa'o no te aroha. [Bonjour à tous. Monsieur le vice-président, bonjour.]

Monsieur le président, nous sommes actuellement sollicités pour porter notre réflexion sur une proposition de texte, encore une fois, une nouvelle proposition. On aurait aimé un projet, mais, bon, la rapidité a été plus vive du côté de l'assemblée... (Un représentant, hors micro : « De la majorité, plutôt ! ») donc, on nous présente une proposition de loi du pays sur un type d'intercommunalité, qui voit le jour maintenant, depuis la mise en place, l'extension des dispositions du CGCT en Polynésie.

Ma réflexion va être, bien entendu, politique, mais également technique. Et je voudrais commencer par le point technique.

Ce qu'il faut savoir, c'était que, jusqu'ici, nous avons nos propres dispositions à nous, depuis la loi 71-1028, donc, depuis 1971. Donc, un certain nombre de dispositions a permis aux communes de fonctionner, comme les communes ont pu et, dans le cadre de ce fonctionnement, c'est vrai que la part réservée à l'intercommunalité était tellement infime qu'il était très difficile aux communes de pouvoir faire autrement que cette partie infime que leur permettaient les dispositions du code des communes qui avait cours en Polynésie.

Et lorsqu'est venue poindre à l'horizon l'extension des dispositions du CGCT, nous avons commencé à aller voir ce qu'était le CGCT. Nous avons pensé, comme il est naturel de le penser, qu'il s'agissait d'un texte qui avait été expérimenté depuis maintenant plusieurs décennies, et peut-être plusieurs siècles, puisque les communes ont été créées depuis 1879, donc, il était tout à fait loisible pour nous de penser que, bon, on est face véritablement d'un code d'expérience qui va permettre aux communes de Polynésie de ne pas réinventer la roue, mais de se rendre applicables des dispositions qui vont leur permettre de mieux se gérer. Et voilà qu'on découvre que, finalement, non, c'est un peu la bible des collectivités, puisqu'ils ont fait une consolidation de tout ça, pas plus tard que depuis le mois de février 1996. Vous voyez ? Notre code des communes a beaucoup plus d'expérience que celle qui a été créée en 1996, le 21 février 1996, par la République française.

Alors, pourquoi le législateur a ainsi voulu regrouper tous ces textes ? Parce que, tout simplement, constitutionnellement, on plaçait tout le pan de décentralisation au sein d'une même disposition constitutionnelle — ce qu'on appelle les collectivités territoriales de la République — et, ainsi, ils ont donc supprimé le code des communes, et ils ont créé un pan dans le code général des collectivités territoriales, applicable aux communes, un pan applicable aux départements et un pan applicable aux régions. Et ils ont appelé tout ça « CGCT ».

Alors, bien entendu, lorsque l'État avec peut-être, et je le soupçonne un peu, l'interventionniste de certains de nos élus du pays, a pensé qu'il était meilleur pour nous de faire étendre plutôt que d'adapter ce qu'on avait déjà, et qui était bien rôdé dans l'ensemble de nos communes, donc, ils ont choisi la solution la plus simple. Donc, ils ont proposé l'extension.

Rappelez-vous, Monsieur le président, en 2006, au sein de cet hémicycle, l'UPLD s'est levé contre, et a voté contre l'extension de la partie législative du CGCT à la Polynésie. Pourquoi ? Tout simplement, en débit de ce que je viens de vous dire, tout simplement par le fait de pourquoi nous imposer des dispositions nouvelles, alors qu'ici il y a des dispositions qui méritent que l'on puisse adapter et qui, aujourd'hui, sont des dispositions qui sont bien comprises par l'ensemble des maires de toutes les communes de Polynésie, pour les avoir expérimentées, pour certains, bien avant 1971, et pour d'autres, à partir de 1972, date de création du reste des communes. Et, bien entendu, nous n'avions pas, malheureusement, la majorité, et donc, nous n'avons pas été entendus. Donc, la partie législative a été étendue. Et lorsque nous avons participé au gouvernement, en 2008, là également, nous nous sommes levés pour la partie réglementaire et on a dit : « Non, on ne veut pas l'extension, également, de la partie réglementaire. On veut adapter la partie réglementaire, parce que vous avez étendu la partie législative, malheureusement. » Et puis, là également, bon, nous avons été renversés, quelques temps après, et puis, malheureusement, la partie réglementaire, qui devait normalement nécessiter un avis du Conseil des ministres, a été malheureusement adoptée par le gouvernement qui nous a succédé.

Donc, ceci étant — on ne va pas refaire l'histoire —, le CGCT est applicable à la Polynésie. Alors, ça, c'est le premier point, pour dire que c'est un texte fondateur qui n'a aucune expérience des communes polynésiennes, par contre, qui a une grande expérience des communes métropolitaines, des communes du continent français — métropolitaines françaises. Donc, déjà là, on peut dire que c'est un texte qui ne semble pas véritablement avoir été étudié, réfléchi, pensé, et puis décidé, mis en place, pour les communes de Polynésie.

Alors, à quoi on voit ça ? On voit tout simplement, au deuxième point de ma réflexion, c'est celui du dévoiement du CGCT dans son application en Polynésie, et notamment pour le sujet qui nous intéresse en ce moment, à savoir la création des communautés de communes.

Monsieur le président, vous savez qu'elle est l'esprit qui a guidé le législateur — j'ai été voir dans le rapport et les débats du Parlement, lorsqu'ils ont mis en place ce dispositif, en 1996 —, l'esprit qui a guidé le législateur dans la création des communautés des communes, ce sont deux mots : « continuité territoriale », continuité territoriale. Pour garantir la cohésion politique et sociale et culturelle d'un ensemble de communes, on va créer une intercommunalité qui va leur permettre de garantir cette cohésion dans une continuité territoriale. Donc, ça veut dire que les communes doivent être adjacentes. Il ne faut pas qu'il y ait de trous entre les communes. Il faut qu'elles se touchent. S'il y a un trou entre les communes, ça ne répond pas à l'esprit du législateur, elles ne peuvent pas se mettre en communauté de communes. Eh bien, pensez-vous, en Polynésie, ils ont modifié le texte ! Ils ont rajouté un petit truc qui dit ceci : « *La continuité territoriale entre les communes membres d'une même communauté de communes est appréciée sans tenir compte de l'espace maritime qui existe entre ces dernières.* » Alors, résultat, on a dénaturé complètement l'esprit du législateur. Mais, qu'à cela ne tienne : qu'est-ce qu'il en a à foutre le législateur ? Il n'y en a que quatre chez nous qui sont législateurs, comme les législateurs qui ont pensé ce texte. Il n'y en a que quatre ! Ils en ont rien à foutre ! C'est pour la Polynésie. Vous voulez adopter une modification qui dévie complètement de l'esprit du législateur ? Pas de problème : rendez applicable ça chez vous. Ça vous regarde, c'est votre problème !

Mais, déjà, là, si vous avez des législateurs qui sont pratiquement, pour la plupart, des maires, ou pour certains, qui ont eu l'expérience d'une municipalité, qui ont bien compris que pour assurer cette cohésion, il faut une continuité territoriale, ce n'est pas nous qui allons venir dire que, finalement, dans notre façon de voir, on peut souffrir que l'espace maritime qui nous divise, nous garde quand même dans une cohésion de continuité territoriale.

oOo

Monsieur le représentant Nicolas Bertholon arrive en cours de séance.

Alors, à quoi je vois ça, à l'expérience que j'ai eue au même portefeuille que détient aujourd'hui notre vice-président. Quand il s'était agit de mutualiser les moyens qu'on mettait à disposition des communes associées des Tuamotu, à chaque fois, j'étais dans l'hilarité. Je me marrais à chaque fois, parce que je n'arrivais pas à comprendre qu'on ne peut pas mutualiser des moyens. Quand on achète une drague pour Arutua, il faut en acheter une pour Apataki, il faut en acheter une pour Kaukura. Mais quand on vient me dire : « On va mutualiser une drague pour nous trois », moi, ça me fait rire ! Et après, quand je leur demande, quand même, pas pour les vexer, mais pour leur dire : « Comment vous allez mutualiser ? » — « On va prendre un chalan. » Mais, vous avez vu naviguer une drague sur un chalan entre Kaukura et Apataki, entre Apataki et puis Arutua ? Non, mais, c'est se foutre de la tête des Polynésiens, et encore plus des Paumotu !

Et pourtant, voilà, voilà à quelle sauce nous sommes mangés, et voilà comment j'explique le dévoiement qui a été apporté à l'esprit du législateur, au niveau de la création de ce qu'on appelle les communautés de communes. Ah, je n'ai pas parlé des communautés d'agglomération ! Ce n'est pas notre propos aujourd'hui, on reste sur les communautés communes, parce que c'est le sujet.

Alors, vous comprendrez, Monsieur le président, que sur ce point-là, fondamentalement, l'UPLD ne peut pas se positionner pour, parce que, dès lors qu'on commence à dévoyer l'esprit même d'un texte, on se pose la question de savoir si, en votant pour ce dévoiement, on n'est pas en train de remettre en cause nos principes — je ne dis pas les principes républicaines, mais ne serait-ce que nos principes de bon sens.

Le troisième point, Monsieur le président, il porte sur le partage des compétences. Lorsque nous nous sommes réunis, il y a eu la création d'un comité intercommunal, dont font partie des représentants de l'assemblée, des représentants du gouvernement, des représentants des communes, et le vice-président était présent, et puis Monsieur Maamaatua Vito et moi-même, représentant l'assemblée à ce moment-là. S'est posée la question — alors, là, je rentre maintenant dans le détail — de la proposition de création de communauté de communes des Marquises, parce que jusqu'ici, mon intervention était bien entendu très générale. Je ne voulais pas du tout cibler une communauté de communes plutôt qu'une autre. Mais, là, lors de cette réunion, le problème de la communauté des communes des Marquises s'était posé. Et, sans intervenir — nous ne sommes pas intervenus, si ce n'est qu'en prêtant nos oreilles et en écoutant ce qui se disait —, nous nous sommes aperçu que le point d'achoppement était sur cette partie de compétences, qui a été évoquée, de partage entre le pays et la communauté, et puis de la possibilité que ce partage puisse se faire ou non. Et je vous avoue qu'ils ont passé pratiquement deux heures à discuter de ça. Nous n'avons rien dit. On a écouté, et puis on a essayé de réfléchir.

Et lorsqu'à la fin le haut-commissaire s'est rendu compte que pratiquement le tour de table avait été fait, mais que les représentants à l'assemblée n'avaient pas consenti mot, il nous a donc pratiquement forcé de parler, et il nous a passé la parole. Et donc, on a simplement écourté nos propos en posant une question, parce qu'on s'est bien rendu compte qu'il y avait un point d'achoppement à ce niveau. Et donc, on a posé la question de savoir : est-ce que les Marquisiens veulent les compétences du pays parce qu'ils souhaitent exercer ces compétences, ou est-ce qu'ils les obligent à les avoir parce que CGCT les leur impose ? Alors, bien entendu, nous n'avons pas eu de réponse à cette question, si ce n'est — et je pense que Monsieur le vice-président ne va pas mentir, il va répondre quand il va prendre la parole —, si ce n'est que la réponse du vice-président qui disait qu'ils vont en faire un petit comité, et puis qu'ils vont essayer d'éclaircir ce point de vue, en petit comité, entre l'État, le pays, et puis ceux qui souhaitent se mettre en communauté de communes.

Alors, normalement, lorsqu'un texte fondateur comme ça est mis en place, ce sont des questions qui doivent déjà avoir été débattues. Un consensus, au départ, une trame de compétences, au départ, devrait déjà avoir été élaborée, et puis un consensus sur cette trame, obtenu, autant au niveau

du pays qu'au niveau de l'État et, bien entendu, au niveau des futurs demandeurs de création de comités de communes.

Donc, dans l'escarcelle des compétences appartenant au pays, il y a bien entendu la compétence et, dans la compétence, la partie de compétences que récupérerait, à travers les comités de communes, les communes qui se fédèrent dans cette intercommunalité. Mais, bien plus grave encore, Monsieur le président, dans le statut 2004, les communes sont toujours administrées par l'État. Et là, je me pose une question, la question fondamentale que s'est posée le Président du pays de l'époque lorsqu'il a négocié avec l'État le statut d'autonomie qui impose à l'État de récupérer, de permettre au pays de récupérer ces compétences. Et, aujourd'hui, lorsqu'on essaie de construire un ordinogramme ou un procédogramme de ce qui se passe, on s'aperçoit que les compétences récupérées sont re-récupérées encore, par derrière, par les communes faisant parties de l'intercommunalité, étant donné qu'elles sont administrées par l'État. (Réaction dans l'hémicycle) Oui, on peut faire comme ça. Mais c'est marqué ! Malheureusement, c'est marqué. Eh oui, c'est marqué !

Alors, bien plus grave encore, Monsieur le président, en termes de compétences. Jusqu'ici, l'intercommunalité relevant des dispositions du code des communes applicable en Polynésie n'a jamais, n'a jamais rétrocédé de compétences. C'est la première fois. Aujourd'hui, nous rentrons dans un système d'intercommunalité qui va au-delà de ce qu'on appelle l'intercommunalité, parce qu'il y a un véritable transfert de compétences, donc, il y a une négation, une soustraction, il y a un retrait de la commune par rapport aux compétences qu'elle amène dans l'intercommunalité, notamment dans la communauté de communes.

Donc, quand on se lance dans un processus de transfert de compétences, on est toujours dans le cadre d'une irréversibilité, surtout quand ce transfert de compétences touche à des compétences qui sont de nature structurelle, et puis qui impliquent la mise en place d'équipements, la création de patrimoines, si vous voulez, Monsieur le président.

Et aujourd'hui, on a beaucoup parlé d'actifs du pays. On vend nos bijoux de famille, n'est-ce pas ? Dans une communauté de communes, on crée un actif également, on crée un patrimoine. Les communes amènent ce qu'elles ont déjà dans ce patrimoine pour faire une primo-constitution du patrimoine, et ensuite, dans le transfert des compétences, le pays amène la partie de compétences qu'elle transfère et le patrimoine qui suit avec, de services ou ce que vous voulez. Des questions fondamentales qui n'ont pas encore été arbitrées au plus haut niveau, c'est-à-dire ici, et également peut-être dans une structure neutre — je ne veux pas parler du SPC — qui regrouperait toutes les communes, puisque jusqu'ici, cette structure s'est bien mise en place, mais autour de l'administrateur général, c'est-à-dire un regroupement organisé par l'État, où les maires — je ne vais pas dire qu'ils sont tous sous l'effet du syndrome du Stockholm ; donc, sous cet effet-là —, mais on peut quand même se poser la question de savoir s'ils ont la capacité de pouvoir s'exprimer, comme on le fait ouvertement aujourd'hui ici, dans cet hémicycle, au sein de cette petite structure, qu'ils ne soient pas contraints par quelqu'un qui est normativement au-dessus de l'ensemble de ces autorités municipales.

Donc, ça, c'est un point qui me semble être fondamental, Monsieur le président. Et, en aparté de ce point, complication, davantage, du CGCT : c'est la problématique de toutes ces communes qui veulent se mettre en communauté de communes, qui font partie actuellement d'un syndicat intercommunal. On a bien vu, dans le dispositif du CGCT, que l'implication des communes faisant partie d'un syndicat intercommunal au sein d'une communauté de communes, eh bien, malheureusement, substitue le syndicat intercommunal à cette communauté de communes. On ne peut pas faire les deux en même temps. C'est l'un ou l'autre, mais pas les deux en même temps. Et ça, ce sont les dispositions de l'article 52-1421 qui nous l'imposent. Et je sais que, parmi ces communes, me semble-t-il, il y a certains qui font partie d'un syndicat intercommunal. Enfin, bref, ça, c'est juste un petit conseil que je donne, en information, aux communes des Marquises qui veulent se mettre en intercommunalité.

Et enfin, et enfin, bien entendu, le nerf de la guerre, Monsieur le président : la problématique du financement de ce modèle d'intercommunalité. Que disent les textes ? Les textes disent des choses de manière tout à fait classique. Alors, ils disent ceci : Les recettes du budget de la communauté de communes comprennent les revenus des biens appartenant à la communauté — c'est un peu normal, c'est normal. Si on loue un local, un hangar, bon, les revenus tirés de cette location vont bien aller au budget de cette communauté de communes ; les sommes perçues en contrepartie d'un service rendu — eh bien, bien entendu, si on se met aux communautés de communes, c'est pour assurer une mutualisation de services publics, et donc, en contrepartie de quoi, on se fait rémunérer ; subventions de l'État — n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs les maires ? —, dotations d'équipements, subventions de l'État ; subventions du pays, DDC. D'accord ? Il y aura un choix, vous ne pourrez plus toucher deux fois la DDC, vous ne pourrez plus toucher deux fois la DE. Il y a une partie qui va aller à la communauté de communes, une partie qui va rester chez vous. Eh bien, oui, évidemment, c'est un peu trop beau ! Le beurre et l'argent du beurre en même temps, il ne manquerait plus que la crémère et la laitière qui fait le lait avec et tout... bon, la vache ! Et enfin, le FIP, d'où le redécoupage du FIP. Il y a 48 communes qui sont éligibles au FIP et, depuis 2004, les groupements de communes y sont également. À chaque fois qu'un groupement va venir s'ajouter au FIP, on redécoupe — plus en 48 : en 49, en 50, en 51, en 52, en 53, en 54, en 55, et à chaque fois qu'on découpe, c'est le même gâteau. Pire, on a moins d'ingrédients pour construire le gâteau d'année en année ! Les recettes du pays diminuent. La fiscalité diminue.

Depuis 2008, vous vous en êtes rendu compte, même votre Président a fait des pieds et des mains, a voulu renverser notre gouvernement, parce qu'on n'a pas trouvé le moyen de régler cette diminution qui était hors de nous, diminution liée à la conjoncture. Il est venu pleurer pour dire : « Non, trouvez un moyen ! Réglez-moi ça ! » On a dû travailler pendant un week-end : samedi matin, samedi soir, on n'a pas dormi ; lendemain, dimanche, dimanche soir, on n'a pas dormi et, lundi, en Conseil des ministres, on a présenté le projet pour justement éviter que les communes se trouvent en difficulté en 2009.

En 2010, on n'a rien entendu. Les recettes ont baissé davantage. On n'a rien entendu ! Il n'a rien dit ! Et, avec ce système-là, donc, je vous dis, on va droit — je ne dirai pas dans le mur, encore —, mais dans un découpage qui se dessine, qui se profile. Déjà là, on va dire qu'on va avoir un découpage à 55. Voilà, déjà là. Parce qu'il y a un certain nombre de syndicats intercommunaux qui existent déjà, qui sont éligibles au FIP, plus cette nouvelle communauté de communes. Donc, on va se retrouver à un découpage à 45, sûr.

Ensuite, vous avez : produit des dons et des legs. Ça ne court pas les rues ! Ensuite, le produit des taxes, redevances, contributions correspondant aux services assurés. Oui, Messieurs les maires, si vous décidez de mettre en communauté de communes la gestion de votre eau, les redevances ne vont plus venir à la commune, elles vont aller à la communauté de communes. Si vous voulez traiter vos ordures dans une communauté de communes, il n'y a aucun problème, vous pouvez le faire, la redevance n'est pas pour touchée par la commune, elle va directement au budget de la communauté de communes. Donc, il faut équilibrer vos budgets pour savoir que l'année prochaine, si vous vous lancez dedans, il y aura ça en moins, ça en moins, ça en moins. Donc, ça, c'est un point qui me semble être important de souligner.

Ensuite, vous avez le produit des emprunts. Bon, c'est un mal nécessaire, si on veut faire quelque chose de bien. Après, vous avez ce qu'on appelle — et je pense que c'est là où l'État sait jouer du pied — « l'attribution en titre de la dotation d'intercommunalité ». Ah ! une nouvelle création du CGCT applicable à la Polynésie. Ce qu'on appelle la DI, la dotation d'intercommunalité. Alors, c'est expliqué dans un paragraphe comme ça (Mimant la taille du paragraphe) qui, du début à la fin, lorsque vous avez lu le paragraphe, quand vous arrivez à la fin, vous ne savez toujours pas ce que c'est. Enfin, c'est une histoire qui se calcule, une dotation qui se calcule en fonction de la démographie, et puis, quand vous faites partie d'un comité de communes, apparemment, il double la démographie, enfin, bref. Il y a une chose que je sais, c'est que cette dotation-là, elle est tirée de la DE, la dotation d'équipement que vous touchez, donc, c'est le FIP de l'équipement. Donc, à chaque fois

qu'une communauté de communes va se créer dans le pays, eh bien, l'État va aller chercher là, l'argent. Elle va redécouper la DE. Et ce qui va rester, elle va le servir dans ce qu'elle appelle la dotation d'intercommunalité.

Et enfin, et enfin, Monsieur le président, c'est ce à quoi je voulais en venir, on en avait un peu discuté lors de la commission, malheureusement, le vice-président n'était pas là, c'est le produit des ressources fiscales, mais que je complèterais, parce que ça n'a pas été complété dans le dispositif du CGCT, par ceci : « transféré par le pays aux communes... », et je rajoute encore, en appuyant le doigt : « si la communauté de communes a compétence fiscale. » Eh oui, eh oui, il y a deux types de communautés de communes. Il y a les communautés de communes à compétence fiscale et celles qui n'ont pas de compétence fiscale.

Et là, nous sommes, honnêtement, je vous dirai, dans le vague. La loi du pays qui nous est proposée, aujourd'hui, ne précise rien. Elle donne des mesures de création générale, mais aucune précision d'importance pour savoir si, à la clé du dispositif, on va devoir revoir notre fiscalité pour justement permettre le transfert fiscal, déjà prévu par la loi organique, mais précisé par le CGCT, sans que ce soit écrit. Mais si on s'adapte au texte métropolitain, c'est bien comme ça que ça fonctionne.

Vous savez, en métropole, les communes, ils ont les « quatre vieilles. » Aujourd'hui, ils sont en train de se battre parce que, justement, on leur impose, sur la taxe professionnelle, d'avoir à ne plus percevoir quand ils sont dans une communauté de communes, mais de reverser la taxe professionnelle dans la communauté de communes. Alors là, ils ne veulent pas. Imaginez-vous, la taxe professionnelle, c'est comme la patente ! Allez dire un peu ça à la mairie de Papeete : « Vous n'allez plus toucher la patente, les centimes additionnels sur la patente ; on reverse tout à la communauté de communes, dans laquelle Faaa et Papeete sont ensemble. » Mais c'est formidable ça ! Ça représente pratiquement la moitié de leur budget de fonctionnement. Vous vous rendez compte !

Donc, tous ces points, toutes ces précisions non nullement été apportées, autant en commission que dans le texte qui nous a été rapporté par le rapporteur. Donc, un point essentiel de clarification que nous vous demandons, Monsieur le vice-président, de bien vouloir apporter.

Donc, encore une fois, pour être fidèles à notre positionnement, Monsieur le président, nous ne sommes pas contre l'évolution de nos dispositions pour permettre un peu plus d'intercommunalité en Polynésie. Au contraire, aujourd'hui, grâce à ce CGCT, même si nous avons été contre au départ, parce que nous sommes fondamentalement sûrs du fait que la méthode calédonienne a été la meilleure, puisque, eux, ils ont fait fi du CGCT, l'extension du CGCT, ils ont fait évoluer leur code des communes, aujourd'hui, ils s'en portent mieux que nous... Mais on ne va pas refaire l'histoire. Malheureusement, ici, en Polynésie, on nous a imposé ce CGCT, malgré nous. Soit, maintenant, il faut faire avec. C'est la raison pour laquelle je dis : nous ne sommes plus fondamentalement contre le large éventail que permet le CGCT, au titre de l'intercommunalité, puisqu'avant l'intercommunalité, en Polynésie, était malheureusement confinée aux syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, après, vous avez les histoires de districts, qui n'ont jamais marché d'ailleurs, et puis de communes associées.

Donc, aujourd'hui, maintenant, on a un peu plus d'outils, comme le souhaite d'ailleurs l'ensemble des maires, pour se mettre ensemble sur des projets communs. Mais de là à ce que ces outils souffrent d'opacité et manquent de clarification, nous préférons quand même être dans notre réserve pour éviter d'impliquer l'ensemble des maires dans une aventure qui, malheureusement, risque, cette fois-là, je peux le dire, les amener droit dans le mur.

Voilà, Monsieur le président, ce que je voulais dire à propos de ce texte.

Mme Joëlle Frébault : *Peretiteni o te 'āpo'ora'a ke'i, mono-peretiteni o te Hau Fenua, tātou poutu, ka'oha nui i te 'aveitia i tenei avatea.* [Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, à tous, bonjour.]

Ce n'est un secret pour personne, le présent texte vient en soutien à un projet en phase de finalisation, la communauté de communes des Marquises. Cela fait bien longtemps que notre archipel cherche un moyen pour mieux s'organiser au plan local, et ainsi, disposer d'une certaine autonomie par rapport au pays pour exercer, au plus près de la population, certaines compétences de proximité.

Nous ne saurions porter un quelconque jugement sur la démarche engagée par les maires de notre archipel. Ce n'est pas l'objet du texte, et ça ne saurait être logique que de dénigrer une démarche qui, en fin de compte, fut celle de la Polynésie lorsqu'elle revendiqua son autonomie.

SC

Ce que nous pouvons dire, en revanche, c'est que, depuis l'entrée en vigueur, sur notre territoire, du code général des collectivités territoriales, nous disposons de nouveaux outils de décentralisation et d'organisation des collectivités, dont il serait dommage de se priver. Outils, qui ont déjà fait plus que leur preuve en métropole, et qui ont permis de rendre une certaine cohérence aux collectivités de proximité, qui ont accru les moyens et ont en permis une meilleure utilisation. L'expérience montre que ces outils sont plus qu'intéressants. Pour autant, les choses devaient subir quelques aménagements pour s'assurer que le système entrain en conformité avec notre statut. C'est en partie chose faite, grâce à cette proposition de loi du pays.

Donc, certains pourraient déplorer le manque d'ambition du texte, mais à ceux-là, je leur répondrai : avant de savoir courir, il faut d'abord apprendre à marcher ! Au contraire, il me semble qu'il faille saluer cette démarche de pas à pas, avant de disposer de tout le panel de compétences pouvant leur être transféré. Les maires des Marquises préfèrent s'organiser, éprouver le système mis en place pour accueillir les compétences structurantes qui appellent expérience et habitude nécessaire à une bonne gestion.

Ils n'en demeurent pas moins que nous guetterons, avec attention et impatience, le projet en préparation à la vice-présidence. Car, au-delà de la seule initiative actuelle, au niveau des Marquises, il convient qu'un cadre neutre et objectif soit définitivement mis en place, pour permettre aux autres archipels qui le souhaiteraient de s'organiser à leur tour. Alors, certes, se posera toujours la question des moyens mis à disposition de ces nouvelles entités. En la matière, ainsi que dit la formule : « Rien ne se perd, rien ne se crée, et tout se transforme. » Soyons donc réalistes, et ne tombons pas dans les discours, tel qu'il s'en est tenu en commission, qui consiste encore et toujours à dire que c'est encore à l'État de mettre la main à la poche.

Mes chers collègues, n'oubliez pas que les compétences transférées relèvent statutairement de la Polynésie française. Aussi, si transfert de moyens il y a, ce sera des transferts de la Polynésie aux communes. Pour ce qui nous concerne, conscients de cette réalité, nous souhaitons favoriser l'exercice de compétences de proximité, parce que nous pensons que c'est ainsi que nous apporterons le meilleur service à notre population. Et ce ne sont pas les nombreux maires, membres de notre groupe, qui vous diront le contraire, car c'est au quotidien que nous vivons les problèmes de nos populations.

En conséquence, nous voterons pour ce texte. *A oho te i'i, peretiteni, i 'oto i tā tātou tau hana. Koutau nui.* [Je vous souhaite du courage, Monsieur le président, pour mener à bien nos travaux. Merci.]

Le président : *Mauruuru* [Merci].

Je suis un peu surpris de l'intervention du sénateur. *'Aita vau i fa'aro'o i tō te tahi mau mana'o, tō te* [Je n'ai pas écouté les autres, seulement le] sénateur. Si l'objectif, c'est d'avoir Kautai au Tāhō'ēra'a huira'atira, pour les prochaines élections, *'eiaha 'oe e ti'aturi, 'e'ere i te mea pāpū* [ne rêvez pas, ce n'est pas gagné encore] ! Par contre, quand j'entends Monsieur Geros, et je lis ce document, *ha'amana'o atu ra vau i tō 'u haere-mātāmua-ra'a i te fenua Farāni* [je me suis souvenu de mon premier déplacement en France], c'était en 1960. *I terā mahana, tā mātou mā'a* [Ce jour-là, nous avions à manger des] pommes vapeur, *'umara putete. Po'ipo'i a'e, hi'ora'a mātou* [Le lendemain, des]

pommes frites, *ua tau i te mā'a, 'umara putete* [le menu a changé, des pommes de terre], pommes risolées, allez hop ! *e 'umara putete ihoā ! Taua mā'a iti nei ā, 'aita i tau i teie ia fa'anahora'a ! No te tau mai !* Hé, *tē na 'ō ra pa'i terā parau* [encore des pommes de terre ! Toujours le même menu, rien n'a changé. Et c'est ce qui se passe ici. Depuis toujours, il en a été ainsi ! L'adage dit] : « United we stand, divided we fall. » *Hina'aro tātou ia vai ho'e noa tō tātou nuna'a i roto i te puai ? Fa'a'amahamahara'a teie ia tatou ! 'E !* [Est-ce que nous souhaitons que notre peuple reste uni et fort ? Ceci nous divisera ! Oui !] Je le dis en français : derrière tout ça, il y a le projet d'emmaillotage, de notre pays. *Ha'apa'o maita'i. Tē parau atu nei au.* [Prenez garde ! Je vous le dis.] En moins de 20 ans, vous serez minoritaires, chez vous !

Ah, si vous demandez le contrôle de l'immigration aux Marquises, ah, 100 %, je vote, pour !... *E paremo 'outou ! No tē amo i teie mau tapura 'ohipa, e fa'ahaere fa'ahou mai i te ta'ata na rapae'au* [Vous serez minoritaires ! Pour mener ces travaux, il faudra encore faire venir des gens de l'extérieur]. Déjà, actuellement, au niveau du pays, nous n'avons pas les compétences de nos compétences, il faut faire venir des gens de l'extérieur ! *Haere i 'ō ?* [Allez là ?] Si l'objectif recherché, c'est le développement économique, développement du tourisme, aux Marquises, *ua paraparau a'ena tatou. I tere na tatou i te fenua 'Enāna, paraparau e te Hau Fenua ; hamani i teie tauraa manureva i te fenua 'Enāna ; rave 'amui te 'ohipa e te fenua Vaihi, fa'aō mai ia rātou i roto, no tē 'āfa'i mai i te ratere — 7 mirioni i teie mahana i te fenua Vaihi — i te fenua Enāna. Terā. Mai te peu terā... terā te fā, ia au i tā 'u i tai'ora'a i teie parau* [nous en avons déjà discuté. Nous nous sommes déplacés aux Marquises, discutez avec le gouvernement pour construire l'aéroport aux Marquises, travailler ensemble avec les îles Hawaïi, les intégrer au projet et faire venir des touristes, 7 millions aujourd'hui à Hawaïi, aux Marquises. C'est cela. Si c'est cela... C'est cela l'objectif, d'après ce que j'ai lu dans ce document,] développement du tourisme, développement économique de notre pays, des Marquises, notamment ! *Tē vai nei te fa'anahora'a o te mau 'amuitahira'a o te mau 'oire i roto i tō tātou fenua,* [Il existe des regroupements de communes dans notre pays :] syndicat intercommunal. E communauté de communes *teie, taua mea iti nei ā. Te mana'o i muri mai i teie ohipa, e aha tō muri mai ? 'Aita i pāpa'ihia, tē 'ite atea atu ra rā vau : vavāhira'a ia tatou* [Ici, il s'agit d'une communauté de communes, c'est toujours la même chose. C'est ce qu'il y a derrière, qu'est-ce que cela cache ? Ce n'est pas écrit mais je le vois de loin, c'est notre division], « Divisez pour régner », c'est la même politique, *taua poritia iti nei ā. Terā te mana'o paraparau. Ia ora na* [c'est toujours la même politique. Voilà ce que je souhaitais dire. Merci].

Monsieur Teiki Porlier, vous avez demandé la parole.

M. Teikinui Porlier : Je vous lis tout simplement l'intervention prévue par le groupe Ia ora te fenua, qui devait être lue par Madame Béatrice Vernaudon, qui est à ses fonctions de maire. Donc, je vais vous lire son intervention, et faire un complément qui m'engagera.

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président du gouvernement, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs les ministres absents, chers collègues représentants, Mesdames et Messieurs, les communes de Polynésie française sont, de par les compétences inscrites au sein du CGCT et de la loi organique de 2004, amenées à prendre leur destin en main.

Les maires, qui pour la plupart exercent leur premier mandat, sont cependant bien mal armés pour faire face à toutes les charges et obligations qui s'imposent à eux. Les nouvelles compétences acquises par le CGCT, concernent en priorité l'eau, les déchets et l'assainissement. Ce sont de réelles responsabilités pour émanciper et tracer la voie du développement des communes. Mais, d'un autre côté, une sacrée épine dans le pied, car les moyens humains et financiers permettant leur mise en œuvre n'ont pas ou peu suivi. Au niveau financier, la baisse significative des recettes fiscales du pays engendre, de fait, une diminution des recettes affectées aux communes par le biais du FIP. Les communes de Polynésie sont ainsi face à une double problématique, faire mieux et répondre aux exigences des administrés, avec moins de moyens financiers à disposition. Alors, quelles solutions ?

La proposition de loi du pays qui nous est présentée s'inscrit dans cette démarche, se regrouper, pour mettre en commun les idées, les responsabilités, les moyens humains et techniques, la recherche d'un développement maîtrisé et concerté. Le débat que les membres de la commission des institutions ont eu sur ce projet de création de communautés de communes a été fort enrichissant.

Les maires des Marquises ont lancé la première pierre d'un vaste chantier, à l'échelle du pays, devant à la fois répondre, d'abord, aux attentes des maires et des archipels, ensuite, à la complexité du champ d'action des compétences octroyées aux communautés de communes, face à la vision des politiques interministérielles et, enfin, à la nécessité, pour le pays, de préparer le transfert des dites compétences, prévu par l'article 43-2 de notre statut de 2004.

Concernant plus particulièrement les communautés de communes, plusieurs remarques peuvent être faites. Tout d'abord, la question principale qui vient à l'esprit est celle des moyens financiers qui seront mis à disposition. Le FIP, le BOP 123 et la DGF bonifiée sont les principaux outils de financement des projets communaux, mais seront-ils suffisants ? L'État et le pays apporteront-ils leur part, en tenant compte des difficultés budgétaires actuelles des communes ? Il faut savoir que les versements au FIP ont déjà été impactés à la baisse, -3 milliards en 2010. En 2011, la situation sera encore plus tendue, du fait des pertes importantes de rentrées fiscales constatées en 2009. La subvention du FIP accordée aux communes, déjà en baisse, devrait dans l'avenir être également répartie, en tenant compte des communautés de communes. La part des communes ne rentrant pas dans ce schéma sera donc réduite d'autant.

Autre question que l'on se pose, c'est le niveau de délégation des compétences du pays vers les communautés de communes. Il nous a été indiqué par les services de l'État que les compétences du pays, transférables aux communes, comme indiqué à l'article 43-2 de notre loi organique, ne seraient pas forcément transférées en bloc. Ce sera un peu du cas par cas, en fonction des projets entrepris et souhaités par les communautés de communes. Cette demande de transfert des compétences se fera par demande expresse, pour un projet déterminé. Les moyens délégués par la Polynésie française seront fonction de la convention passée avec les communes. Beaucoup de choses restent encore à faire pour pérenniser l'action et le développement des communes de Polynésie française. Cette composition de création d'une communauté de communes est une démarche intéressante, et sera un projet pilote, pour nous, les maires — imaginez que ce soit Madame Vernaudeau. Il est temps de regrouper nos efforts, de proposer à notre population un service public communal plus accessible, grâce notamment à la mise en place du guichet unique et de plus d'intercommunalité. Cette composition des maires des Marquises est un acte fort et volontaire. Le pays se doit de soutenir et de les accompagner pour réussir cette nouvelle étape du développement efficace du service public à l'échelle communale. Merci.

Donc, juste en complément, Monsieur le président, si vous le permettez, de ce que l'on a entendu, et pour avoir participé antérieurement à certaines conférences d'archipels qui s'étaient tenues, notamment aux Marquises, c'était vraiment une très forte implication des maires à laquelle nous avons assisté cette année-là, et les conclusions, après certaines difficultés de pouvoir mettre toutes les tendances politiques, portées par les maires des Marquises, autour de la table, amenaient un consensus, à l'issue de la conférence d'archipel des Marquises, consensus des maires, notamment sur les projets d'équipement, qui est le plus gros budget d'investissement du pays dans l'archipel. Et, donc, nous voilà avec une liste très précise — portée par, donc, l'ensemble des maires —, des différents projets d'investissement souhaités dans le cadre de l'inscription budgétaire de l'année suivante. Et ça a été une déception totale — en tous les cas, pour moi, qui était donc un simple technicien, à l'époque, de constater que le gouvernement de l'époque ne prenait pas en compte le consensus des maires ! Mais, bon, voilà, c'était le jeu ; certainement le jeu politique. Mais, en tous les cas, des actions comme celles-là, je pense, marquent profondément, et certainement de manière indélébile, l'esprit des maires.

Alors, est-ce que ça peut, aujourd'hui, être un élément qui les incite à nous faire la démonstration qu'ils vont pleinement porter cette compétence, à travers la communauté de communes des Marquises qu'ils souhaitent formaliser, par le pouvoir d'exercer les compétences en matière de développement économique ? Souhaitons-le ! mais, moi, je voudrais redire à l'ensemble de mes

collègues ce que je disais en commission, c'est qu'il y a, pour le moment, en Polynésie française, une démarche de déconcentration administrative, alors qu'en métropole, il y a une démarche de décentralisation administrative. Donc, attention à utiliser des outils qui sont sous l'égide d'un certain esprit, qui ne rentrerait pas forcément dans l'esprit qui est le nôtre, d'autant qu'il n'y a pas, à ma connaissance, en tous les cas, de bilan réalisé de la déconcentration administrative, et que ce principe de déconcentration est, aujourd'hui, un outil qui a permis de gros investissements, notamment aux Marquises, par la construction de deux centres administratifs. Il y a des projets aux Australes ; il y a un gros centre administratif également aux Îles-sous-le-vent. Il y a donc sur place, du personnel du pays, des cadres, qui sont tout à fait dans le bain de l'archipel, dans la compréhension des soucis que peuvent avoir les différents maires de ces archipels, pour participer, auprès d'eux, auprès de l'État, auprès du pays, à construire le développement adapté à leur territoire, dans la parfaite concertation, et pourquoi pas, encore, comme aux Marquises, à l'époque, dans le consensus.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

M. Benoît Kautai : Monsieur le président, mes chers collègues, Monsieur le vice-président, Monsieur le sénateur.

Depuis que le code général des collectivités territoriales est venu remplacer le code des communes de la Polynésie française, de nouvelles possibilités de coopération intercommunale nous ont été offertes. Nous pouvons donc construire une solidarité plus forte, en créant une communauté de communes. Si les syndicats de communes permettent de diminuer les coûts en mutualisant les services, la communauté de communes nous autorise à aller encore plus loin, en créant un domaine administratif nouveau, en élaborant des projets de développement économique, social et d'aménagement du territoire. Cette intercommunalité offrira, ainsi, un véritable esprit de solidarité. Le choix de cette organisation permettra à l'ensemble des communes des Marquises de disposer d'une institution propre et capable d'être un interlocuteur privilégié de la Polynésie française et de l'État.

Nous pouvons nous interroger sur les difficultés qu'il nous faudra surmonter, puisque le CGCT a consacré une dérogation particulière, pour la Polynésie française. En effet, elle permet à des territoires qui ne sont pas mitoyens, d'opter pour cette organisation d'établissements publics, de coopération intercommunale. Mais il ne s'agit pas d'obstacle insurmontable. La Polynésie est bien constituée de plus d'une centaine d'îles, et cela ne nous a pas empêché de créer, puis de développer dans ses limites, un esprit communautaire, qui est partagé par l'ensemble de nos populations. C'est pourquoi, nous, les élus communaux des îles Marquises, nous sommes optimistes, et nous croyons fermement que notre communauté de communes comblera nos espoirs et nos attentes. En procédant de la sorte, nous renforçons l'esprit de solidarité qui nous anime, nous, Polynésiens. En effet, il s'agit d'abord, d'une solidarité, entre les îles Marquises ; il s'agit aussi, d'une solidarité renforcée avec la Polynésie, car rien ne pourra se faire sans qu'un partenariat fort, constructif et loyal ne soit institué entre le pays et notre future communauté de communes.

En ce qui concerne le financement de ces établissements de coopération intercommunale, de nouvelles craintes peuvent apparaître, étant donné qu'il faudra partager, avec toutes les communes polynésiennes et leurs groupements, les mêmes fonds, mais avec un organisme de plus. Cependant, cet argument n'est pas pertinent. D'une part, parce que la mutualisation des services a pour effet de diminuer le coût de l'activité. D'autre part, parce que le transfert de ces moyens financiers sera versé directement à l'entité. De plus, la communauté percevra une subvention de la DGF, directement de l'État. Il ne faut donc pas avoir peur d'assister à la naissance d'une première communauté de communes mais, au contraire, se féliciter de cette expérience qui, je vous le rappelle, ne peut vivre, exister et se développer que si un partenariat s'institue entre le pays et celle-ci, et ce partenariat passe nécessairement par l'adoption d'une loi du pays. Sans le vote de cette loi, il est impossible de créer une communauté de communes.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, j'ai été conduit à proposer à notre assemblée de bien vouloir adopter la proposition de loi du pays relative à la mise en œuvre, par les communautés de

communes, des dispositions de sections 4 et 6 du chapitre 1^{er} du titre III de la loi organique 2004-192, du 27 février 2004, modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française. Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique statutaire du 27 février 2004, de nouvelles perspectives de solidarité et de coopération entre les communes, leurs groupements et le pays peuvent se nouer. Cependant, depuis six ans, rien n'a pu vraiment s'instituer. Des projets ont été ébauchés, mais la situation politique et la crise économique que nous subissons ne nous ont pas permis de les mener à bien. Et, d'ailleurs, nous n'avons jamais adopté de projet de loi du pays mettant en œuvre ce partenariat.

Récemment, toutefois, un dialogue s'est institué entre les élus des îles Marquises et le gouvernement, puisque nous avons demandé officiellement, au vice-président, de bien vouloir nous accompagner dans notre démarche et notre réflexion. Je remercie, d'ailleurs, le gouvernement, et plus particulièrement son vice-président, pour l'écoute qu'il nous a accordée et le travail qu'il a commencé à accomplir. Cependant, pour une question de temps, nous avons souhaité que puisse se constituer, sans attendre, la réalisation des lois du pays, cadre mettant en œuvre, notamment les articles 43, 54 et 55 de la loi organique statutaire, notre communauté de communes des îles Marquises, et c'est pourquoi, en accord avec le vice-président du pays, j'ai été conduit à vous présenter la proposition de loi du pays que nous étudions aujourd'hui.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une proposition modeste, puisque celle-ci ne comprend que deux articles, qui offre un cadre très souple et très peu contraignant pour le pays. Cette proposition sera suivie, plus tard, d'un projet de loi porté par le pays, venant compléter nos premières dispositions qui, répétons-le, ne constituent qu'un premier pas vers la constitution d'un partenariat fort entre les communautés de communes et la Polynésie française.

Le premier article dispose que la Polynésie autorise les communautés de communes à réaliser un schéma de développement économique. Sans cette autorisation, rien ne pourrait se faire, puisque la compétence dans le domaine économique appartient exclusivement au pays, et qu'en vertu de la compétence de principe que détient ce dernier, il n'est pas possible aux communes et à leurs groupements d'œuvrer dans ce secteur, quand bien même les actions envisagées sont fort modestes.

La loi statutaire oblige le pays à transférer les moyens nécessaires aux communes qui se sont érigées aux communautés de communes. Mais vous constaterez que la Polynésie conserve le choix de ces transferts, puisque la seule contrainte qui pèse sur elle consiste à fournir à l'ÉPCI qui a fait ce choix des statistiques, de la documentation et autres rapports dans le domaine économique, rien de plus. Cependant, si la Polynésie le souhaite, elle peut aussi envisager de mettre à disposition un cadre ou technicien qui pourra les aider dans leurs démarches. Elle pourra aussi nous apporter un concours financier. Une fois ce schéma réalisé, il constitue simplement un cadre de réflexion, mais en aucun cas un plan d'action contraignant qui s'imposera au pays.

En effet, lorsque le projet de développement économique sera ébauché, et même arrêté, par la communauté de communes, il ne pourra être mis en œuvre que dans le cadre de convention conclues entre la Polynésie et la communauté. Là encore, le pays ne sera pas contraint à signer de telles conventions. Si ces contrats de partenariat se nouent, c'est qu'un dialogue constructif entre les deux parties, répondant à une demande de la communauté de communes et retenant les recommandations du pays, se sera concrétisé. Et comme il s'agit de conventions, le pays sera toujours à même, dans le cadre de relations contractuelles, de nous inciter à respecter les objectifs que nous nous sommes assignés.

Vous constaterez, d'ailleurs que ce partenariat pourra s'appliquer dans le cadre... dans le domaine de l'aménagement de l'espace. Nous avons notamment le projet de développer une activité touristique tournée vers la nature, les sites historiques et les sentiers de randonnées. Plus tard, lorsqu'un premier bilan pourra être mené, il sera possible au pays d'étendre ce cadre d'interventions, en modifiant l'article 2 de la proposition de loi. Mes chers collègues, la teneur de cette proposition de loi que je vous invite à voter... Excusez-moi... Voilà, mes chers collègues, la teneur de cette proposition de loi que je vous invite à voter.

La mise en œuvre de ces dispositions nous conduira à réaliser une solidarité, au niveau de notre archipel, et celle-ci ne pourra exister qu'en accord avec la Polynésie. Il ne s'agira pas d'un développement séparé, ignorant les politiques publiques menées à l'échelle de tout le pays, mais d'actions concertées, mûrement réfléchies qui, avec le soutien de la Polynésie, seront ciblées sur nos priorités. Vous l'avez compris, le développement économique des Marquises va de pair avec celui de pays.

Mes chers collègues, mes chers amis, n'ayez pas peur de la communauté de communes. Notre peuple a, depuis l'origine des temps, vécu dans cet esprit de partage, de solidarité et de respect. Nos anciens *haka'iki* [maires] ont développé des relations à l'intérieur de leurs villages, de leurs vallées, de leurs îles, de leur archipel. Ils avaient compris l'importance d'une mise en commun de leurs moyens. En créant notre communauté de communes, nous ne faisons que marcher sur le sentier que nos *tupuna* [ancêtres] avaient tracé pour nous. L'individualisme n'est pas de mise aux Marquises !

Les communes de *te Henua 'Enāta* [des Marquises] ouvrent une nouvelle ère de coopération avec le pays. Mais je suis certain que, dans un avenir proche, d'autres communes de la Polynésie nous suivront. Nous serons là pour partager notre expérience et les aider dans leur démarche. Les *haka'iki* [maires] de notre archipel, ainsi que l'ensemble de notre population marquisienne, se joignent à moi pour vous remercier de ce vote, qui, j'en doute, je n'en doute pas, sera en faveur de notre proposition de loi. Merci.

TR

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais, encore une fois, encourager notre ami Benoît Kautai dans cette mission qui lui semble tellement difficile, après avoir entendu le représentant de l'UPLD intervenir. Je l'encourage parce que, pour le gouvernement de la Polynésie française, cette proposition de loi ne soulève pas d'objection, c'est vrai, c'est vrai, malgré ces imperfections que nous avons soulevées tous ensemble en travaux de commission, mais qui n'empêchent pas légalement son adoption.

En effet, lors de notre rencontre, le 26 mars dernier, avec l'ensemble des maires des îles Marquises pour discuter de tout autre chose, il s'agissait du cadre réglementaire du concours financier de la Polynésie pour les communes, Monsieur Kautai et ses cinq collègues marquisiens nous avaient sensibilisés sur leur projet de communauté de communes. J'avais rapidement compris que, face à leur désir de travailler ensemble, comme il vient de le rappeler, face au manque d'assistance, quelque part, qu'ils ressentent aujourd'hui, du syndicat pour la promotion des communes, des services techniques de l'État, voire même du pays, face aux urgences de développement de leur archipel, les maires des Marquises ont exprimé une volonté de se responsabiliser. J'avais aussi compris qu'ils exprimaient un désir d'agir en propre aux côtés, notamment, du pays, et un besoin de disposer d'une structure intercommunale qu'ils maîtrisent, et qui puisse les aider à avancer et à faire avancer, surtout, un certain nombre de dossiers liés notamment à des compétences communales devenues de plus en plus lourdes et complexes — d'abord, les compétences communales.

Les motivations qui m'ont été exposées par les maires étaient suffisamment légitimes. Ces motivations étaient suffisamment fortes pour que nous accordions une écoute et une ouverture sur leurs projets. C'est ainsi qu'un mois plus tard, en avril 2010, pour cerner les conditions de mise en œuvre de cette intercommunalité, nous avons lancé les premières concertations interministérielles, pour informer les différents départements ministériels sur ce nouveau concept institutionnel qui apparaît pour la première fois dans notre pays. Il était utile et nécessaire, à mon sens, en tous les cas, que tous les acteurs du pays comprennent bien toute la mesure et toute la portée juridique technique et financière liée aux délégations de compétences du pays vers la communauté de communes, telle qu'envisagée par les maires marquisiens, telle qu'envisagée par les maires marquisiens, pas telle qu'interprétée par les représentants de l'assemblée de Polynésie française ; telle qu'interprétée par les

maires marquisiens. Et vous verrez qu'en pratique on est très loin des longs discours qu'on vient d'entendre.

Compte tenu de son caractère novateur, et je pense que vous serez d'accord avec moi de le reconnaître, il a fallu donc déployer de gros efforts de pédagogie auprès de nos ministères et de nos services. Plus d'une dizaine de réunions laborieuses étalées entre avril et juin ont été nécessaires pour recueillir les analyses portées et les positions adoptées par les différents ministères sur les demandes de délégation de compétences souhaitées par la communauté de communes des îles Marquises. Grâce à ce travail interministériel qui a été effectué, et à la bonne collaboration des différents acteurs du pays, nous avons donc transmis, le 9 juin dernier, à Monsieur Kautai, président préfigurateur de la future communauté de communes des îles Marquises, un document de synthèse des observations et recommandations du pays relatives au projet de statut de la communauté des communes des îles Marquises. Bien sûr — et là je voudrais rassurer Monsieur Geros —, bien sûr que nous avons une idée déjà sur la trame de ce qui se passera après. Les maires marquisiens nous feront part prochainement de leurs réactions et de leurs commentaires sur les analyses du pays. De nombreuses concertations seront encore nécessaires avant d'aboutir à une conception partagée, à une conception consensuelle des délégations de compétences souhaitées par ces élus marquisiens.

Cette délégation effective sera établie sous la forme d'une convention entre le pays et la communauté des communes des îles Marquises. Cette convention détaillera notamment la nature précise des délégations de compétences, des transferts financiers s'il y a lieu, des transferts techniques et humains éventuels accordés à la communauté. Contrairement à ce que j'ai pu entendre ici, le souci de Monsieur Kautai, le souci des élus marquisiens, n'a rien à voir avec le problème de la main à la poche. Il ne s'agit aucunement, en tous les cas, de la façon dont j'ai compris les choses, d'un problème financier à l'origine. La signature de cette convention entre le pays et la communauté finalisera le processus de création de la communauté de communes et de délégation des compétences.

Toutefois, avant cette étape finale de la mise en place d'une communauté de communes, il y a une étape juridique préalable et incontournable. C'est celle donc de l'adoption d'une loi de pays autorisant les communautés de communes, en Polynésie française, à intervenir dans les domaines de compétences du pays, conformément à l'article 43-11 de notre statut d'autonomie. C'est donc l'objet de la présente proposition déposée par notre ami Benoît Kautai. J'ai dit, il y a quelques minutes, que le gouvernement considère cette proposition de loi du pays, comme ses imperfections, comme un premier jalon, comme un premier jalon positif. D'ailleurs, j'ai cru comprendre, en lisant les procès verbaux de la commission, que pratiquement tous les groupes représentés dans cette commission convergeaient vers cette conception. C'est un premier jalon positif.

Que sont ses imperfections ? La proposition de loi déposée par Monsieur Kautai ne serait valable que pour le projet de communauté des communes des îles Marquises. Oui. En effet, les domaines de compétences décrits dans les deux articles de la proposition de loi sont spécifiques aux souhaits de la communauté des îles Marquises. Ceci signifie que si un autre projet de communauté de communes émergeait, par exemple, projet des maires des Îles-sous-le-vent, avec des demandes de délégation de compétences spécifiques et différentes de celle des Marquisiens, en effet, la présente loi de pays, valable pour les Marquises, ne sera pas valable pour les Îles-sous-le-vent. C'est entendu au départ. Il faudrait alors présenter une autre loi de pays pour permettre à la communauté de communes des Îles-sous-le-vent d'exister. Autrement dit (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Autrement dit... (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Mais vous le saviez ! (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Mais vous le saviez ! (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Pourquoi faites-vous les hypocrites aujourd'hui ? (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Vous le saviez ! (M. Antony Geros, hors micro : « Mais, ce n'est pas écrit ! ») Vous le saviez... (M. Antony Geros, hors micro : « Ce n'est pas écrit ! ») Vous saviez que l'auteur, le père de cette proposition de loi est un Marquisien ; et vous le saviez qu'il a présenté sa proposition de loi pour les îles Marquises.

Ce qui est intéressant, c'est que cette loi soit votée en l'état, Mesdames et Messieurs de l'UPLD. Aujourd'hui, vous contestez. En commission, vous avez tous voté pour. Je ne sais pas ce qui s'est... Enfin, le président de l'assemblée a fait allusion tout à l'heure... (M. Antony Geros, hors micro : « Vous n'étiez pas là ! ») le président de l'assemblée a fait allusion, en citant le sénateur, à d'autres intérêts, qui le préoccupent peut-être, lui. Mais, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs de l'UPLD, pourquoi changez-vous de couleur ? (M. Antony Geros : « On ne change pas de couleur ! ») Ah ben, si !... Parce que les Pays-Bas ont gagné ce matin ? Oh !

Dans le cas des Îles-sous-le-vent, il est vrai qu'il faudrait présenter une autre loi pour permettre à la communauté de communes des Îles-sous-le-vent d'exister. Autrement dit, il faudrait créer autant de lois de pays que de communautés de communes. Ce scénario, comme vous l'avez dit en commission, n'est pas souhaitable et n'est pas souhaité. Donc, pour ma part, et en tant que ministre chargé du développement des communes, je préconise une seule loi de pays, cadre, une seule loi de pays, cadre, qui permettra à tout projet de communauté de communes, en Polynésie française, de pouvoir se constituer sur la base de ce seul texte de loi. Cette préconisation, à mon sens, en tous les cas, est juste et rationnelle.

Cependant, l'élaboration d'une telle loi de pays est, et je le reconnais, complexe. Elle nécessite un travail interministériel lourd si on veut, en tous les cas, créer une loi qui soit acceptée de tout le monde, à laquelle participera tout le monde — je parle des services administratifs en particulier. Elle nécessite donc un travail interministériel lourd qui ne peut aboutir dans des délais courts. De même, il nous faudra beaucoup nous concerter, avec l'ensemble des maires de Polynésie, pour parvenir à la rédaction d'un texte-cadre équilibré et efficace. Dans l'immédiat, pour éviter de freiner l'enthousiasme et la ferveur des élus marquisiens, nous avons accepté la proposition de loi du pays de Monsieur Kautai, spécifique au projet de communauté des communes des îles Marquises, dans l'attente du projet de loi que je vous présenterai dans les jours à venir.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nos communes bougent, et cela d'une manière positive, à mon sens. Elles ont raison de se prendre en main, et je crois que c'est leur souci, comme l'a rappelé Monsieur Kautai dans sa dernière intervention. Je les soutiendrai dans leur volonté de développement dans cet esprit. D'ailleurs, et très rapidement, je l'espère, j'aurai l'occasion de présenter et de défendre, devant vous, le futur cadre réglementaire du concours financier de la Polynésie française en faveur du développement des communes.

Mais, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, j'ai envie de vous dire que j'étais comme vous, lorsque j'ai vu pour la première fois le projet de texte. Je me suis inquiété, je me suis posé des questions, j'ai eu la même réflexion. En écoutant Monsieur Geros tout à l'heure, j'ai cru voir Monsieur Pierre Bellemare, vous savez, lorsqu'il racontait ses histoires extraordinaires, à décourager ceux qui ont de l'initiative au niveau de notre pays ! Je crois qu'il faut arrêter. Il faut que nous arrêtons de noircir les tableaux. Il faut que nous poussions ceux qui veulent prendre l'initiative de se prendre en charge, comme c'est le cas aux îles Marquises, aujourd'hui.

Alors, comme Monsieur Kautai, j'ai envie de vous dire : commençons par ce projet ; voyons l'expérience des îles Marquises et, surtout, arrêtons de mettre au centre de nos réflexions la méfiance que nous avons vis-à-vis de l'État. C'est vrai, comme le dit Monsieur Geros, quelque part, on peut imaginer que, derrière, ce statut de communauté de communes est un moyen pour l'État de reprendre les compétences qu'il nous a déléguées. Mais pourquoi voulez-vous, à cause de cela, freiner ce projet ? Je fais confiance aux maires des Marquises ! Je fais confiance que les maires des Marquises ne vont pas, ne vont pas demander au représentant de l'État, aux Marquises, de leur apprendre à gérer leur pays.

Ce sont les commentaires que je voudrais faire, Monsieur le président, sur cette proposition de loi. Ce n'est pas ma proposition de loi, c'est celle d'un représentant de l'assemblée. Mais ce qui est certain, c'est que, depuis quelque mois, nous y travaillons, avec l'auteur et avec les maires concernés, sur cette proposition, et nous avons décidé de le soutenir jusqu'au bout. Je vous remercie.

M. Hirohiti Tefaarere : *Fa'aitoito ā vau na roto i te reo a Tereori* [Je vais m'efforcer de m'exprimer à nouveau dans la langue de Tereori].

Nous venons tous d'écouter avec beaucoup d'intérêt l'intervention du *haka'iki* [maire] de Nuku Hiva et l'intervention du vice-président. On comprend mieux le sentiment exprimé par Monsieur Benoît Kautai, le sentiment des élus municipaux, des maires des Marquises.

Mes chers amis, ce n'est pas parce que ces maires se sont sentis oubliés, délaissés, floués pendant plus de 30 ans, par les responsables de Tahiti, qu'il faut accepter et croire qu'en passant d'un extrême à l'autre, on va pouvoir nous en sortir, et surtout eux vont pouvoir mieux assumer leurs compétences, et notamment celles qu'ils réclament à travers cette proposition de loi de pays.

Les motivations qui sont données paraissent louables, sont légitimes, mais si c'est vraiment le cas, nous vous invitons à faire preuve d'imagination et de courage. Pourquoi est-ce que, dans nos têtes, tout ce qui vient de l'État, tout ce qui vient de là, de la — comment ça s'appelle, là, la loi, là, des communes, là... ? (Mme Chantal Tahiaata, hors micro : « CGCT. ») CGCT, c'est bon ? Pourquoi est-ce qu'on est aussi complexés que ça ? et pourquoi est-ce qu'on croit que ce document qui va être étudié, s'il passe, Monsieur le vice-président, ne vous en déplaît, il n'est pas propre aux îles Marquises ! Il est propre à toutes les communes qui vont demander à être une communauté de communes, tel que c'est écrit dans les articles 1, 2 et 3. Donc, la précision s'impose.

Mais pour revenir à l'esprit, qui est important : ben, nous, nous vous invitons à aller plus loin, et à nous mettre d'accord sur le cadre institutionnel nouveau qu'il nous faut créer, si véritablement on pense qu'on peut aller au-delà. Ce que nous voulons, ensemble, créer, c'est demain, c'est, demain, une nation digne de ce nom ; c'est un peuple qui va se retrouver autour de ses valeurs identitaires et culturelles. C'est un État à construire ! C'est ça que nous voulons. Est-ce que vous pensez sincèrement — les maires, peut-être, des Marquises croient et sont convaincus, et on ne peut pas mettre en doute leur bonne foi — que la démarche qu'ils ont portée, depuis le mois de mars à aujourd'hui, est celle qui, dans leur esprit, va permettre à leurs citoyens de s'en sortir ? Mais quand je vous ai expliqué en tahitien le problème de l'eau, argumenté en français, détaillé en français par le représentant Geros : mais vous allez avoir moins de moyens pour vous en sortir, à régler ce problème ; encore moins de moyens !

Quand on va aller sur le développement, sur l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique et touristique, puisque c'est dans ces deux domaines... Mais, mes chers amis, ce matin on a étudié un texte, là, ce matin. Je vais vous donner les chiffres. Souvenez-vous du nombre d'enfants, entre 16 ans et 26 ans, des Marquises, qui ont échoué. Allez, je pose la question en pourcentage : combien, selon le recensement de 2007 ? Combien ? Vous n'êtes pas capables de me répondre !... 40 %. Est-ce que vous pensez que là, avec ce qu'on a fait ce matin, et ce qui va être fait demain avec cette communauté des communes, on va pouvoir mieux aménager les espaces et faire en sorte à ce qu'on va développer des actions de développement touristique ? 40 % de jeunes Marquisiens, entre 16 ans et 26 ans, qui n'ont aucun bagage, qui sortent des écoles sans rien ! Ce sont les statistiques qui le disent. Demain, est-ce que vous pensez sincèrement qu'en mettant ça en place, Mesdames et Messieurs les élus des Marquises, ici présents, comme tous les élus que nous sommes, concrètement... ? Non. Et c'est là qu'il faut revenir à l'essentiel.

La crainte que nous avons, c'est que cette initiative, qui est louable, encore une fois, ne va pas participer à la volonté des élus municipaux à véritablement régler les difficultés de leur population. Si on veut développer le tourisme, il y a aujourd'hui des dispositifs, tous simples, qu'il faut mettre en place, et qu'on ne met pas en place ! Si l'on veut aménager l'espace, il y a déjà, au niveau de la loi, au niveau réglementaire, toute une série de dispositifs qui permettent déjà. En quoi est-ce que cette structure, qui va venir en plus de ce qui existe, va porter un remède ? Ce n'est que cautère sur bois ! Rien de nouveau à l'horizon ! Et c'est ça le drame, c'est ça le drame, Monsieur le président !

Haka'iki [Monsieur le maire], ça ne va pas être évident, parce qu'il ne faut pas rester dans le carcan administratif. L'autre argument que tu as développé, **haka'iki** [Monsieur le maire] — je me permets de te tutoyer, vu nos liens —, c'est la mutualisation des moyens. La mutualisation, elle est réellement possible sur une même île, mais pas au niveau de plusieurs îles. Au contraire, ça va alourdir, mais c'est évident ! Sur le plan rédactionnel, sur le plan administratif, sur le plan comptable, on va penser que la mutualisation va régler, mais dans la réalité, dans l'exécution de la décision, dans la réalisation du projet, il va bien falloir y avoir quelqu'un, une entité humaine qui va être obligée de faire le travail. Que ça soit à Nuku Hiva, que ça soit à Hiva Oa, ça ne va pas être la même personne.

Monsieur Geros a développé l'argument que, lorsque nous sommes confrontés à ces demandes émanant des maires, au niveau des demandes de subventions, au niveau de la DDC : Monsieur le vice-président, vous êtes confrontés à cette difficulté ! Et c'est là où nous disons : c'est un leurre, l'argument de la mutualisation. (M. Édouard Fritch, hors micro : « Ce n'est pas un leurre. Il n'y a pas que des engins ! ») Ben, justement, au niveau des hommes, c'est encore pire, parce que ça ne va pas régler... On va donner l'impression que, du fait... (Intervention inaudible de M. Édouard Fritch) Ben, la matière grise, justement, parlons-en de la matière grise ! Es-ce que tu crois que c'est en mutualisant qu'on va avoir la matière grise nécessaire ? Est-ce que ce travail, aujourd'hui, de recensement de la matière grise, dans tous les services qui doivent officier, ou qui officient pour les Marquises, on l'a fait ce travail ?

Dernièrement, on a vu, par l'actualité, les problèmes cruciaux de l'archipel des Marquises, auxquels nous compatissons tous. Parce que c'est vrai que s'il y a un archipel qui a été effectivement oublié, ben, on le voit dans l'excellent rapport d'activité de la commission, (Montrant le document) en volume, sur leur plan financier, en moyens donnés aux archipels — 2008, 2009, 2010... Et c'est là le problème, Monsieur le président. Donc, c'est ce débat qu'il nous faut avoir. Peut-être qu'il faut effectivement que l'on débâte du cadre général, mais le texte qui nous est proposé, il faut qu'on en vienne à ce texte-là. Ne dis pas que ce texte est uniquement prévu pour les Marquises ! C'est un texte de portée générale.

Donc, l'argument développé par le vice-président, tout à l'heure — « Ça sera un autre texte pour les Îles-sous-le-vent ». Non ! Le texte qui est là, c'est un texte de portée générale, hein, déjà. Alors, il faut porter remède... Donc, on va être obligés de suspendre nos travaux pour corriger et faire un amendement à l'article 1. J'espère qu'on ne va pas mettre neuf heures comme hier soir. Enfin, voilà, hein. Mais ça mérite débat, et c'est pour vous dire que nous avons, les uns et les autres, plein d'idées à ce sujet-là. Merci, Monsieur le président.

Mme Emma Algan : Je crois qu'on a beaucoup de questions, et on va englober tout ça, et puis Monsieur le vice-président répondra après, hein ?

J'ai entendu toutes les interventions, et surtout, j'ai bien écouté les motivations qui ont été dites par l'auteur de la proposition, dont Monsieur Kautai. Et c'est vraiment cela le sentiment que j'ai eu, ressenti, après votre intervention : c'est le fait que vous vous sentiez un petit peu abandonnés, éloignés, loin de tout, loin des moyens ; loin du centre, en fait. Et le centre qui est Tahiti. C'est vraiment le sentiment qui m'a traversé, et ce qui pourrait expliquer la motivation de ce texte, de cette proposition de texte. Mais c'est vrai que ce n'est pas de maintenant qu'on entend ça. Ce n'est pas uniquement les Marquises. Tous les archipels... nos archipels ont toujours parlé de ce sentiment d'être loin, loin du centre. Et on est en train... par ce biais, la communauté des communes des Marquises propose justement de se mettre ensemble, et peut-être pour dire : « l'union va faire la force », hein, et ensemble, on sera forts pour venir rencontrer le centre, le pouvoir central, pour obtenir ce dont on a envie pour notre pays, pour notre archipel. C'est quand même grave d'arriver, à mon sens, de devoir arriver à ce stade-là pour que les communes des Marquises envisagent et proposent ce texte.

Alors, juste un rappel : lorsqu'au cours de l'élaboration du projet de budget 2010 du pays, effectivement, ça avait été rappelé par Monsieur Geros, on a donc constaté une baisse des recettes, donc, qui affecte aussi le FIP. Qu'est-ce qu'on nous a dit à ce moment-là ? On nous a dit qu'il y a

encore de l'argent au FIP, mais que les communes n'arrivaient pas à le consommer, hein — je crois autour de 7-8 milliards. Et pourquoi les communes n'arrivaient pas à consommer ? Parce qu'ils manquent de matière grise, de cadres, d'ingénierie. Voilà. J'ai entendu ce terme-là. (Intervention inaudible de M. Édouard Fritch) Voilà. Et il me semblait que les maires avaient demandé à ce qu'il y ait une espèce de guichet unique, avec les moyens mis à disposition, dans ce guichet unique, justement pour assister les communes dans leurs projets, dans le montage des dossiers, etc.

Alors, je voudrais vous demander, Monsieur le vice-président : est-ce que cette demande des maires de mettre en place un guichet unique, de disposer d'ingénierie, va poursuivre son terme, enfin, va arriver à terme, ou c'est toujours rester dans le blabla ? Voilà. Ça, c'est une première question. Et, dans le cadre de cette... Je reviens sur la proposition. Effectivement, je fais remarquer, comme Hiro Tefaarere l'a dit, c'est un texte de portée générale. Or, me semble-t-il, on ne peut pas faire une loi de pays spécifique aux Marquises, ou spécifique aux Îles-sous-le-vent ! Donc, vous ne pouvez pas dire, Monsieur le vice-président, que c'est réservé uniquement aux Marquises. C'est véritablement de portée générale. Sinon, on va diviser — et on aura le sentiment d'être divisés — le territoire de la Polynésie française. Alors, si c'est vraiment pour les Marquises, il faudra nous expliquer quelle serait la forme.

Ensuite, sur les transferts que propose le texte, à la demande des communautés de communes... Donc, en fait, les transferts sont subordonnés, sont conditionnés à la constitution de la communauté des communes. Bon, ça, c'est une chose. Et on nous dit que la Polynésie française va transférer, en accord avec les communautés de communes, les compétences — quelques, j'ai l'impression, quelques oui... petits carrés de compétences, si je puis dire, et en particulier, tracer des sentiers de randonnées, des petits... Voilà, en fait, ce sont de tous petits, petits chantiers que vous proposez. Alors la question est de savoir : est-ce qu'on est obligé de passer par une loi de pays de communautés de communes ? Ça, c'est juste une question. Parce qu'apparemment les ambitions que proposent l'auteur de ce texte ne sont pas, je dirais, ne nécessiteraient pas, à mon avis, une loi de pays. Il y aurait d'autres dispositions que l'on pourrait tout à fait mettre en œuvre, ou peut-être qui existent déjà. Ça, c'est juste une question.

TH

Ensuite, c'est par rapport aux moyens en personnel, et financiers. Nous avons entendu pas plus tard qu'hier, Monsieur le Président de la Polynésie française. À la question posée par Monsieur Teiki Porlier sur les moyens de redressement du pays, compte tenu des problèmes financiers du pays, qu'est-ce qu'il a répondu, Monsieur le Président de la Polynésie ? Il a donné un certain nombre d'actions à mettre en place et, en particulier, une réduction du personnel — moins 3%, je crois, par an, d'ici cinq ans ; voilà, pour cinq ans —, et également, moins de transferts, y compris les transferts « aides économiques » parce qu'on est dans ce cadre-là, je crois, dans les compétences... y compris les aides économiques. Donc, moins de transferts, une réduction de 10 % de dépense en transferts.

Alors, ma question, là, pour terminer, Monsieur le vice-président, c'est de vous demander : est-ce que vous êtes optimiste dans la mise en œuvre effective de cette loi de pays ? Si elle était adoptée, puis publiée, dans la mise en œuvre effective de cette loi de pays, êtes-vous optimiste et, donc, quel serait le calendrier, après toute publication, et tout ça, dans le JOPF ? Parce qu'il ne faudra pas non plus que, juste pour faire plaisir, on vote, et puis ensuite, ça reste dans le tiroir, parce qu'on n'a pas les moyens, la Polynésie française n'a pas les moyens de transférer !

Et une toute dernière observation : effectivement, dans le rapport de la CCBF, on fait remarquer que, sur 48 communes, seules 34 communes ont sollicité l'aide du pays, les subventions, et pour un montant global de 1,520 milliard. Alors, est-ce que ça veut dire... C'est bien il y en a 34, mais je voudrais connaître pour quels projets ? Est-ce que c'est à visée de développement ou c'est juste encore acheter des "cases" et puis les laisser sans vraiment les utiliser et les entretenir.

Voilà, mes quelques questions, Monsieur le président ; et ça serait important que Monsieur le vice-président nous apporte un peu d'éclairage. Merci.

Le président : *Mono-peretiteni, hina'aro vau e parau ri'i i te tahi mana'o horo'a atu ai i te mana'o ia 'oe ra.* [Monsieur le vice-président, si vous me le permettez, je souhaiterais intervenir avant de vous donner la parole.]

Nous avons entendu, l'autre jour, Monsieur le Président nous parler des mesures à prendre pour diminuer le budget de fonctionnement de notre pays. *Mea au roa. Ua ineine a'ena mātou no te reira tapura 'ohipa. A'ena i te fa'aarara'ahia tē haere ra tātou i ni'a i te patu. E nehenehe rā e tuatāpapa i te mau mana'o e parauhia ra ē e hia, e 5 matahiti, e 6 matahiti ? A !, ua topa roa atu ra ia teie fenua i roto i te fifi. Mea rahi te mau tumu parau e nehenehe e... te mana'o rā... E, teie 'ōpuara'a, no te fa'ateimaha fa'ahou atu ā ia i te tapura ha'amāu'ara'a o tō tātou fenua.* [C'est très bien. Nous sommes déjà prêts pour ces travaux. Nous avons déjà prévenu que nous allons droit contre le mur. Ceci dit, il est possible d'étudier les propositions qui sont faites. Combien ? Cinq ans ? Six ans ? À ce moment-là, ce pays sera déjà dans une situation grave. Il y énormément de sujets sur lesquels... mais, l'idée... Et, ce projet, il n'aura pas d'autre issue que d'alourdir davantage les dépenses du pays.]

Hōmā, hōmā, ua 'ite 'outou e aha te puai o te fenua Tinitō ? Te puai o te fenua Tinitō, ua ō i roto i te upo'o o te Tinitō tāta'i tahi, terā 1,400 miriā Tinitō, « One China policy », ho'ē arata'ira'a porotita tō teie fenua, 'e'ere e piti, 'e'ere e toru. Te tumu terā o te puai o teie fenua, o teie nuna'a ta'ata. A hi'o noa io tātou, 'aita rātou e vavāhi, e au rātou i te rō, e ha'aputu. [Chers collègues, chers collègues, savez-vous ce qui fait la force de la Chine ? La force de la Chine, c'est que chacun des 1,400 milliard de Chinois pense « One China policy ». Ce pays n'a qu'une seule directive politique, il n'en a pas deux, ni trois. C'est ce qui fait la force de la Chine, de ce peuple. Il n'y a qu'à regarder chez nous, ils ne détruisent rien, ils sont comme des fourmis, ils amassent.]

E mana'o paraparau terā. [Voilà ce que je souhaitais dire.]

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Mauruuru maita'i, e peretiteni* [Merci, Monsieur le président].

"One china policy". *E na 'ō ia tātou* [Nous pouvons donc dire]: "One mā'ohi policy".

Monsieur le vice-président, j'aime autant que vous me compariez, soit à feu Eugène Roe ou bien à Ahiti, mais pas à Bellemare, quand même, quand je m'exprime.

Ce que je voulais dire, c'est que vous avez quand même arbitré ce document. Et, dans le cadre de l'arbitrage, vous avez amené, autour de cet arbitrage, certaines compétences, d'ordre juridique, économique, et votre propre expérience politique. Mais quand je lis le document, honnêtement, honnêtement, si Monsieur Kautai était dans notre groupe, j'aurais tapé sur la table, parce que vous vous foutez de sa tête complètement, complètement !

Prenez l'article 1^{er} de notre loi du pays. Cet article 1^{er} dit tout simplement que le pays est prêt à confier aux communautés de communes qui lui en font la demande le soin d'élaborer des projets de développement économique. Alors, je vous demande de vous reporter à l'article 54 de la loi organique. Que dit l'article 54 de la loi organique ? L'article 54 de la loi organique dit ceci : « En vue de favoriser leur développement, la Polynésie » — donc le pays — « peut apporter son concours financier et technique aux communes »... Excusez-moi, je vais vous amener d'abord à l'article 43. Oui. Non, non, non, non, non... La 43, d'abord. (Réaction de M. Édouard Fritch) Que dit la 43 ? « Dans les conditions définies par les actes prévues à l'article 140, dénommés lois de pays, et la réglementation édictée par la Polynésie française, sous réserve de transfert des moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences, les communes peuvent intervenir dans les matières suivantes, notamment matières d'intervention économique ». Donc, il faut une loi de pays déjà, là ! Ce n'est pas

cette loi de pays qui va leur permettre d'intervenir dans les matières d'ordre économique, encore moins un arrêté. C'est une loi de pays.

On va continuer, on va continuer... (Réaction de M. Édouard Fritch) Toujours dans le même article : vous dites que, grâce à cette loi de pays, à la demande de la communauté de communes, enfin, le pays va pouvoir transmettre à celle-ci tous les documents... *Tē aha mai ra ia tātou ? [Que sommes-nous en train de faire ?]* C'est pire que le KGB, chez nous ! Un maire ne peut pas demander au Président du pays, au vice-président, un certain nombre d'informations pour lui permettre d'exercer ses compétences dans sa commune ? C'est quoi ce truc-là ?... Alors, on continue : « ...pour mettre à la disposition de la communauté (...) du personnel [et des] services (...) » Là, je vous ramène à l'article 54. Que dit l'article 54 de la loi organique ? L'article 54 de la loi organique dit ceci : « En vue de favoriser leur développement » — on est en plein dedans — « la Polynésie peut apporter son concours financier et technique aux communes ou à leurs groupements ». Et les conditions dans lesquelles les communes peuvent bénéficier du concours financier de la Polynésie sont définies par un acte prévu à l'article 140 ! La loi que vous aviez approuvée, qu'on attend de voir débarquer devant nous, devant notre assemblée... Pas ça ! Pas ça !... La loi de pays qui permet d'habiliter le concours financier aux communes, parce qu'il faut que les conditions, dans cette loi de pays, qui n'est pas prévue dans ce projet de loi du pays, puissent y figurer. (M. Édouard Fritch, hors micro : "C'est le travail que tu n'as pas fait ! C'est moi qui l'ai fait. Et ça arrive, là !") Voilà, vous nous avez *fa'atāhuri [renversés]*, juste avant qu'on puisse le présenter à l'assemblée !... Donc, je continue. (Réaction de M. Édouard Fritch) Mais attends, laisse-moi, je continue !

Enfin, le dernier point : vous mettez que la Polynésie, à l'article 2, « peut confier aux communautés de communes... ». On cherche quoi ? On confie ou on ne confie pas ? Alors, ça veut dire que, là, on va dire qu'on peut confier et, après, c'est toi qui va voir, en fonction de la bonne odeur ? On va confier, alors que ce n'est pas de la bonne odeur ! D'ailleurs, Monsieur le sénateur, demain, les "bleus" jouent encore, dans l'Espagne, hein ! (Rires dans la salle) Attention, les bleus ne sont pas complètement éliminés ! L'Espagne va rencontrer, demain l'Allemagne, et l'Espagne a un *piriario [tricot]* bleu, donc on est encore présents demain.

Donc, tout ça pour dire, tout ça pour dire que, sur le principe, sur le principe, on est encore une fois pas défavorable complètement, mais il faut que la loi de pays soit une loi de pays ! Ce n'est pas une loi de pays, ça ! On n'a pas besoin de ça pour avoir ça ! (Montrant le document) On a déjà ça, sauf qu'on ne peut pas intervenir dans les interventions d'ordre économique, parce qu'il faut une loi de pays — je t'ai montré, c'est l'article 43 qui l'impose —, et puis, ensuite, il faut la loi que tu traînes, là, dans ta vice-présidence, qui doit permettre de régulariser le concours financier du pays aux communes... Ça y est, ça a été amené ? Très bien. Celle-là, on va la soutenir, par contre. (Rires dans la salle) Donc, voilà. Simplement pour dire à notre collègue que ce n'est pas une loi de pays pour les Marquises. C'est une loi de pays de portée générale, et c'est pour ça que, nous, on tape sur la table. On dit non, ce n'est pas bon. Si c'est pour les Marquises, vous mettez dedans : « applicable uniquement à la communauté de communes mise en place par le rapporteur ». À ce moment-là, on vote pour ! Mais si c'est pour toutes les communes, moi, je vous dis, il n'y a rien dedans. C'est un bout de papier.

Voilà, Monsieur le président.

oOo

Il est procédé à changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Vito Maamaatuaiahutapu,
Deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Le président : Merci, Monsieur Geros.

Madame Manutahi-Levy-Agami.

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, président.

Je voudrais juste dépassionner le débat et rappeler qu'il est question d'un outil juridique supplémentaire, dont on souhaite doter les communes de Polynésie.

Je voudrais quand même rappeler à mes collègues que la loi de pays qui nous est soumise, aujourd'hui, n'est pas le fruit du travail seul de Benoît Kautai, mais c'est lui, aujourd'hui, qui est le porte-parole et le rapporteur de l'ensemble des maires des Marquises. Je tiens à le rappeler, parce que c'est quand même assez remarquable qu'une loi de pays, qu'un texte soit soutenu à l'unanimité par des *tavana* [maires] venant d'un archipel, soutenu par les trois représentants à l'assemblée siégeant pour le compte des Marquises au sein de cet hémicycle. Donc, il y a véritablement une conjonction et une coordination de l'ensemble de ces élus autour de ce projet et, moi, j'aurais tendance à dire, puisque je ne suis pas encore *tavana* [mairie] : qui suis-je, moi, pour venir dire à des *tavana* [maires] ce qu'il leur faut ? Moi, j'aurais tendance, parce que je suis respectueuse de la démocratie, de faire confiance à ces élus, à ces élus des communes, qui sont bien l'émergence d'une population, mais également à ces élus représentant à l'assemblée, représentant les Marquises au sein de notre assemblée, et soutenir ce projet.

Lorsque nous avons discuté en commission, se posait la question de la pertinence de cette loi du pays. Certains, comme Monsieur Geros, disaient : « Attention, il ne faut pas non plus qu'on revienne sur les compétences du pays. La commune à ses compétences, le pays a les siennes, l'État également ». On peut comprendre ce comportement et ce positionnement qui forcément est le nôtre, puisque nous sommes représentants du pays. Mais, à un moment donné, aujourd'hui, on a l'émergence d'un groupe d'élus, autant des communes que représentants à l'assemblée, d'ailleurs, qui nous disent : « Nous voulons faire évoluer le droit en Polynésie ». Cette évolution passe par le vote de cette loi de pays qui va nous permettre à nous, non pas de nous organiser en syndicats, puisque c'est déjà une possibilité qui leur est offerte, mais de nous organiser en communautés de communes parce que nous voulons être des acteurs de notre développement économique avec, comme l'a rappelé notre représentante des Marquises, avant de savoir courir, il faut aller pas à pas — elle l'a dit, tout à l'heure. Donc, c'est pour ça qu'ils demandent un minimum, déjà, pour commencer.

Mais je voudrais revenir sur l'intervention de Madame Algan quand elle dit : « Attention : quelles vont être les compétences qui vont être dévolues, qui vont être déléguées à cette communauté de communes ? » Avant même d'arriver, là, Madame Algan, ce qui est intéressant dans ce texte, c'est que les communes, elles-mêmes, vont pouvoir s'organiser entre elles. Donc, je dirai que c'est le premier niveau. Et comme l'a rappelé le vice-président, cette loi de pays, avant d'être vraiment active au niveau des compétences qui sont actuellement dévolues à la Polynésie, et qui pourraient être déléguées au pays, va mettre un peu de temps ; mais, en attendant, ça permettra déjà aux communes de pouvoir s'organiser, aux communes des Marquises. Le deuxième temps étant, bien évidemment, une collaboration, et on parle bien de conventions qui vont suivre, et qui seront le fruit des négociations qu'il y aura entre le pays et ces communes. Donc, on est vraiment dans une logique de discussion. Cette loi de pays, ce n'est pas la loi de Benoît Kautai, c'est la loi de tous les élus des Marquises. Et cette loi de pays, moi, je vous dis, il faut absolument la soutenir.

On peut l'appeler loi de pays, ce que vous voulez... Vous avez bien appelé une délibération, « résolution ». Non, une résolution, « délibération ». On a voté pour une délibération. Même moi, j'ai dit : « Bon, allez, par voie de déduction, on va soutenir ». Je suis très étonnée de constater aujourd'hui, moi qui ai participé aux travaux de la commission des institutions que, finalement, Monsieur Geros, qui, en début de commission était plutôt, je dirais, défavorable, en cours de commission avait dit : « Bon, on peut peut-être soutenir » et même à la fin disait : « Bon, si on amende, là, on va y aller ».

Donc, moi, je demande à mes collègues UPLD, et à tous mes collègues d'ailleurs, de soutenir cette loi de pays, en disant que nous sommes là pour soutenir l'initiative qui émane d'élus, et que ne mettons pas de la politique là où elle ne doit pas être. Aujourd'hui, on est là pour essayer de mettre en avant un outil juridique supplémentaire. On peut se dire : « On n'en veut pas de cet outil juridique » mais, à ce moment-là, on dit : « On ne veut pas de cet outil juridique », mais pas : « On ne veut pas de la loi de Benoît Kautai ». C'est ça que je ne voudrais pas qu'on ait, aujourd'hui comme discussion.

Et le dernier point que je voudrais aborder, c'est vraiment celui qui consiste à dire que... Certains ont dit : « Ah oui, mais attention, là on est en train de diviser ! » On n'est pas en train de diviser. Je crois qu'aujourd'hui, les élus des Marquises, pour les avoir rencontrés, pour certains, ont juste envie de mieux s'organiser ; et ils se sont rendu compte que le syndicat de communes n'est pas un outil qui leur convient. Ils souhaitent pouvoir organiser les choses, et c'est la raison pour laquelle ils viennent vers nous pour demander notre accord. Personnellement, je ne me vois aucune légitimité à aller contre une décision unanime, qui émane de l'ensemble des maires des Marquises, et qui émane de l'ensemble des représentants, à l'assemblée, qui viennent de ces mêmes îles Marquises.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame Manutahi-Levy-Agami.

Hō mā [*Chers collègues*], on n'a pas encore attaqué les articles, là. On a encore le temps de s'exprimer quand on va attaquer les articles.

Monsieur Temeharo, après Monsieur Kalin, Monsieur Hiro Tefaarere.

Mana'o hope'a no [*Dernière intervention de*]... René.

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais donc appeler à la sagesse de nos élus municipaux, qui sont représentants au sein donc de notre assemblée. *I tō 'outou pa'i mana'ora'a, e tavana mā, 'outou a'e pa'i terā e hia'ai ra i teie nei fa'afāna'ora'a, 'aita 'outou e aroha ra i terā mau tavana tō tātou i te fenua 'Enāna ? 'Aita 'outou e aroha ra ia rātou, tā rātou mau tauto'ora'a no te 'imira'a i te rave'a ato'a ia nehenehe rātou ia fa'a'ohipa i te mana o tei pūpūhia e teie nei nuna'a i roto i tō rātou mau 'oire, i roto i tō rātou mau ta'amotu ? Nehenehe ānei tātou e fa'ahapa ia rātou no te mea e ti'ara'a te reira e arata'ihia ra e te ture a te Hau Metua e tavana ai rātou ? Tauturu pa'i tātou. E nuna'a o tā rātou e hina'aro ra e fa'afāna'o, 'e'ene te pupu porotita o tā rātou e hina'aro ra e fa'afāna'o, e nuna'a o tei ti'aturi mai ia rātou. Nahea ? 'ōpani tātou i te reira 'uputa ? Hina'aro tātou e fa'ahi'o noa i te parau no teie Hau Metua, Hau Farāni, o tā tātou e parau nei « Hau Farāni » ? E tāua, te nuna'a, e Hau metua teie e ti'a mai nei, e ani mai ia tātou ē horo'a mai na i te mana ia nehenehe mātou e ti'amā ato'a i roto i tō mātou mau ta'amotu, ia 'imi mātou i te rave'a ato'a no te fa'a'ohipara'a i terā pa'i mana a te nuna'a, mana a te nuna'a e pūpūhia ra i roto ia rātou. Tā tātou ia e tuatāpapa ra i teie mahana. [À votre avis, Messieurs les maires, si c'est vous qui aviez besoin de ce privilège, n'éprouvez-vous pas de compassion pour nos maires marquisiens ? N'éprouvez-vous pas de la compassion pour eux, lorsqu'ils cherchent à exercer les attributions qui leur ont été confiées par ce peuple, dans leurs communes, dans leur archipel ? Pouvons-nous leur en vouloir parce qu'il s'agit des dispositions mises en place par la métropole et qui leur ont permis d'être élus maires ? Donnons-leur plutôt un coup de main. Ils veulent faire bénéficier le peuple, pas le parti politique, mais le peuple qui leur a donné sa confiance. Que faire ? Allons-nous fermer cette issue ? Allons-nous nous contenter de nous arrêter sur la métropole, l'État français, ce que nous appelons "État français" ? Et nous, le peuple, est-ce la métropole qui nous demande de lui confier des attributions afin d'être autonome dans leurs archipels, afin de trouver des moyens pour exercer ce pouvoir du peuple, pouvoir que leur a confié le peuple ? C'est justement ce que nous sommes en train d'examiner aujourd'hui.]*

Tē tia'i noa ra mātou i tā 'outou uiuira'a mana'o. Ua tae atu tā mātou, 'afea tā 'outou e tae mai ai ? ia ta'ahi mai te pua'a na ni'a i te pere'o'o ta'ata'ahi ? Tē tia'i noa ra mātou i tā 'outou, fa'a'ohipa pa'i ia. Tē tia'i noa ra mātou i tā 'outou, 'afea tā 'outou ? Blabla noa ? [Nous attendons toujours vos interrogations. Nous vous avons transmis les nôtres, quand est-ce que vous nous ferez parvenir les vôtres ? Lorsque les poules auront des dents ? Nous attendons toujours, qu'est-ce que vous attendez ? Nous attendons toujours, quand est-ce que vous le ferez ? Vous contentez-vous de discourir ?]

No reira, e peretiteni, mea māna'ona'o. [Donc, Monsieur le président, c'est inquiétant.]

Nous sommes un peu désolés de la situation, du fait que nos élus maires des communes sont des représentants de cette population qui, chaque jour, comme nous le savons tous, viennent les voir : « Ah comment faire ? On a un festival, là, bientôt, comment faire ? On n'a pas les moyens, on attend. On attend le pays, à chaque fois. » Et, aujourd'hui, on va leur fermer la porte, sous prétexte que c'est l'État qui récupère d'une manière ou d'une autre ces compétences ! Non mais, hé, les gars, ce sont nos maires polynésiens avant tout, qui ont été élus par un peuple polynésien ! Ne l'oublions pas ! Donnons-leur la possibilité de se responsabiliser avant tout !... (M. Antony Geros, hors micro : "Pas avec ça !") Eh, il faut bien un début à tout, les gars ! (M. Antony Geros, hors micro : "C'est se foutre de leur tête !") Non, donnons-leur la responsabilité, c'est tout ce qu'ils demandent. (M. Antony Geros, hors micro : "Oui, mais ce n'est pas avec ça !") Eh bien, attendez, c'est un début, il faut bien un début à tout ! Mais, avant ça, qu'est-ce que vous proposez de mieux pour remplacer "cela", comme vous dites si bien ? Faites-nous des propositions qui soient meilleures que cela mais, pour l'instant, il n'y en a pas ! Et j'ai l'impression qu'on utilise ces artifices pour bloquer une situation qui dure depuis un certain temps, pour ces élus des îles, et qui veulent à tout prix faire avancer. C'est leur choix. Donnons-leur la possibilité et nous verrons par la suite ! C'est important, très important. Vous n'êtes pas dans la même situation qu'eux, ici, aux Îles-du-vent. On a plus de facilités, malgré nos difficultés, j'en conçois, qu'au niveau des îles, et vous le savez, d'ailleurs. Donnez-leur la possibilité ! C'est ça aussi l'indépendance d'esprit.

Merci.

Le président : Merci du tuyau, Monsieur Temeharo.

Monsieur Vernaudon.

M. Clarenntz Vernaudon : *Tē fa'aro'o noa ra i te mārōra'a te tahi e te tahi, hina'aro vau e horo'a noa i te tahi mana'o poto noa. Ia mātou iho nei, ua tā'ati mātou i te pae 'apato'a, 'oia ia o Hitia'a-O-Te-Rā, e 8 683 huira'atira, Ta'iarapu hitia'a o te rā, 11 549 huira'atira, Ta'iarapu to'o'a o te rā, e 7 200 huira'atira, tae noa atu ia Teva-I-Uta, e 8 589 huira'atira. E au ia ho'e 'amuira'a na 'oire (quinte de toux) i 'apato'a, fāito 35 800. Mātou, tē feruri ra mātou no ni'a iho i terā tumu parau no te mea, na roto i teie papature, te CGCT, e haere ihoā tātou i 'ō, mea rahi te 'ohipa o tei matara. No te aha ? I teie mahana, mea rahi te 'ohipa i fa'aho'ihia mai i roto i te mau tavana. Ua 'ite tātou i te parau o te 'ūrī, fa'aho'ihia mai te mana i roto i te tavana 'aita e mauiha'a. Nafea ? Teie tā'atira'a tā mātou, tei roto mātou i te syndicat mai te matahiti 1985 e tae roa mai i teie mahana, e mea tere maita'i mātou. Ho'e rā fā, teie intercommunalité, te 'amuira'a o te mau 'oire. [J'ai assisté aux débats entre les uns et les autres, et je souhaite simplement vous faire part d'une petite remarque. Nous concernant, nous nous sommes réunis sur la côte sud avec Hitia'a-O-Te-Rā qui compte 8 683 populations, Tai'arapu est, 11 549 habitants, Tai'arapu ouest, 7 200 habitants et Teva-I-Uta avec 8 589 habitants. Au total, cela fait 35 800. Nous, nous réfléchissons sur ce dossier car, avec le CGCT, nous devons aller dans ce sens, pas mal de portes ont pu être ouvertes. Pour quelle raison ? Aujourd'hui, énormément de compétences ont été transférées aux maires. Nous savons ce qui s'est passé avec la réglementation pour les chiens, la compétence a été transférée aux maires mais sans les moyens. Comment faire ? C'est au sein d'un syndicat que nous nous sommes réunis, depuis 1985, et cela fonctionne très bien. Mais avec un objectif : l'intercommunalité.]*

'Aita ato'a mātou i tāu'a-rahi-hia ia 'amui-ana'e-hia te tā'āto'ara'a. Tē parau ra te mau motu i tō rātou parau, mātou ato'a. Ia hi'ohi'o maita'i na tātou i roto i tā tātou mau collectif ia haere ana'e, tuatāpapa maita'i na i te mau rēni. Tē māramarama ra tātou i terā pō i te paraparaura'a i terā collectif n°2 i parau ai au ua tātarahia terā 450 mirioni no terā fare ma'i ? Fa'atata 4 000 hui'atira. 'Eiaha pa'i tātou e parau noa no te mau motu, tē vai ra ato'a terā pae tō mātou. [On ne tient pas compte non plus de nous, si nous devons nous regrouper tous. Les îles font état de leur situation, c'est également notre cas. Si nous examinons attentivement nos collectifs, lorsque ces derniers nous sont transmis, étudiez donc les lignes budgétaires. Vous souvenez-vous, lorsque nous avons étudié le collectif n°2, je disais que 450 millions avaient été retirés pour l'hôpital ? Presque 4 000 habitants. Ne parlons pas uniquement de la situation des îles, il y a également notre cas.]

No ni'a iho i teie parau no te communauté de communes, ia 'u i hi'o, 'aita i para maita'i, il faut e feruri ā, il faut feruri ā. Tē huanane noa ra tātou. A tu'u noa na i te intercommunalité, inter-syndicat, syndicat. Mea 'ohie roa, tē 'ohu noa ra mātou. Tē vai ra te mana i roto ia mātou. Tē parau ra ho'e papature i roto i tā mātou tā'atira'a, e tē 'oa'oa nei au, 'aita te tavana o Teva-I-Uta i 'ū nei, ua fa'atupu 'ō na ho'e horora'a no te parau o te mōrī uira EDT io mātou. Ua tūpararīhia taua 'ohipa nei i teie mahana, ua ho'i mai te mana i roto ia mātou. O tā 'u ato'a ia e 'oa'oa nei no te mea tē horo'a-noa-hia ra teie mātete i roto i teie taiete 'aita e tuatāpapara'a na roto i te parau o te tuatāpapara'a o te mātete. [Concernant cette communauté de communes, à mon sens, le projet n'est pas encore bien mûr, il faudrait réfléchir davantage, il faudrait réfléchir davantage. Nous sommes en train de nous précipiter. Pourquoi ne pas se regrouper au sein d'une intercommunalité, intersyndicat, syndicat. C'est très simple. Cela fonctionne très bien pour nous. Des compétences nous ont été dévolues. Une disposition de notre intercommunalité précise... et je suis ravi, la maire de Teva-I-Uta n'est pas là, mais elle a déposé un recours concernant l'électricité que distribue EDT chez nous. Le contrat a été annulé et nous avons récupéré cette compétence. C'est ce qui me ravit également, car ce marché a été octroyé à cette société, alors qu'aucun appel d'offres n'ait été lancé.]

Ho'e tā'atira'a, mai tā tō tātou taea'e nu'uhiva e fa'atupu ra, e 'ohipa maita'i roa, 'e'ita vau e parau, ia feruri maita'i rā no te mea, ia tūtau rātou i terā mana, e fa'anaho ato'a rātou i te parau no te arata'ira'a i te pae no te fau'fa'a. E tātarahia i roto i tā rātou 'afata 'oire, e tu'uhia i roto i terā pū o tā rātou e ha'amau ra. Terā, mea pāpū terā, 'eiaha tātou e haere na te hiti. [Une communauté, comme ce que propose notre collègue maire des Marquises, est une bonne chose, je ne dis pas le contraire, mais il convient d'examiner attentivement la situation car, lorsqu'ils demandent à ce que cette compétence leur soit accordée, ils devront également s'occuper des finances. L'argent sera retiré de la caisse des communes et ira renflouer celle de la communauté qu'ils projettent de constituer. Il n'y a aucun doute à ce sujet, ne tournons pas autour du pot.]

E, i teie po'ipo'i, ua ruru mātou i te pae o te pehu. Teie taiete SEP, 800 mirioni tārahu. Tē parau ra i teie rurura'a, i teie 'āva'e i mua e 'opanihia te SEP no te mea mea rahi te 'oire 'aita e 'aufau ra i tā rātou pehu. E 610 ti'ahapa mirioni tae mai i teie mahana. No reira, il faut tātou e hi'o maita'i, e feruri maita'i. Ia mātou iho nei, tē vai ra tā mātou fārereira'a e te tavana hau no te pae o te ture farāni e arata'i ra ia tātou e, i teie 13 e fārerei ā mātou. 'Aita mātou e nane, haere mārū noa no te mea tei roto a'ena mātou i te parau o te 'amui. Tē haere ra e 40 000 no te mea teie numera o tā 'u i horo'a, 35 000, no te matahiti 2007. I teie taime, tei ni'a i tātou i te 10 ua mara'a te toma o te ta'ata i ni'a. [Et, ce matin, nous nous sommes réunis au sujet des déchets. La SEP est endettée à hauteur de 800 millions. On disait même, au cours de cette réunion, que la SEP allait être fermée le mois prochain, étant donné que plusieurs communes ne payaient pas pour leurs déchets. Plus de 610 à la date d'aujourd'hui. Donc, nous devons être attentifs et réfléchir sérieusement. Pour notre part, une rencontre est prévue avec l'administrateur de l'État, le 13 de ce mois-ci. Nous ne nous précipitons pas, nous allons doucement car nous faisons déjà partie d'un groupement. Nous approchons les 40 000 — le chiffre que je vous avais donné, 35 000, concerne 2007, actuellement, le nombre d'habitants a augmenté de 10%.]

No reira, il faut tātou e feruri. I teie nei, tē parau maita'i ra rā te tavana o Nu'u-Hiva, tē ani ra 'ō na i terā mana no tē ha'amaita'i i te pae o te fa'ari'ira'a ratere, no te mau aroā purūmu no te

arata'ira'a i te mau ratere, e, te tahi ā, te parau no te pae o te fa'ahotura'a. Mais, ia 'u rā e hi'o, ua huanane ato'a no te mea ua haere au i terā mahana i roto i te rurura'a a te tomitera teitei, e te mau 'api parau ia o tā 'u i 'apo mai e tu'u mai i roto i te roro uira. Na na teie mau 'api parau. [Donc, nous devons réfléchir. Mais le maire de Nuku Hiva nous a bien précisé qu'il demandait à récupérer cette compétence afin d'améliorer le développement touristique, les chemins d'accès pour les touristes, ainsi que le développement économique. Mais, à mon sens, il y a précipitation également, car je me suis présenté à une réunion avec le haut-commissaire, et c'est là que j'ai obtenu ces documents et que je les ai enregistrés dans mon ordinateur. Ces documents viennent de lui.]

No reira, na tātou e hi'o. Ia 'u, 'aita vau e parau 'e'ere i te mea maita'i, mea maita'i no te mea, te parau o te pehu, 'aita vau i 'ite ua māramarama ānei te mau tavana, i te matahiti 2012, e ho'i mai terā mana i roto i te 'oire, e fa'aho'ihia mai terā mana i roto i te 'oire, 2012, 2012, compétence communale les déchets. Mai te mau pu'era'a 'ūrī, fa'aho'ihia mai 'aita e mau'ia'a. No reira, il faut tātou e feruri maita'i. Tei reira ri'i noa vau. 'Aita ia vau e parau ē... mea maita'i ato'a terā papature communauté de communes, mais, ia 'u rā e hi'o, intersyndical, mātou, mai te matahiti 1985, intercommunalité, ua 'amui mātou. E, mai tā 'u e parau ra, 40 000 ta'ata. No reira, mea maita'i. E, ia 'amui -ana'e-hia terā 40 000 ta'ata, ua riro ato'a ia i teie mahana te tahi tuha'a rahi i roto i teie fenua no Ni'a-mata'i nei. No reira mātou e feruri ra no tē haere i ni'a i terā rēni communauté de communes no tē ha'apara roa ia na terā rā, a ara maita'i, e aha pa'i tō muri. [C'est donc à nous à réfléchir. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose, c'est une bonne chose parce que, s'agissant des déchets, je ne sais pas si c'est clair pour les maires, mais, en 2012, cette compétence sera transférée aux communes. En 2012, les déchets seront de la compétence des communes. Comme la réglementation pour les chiens, il est procédé aux transferts de cette compétence, mais sans les moyens. Donc, moi, je suis resté là. Je ne dis pas que... cette communauté de communes est également intéressante mais, personnellement, nous sommes regroupés au sein d'une intersyndicale depuis 1985, intercommunalité, nous serons réunis. Et, comme je le disais, cela concerne 40 000 personnes. Donc, c'est intéressant. Et si nous regroupons ces 40 000 personnes, cela constitue une grande part au sein des Îles-du-vent. C'est la raison pour laquelle nous avons pensé aller jusqu'à constituer une communauté de communes, de sorte que le projet devienne bien mûr. Mais, attention, prenez garde à ce qu'il y a derrière.]

Mai te peu e tātarahia te pehu, 'e'ere na te 'oire e arata'i fa'ahou, na terā communauté de communes e arata'i, e tātarahia terā mana i roto i terā 'oire e i terā 'oire, e fa'aho'ihia i 'ō. Tō te tahi, tō te tahi, tō te tahi. Parau no te pape. E vaiho ato'a 'oe i terā mau mana no te mea 'aita vau i fārerei ho'ē noa a'e taima, piti taima — no teie taima ua 'ahuru paha mātou fārereira'a e te Hau Farāni e tē feruri noa ato'a ra mātou no te mea 'e'ita ato'a e nehenehe e rave mau huru compétences parce que 'e'ita e mara'a. E, te Hau Fenua, e fa'aho'i ānei 'ō na i terā mana, 'aita ato'a tātou i 'ite parce que tē vai ra te tahi mau mana, mai te peu e ani mātou, i roto i tā mātou papature, tē parau ra terā n°5, te mau 'oire o tei tā'atihia i roto ia 'Apatō'a, nehenehe rātou e fa'ahotu, e ho'o e, e ha'amaui i te tarifa o te moni i roto i tā na tuha'a 'oire. No reira, 'aita terā mana i fa'aho'ihia mai i roto ia mātou. Ia fa'aho'i-ana'e-hia mai terā mana, ua ora ia mātou. E, tē hina'aro ra mātou e fa'ahotu i terā mana ia fa'ahaere i te uira i roto i terā tuha'a 'ohipa. E riro ia 'ei turu i teie tā'atira'a tā mātou. [Si nous retirons les déchets, ce ne sera plus la commune qui gèrera, mais la communauté de communes. Les communes n'auront plus cette compétence, et cette dernière sera transférée là. Il en sera ainsi pour chaque commune. L'eau également. Vous devrez abandonner ces compétences, parce que je n'ai pas rencontré une ou deux fois les représentants de l'État, je pense que nous avons dû nous rencontrer une dizaine de fois. Et nous continuons à approfondir la réflexion, parce que nous ne pouvons pas non plus demander n'importe quelle compétence, puisque nous ne pourrions pas assumer. Et le pays, est-ce qu'il demandera à ce que cette compétence ne lui soit plus dévolue ? Nous ne le savons pas, non plus. Car, s'agissant de certaines compétences, si nous demandons à ce qu'elles nous soient dévolues, l'article 5 de notre convention précise que les communes au sein du Secosud peuvent développer, vendre et fixer une tarification sur son territoire. Donc, cette compétence ne nous a pas été transférée. Une fois que ce sera fait, ce sera à notre avantage. Et nous souhaitons exercer cette compétence afin de pouvoir distribuer l'électricité. Ainsi, cela viendra soutenir notre syndicat.]

VM

Terā noa te tahi mau ha'amāramaramara'a o tā 'u e hina'aro e horo'a. 'Aita vau e pāto'i ra, e ha'apara ri'i rā. Terā noa.

[Voilà donc quelques informations dont je souhaitais vous faire part. Je ne suis pas opposé à ce projet, mais il serait préférable qu'il murisse un peu plus. Voilà.]

M. Hirohiti Tefaarere : *Mea au roa teie mārōra'a parau, e mārōra'a parau no te ha'amāramaramara'a ia tātou e no te fa'aarara'a i tō tātou haka'iki no Nuku-Hiva e aha te mau fifi e tupu 'ananahi. Tē tātara mai ra te tavana no Tai'arapu to'o'a o te rā i te mau 'ohipa o tā rātou i ora mai tae roa mai ā i teie mahana. Mea māmaramama roa. Hina'aro noa vau e fa'atītī'aifaro i te tahi mau parau i tu'uhia mai e tō tātou tuahine o Sandra Manutahi-Levy-Agami. I roto i te 'āpo'ora'a rahi, na tātou te mana. A mero 'āpo'ora'a 'oire tātou, tavana 'oire tātou, ia haere mai tātou i 'ō nei, e mana mero no te 'āpo'ora'a rahi. E mana ia tō tātou no te paraura'a i tō tātou mau mana'o ato'a i ni'a i te mau tumu parau ato'a e tu'uhia mai ra i mua ia tātou.*

[Ce débat est très intéressant, il nous permet de nous informer et permet également de signaler au maire de Nuku Hiva les éventuels problèmes qui pourront surgir demain. Le maire de Tai'arapu ouest vient de nous expliquer ce qu'ils ont vécu jusqu'à aujourd'hui. C'était très clair. Je souhaite simplement rectifier quelques propos de notre collègue Sandra Manutahi-Levy-Agami. À l'assemblée, c'est nous qui avons l'autorité. Que nous soyons conseiller municipal ou maire, ici, il s'agit de l'autorité de représentant à l'assemblée. Nous avons donc le droit de donner notre avis sur n'importe quel dossier qui nous est transmis.]

Te uira'a : i roto pa'i i te 'āpapara'a o te parau o te orara'a o te ho'ē fenua, e aha te mea faufa'a roa a'e ? Terā te uira'a e, i roto i tā 'u tātara'a ... no reira vau, 'araua'e nei, i pi'i ai ia tātou mai te peu e hina'aro tātou e fa'ahaere i mua, e tītauhia tātou e ha'amau i te tahi ferurira'a 'āpī no teie Hau o tā tātou e hina'aro e fa'atupu no 'ananahi. Mea ta'a'ē rā te reira tumu parau. Ia haere mai tātou, e te peretiteni, i ni'a i teie mau parau e o tā tātou e tuatāpapa 'araua'e, — tē ti'aturi nei au e fa'ahope roa tātou i teie mārōra'a parau —, tē 'ite ra tātou...

[La question est celle-ci : dans la vie d'un pays, qu'est-ce qui est essentiel ? La question est là et, dans mes recherches... et c'est la raison pour laquelle, tantôt, je vous avais dit que si nous voulons progresser, nous devons réfléchir à une nouvelle conception pour cet État que nous souhaitons mettre en place pour demain, mais, ça, c'est une autre question. Si nous revenons, Monsieur le président, sur ces documents que nous étudierons tout à l'heure — j'espère que nous terminerons ce débat — nous voyons...]

Dans le rapport de la commission de contrôle budgétaire et des finances, au niveau des subventions par archipels : aux Marquises, d'août 2008 à avril 2009, seul 0,2 % de l'ensemble des 32 299 897 558 a été attribué aux Marquises, soit 61 000 074, d'août 2008 à avril 2009. De mai 2009 à décembre 2009, c'est monté à 0,5 %. O.K. ? Au niveau des communes, comme l'a dit Madame Emma Algan, quand on regarde les communes qui ont sollicité le concours financier du pays, 34 sur 48, pour un montant global de 1,520 milliard, tout juste. Les structures existent, les moyens existent, mais c'est l'incapacité de nos élus à préparer les dossiers qui conviennent pour pouvoir obtenir ce qu'ils souhaitent qui pose problème. (Réaction d'un représentant) Si, si.

Dans le dossier qui nous est proposé aujourd'hui, indépendamment de tous les arguments qui ont été développés, est-ce qu'on peut engager, aujourd'hui, l'avenir d'une population d'un archipel, pour les vingt prochaines années, par une décision que nous allons prendre ? En quoi est-ce que le maire, pour ce sujet-là, est mieux placé qu'un élu de l'assemblée ? Il est sur le terrain, mais ce n'est pas pour autant qu'il est performant en matière d'aménagement de l'espace, en matière de développement des sites touristiques, économiques. Pourquoi ? Parce que pendant tout le temps qu'il était sur le terrain, dans ce domaine précis, quel a été le bilan ?... (Réaction de quelques représentants) Mais si, il faut qu'on aborde ces sujets de discussion ! Qu'est-ce qui fait qu'il y a eu une demande forte dans ce sens ? C'est parce que les intéressés, pendant une époque, se sont sentis oubliés, délaissés. Il y a tous ces facteurs qu'il faut prendre en considération. Et nous ne pensons pas que le

texte qui nous est proposé aujourd'hui réponde à ces inquiétudes. Inquiétudes qui sont probablement et certainement fondées. Mais, le maire de Taiarapu-ouest vient de nous dire, Monsieur le président, que, pour eux... et voilà pourquoi, dans mon propos, tout à l'heure, je rappelais que le concept d'intercommunalité, de communauté de communes, était un concept que nos ancêtres avaient déjà développé, mais pas par archipel, par île, parce que dans une île, c'est facile ! Les Tuamotu : huit terres ; vous le savez, Monsieur le président, vous êtes vous-même originaire de là-bas. C'est là où on est en porte-à-faux. Et voilà, ce sont toutes ces raisons que nous mettons, pour que le débat puisse réellement s'enrichir.

Le maire de Taiarapu-ouest nous a rappelé ce que la mairesse de Teva I Uta a obtenu, dernièrement, comme belle victoire, au niveau du tribunal administratif, dans un vieux dossier qui les opposait à l'EDT au niveau de ces poursuites. Et c'est tant mieux pour les intéressés ! Là-bas, ils n'ont pas revendiqué la création d'une communauté de communes ! Ce sont toutes ces interrogations qu'on doit avoir présentes à l'esprit, Monsieur le président.

Voilà ce que je souhaitais rajouter dans le débat, sans esprit politicien, polémique. Non ! C'est un rappel. Des rappels qui me semblent nécessaires. Ça a été l'intervention de Monsieur Tony Geros, tout à l'heure. Voilà. Maintenant, continuons la discussion ! Le sénateur va certainement nous dire, pourquoi, à son niveau, il est tout à fait disposé, et pourquoi est-ce qu'il soutient à fond le projet. Et c'est tant mieux ! Ainsi, va la vie !

M. Gaston Flosse : Je regrette l'absence du président Temaru, car c'est à lui que je voudrais m'adresser, après les propos qu'il a tenus à mon encontre, et lui dire que j'ai été choqué par son intervention. Lorsqu'il laisse croire que nous soutenons, que nous avons encouragé notre collègue Benoît Kautai dans son projet de création d'une communauté de communes pour les Marquises, uniquement dans un but électoral ou du fait de son appartenance, de son apparentement, plutôt, au Tāhō'ēra'a huira'atira : ceci est absolument faux ; c'est un mensonge éhonté. À aucun moment, à aucun moment, nous avons conditionné notre soutien, le vote du Tāhō'ēra'a huira'atira à cette proposition de loi de pays, à une quelconque appartenance à notre mouvement, ou un soutien quelconque à notre mouvement. À aucun moment ! C'est un mensonge. D'ailleurs, mon collègue René Temeharo me dit : « Mais, enfin, comment peux-tu être choqué par ces propos-là, tu ne le connais pas assez ? *Ta'ata haavare teie ta'ata !* [C'est un menteur !] Comment tu peux être choqué par ça ! *Mai te reira ihoā tō na huru* [C'est sa façon d'être]. » C'est vrai, mais enfin, nous avons l'habitude de prendre les choses au sérieux.

Monsieur le président, nous soutiendrons et nous voterons ce projet. Et, dans la déclaration que j'avais faite au début de la discussion, j'avais souhaité de tous mes vœux que ce projet, qui sera le premier en Polynésie, eh bien, soit une réussite, et nous ferons tout, au niveau du gouvernement, avec nos représentants de ce gouvernement, au niveau de l'assemblée, pour que ce projet soit une réussite et un exemple à venir pour les autres communes. Le maire de Faa'a aurait déposé un projet comme celui-ci, nous l'aurions soutenu tout autant. Mais un projet d'une telle importance et d'un tel intérêt pour la population n'est pas dans le programme de Monsieur Temaru. Dès lors que ça ne rapporte pas de voix et que ça n'a pas un but électoral, ce n'est pas son objectif à lui.

Nous, nous allons soutenir ce projet. Bien sûr, qu'il y a des risques, c'est vrai, nous avons suivi avec beaucoup d'intervention, avec beaucoup d'intérêt, d'attention, l'intervention de Monsieur Geros. Bien sûr qu'il y a des risques, et notamment celui qui va consister, pour l'État, d'avoir à reprendre d'une autre main les compétences élargies qu'il a accordées au pays. Je pense qu'il faut faire confiance en nos élus des Marquises, aujourd'hui, et des autres élus municipaux, dans l'avenir, dans le cadre de création de communautés de communes, et ce sera à nous d'être vigilants, et au gouvernement également, et peut-être, comme nous l'avons fait hier — ce qui est extraordinaire ! —, l'assemblée dictant à un ministre le détail des négociations qu'il doit mener avec un partenaire. C'est une, à mon avis, immixtion totale de notre assemblée dans les affaires du gouvernement. Mais peu importe, le ministre Teva Rohfristch semblait tout à fait satisfait des conditions édictées par l'assemblée.

Donc, à nous de veiller pour qu'il n'y ait pas de dérapage dans le fonctionnement de cette communauté de communes. Mais je pense que, s'agissant de l'intérêt général, nous ne pouvons pas ne pas y participer. Et je demande à mes collègues de l'UPLD de voter cette proposition de loi du pays, de faire en sorte que cette loi du pays soit votée à l'unanimité par notre assemblée, afin d'encourager, bien sûr, les maires des îles de l'archipel des Marquises, mais tous les autres maires qui voudront également créer des communautés de communes, qu'ils sachent qu'ils ont le soutien de l'assemblée. Et puis, c'est également, à mon avis, le fait que nous soyons unanimes dans le vote de cette loi, eh bien, ce serait également une sorte d'avertissement que nous envoyons à l'État pour lui dire qu'il ne devrait pas, et qu'il n'a pas intérêt à reprendre les compétences du pays. Donc, encore une fois, je pense que ce serait vraiment aller dans le sens de l'intérêt général, qu'à l'unanimité, nous puissions voter cette loi.

Bon, je voulais intervenir également sur les déclarations, en ce qui concerne l'immigration et autres, mais enfin, je me cantonne à l'intérêt que nous portons à cette loi du pays et, encore une fois, mon souhait est que tout le monde, mais oui, puisse ensemble voter cette loi. Merci encore.

Le président : *E mana'o hope'a teie no Jacqui Drollet, ia oti, e fa'aho'i ai i roto i tō tātou fa'aterehau.* [Dernière intervention de Monsieur Jacqui Drollet, avant de passer la parole au ministre.]

M. Jacqui Drollet : *Mauruuru maita'i, e te peretiteni. Noa atu ā pa'i e mana'o hope'a, a tahi nei tō 'u mana'o a parau atu ai. Tē fa'ari'i nei au e mana'o hope'a, tē vai ra rā te tahi mau 'irava i muri, e nehenehe tātou e ho'i fa'ahou mai i ni'a i te mau 'irava.* [Je vous remercie, Monsieur le président. Bien que ce soit la dernière intervention, il s'agit là de ma première intervention. J'accepte que ce soit la dernière intervention ; puisque nous avons d'autres articles par la suite, il nous sera possible de revenir sur les articles.]

A paraparau noa ai te mau mana'o... tē vaiho nei au i teie pe'ape'a i roto i te to'ofā e tō tātou peretiteni Temaru, na rāua noa ihoā e fa'a'āfaro i te reira pe'ape'a, 'aita vau e fa'aō atu ia 'u i roto. E, mai te peu e fa'atitor'a moa teie i roto ia rāua, a tito noa atu. Ia tae ia tō tātou peretiteni i roto i teie 'āpo'ora'a rahi, na na ihoā e pāhono atu i te reira.

[Alors que les uns et les autres se sont exprimés... je me tiens à l'écart du différend entre le sénateur et notre président Temaru, qu'ils règlent leur différend eux-mêmes. Je ne vais pas m'immiscer dans leur différend. Et s'il s'agit d'un combat de coqs entre eux, ils n'ont qu'à se battre. Lorsque notre président sera parmi nous, il répondra lui-même.]

I ni'a i teie tumu parau, hina'aro nei au e fa'a'ite i tō 'u taea'e ia Benoît, 'e'ere teie fa'anahora'a i te ho'ē fa'anahora'a 'āpī, e 'ōpuara'a rā teie i roto i te ho'ē porotita hi'ora'a atea na te fenua Farāni. Tō 'u teie mana'o hohonu. Noa atu ā ua paraparau tātou i na'uanei i te parau no te GSMA, noa atu ā e tuha'a iti teie, ua riro rā te rahira'a o teie nei mau fa'aotira'a 'ei mau arata'ira'a i ferurihia e te Hau Farāni no te fa'aho'i-fa'ahou-ra'a ia i te mana i roto i tō na rima. Feruri noa tāua i te 'a'amu no te taura'a manureva no Fa'a'a e nafea 'ō ia i te fa'aho'ira'a i te mana i roto roa i tō na rima. 'Inaha, i teie mahana, 'aita tā tātou fa'ahou, toe noa mai o Mo'orea ānei e o Huahine, hape atu ai tō 'u mana'o.

[Concernant ce rapport, je souhaiterais expliquer à mon collègue Benoît que ceci n'est pas nouveau, et que c'est quelque chose qui est prévu depuis longtemps par la France. C'est ce que je pense profondément. Bien que nous ayons discuté tantôt sur le GSMA, bien que ceci ne représente pas grand chose, la majorité de ces décisions ont été calculées par la France, afin que les compétences lui reviennent. Nous n'avons qu'à regarder ce qui s'est passé pour l'aéroport de Fa'a'a et ce qu'il a fait pour récupérer cette compétence. Aujourd'hui, en effet, nous n'avons plus rien à part Mo'orea et Huahine, sauf erreur de ma part.]

I roto i teie parau no te 'amuitahira'a o te mau 'oire, fa'ari'i mai 'oe i teie mana'o, e Benoît, tē hina'aro ato'a nei te fa'aterera'a o te fenua Farāni e fa'a'ore roa i te mau tuha'a 'oire. 'Ananahi,

ho'e noa 'oire no Nuku-Hiva, 'aita e tuha'a 'oire no Hatiheu, 'aita e tuha'a 'oire no Taipivai. E fa'a'orehia. Te mana'o o te fa'aterera'a o te fenua Farāni, e fa'a'ore i te mau tuha'a 'oire, e fa'ariro noa i te ho'e motu mai te ho'e 'oire. Ua fa'ahiti mai tō tātou tavana tō Tai'arapu to'o'a o te rā i te tahi mana'o no tē fa'ahohonu ā i te ferurira'a i ni'a i teie nei 'ōpuara'a. 'Aita paha i roa'a ia tātou i te tā'āto'ara'a o te mau tuha'a e tano ia ferurihia no teie nei parau no te tā'atira'a o te mau 'oire. 'E'ere tātou i te feiā mātāmua, tē vai nei te tahi mau 'ōpuara'a mai te huru i tupu i te fenua Farāni, mea tano ato'a ia hi'opo'a e aha te vāhi 'āpī, e aha te vāhi maita'i, e aha te vāhi 'ino o tei ti'a mai mai roto mai i taua tuha'a ra.

[Concernant la communauté de communes, si vous me le permettez, Benoît, le gouvernement central projette également d'effacer complètement les communes associées. Demain, nous n'aurons plus que la commune de Nuku Hiva, les communes associées de Hatiheu et de Taipivai ne seront plus. Elles seront supprimées. L'idée du gouvernement français est de supprimer les communes associées et de faire en sorte que la commune corresponde à une île. Notre maire de Tai'arapu ouest nous a proposé d'approfondir la réflexion sur ce projet. Peut-être n'avons-nous pas pris en compte l'ensemble des éléments concernant la communauté de communes sur lesquels il conviendrait de réfléchir. Nous ne sommes pas les premiers face à cette situation. Certains projets comme celui-ci ont été menés en France, il serait donc intéressant de voir les avantages et les inconvénients.]

Ua paraparau mātou, i te pae o te mau 'oire no te pae 'apato'a o Tahiti e ua tamata vau i tē tai'o i roto i tā tātou puta CGCT i te hohonura'a o teie nei parau. 'Aita vau e tata'u fa'ahou i te parau o tā Tonyi fa'ahiti, te vāhi noa o tā 'u e māna'ona'o nei i roto i teie nei 'ōpuara'a, e fa'a'ore roa, te aura'a, e fa'a'ore roa i te mana o te mau tavana. E monohia mai teie mana e te ho'e tomite e fa'atere i te 'amuitahira'a o te mau 'oire, te peretiteni ia o teie tomite. A ta'a'e atu i te parau o te mau mana o tā na e pūpū atu i roto i te tomite, te parau no te moni o tā na e pūpū atu i roto i te tomite, e tae i te ho'e taime, 'aita e mana fa'ahou tō te mau tavana. Na mua i tē fa'a'ore i te mau tuha'a 'oire, ia oti, e 'amui i te mau 'oire e toe mai i roto i te tā'atira'a o te mau 'oire, e, na teie nei 'amuira'a e fa'atere i taua tuha'a ra, 'aita e mana fa'ahou tō te mau tavana. Tei i 'ō tō 'u mana'o, i teie taime, peneia'e tē hape ra vau.

[Nous avons discuté entre nous, les communes de la côte sud de Tahiti, et j'ai essayé de lire dans notre CGCT ce qu'il en résulte exactement. Je ne reviens pas sur les remarques que nous a faites Tony, le seul point qui m'inquiète dans ce rapport, c'est que cela signifierait que les maires n'auront plus de compétences et que ces dernières seront transférées à un organe délibérant de la communauté, le président donc de cette communauté. En plus des compétences qu'ils transféreront à cet organe, des finances qu'ils transféreront à cet organe, il arrivera un moment où les maires n'auront plus de compétences. Il s'agira en premier lieu de supprimer les communes associées, puis de regrouper les communes au sein d'une communauté, laquelle communauté sera chargée de diriger les affaires concernant son territoire. Les maires n'auront donc plus aucune compétence. C'est ce que je pense, pour l'instant, peut-être que je me trompe.]

I tā 'u rā ferurira'a, mea 'ōpuahia teie nei 'ōpuara'a e te fa'aterera'a o te fenua Farāni. I tō 'u mana'o, i tō 'u mana'o, mea 'ōpuahia. I te mea, i roto i te fa'anahora'a o teie nei tā'atira'a, tē vai nei, i te fenua Farāni i te tahi parau mana tumu maoti rā o te mau 'oire noa o tei 'ōti'a tē nehenehe e ha'amaui i teie nei tā'atira'a. A !, no tātou, ua ravehia mai te tahi 'irava ta'a'e no te paraura'a ē noa atu ā e miti, ua 'ōti'a ihoā rā. Te aura'a o teie nei parau, e tavana, nehenehe o Fatu-Hiva e ha'amaui i te tahi 'amuitahira'a e o Napuka. No te aha 'aita ? No te aha 'aita ? Ia au i te fa'anahora'a o te ture, i teie mahana, nehenehe o Fatu-Hiva e 'amui ia Napuka i roto i te ho'e tā'atira'a. 'Aita te ho'e vāhi e fa'ahapa ra ia rāua ia fa'atupu i te tahi 'amuitahira'a.

[Mais, à mon sens, ceci a été calculé par le gouvernement français. A mon sens, à mon sens, cela a été calculé. Car, dans le fonctionnement de cette communauté, il existe en France une disposition qui impose une continuité géographique pour la constitution d'une communauté. Eh bien, en ce qui nous concerne, nous avons une dérogation qui précise que la mer ne serait pas un obstacle à la continuité géographique. Cela signifie, Monsieur le maire, que Fatu-Hiva peut constituer une communauté de communes avec Napuka. Pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Parce que, conformément aux textes, aujourd'hui, Fatu Hiva peut constituer une communauté de communes avec Napuka. Rien ne les en empêche.]

I teie mahana, 'outou tei ha'amata mai, ua oti atu ra ia te parau no te fa'ata'a'ēra'a. Tei hea atu ra te Tāhō'ēra'a hui'atira i te taime i parau ai 'outou : fa'aru'e ia Tahiti, fāriu i te aro i ni'a ia Farāni. 'E'ere ānei te reira tā 'outou porotita ? 'E'ere ānei te reira o tā 'outou i ta'ita'i atu i roto i te tā'āto'ara'a o te nuna'a ? 'A !, i teie mahana, 'ōtohe ri'i 'outou : 'eiaha e fa'aru'e fa'ahou ia Tahiti, e ani rā ia Tahiti e horo'a mai i te mana, horo'a mai i te mau ta'ata e rave i te 'ohipa, horo'a mai i te mau rave'a. Mai te peu e haere tātou i te hope'ara'a o teie ferurira'a, no te aha, no te aha 'aita te motu o Tahiti e rave i te tahi tā'atira'a o te mau tavana, o te mau 'oire ? Ho'ē noa tuha'a. E aha te mana'o o Pape'ete ? E aha te mana'o o Pape'ete ? I roto i terā tā'amura'a, o Hitia'a-o-te-rā te peretiteni. Ho'ē noa tuha'a, te tā'āto'ara'a ia o te motu o Tahiti. Te reira, 'aita e miti no tē fa'ata'a'ē ia mātou, tei ni'a mātou i te rēni o te ture a Farāni.

[Aujourd'hui, vous êtes les premiers à le faire, si bien que nous n'entendons plus parler de séparation. Où était donc le Tāhō'ēra'a hui'atira lorsque vous demandiez à être séparés de Tahiti et à vous tourner vers la France ? N'est-ce pas votre ligne politique ? N'est-ce pas le message que vous avez porté au peuple ? Et voilà qu'aujourd'hui vous faites un pas en arrière : ne nous séparons plus de Tahiti mais demandons-lui de nous transférer des compétences, de nous mettre à disposition des agents, de donner des moyens. Si nous allons jusqu'au bout de la réflexion, pourquoi, pourquoi l'île de Tahiti ne se constituerait-elle pas en communauté de communes, un seul territoire ? Qu'en pensent les élus de Pape'ete ? Que pensent les élus de Pape'ete si, au sein de cette communauté, Hitia'a-o-te-rā occupe la présidence ? Un seul territoire, l'île de Tahiti. Nous ne sommes pas séparés par la mer, nous serions conformes aux dispositions françaises.]

Tē ui nei au ia tātou, e peretiteni, terā mana'o no te tā'amu roa i te fenua Nu'uhiva i ni'a ia Farāni, terā e parauhia ra e mata'eina'a, tei hea 'ō na i te vaira'a ? Tei hea 'ō na i te vaira'a ? Ua fa'aru'ehia ? 'Aita e haere fa'ahou ra i reira ? 'A !, i teie mahana, tē ho'i fa'ahou mai nei na roto i te tahi fa'anahora'a e ani i te...

[Je demande à tous, Monsieur le président, concernant la demande de rattacher directement les Marquises à la France — on a parlé de départementalisation —, qu'en est-elle ? A-t-elle été mise de côté ? Ce n'est plus ce qu'ils souhaitent ? Voilà qu'aujourd'hui ils reviennent avec une demande de...]

Nehenehe e parau i tō 'u mana'o ?... Na reira. Mauruuru, e te peretiteni. I roto i teie ferurira'a, i fa'aro'o na tātou i teie nei paripari mai roto ia rātou, i te fa'ahapara'a ia tātou, tō Tahiti, 'e'ere ānei ? E, no tō rātou riri ia Tahiti, fāriu roa i te aro i ni'a ia Farāni, haere ri'i mai teie ...

[Est-ce que je peux exprimer mon point de vue ?... Merci, Monsieur le président. Ce que je veux dire, c'est que nous avons entendu ce message venant de leur bouche. Ils nous ont critiqué, nous qui sommes de Tahiti, n'est-ce pas ? Et parce qu'ils ont été mécontents de Tahiti, ils se sont tournés vers la France, un peu comme...] (Réactions dans la salle)

Tē mau ra ia 'u i teie 'ohipa i tupu i te fenua Comores, ua na reira ato'a te fenua Farāni, ua tāpū i te fenua Comores na rōpū, ia vai farāni noa o Mayotte, ti'amā atu ai te tahi pae. Tē na reira ato'a ra paha rātou i tē feruri no teie nei mau taea'e tō tātou i te fenua Nu'uhiva. A riro rātou mai te fenua Mayotte, ia tae tātou i te ti'amāra'a. Tā tātou 'arora'a tei i 'ō. Fa'ari'i mai, fa'ari'i mai i te mana'o, 'aita vau e ani ra ia 'outou a riri mai.

[Je n'ai pas oublié ce qui s'est passé dans l'archipel des Comores, c'est ce qu'a également fait la France : elle a divisé les Comores en deux, Mayotte est restée française et l'autre partie est devenue indépendante. C'est peut-être ce qu'ils projettent de faire pour nos concitoyens des Marquises, qu'ils deviennent comme Mayotte lorsque nous serons indépendants. Notre combat, c'est cela. (Réactions dans la salle) Laissez-moi m'exprimer, je ne vous demande pas de vous fâcher après moi.]

Le président : *Fa'atura, fa'atura.* [Je vous en prie.]

Jacqui Drollet : *Fa'ari'i mai i te mana'o !* [Laissez-moi m'exprimer !]

Benoît Kautai, rapporteur, hors micro : ... *Ua mā'itihia mātou e tō mātou hui'atira* [Nous avons été élus par notre population]...

Jacqui Drollet : *E, ia mana'o 'oe ia mātou, na Farāni i mā'iti ia mātou ?* [Et, à votre avis, est-ce la France qui nous a élus ?]

I roto i teie nei mana'o, e te peretiteni... I te mea tē taehae ri'i ra te tahi pae, e ha'apoto mai au i tō 'u mana'o. (Réactions dans la salle) *A ! 'outou ana'e ia tē paraparau e o mātou, 'aita ia mātou e nehenehe e paraparau ?*

[Ce que je veux dire, Monsieur le président... Puisque je constate que certains s'excitent, je vais raccourcir mon intervention... Ah ! seuls vous avez le droit de vous exprimer et pas nous ?] (Réaction de Mme Léonie Mataoa)

Le président : *Fa'atura, fa'atura na i te mana'o o te ta'ata e tae roa i te hope'a* [Je vous prie de laissez les gens s'exprimer] parce que, si on continue comme ça, je vais éteindre le micro, on va tous parler en même temps. *Fa'atura pa'i, ia oti terā mana'o. Mai te peu e mana'o tō 'oe, e māmā Léonie, e horo'a vau i te paraparaura'a i roto ia 'oe 'araua'e.* [Laissez les gens s'exprimer. Si vous souhaitez intervenir, Léonie, je vous donnerai la parole.]

M. Gaston Flosse, hors micro : *Vaiho pa'i i tō 'u hoa ia paraparau.* [Laissez donc mon ami s'exprimer !]

Le président : *'Ē, vaiho i te hoa o te to'ofā ia paraparau. Fa'aoti i tō 'oe mana'o, e Jacqui.* [Oui, laissez l'ami du sénateur s'exprimer. Veuillez terminer, Jacqui.]

M. Jacqui Drollet : *Ua tama'ihia 'outou e Flosse. Léonie, ua tama'ihia 'oe e Flosse.* [Flosse vous grondera. Léonie, Flosse vous grondera.]

Léonie Mataoa, hors micro : *E haere atu vau e 'āpā ia 'oe !* [Je viendrai te faire une bise !]

Jacqui Drollet : (Rire) *I te hohonura'a o tō 'u mana'o, e te peretiteni, 'aita tātou i fa'ahope i tē tai'o e tē feruri i teie nei 'irava ture i ha'amanahia i roto i tō tātou fenua, mea tano paha tātou i tē hi'opo'a i teie tuha'a e te mana e vai nei i roto i teie nei mau tā'atira'a o te mau 'oire e te mana o tā te mau 'oire e horo'a nei i roto i taua tomite ra e, nafea rātou i tē fa'aho'i fa'ahou mai i teie mana, nafea rātou i tē fa'ahou mai i te faufa'a o taua 'ohipa ra mai te peu ē e 'ara'ara tō rātou mata ē ua hape. Terā te ferurira'a o tā mātou i tāpe'a mai. E, noa atu ā teie mana'o tō te mero 'āpo'ora'a rahi Gaston Flosse, ia 'u nei, na ni'a i tō 'u ti'ara'a mero i roto i te Tapura 'amuī, e fa'aea muhu 'ore noa vau, 'aita vau e pāto'i, 'aita rā vau e fa'ari'i i teie arata'ira'a no te mea 'aita ā tō tātou ferurira'a i hope atu ra i tē fa'ahohonu.*

[Je pense profondément, Monsieur le président, que nous n'avons pas mené la réflexion jusqu'au bout, concernant ce texte qui a été adopté dans notre pays. Nous devrions peut-être réfléchir sur ce point et sur les compétences dévolues à ces communautés de communes, les compétences que les communes transféreront à cette communauté. Il convient également de réfléchir sur des moyens à pouvoir mettre en place pour que les compétences leur reviennent, dans le cas où ils se rendront compte qu'ils ont fait une erreur. C'est la position que nous avons retenue et, malgré la remarque du représentant Gaston Flosse, pour ma part, en tant que membre de l'UPLD, je m'abstiendrai. Je ne m'y oppose pas, mais je n'accepte pas non plus ce projet, parce que nous n'avons pas assez approfondi notre réflexion à ce sujet.]

Mauruuru. Ia ora na. [Merci.]

Le président : Mauruuru maita'i, e Jacqui Drollet. Mono-peretiteni. [Merci, Monsieur Jacqui Drollet. Monsieur le vice-président.]

M. Édouard Fritch : *Ia mana'o vau, i ni'a iho i te hohonura'a o teie ture, ua māmarama tātou. Tā 'u e ti'aturi nei, ia mā'iti tātou i teie ture, ia au ihoā i tā te mero 'āpo'ora'a rahi Benoît Kautai i pāpa'i. Ia au i terā nau anira'a ia tauihia te i'oa o te ture, 'eiaha e tau i te i'oa o te ture, 'e'ere ? Mea tano ia fa'aea noa tātou i ni'a i teie 'ōpuara'a mai tei tātarahia i na'uanei.*

[À mon avis, sur le fond, nous avons tous compris la loi. Ce que j'espère, c'est que nous la voterons telle que le représentant Benoît Kautai l'a rédigée. Donc, sur les demandes qui ont été faites de modifier le titre, nous ne devons pas changer le titre, voyez-vous ? Nous devons maintenir ce projet tel qu'il nous l'a été présenté tantôt.]

Tā 'u e hina'aro e parau i roto i te parau no te ho'e tā'atira'a ānei e nehenehe e tupu i Raromata'i mā 'aore rā i roto i te tahi atu mau motu, no ni'a ia i te tumu o teie nei ture e ia au i te anira'a a te mau tavana no te fenua 'Enāna. Ua ani rātou ia horo'ahia i te mana i te pae no te tapiho'ora'a, les projets économiques, tā rātou ia i tītau. Te mea te reira tātou e ta'a'e ai i 'ū nei. Tē vai ra tō tātou mana'o, e hina'aro tātou, tō tātou mana'o, ia riro ia 'ei mana'o no mea mā. Terā pa'i mana'o tō Jacqui Drollet i te pae hope'a nei, 'aita vau e mana'o ra te reira te mana'o o te mau tavana no te fenua 'Enāna. Mea tano ia tāpe'a tātou i teie huru pāpa'i e, ia fa'ari'i tātou i teie ture ia au ihoā i tā na pāpa'ira'a.

[Ce que je souhaiterais dire sur une éventuelle constitution d'une communauté aux Îles-sous-le-vent, ou dans les autres îles, c'est donc par rapport à l'objet de cette loi et par rapport à la demande des maires des Marquises. Ils ont demandé que la compétence, sur le plan commercial, leur soit transférée, les projets économiques, c'est ce qu'ils ont demandé. C'est ce qui nous différencie ici. Nous avons une opinion et nous voulons que tous pensent la même chose. S'agissant de la dernière observation de Jacqui Drollet, je ne pense pas que ce soit l'avis également des maires marquisiens. Il serait souhaitable que nous maintenions cette rédaction et que nous l'acceptons telle quelle.]

I teie nei, tē pe'ape'a ri'i nei au. Ia au pa'i i terā parau ē e rave'a teie na te Hau Farāni ... Ia fa'aro'o vau i tō tātou mau mana'o, i roto i tō tātou ferurira'a, e feiā paruparu te mau tavana. A'ena ho'i te Hau Farāni i te fatura'a o te mana o te mau 'oire. Ua ani o Flosse, tē ha'amana'o ra 'outou i te matahiti 2000 ia fa'aho'i mai te Hau Farāni i taua mana ra i roto ia tātou, tō te Hau Fenua nei. 'Outou tei pāto'i ma'ita'i i terā mea. E aha te mea o tei parauhia ? Hina'aro ra o Flosse e mana 'ō na i te mau mea ato'a. I teie mahana, e fa'ariro tātou i te mana e fatuhia ra e te Hau Farāni 'ei rave'a no tē pari i tō tātou mau tavana i tō rātou paruparu. 'Ai ! 'e'ita e nehenehe e fa'ari'i. No reira o Kautai i tē riri ia 'outou.

[Ceci dit, je suis quelque peu inquiet lorsqu'on dit que ceci est un moyen pour l'État français de... A écouter les observations des uns et des autres, nous pensons que les maires sont faibles. Or, les communes faisaient déjà partie des compétences de la France. Flosse avait demandé en 2000, vous vous en rappelez, que l'État nous transfère cette compétence, au pays. C'est vous qui vous êtes bien opposés à cela. Qu'est-ce qu'on a entendu ? Que Flosse voulait détenir les compétences dans tout. Aujourd'hui, nous considérons les compétences de l'État comme moyen pour nous d'accuser nos maires de faibles. Eh ! on ne peut accepter une telle chose. C'est la raison pour laquelle Monsieur Kautai est mécontent après vous.]

SC

No te mea ia parauhia terā parau no te tavana o Fa'a'a, 'e'ita 'outou e fa'ari'i, 'e'ita 'outou e fa'ari'i, e fa'ari'i rā 'outou e parau i taua parau ra no terā mau tavana i te fenua 'Enāna. E aha tō 'outou mana'o ia rātou, e feiā poiri ?

[Parce que si c'est le maire de Fa'a'a que l'on accuse ainsi, vous ne l'accepterez pas. Vous ne l'acceptez pas, par contre, vous acceptez que l'on parle ainsi des maires marquisiens. Que croyez-vous ? Qu'ils sont des ignorants ?]

Non, 'eiaha e na reira. 'Eiaha e na reira. 'Ai !, i hemo ai te Sétill i te Hau Farāni e terā taiete Egis, no tō 'outou paruparu, e mea mā. 'Eiaha e haere mai e parau i 'ō nei ē na Farāni. Na 'outou ho'i i fa'atere mai nei te fenua ! 'Ē, pa'i ! 'Eiaha, 'outou pa'i, e maha noa matahiti, ua fa'atata tō tātou piripou i tē matara roa i teie mahana. Hōmā a'era, 'eiaha e parau na mea mā, na tavana mā, na mea !

'Aita, 'ai ! o vai ho'i te peretiteni o te Sétil i teie mau 'āva'e i ma'iri a'e nei ? 'Oia, 'oia, tē ta'a noa ra ia 'oe, 'aita vau e parau i te 'oa. E, i teie mahana, e haere mai 'outou e parau i tō 'outou paruparu e pari i ni'a iho i te mau tavana o te fenua 'Enāna. Enfin ! 'Eiaha e na reira.

[Non, ne nous comportons pas ainsi. Ne nous comportons pas ainsi. Eh ! si la Sétil nous est passée sous le nez, et que l'État ainsi que la société Égis l'ont récupérée, c'est à cause de votre faiblesse. Ne venez pas ici nous dire que c'est à cause de la France ! C'est vous qui étiez aux affaires du pays ! Oui, c'est cela ! Non, mais vous, en quatre ans seulement, et nous nous retrouvons presque nus. Enfin, chers collègues, ne venez pas dire que c'est à cause d'untel, de tel maire et de tel maire ! Non, eh ! qui donc a été président de la Sétil ces mois derniers ? Si, si, c'est bien cela, je ne citerai pas de nom. Et, aujourd'hui, vous venez faire porter le chapeau aux maires marquisiens. Enfin, n'agissons pas de la sorte.]

Non, mana'o vau, mana'o noa vau, mana'o noa vau, ia fa'atura tātou, ia fa'atura tātou, no rātou teie mana'o e, mai terā e parauhia ra, ua fārerei mātou, rātou, te mau tavana, ua ho'ē rātou i teie taime e fa'a'ite ē e nehenehe ato'a rātou e amo i tō rātou fenua, tō rātou mau 'oire. Parau mai 'outou 'e'ita e nehenehe e mutualiser no te mea e moana teie. 'Ai ! mea mā, 2007, ua nehenehe te Tavini Huira'atira e te tah e mutualiser i tā na mau pu'era'a... 'eiaha te secrétaire paha mais, conseiller juridique, ho'ē ā ho'i tō tātou conseiller juridique i terā ra mau matahiti. Hōmā a'era ! 'E'ita ia rātou e nehenehe e mutualiser ? Mea tea ia te Tavini huira'atira i te Tāhō'ēra'a huira'atira. 'Ai !

[Non, je pense, je pense seulement que nous devons accepter qu'il s'agit là de leur point de vue et, comme cela a été précisé, nous nous sommes rencontrés, et eux, les maires, sont unanimes, en ce moment même, pour montrer qu'ils sont également capables de porter leur île, leur commune. Vous dites que ce n'est pas possible de mutualiser, parce qu'il y a l'océan. Eh ! chers collègues, en 2007, le Tavini huira'atira et le Tāhō'ēra'a huira'atira ont pu mutualiser, peut-être pas les secrétaires, mais le conseiller juridique. Nous avons le même conseiller juridique, ces années-là. Bon sang ! Pourquoi ne pourraient-ils pas mutualiser ?... alors que le Tavini huira'atira et le Tāhō'ēra'a huira'atira sont très éloignés. Eh !]

Non, je crois que vous êtes en train de raisonner par rapport à vos problèmes. C'est vrai qu'on a des problèmes, ici. Si il n'y aura pas de communautés de communes sur Tahiti, pourquoi ? Parce que les maires n'en voudront pas ! Parce que Faa'a ne va jamais se mettre avec Pirae ! 'Ē, pa'i, non mais, 'eiaha pa'i e parau i te parau tano 'ore, 'eiaha pa'i e parau i te parau tano 'ore, e Raapoto. 'Ai ! terā pa'i parau e parauhia ra, mutualiser, 'e'ita 'outou e nehenehe e rave no tō 'outou te'ote'o poihi. O rātou, ua nehenehe rātou e fa'ahae'a i tō rātou riri i te tahi e i te tahi, hina'aro rātou e patu i tō rātou fenua, no te aha tātou e haere ai e pātō'i i terā 'ōpuara'a ? E 'ōpuara'a nehenehe roa terā, te tāhō'ēra'a, tāhō'ēra'a rātou i tō rātou puai e, tātou i 'ū nei, āmahamaha noa tātou, pararī noa tātou, 'aita e 'ohipa maita'i. Tauturu i terā, ia riro 'ei hoho'a na tātou, na tātou pauroa. E, 'eiaha e haere mai e parau ē il n'y aura plus de sections de communes, na vai tenā ha'avare tā 'outou ? Na vai tenā ha'avare tā 'outou ? Mea 'ite a'e 'outou i te Farāni. Na Drollet e haere mai e parau i 'ō nei i te fa'aotira'a a te tomitera teitei. Non mais, enfin, je rêve ! No te mea e vahine farāni tā 'oe, ua 'ite ia 'oe i te mana'o o te Farāni ? Non, mais, attends ! E hōmā a'era ! 'Ai ! mā'iti ana'e. Peretiteni, mā'iti, mea hau a'e no tātou. Mauruuru.

[Oui, non mais, ne dites pas des choses insensées, ne dites pas des choses insensées, Raapoto ! Quand on parle de mutualiser, vous ne pourrez pas le faire à cause de votre arrogance et de votre ignorance. Eux, ils ont pu mettre de côté leurs rancunes, ils ont voulu bâtir leur île, pourquoi allons-nous nous opposer à ce projet ? C'est un très beau projet, s'unir, unir leurs forces et, nous, ici, nous sommes toujours en désaccord ; lorsque nous nous unissons nous nous divisons toujours, des bons à rien ! Aidons-les plutôt, qu'ils deviennent des exemples pour nous, pour nous tous. Et ne venez pas dire qu'il n'y aura plus de sections de communes, qui vous a dit ce mensonge ? Qui vous a dit ce mensonge ? Vous savez mieux que les Français ! C'est Monsieur Drollet qui va nous dire la décision du haut-commissaire ! Non, mais, enfin, je rêve ! Parce que votre épouse est française, vous savez ce que pensent les Français ? Non, mais, attends ! Enfin, chers collègues ! Eh ! Passons au vote. Monsieur le président, passons au vote, ce serait préférable pour nous tous. Merci.]

Le président : *'Ē, tē haere ra tātou i mua. Ho'ē ti'aturira'a, mea maita'i 'aita tātou e hape ra i roto i teie fa'ananahora'a. E te 'auvaha [Oui, nous avançons dans nos travaux. Espérons simplement que nous ne sommes pas dans l'erreur. Monsieur le rapporteur], Monsieur le rapporteur.*

Nous passons à la proposition de la loi du pays. Article LP1.

— Cf. annexe —

Article LP1. -

Le président : *Tē paraparau ra tatou [La discussion est ouverte].*

M. Hirohiti Tefaarere : *'Aita vau i hina'aro e paraparau i ni'a i teie tumu parau, i terā rā fa'ahitira'a tō tātou mono-peretiteni na roto i te parau ho'ata i teie parau, e i te mea ho'i ē i te rurura'a i ma'iri a'e nei, 'aita te to'ofā i 'ū nei, i te fāreireira'a māua te to'ofā, ua fa'aha'amana'o vau ia na i teie 'ohipa, i ni'a pa'i i teie taura'a manureva no Tahiti-Fa'a'a. 'Aita vau i hina'aro e paraparau, i te fa'ahitira'ahia rā, e paraparau vau no te mea ua 'ite au te to'ofā, ua 'aro 'ō ia ia fatu roa tātou i te taura'a manureva, 'eiaha te mana tī'a'au noa, ia fatu roa rā tātou i te taura'a manureva. E, i teie mahana, tē 'ite nei tātou i te tumu mau i ha'a ai te pū a te Hau Farāni e tī'a'au nei i te parau o te mau manureva, aviation civile, CDC, na roto i teie taiete 'āma'a, Égis. E tai'o atu vau i teie nota.*

[Je ne souhaitais pas intervenir sur ce rapport, mais vu que notre vice-président a souligné ce point dans la plaisanterie, et vu que lors de notre précédente réunion, le sénateur n'était pas ici — lorsque je l'ai rencontré, je lui ai rappelé cette affaire, celle qui concerne l'aéroport de Tahiti-Fa'a'a. Je ne voulais pas prendre la parole, mais comme cela a été soulevé, je me permets d'intervenir parce que je sais que le sénateur s'est battu pour que nous soyons propriétaire de l'aéroport, pas uniquement de simples gestionnaires, mais le propriétaire de l'aéroport. Et, aujourd'hui, nous voyons la véritable raison de l'intervention de l'aviation civile, CDC, par le biais de l'Égis. Je vous lis la note.]

Monsieur le sénateur, je vais lire, en français, les initiatives de l'État, à travers la direction générale de l'aviation civile.

Objet : Création d'une redevance océanique, au 1^{er} janvier 2010, dans les espaces aériens outre-mer gérés par la France.

Contexte : Dans les espaces aériens outre-mer gérés par la France, seule une fraction des coûts de navigation aérienne est recouvrée par redevance auprès des usagers, alors qu'en France métropolitaine, les coûts des services payants sont recouverts en intégralité, grâce à la redevance de route et à la redevance aux services terminaux de la circulation aérienne, RSTCA. Cette différence est principalement due à l'absence de redevance de route, outre-mer, sachant que cette redevance de route, en métropole, représente environ 80 % des recettes.

Champ d'application — c'est une note de la DGAC. (Montrant le document) Afin d'augmenter le recouvrement du coût des services de navigation aérienne, outre-mer, la DGAC met en œuvre une nouvelle redevance, dites « redevance océanique », à compter du 1^{er} janvier 2010. Elle permettra notamment de rémunérer les services rendus en route. Cette redevance sera applicable dans les espaces aériens, outre-mer, dont la gestion a été confiée à la France par l'OACI, à savoir, en Polynésie française, FIR Tahiti, en Guyane, FIR Rochambeau, ainsi qu'au voisinage de la Réunion, des Antilles et de la Nouvelle-Calédonie.

Il faut noter que des exonérations seront à l'étude, notamment en ce qui concerne les vols inter-îles dans les collectivités d'outre-mer. De même, les vols entre la Polynésie française et la métropole bénéficieront d'un tarif réduit. Enfin, pour limiter l'impact de cette nouvelle redevance sur les compagnies qui desservent l'outre-mer, il est prévu d'appliquer également, au 1^{er} janvier 2010, une baisse du taux unitaire de la RSTCA outre-mer.

Pour ATN, le coût envisagé serait de l'ordre de 1, 5 million d'euros par an. Quelle va être la conséquence, Monsieur le sénateur ? On comprend mieux tout le cinéma qui a eu lieu, dernièrement, au niveau de l'aéroport. C'est que les compagnies aériennes internationales qui desservent notre pays, avec cette redevance, vont partir ! Et le développement du tourisme ne se fera plus ! On comprend mieux, aujourd'hui, pourquoi Monsieur Christian Vernaudo, pourquoi Monsieur Periou abandonnent leur fonction. Tout est lié ! Je ne voulais pas intervenir, je voulais faire une intervention particulière là-dessus. Mais, du fait que le vice-président a dévié un peu, donc, je me permets de dévier également pour dire : « Voilà, voilà ce qui nous attend », c'est même pas ce qui nous attend : voilà ce qui est devant nous, aujourd'hui ! Et, ça, c'est grave, c'est inadmissible ! On comprend la démission du Président du pays — je dis bien : du Président du pays —, pas du vice-président, mais du Président du pays, sur ce dossier. On comprend bien des choses aujourd'hui ; on a là la démonstration concrète de ce qui explique les opérations qui se sont déroulées ces temps derniers. Et, ça, on ne peut pas l'accepter.

Merci, Monsieur le président, de m'avoir laissé le temps de lire cette note, d'expliquer...

M. Antony Geros : Alors, je vais rassurer notre collègue Kautai : Monsieur le représentant, on ne va pas voter contre ; je n'ai pas dit qu'on allait voter pour. (Rires sur les bancs du Tāhō'ēra'a huirā'atira.) Donc, déjà, là, on progresse, n'est-ce pas, dans notre positionnement. C'est peut-être consécutif au fait que je viens de sortir et revenir en même temps que Sandra, mais en tous les cas, n'y voyez pas... Voilà. (Rires dans la salle)

Donc, je voulais revenir au texte pour dire tout simplement qu'on a besoin d'éclaircissements, Monsieur le vice-président. On engage les communes... Je suis toujours dans l'esprit qu'il s'agit d'un texte de portée générale, je ne veux absolument pas parler du cas des Marquises, je parle de l'ensemble des communautés de communes qui vont se mettre en œuvre sur la base du texte qu'on va prendre, aujourd'hui.

Donc, pour dire tout simplement qu'on manque de lisibilité sur les implications qui risquent d'être autant de préoccupations, lorsqu'on va mettre en pratique le texte. Quand on parle, par exemple, de transfert, des moyens nécessaires aux communes pour élaborer les projets de développement économique, c'est à la fois précis et à la fois vague !... Un projet économique, ça peut être, par exemple, comme un *fare pote'e* [une maison de type traditionnel], dont on a discuté en CCBF, de 400 000 francs, comme un palais des congrès, comme on souhaite mettre en œuvre, comme on souhaite construire, ici, en Polynésie. Donc, en fait, on implique un certain nombre de maires dans quelque chose qui risque, demain, de les dépasser, si tant est qu'on ne donne pas de la visibilité, de la clarté au texte qu'on met en œuvre.

J'ai l'impression que la rédaction est trop vague ! C'est vrai que ça peut permettre à celui qui est porteur de la loi de pays de dormir tranquillement, ce soir, puisque sa loi a été adoptée. Mais, lorsqu'on va mettre en œuvre le dispositif — parce que si on prend des lois de pays, on prend des décisions, c'est bien pour que, demain, on les applique !... L'adjonction du concours financier, ça ne me gêne pas, si on s'arrête à la DDC, parce qu'on effectue déjà le concours financier aux communes à travers la DDC. Encore faut-il qu'une loi de pays vienne confirmer le nouveau cadre ! Bon, c'est en route, c'est dans les tuyaux, on va dire.

L'autonomie financière de ces communautés de communes — donc, là, on va parler de transfert de fiscalité — nécessite la mise en œuvre d'un engagement fort du pays à dire, par exemple, que dans ces communautés de communes, la propriété bâtie — qui n'est pas encore perçue, s'agissant des Marquises — va devoir être perçue par ces et cette communauté de communes, pour assurer une certaine autonomie financière. Et, là, il faut une loi de pays pour, donc, transférer cette compétence fiscale, afin de leur donner l'autonomie financière ! Parce que, comme je le disais, tout à l'heure, autant au niveau du fonds d'intercommunalité, qui va être prélevé sur la dotation d'équipement, et autant au niveau du FIP, qui va être redécoupé davantage, on sait très bien qu'à un moment donné, les

communes qui ne sont en communauté de communes, et elles-mêmes qui le sont, vont se poser la question de savoir, en comité des finances locales : « Hé, comment on va régler le problème, là ? On est en train de redécouper à notre détriment le même gâteau ! » Donc, la porte de sortie, c'est cette autonomie fiscale qu'il faut donner à ces — je suis désolé — à ces nouveaux outils, si on pense qu'une communauté de communes, c'est un nouvel outil. Moi, je dis que ce n'est pas un nouvel outil ! Absolument pas ! C'est une nouvelle commune, une communauté de commune. On commence à se mettre ensemble pour, demain, devenir une grande commune, une seule et même commune. C'est comme ça qu'il faut raisonner, en communauté de communes : on construit ensemble, parce que c'est irréversible, on fait tout ensemble. Et, donc, au bout du chemin, il faut savoir que, quand on va arriver au bout, on n'aura plus besoin d'être divisés — un peu comme les communes associées, aujourd'hui : une fois qu'on s'est bien associés, c'est fini, on fait une seule et même commune, une grande commune ! C'est exactement l'état d'esprit qu'il faut avoir dans une communauté de communes, parce qu'il s'agit bien de transférer des compétences. Dans un syndicat intercommunal, ce n'est pas la même chose. On met en place des moyens pour assurer, ensemble, un même service ; c'est différent ! Quand on n'est plus d'accord, on se sépare, on appelle un juge ; il liquide la communauté, comme dans une union libre, ou bien comme dans un mariage. On liquide ! Mais, dans une communauté de communes, c'est pas le cas, c'est irréversible ! Tu ne peux plus liquider !

Donc, c'est la raison pour laquelle l'engagement que le maire d'aujourd'hui prend pour une communauté de communes, il faut qu'il le fasse dans l'objectif d'accepter que, demain, on soit une seule et grande commune. Et c'est pour ça que je disais : le texte fondateur a bien donné à la continuité territoriale l'essence même de l'existence d'une communauté de communes. Et, aujourd'hui, cet esprit est dévoyé par l'espace maritime qu'il y a entre. Jamais, jamais, Hiva Oa ne sera Nuku Hiva ! Jamais Nuku Hiva ne sera Fatu Hiva !... comme jamais la Polynésie ne peut être la France ; ni la France, la Polynésie ! Donc, c'est la raison pour laquelle il faut savoir, exactement... Il ne faut pas utiliser les outils, comme ça, parce que le texte l'a prévu, donc on dit : c'est bien, on a eu des soucis avec le syndicat intercommunal, donc on regarde le texte prévu à une communauté de communes : allez hop, on saute dessus !... Non ! Il faut voir dans quelles conditions cette communauté de communes a été créée. C'est la raison pour laquelle j'aurais préféré, moi, qu'on fasse évoluer notre code des communes, pour savoir exactement ce que veulent les maires des archipels, pour leur créer une intercommunalité qui leur permette de réaliser ce qu'ils veulent, et non pas d'étendre quelque chose qui a été pensé par des gens qui ne connaissent pas la Polynésie, afin de s'obliger à se contorsionner pour que la mise en œuvre de ce dispositif puisse répondre aux dispositions législatives et réglementaires, même si ça ne répond pas tout à fait aux attentes des maires de ces communes.

Donc, c'était le point sur lequel je voulais insister, Monsieur le président... Monsieur le vice-président, et vous dire également que la rédaction de l'article 1^{er}, à part le transfert de la compétence qui demande plus de lisibilité, me semble tout à fait superfétatoire, parce que le concours financier, on l'a déjà — toutes les semaines on nous casse les pieds à nous réunir pour contrôler ce que la DDC subventionne aux communes —, donc, on l'a déjà, ils peuvent l'avoir tout de suite !

Ensuite, le transfert des documents, vous pouvez faire un effort, faut pas les embêter avec une loi de pays : ils demandent, vous donnez ! C'est quoi ce gouvernement-là qui refuse de donner des informations aux maires ? (Réactions dans la salle) Et, enfin, et enfin, le dernier point, c'est la mise à disposition de la commune du personnel. Alors, là ! je ne vais, je ne vais vous poser la question qui dérange, mais vous savez y faire, Monsieur le vice-président, vous-même, en matière de mise à disposition du personnel aux communes. Quand même ! N'obligez pas les maires de la communauté de communes à réécrire, encore, dans une loi de pays qui n'a pas lieu d'être, une phrase qui permettra au pays de transférer du personnel et des agents techniques aux communautés de communes, alors que la loi organique, dans son article 54, le prévoit déjà !

Donc, c'est pour ça, pour l'article 1^{er}, c'est dommage, mais, pour moi, à part le transfert de la compétence, qui mérite, comme je disais, plus de précisions, de lisibilité et de détails, le reste, pour moi, c'est superfétatoire.

Mme Emma Algan : Monsieur le président. Je sais que, nous savons tous, hein, que Monsieur Geros parle très fort, et d'autres collègues de l'UPLD. Et, donc, Monsieur le vice-président ne répond qu'aux collègues de l'UPLD ! (Réaction de M. Édouard Fritch) Voilà. Donc, je reprends la parole, parce que je n'ai pas eu de réponse... Alors, il faut peut-être que je crie encore plus ! (M. Antony Geros, hors micro : « Parle plus fort, jalouse ! ») Non, non mais, c'est juste... je suis jalouse, c'est vrai, mais je crois qu'il passe outre ; son attention est seulement portée là-bas (Désignant les bancs de l'UPLD) parce que, c'est vrai, il y a des interventions assez vives, hein !

Mais, Monsieur le vice-président, je veux vraiment avoir mes réponses aux questions et, notamment... et je vais vous les citer rapidement, pour ne pas perdre de temps... Les maires avaient demandé la mise en place d'un guichet unique, et parce qu'ils sont conscients d'avoir des difficultés pour consommer les crédits. Et j'ai rappelé que, l'année dernière, il y avait des crédits, au FIP, de 7 à 8 milliards, au niveau investissement. Parce que c'est aussi un petit peu ce manque qui motiverait la mise en place, la proposition de ce texte. Et puis, deuxième point, c'est par rapport à la mise en œuvre effective de ce texte, compte tenu des déclarations faites par Monsieur le Président de la Polynésie française, hier, en termes de réduction des moyens, et notamment réduction des transferts — qui dit « transfert » dit « subvention » — de moins de 10 % ; réduction en termes de moyens humains, de personnel, 3 % par an. Alors, dans ce texte, l'auteur demande — enfin, propose — la mise à disposition par le pays, à la fois des moyens financiers, à la fois des moyens humains. Donc, ma question est : est-ce que vous êtes optimiste sur la mise en œuvre effective de ce texte ? Parce que si ça reste dans le tiroir, je ne vais pas voter ! Par contre, si effectivement, vous allez véritablement mettre en œuvre ce texte-là, et donner véritablement espoir à la communauté des communes des Marquises, ça vaut le coup de faire un essai, enfin, un essai, de faire une expérimentation. Voilà. Un projet pilote, comme disait ma collègue Béatrice Vernaudeau dans l'intervention lue par Monsieur Teikinui Porlier.

Ensuite, c'est vrai que, dans l'article 1^{er}, je rejoins l'intervention de Monsieur Geros, et je parlais également tantôt de petits carrés de compétence — c'est comme ça que j'ai compris, hein, dans l'intervention de Monsieur le rapporteur. Il ne demanderait pas beaucoup, c'est, exemple de développement économique, les aider à tracer des sentiers de randonnées touristiques, ou de nettoyer, peut-être, les vestiges, hein, touristiques. Bon, c'est là où je me suis posée la question : est-ce qu'il faut vraiment une loi de pays, pour ça ? Et, dans l'article 1^{er}, c'est vrai que le terme est quand même très très large, on va dire, générique. Est-ce qu'il ne vaut mieux pas préciser, apporter un peu plus de précisions, même si vous pensez rentrer dans les détails, confirmer ce partenariat entre la communauté des communes et la Polynésie par convention. Voilà.

S'il vous plaît, Monsieur le vice-président, merci de répondre à mes questions. Merci.

M. Gaston Flosse : Je voudrais dire à notre collègue, Hiro Tefaarere, que nous nous associons aux protestations qu'il vient de formuler à l'encontre de cet acte de l'État, un acte de violation de notre autonomie fiscale. (M. Hirohiti Tefaarere, hors micro : « Je viens d'avoir la note. ») Vous avez tout à fait raison de protester, et nous protestons avec vous. Cependant, avez-vous déposé un recours devant les tribunaux pour demander l'annulation de cet acte ? (M. Hirohiti Tefaarere, hors micro : « Je viens d'avoir la note ! ») Mais cet arrêté date du 10 février, me semble-t-il ! Vous auriez eu le temps de déposer un recours. (M. Hirohiti Tefaarere, hors micro : « Je ne l'ai eu en ma possession que la semaine dernière. ») Oui, mais enfin, la présidence de l'assemblée l'a peut-être déjà eu. Ne pensez-vous pas qu'un texte comme celui-là, et une plainte contre ce texte-là, seraient plus importante que contre quelques sushis ? (Rires dans la salle) À mon avis, hein ! À mon avis, à mon avis... (Rires dans la salle) Or, ce texte a été rendu applicable depuis le 10 février : aucune réaction de votre part ! Comme quoi, seules les actions politiciennes intéressent certains — je ne dis pas vous —, intéressent certains.

Monsieur Geros, encore une fois, nous pouvons partager vos craintes, mais disons que c'est un premier pas que nous faisons dans ce domaine de la création de communautés de communes. Peut-être que ce texte n'est pas parfait, mais encourageons la création de cette communauté de communes, et puis nous aurons toujours la possibilité, dans l'avenir, d'améliorer cet outil que nous mettons à la

disposition des communes. Et d'autant que la mise en application, l'exercice de cet outil, dans une commune éloignée, dans cet archipel éloigné des Marquises, ne sera pas une chose aisée. Mais ce sera en tous les cas une expérience que nous tenterons. Tentons-la, ensemble !

Mais c'est déjà un premier pas, en s'abstenant, mais ce serait quand même mieux si ensemble, l'assemblée, à l'unanimité, votait ce texte. Et je demande encore une fois, et j'interviens encore une fois auprès de mes collègues de l'UPLD pour leur demander de, tous, à l'unanimité... encourageons la création de cette communauté de communes ; encourageons notre ami, Benoît Kautai.

Le président : Monsieur le vice-président, je vous demanderai un peu de galanterie. Veuillez répondre à cette dame ! (Désignant Madame Emma Algan)

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, oui, je voudrais donc remercier les représentants pour l'intervenant, et dire à Madame Algan... Donc, la première question portait sur la mise en place d'un guichet unique. Pour ce qui concerne ce projet de loi, il n'y a pas de problèmes de guichet unique, pour l'heure. Nous parlons de compétences du pays qui vont être, en partie, en effet, dévolues à cette communauté de communes mais, pour l'heure, il n'est pas question de faire appel à quelque guichet que ce soit. Ce seront des conventions qui seront passées, en effet, entre le pays et les communes, et dans ces conventions seront citées les interventions des services, tel que l'ont demandé les communes des Marquises. Donc, le guichet unique, bon, vous le retrouvez, par exemple, pour les instructions des dossiers pour le contrat de projets, puisqu'il y a, derrière, plusieurs sources de financement. Donc, en effet, les maires ont demandé à ce qu'on facilite l'accès, pour l'instruction des dossiers, que l'on facilite l'accès aux procédures.

Oui, non mais... le montage, ce sont les communes elles-mêmes qui s'organisent. Oui. Enfin, pour le moment, en tous les cas, il n'est pas prévu d'installer un guichet unique, dans le cadre des transferts de tout ou partie des compétences qui sont prévus, ici, dans la loi. La mise en œuvre effective du texte, alors que le Président du pays vient en effet d'annoncer des réductions de moyens, moyens financiers, moyens humains, réduction des transferts : bon, vous avez bien compris que, si l'on veut sauver le pays, je crois qu'il faut passer par cela, d'abord, mais ceci ne veut pas dire, non plus, que nous fermons la porte à toute assistance, à tout accompagnement des communes.

Au sein de la DDC, je vais en effet, dès l'année prochaine, demander à renforcer les équipes de la DDC, de façon à ce qu'elles puissent mieux accompagner les maires des communes. Et dans le cadre du transfert de certaines de ces compétences, il est prévu, derrière, une loi qui va nous arriver, ici, qui mettra en place les moyens, en tous les cas le cadre des possibilités, pour le pays, de transférer certaines techniques, certaines personnes, ou mettre certaines personnes à la disposition des communes pour la réalisation de ces compétences.

Oui, alors, comme vous dites, je crois que c'est un peu la conception qui est... ce projet n'est... cette proposition n'est pas un projet de loi, écrit par le gouvernement ; c'est une proposition de loi d'un représentant. Donc, si vous voyez apparaître, ici, des choses qui sont le fruit de la réflexion de l'auteur ou des auteurs de la proposition de loi, ne me... oui, non mais, Monsieur Geros, ne m'accusez pas de faire de la rétention de documents ou d'informations vis-à-vis de ces personnes ! Si les maires des communes estiment qu'ils ont besoin de ces documents, et que ce besoin doit être transcrit au niveau de la loi, faites diligence à... C'est peut-être la différence qu'il y a entre votre position et la nôtre. (Intervention inaudible) Ouais. Tant que ce n'est pas illégal, moi je laisse passer. Vous, vous ne voulez pas passer du tout, et vous tentez... Vous avez une tentation terrible de vouloir critiquer en mettant sur le dos des autres ce qui a été fait par d'autres. (Réactions sur les bancs de l'UPLD) Non, je crois qu'il faut respecter, il faut respecter... Monsieur Raapoto, il n'y a pas d'éducation ici. On parle de...(Rire) Non, ce texte, c'est tel que l'a souhaité, que l'ont souhaité les rédacteurs de cette loi. Je pense que ça ne mettra pas en péril la loi que de laisser ces auteurs manifester leur vision des modalités à mettre en place pour le transfert de ces compétences.

Alors, c'est vrai, Madame Algan, on va au-devant de baisses importantes des moyens. Vous savez, moi-même, je me suis inquiété publiquement sur les moyens de la DDC pour l'année prochaine, parce que le seul réconfort, le seul réconfort, et si vous avez entendu le Président répondre à la question de Monsieur Teiki Porlier, je crois, le seul réconfort pour ces communes, ce sera, malgré tout, le rapatriement des taxes parafiscales au sein du budget, qui va permettre l'année prochaine d'augmenter l'assiette de prélèvement du FIP. N'est-ce pas ? J'espère que l'UPLD nous applaudira et votera pour, parce que c'est vraiment, là, justice qui est rendue aux communes.

Monsieur Geros, je pense que, parce que j'ai vraiment envie de tenter le tout pour le tout pour que vous votiez pour cette loi... (Intervention dans la salle) Non, mais ce sont les conventions qui préciseront, dans un deuxième temps, les modalités à mettre en place pour le transfert effectif des parties de compétences, comme vous l'avez souhaité, comme l'ont souhaité les maires. Les discussions, actuellement, sont en cours, entre la vice-présidence, les différents ministères concernés sur les demandes qui ont été formulées par les maires de communes.

Vous avez, je pense, été destinataires des statuts de la communauté des communes des Marquises... vous n'avez pas eu le statut ?... Sous réserve de l'accord de Monsieur Kautai, je crois que c'est intéressant aussi que vous preniez compte de ce document, puisqu'au sein de ce document où il est défini pratiquement, où la communauté de communes manifeste et détermine sa vision des compétences demandées au pays, vous allez voir que c'est assez détaillé, au niveau du développement économique, au niveau pour ce qui concerne les compétences optionnelles sur la protection et la mise en valeur de l'environnement. Donc, les auteurs nous ont fait parvenir leurs souhaits, leurs vœux, que nous traduisons aujourd'hui comme plans d'actions, au niveau des différents ministères, pour savoir qu'est-ce qui est transférable et quels sont les moyens qui peuvent être mis en place pour que ce transfert se passe dans de bonnes conditions — et lorsque je dis « moyens », les moyens financiers, les moyens humains, puisque vous savez que, dans les communes des Marquises, nous avons du personnel, des services qui existent — et, à mon fort étonnement, les services qui sont présents dans les îles des Marquises, en fin de compte, ne rechignent pas, à la limite, de pouvoir travailler demain avec les maires des communes, de pouvoir avoir sur place des guides qui vont les accompagner, qui vont veiller à la bonne exécution des missions que leur confiera la communauté de communes, en accord avec le pays.

Donc, moi je pense qu'on va... moi je suis persuadé, comme l'a souhaité le sénateur tout à l'heure, je suis persuadé que ça va réussir. Pourquoi ça ne réussirait pas ? À partir du moment où les maires ont tous ensemble manifesté la même volonté, c'est au pays, maintenant, c'est à nous de travailler, au niveau des ministères, de façon à ce que cela puisse réussir, comme on a tenté de le faire, avant 2004, avec les services du pays et la déconcentration administrative. C'est dommage que cette expérience ait été arrêtée, mais, en fin de compte, c'est une autre façon en effet d'y venir, mais avec un accompagnement direct, sur le terrain, au travers de la présence de la communauté de communes et des maires de chacune de ces îles. Voilà.

C'est un peu comme ça que je vois les choses, mais — nous en discuterons avec Monsieur Kautai —, mais je pense qu'en effet vous aurez peut-être besoin d'un peu plus de précisions sur cette volonté des maires, sur leur vision de ces transferts de compétences. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, toutes nos discussions n'ont pas tourné autour du problème d'argent, de transferts financiers, mais réellement de donner la capacité aux maires, et surtout les moyens humains et autres, de pouvoir participer directement au développement de leur communauté. Voilà. Donc, je crois qu'il y a vraiment quelque chose, là, à exploiter, et une bonne expérience à mener ensemble.

Sur le problème de la ... deux ou trois fois, Monsieur Geros est revenu là-dessus. Je crois qu'il ne faut pas essayer de trouver une cohérence au travers du problème géographique des îles Marquises. C'est vrai que ce fut ma première réaction : comment constituer une communauté de communes, alors qu'il y a l'océan qui sépare ces communes ? Mais je crois que la vision des Marquisiens est tout autre, et ceci m'a fait comprendre pourquoi... Lorsque l'on se renseigne sur les

communautés de communes, En métropole, par exemple, vous avez des communes, toutes proches, qui ne peuvent et qui ne veulent pas se mettre en communauté de communes, parce qu'en fin de compte, ça va complètement au-delà. C'est un problème culturel ; c'est une cohésion beaucoup plus large, une cohésion de portée territoriale. C'est la culture, c'est cette recherche de la solidarité qui fait qu'aujourd'hui ces six maires mettent de côté ce qui les sépare pour essayer de se mettre ensemble, de se renforcer, non pas pour venir à Tahiti faire du grabuge, mais pour mieux réussir leur développement avec les moyens qu'ils ont. Voilà.

Je crois que c'est cette cohésion, que j'appellerais une cohésion plus territoriale, des îles Marquises, qui fait qu'aujourd'hui ils veulent garantir leur succès au travers de la constitution de cette communauté. Voilà, Monsieur le président, avant le vote.

Mme Maina Sage : Bien évidemment, on ne peut qu'encourager et féliciter cette initiative qui vient des maires, et qui sont tous unis. Et c'est vrai que c'est assez remarquable, peut-être encore plus dans le contexte actuel, de voir, vraiment, ce regroupement des idées et des forces. Néanmoins, dans la forme, le sénateur l'a dit précédemment, c'est vrai que tout n'est peut-être pas parfait, il y a des améliorations à apporter, mais plus que des améliorations, je pense qu'il y a des craintes qui sont fondées par rapport à la rédaction de ce texte, et moi j'ai deux interrogations sur ce premier article. Le premier point, c'est essentiellement sur cette contradiction, quelque part, entre la transposition qu'on fait, là, de l'article 43 du statut et l'article 54. L'article 43 nous dit que l'on peut soutenir, venir soutenir les communes, les aider, finalement, à intervenir dans certains champs, dans certains domaines d'activités, et cela induit — là, je reprends l'alinéa 2 — « sous réserve du transfert des moyens nécessaires ».

Moi, à la lecture de cet article, j'ai le sentiment, quand même, à moins qu'il y ait d'autres interprétations, mais que le transfert des moyens, il est, il est, il est, comment dire, obligatoire, il va de fait. Et donc, moi, je... bon, c'est le statut, hein, on l'a voté, c'est celui qu'on a, on fait avec. Mais là où je comprends moins, c'est qu'effectivement, l'article 54, lui, parle de la possibilité pour le pays, finalement, d'intervenir financièrement. Alors, j'aurais pensé, moi, que cette loi de pays allait un peu clarifier ces deux différences d'intervention. Et mon souci, très honnêtement, sur cet article 1^{er}, c'est qu'on intègre les deux.

Alors, au deuxième alinéa, on dit : « Le transfert des moyens nécessaires (...) est subordonné à la constitution de la communauté de communes. » Donc, là, en clair, moi, si l'article premier s'arrêtait là, ça serait clair. C'est-à-dire que c'est de fait, et ça suit bien l'article 43. Et c'est ma question aujourd'hui, Monsieur le vice-président, peut-être que vous pourrez nous éclairer : je me demande en fait pourquoi on vient rajouter à ces deux premiers alinéas un autre volet qui explique que, là, on dit exactement le contraire de l'article précédent, de l'alinéa précédent. On dit, là, que c'est à la demande de la communauté de communes que le pays pourrait éventuellement apporter son concours financier. Personnellement, sur ce plan du financement, je suis vraiment gênée par la rédaction, je vous le dis. Bon, maintenant, peut-être que ça pourra s'améliorer. J'ai confiance, dans le sens où ce texte, quelque part, il est taillé sur mesures pour les Marquises et, que les Marquises s'entendent bien, et que, donc, je vois mal un recours d'un des maires par rapport à cet article, mais je me dis, demain, Monsieur le vice-président, on en a parlé tout à l'heure : oui, ce texte est de portée générale ; oui, demain, n'importe quelle commune pourra venir créer sa communauté de communes et vous solliciter par rapport à cet article. Et là, il peut y avoir contestation. Voilà.

Donc, sur le fond, il n'y a pas de problème, on soutient cette initiative. Je pense qu'elle est même avant-gardiste. Je peux comprendre les craintes de mes collègues, mais je pense sincèrement que c'est une plate-forme, c'est une structure communautaire qui va permettre de mutualiser vraiment, d'optimiser les moyens et, enfin, de donner un peu plus, aussi, de responsabilités, de moyens aussi, techniques, aux communes pour agir — pas simplement recevoir des subventions, mais prendre des décisions, décider de leur avenir —, et ça, c'est vraiment à féliciter. Mais après, dans la forme, vous comprenez nos inquiétudes quand on vous demande si, réellement, ce texte va être applicable !

Deuxième point que j'aimerais soulever, c'est sur la notion d'obligation de constituer une communauté de communes. Alors, toujours dans l'article 1, vous dites : « La Polynésie confie (...) aux communes », vous ne dites pas « aux communautés de communes », vous dites « ...confie aux communes qui souhaitent se constituer en communauté de communes (...) » cette possibilité. Et donc, vous bloquez, finalement, ce transfert des compétences à la création d'une communauté de communes. Mais quand on vient sur l'article 43-1... 43-2, pardon, du statut... enfin, 43-1, alinéa 2, on n'oblige pas les communes à bénéficier de ce transfert de compétences ; on ne les oblige pas à se réunir en communauté de communes ! Alors, c'est vrai que le statut dit que c'est dans les conditions que nous allons définir dans la loi de pays, mais je me demande, quelque part, si on ne va pas trop loin en obligeant les communes à se mettre en communautés de communes pour pouvoir bénéficier de ce transfert de compétences.

Bon, voilà. Ce sont des sujets de fond. En clair, ça veut dire quoi ? Je me demande si, demain, si Papeete, par exemple, a envie de bénéficier de ce texte et voudrait demain aussi, intervenir dans les champs des aides économiques : elle ne pourra pas, elle devra attendre votre fameux texte d'adaptation ! C'est pour ça que je rejoins mon collègue Tony Geros quand il dit que, quelque part... Je suis d'accord avec lui, je suis désolée. Et là, je suis vraiment en dehors de toute polémique ou politique. Je ne suis pas en train de soutenir, ou pas, les Marquises. Non, on est dans un rôle de législateur. Il faut qu'on aille au bout de la réflexion.

La logique, Monsieur le vice-président, ça serait que, un — c'est vrai que c'est une proposition de loi, je vous l'accorde, mais ça fait longtemps qu'elle est dans les tuyaux, et je pense que le gouvernement aurait pu prendre les devants —, mais la logique voudrait que, un, il y ait une loi-cadre, il y ait une loi cadre qui permette de mettre en application l'article 43, et qui cadre le transfert de compétences. Deux, deux, au-delà de la loi-cadre, je pense aussi qu'il était nécessaire de définir, d'enfin avoir aussi cette loi de pays relative à la fiscalité communale ! La fiscalité communale, où est-ce qu'on en est ? Pour moi, c'est un préalable presque obligatoire avant de lancer ce dispositif d'ÉPCI. Pourquoi ? Parce que les EPCI sont à fiscalité propre. Comment, demain, ces EPCI vont pouvoir mettre en place cette fiscalité propre ? Et elles ne peuvent pas ! Donc, forcément, c'est le chat qui... vous voyez, c'est un cercle vicieux. Forcément, on va taper dans les moyens du pays et, forcément, au niveau du pays, on va limiter le concours financier. C'est pour ça que, dans cet article, vous nous mettez, vous nous rajoutez que, finalement, c'est soumis à l'acceptation du pays de transférer les moyens financiers.

Donc, franchement, la loi-cadre sur le transfert des compétences, la loi-cadre sur le transfert de la fiscalité aux communes sont des enjeux essentiels à la réussite de ces communautés de communes. Et franchement, moi, je soutiens ces communautés de communes, mais faisons en sorte qu'elles se mettent en œuvre, qu'elles se développent dans un cadre approprié, un cadre propice.

Voilà, je vous fais part de mes inquiétudes et, pareillement, je ne m'opposerai pas à ce texte, mais je voulais vous en faire part pour que, franchement, vous alliez au bout et que vous sachiez aussi, au gouvernement, accompagner cette initiative parlementaire, mais une initiative avant tout des maires de Marquises.

Merci.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Victor Maamaatuaiahutapu,
Deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président : Merci, Madame Maina Sage.

Monsieur Jacqui Drollet, Monsieur Hiro Tefaarere, après, Monsieur le vice-président. (M. Édouard Fritch, hors micro : « Monsieur le président, Monsieur le président, ça sera trop tard. »)

M. Jacqui Drollet : Oui. Merci, Monsieur le président. Même si Monsieur Fritch pense qu'il va intervenir trop tard, c'est la règle du jeu.

La première chose que je voulais dire, si vous acceptez de m'écouter, c'est que dans les recettes de la communauté de communes, le premier point qui est listé par le CGCT, ce sont les ressources fiscales, dont la perception est autorisée par les dispositions applicables localement. Ça c'est le premier point, et je rejoins la réflexion de Madame Maina Sage sur ce point-là. Sur ce point-là, il n'y a pas de réponse.

Le deuxième point concerne votre intervention sur la culture comme facteur d'union. Vous en faites un facteur de division. Parce que, moi, je réagis au niveau du pays : la culture *mā'ohi* [polynésienne] concerne le pays *mā'ohi* [polynésien], et là, vous découpez la culture en tranches. Vous parlez de la culture des Marquisiens, la culture des *Pa'umotu* [habitants des Tuamotu], la culture des Australéens. La culture est un tout dans notre pays, est un facteur d'union, et non pas de division.

Et enfin, je voudrais m'adresser au rapporteur, même s'il s'est absenté, pour lui demander quelles sont les raisons — Est-ce qu'il y a un co-rapporteur ? Non, il n'y a pas de co-rapporteur —, quelles sont les raisons pour lesquelles il semble avoir bégayé dans le dernier paragraphe de la LP1 ? puisque ce dernier paragraphe de la LP1, on le retrouve en dernier paragraphe de la LP2, avec quelques petits points ajoutés. N'aurait-il pas été plus astucieux, Monsieur le rapporteur, d'agrèger tout ça en un seul paragraphe ? Bon, je m'adresse au vice-président puisqu'en fait, même si ce n'est pas lui qui a rédigé cette loi de pays, on sait très bien que le rapporteur est son cheval de Troie dans cette opération. Est-ce qu'éventuellement vous pourriez répondre à la place du rapporteur ?

Je m'explique de façon très concrète : est-ce que, sur ce dernier paragraphe, vous n'auriez pas pu écrire, à la place de ce que vous avez écrit : « *La réalisation de cette collaboration entre la Polynésie française et la communauté de communes est formalisée par une convention (...) approuvée en Conseil des ministres et par l'organe délibérant de la communauté de communes* et qui prévoit la participation financière de la Polynésie française pour tout ou partie de ses actions » ? On fait un seul paragraphe et on ne le répète pas. On l'a rédigé à moitié dans la LP2, on la rédige à nouveau avec une moitié de la LP1 et dans la LP2. À mon sens, on aurait pu, vous auriez pu peut-être nous proposer simplement un paragraphe. Donc, voilà une question très simple que je poserai au vice-président, cheval de Troie de cette loi de pays.

Merci.

M. Hirohiti Tefaarere : Là, on vient dans le vif du sujet, et les interventions qui ont été faites par nos collègues sont des plus limpides.

Quand on lit le deuxième paragraphe de la LP1, Monsieur le vice-président, et pour appuyer les interventions précédentes de mes collègues, est-ce que le transfert par le pays des moyens nécessaires est subordonné à la constitution, à la communauté de communes ? Si oui, est-ce que cela sous-entend que les projets de caractère économique qui sont lancés, est-ce qu'ils seront poursuivis ?... Bien sûr qu'ils seront poursuivis !... Maintenant, quand on simplifie les choses, quel est l'intérêt des communes, qui ont plusieurs projets à caractère économique, de se regrouper en communauté de communes, puisque ces communes, déjà, aujourd'hui, bénéficient de soutiens financiers non négligeables du pays, à travers la DDC, pour réaliser leurs projets à caractère économique. Le fait de

se regrouper en communauté de communes va retarder la réalisation, la concrétisation de ces projets à caractère économique. Mais c'est évident ! Donc, ils n'ont aucun intérêt, ils n'ont aucun intérêt, économiquement parlant.

Maintenant, pour aller plus loin... Tout à l'heure, j'invitais nos collègues, mais manifestement les esprits ne sont pas encore ouverts à cette solution, et le vice-président nous a tendu la perche. Peut-être qu'il est temps aujourd'hui de revenir à l'essentiel, puisqu'effectivement il fut un temps où le sénateur avait proposé à ce que les communes dépendent directement du pays. Financièrement, c'est nous qui assumons tout, déjà. C'est vrai que le débat politique de l'époque empêchait cette idée de progresser. Est-ce qu'il n'est pas temps aujourd'hui ? Je disais tantôt : pourquoi est-ce qu'il faut, à chaque fois, se soumettre à des initiatives qui viennent à travers la loi, qui nous sont imposées. Et pourquoi ne pas prendre, nous, cette initiative, maintenant ? Et là, on va plus loin, là. Est-ce que ce n'est pas la solution adéquate, à terme. Et c'est là qu'on se rend compte...

C'est sûr que l'initiative de notre ami Benoît Kautai, elle est louable, ce travail parlementaire, et intéressante. C'est tant mieux pour tout le monde. Et ce serait bien, dans bien des domaines, que tous les élus que nous sommes, nous allons aller dans ce sens, faire la même chose. Mais, et comme l'ont rappelé déjà les uns et les autres, on pense, là, sur cet aspect des choses, que ce n'est pas peut-être suffisamment mûri quant aux conséquences.

C'était cette remarque que je souhaitais faire, Monsieur le président. Je reste convaincu que tous nos collègues ont capté l'essentiel.

M. Antony Geros : Comme Monsieur le vice-président ne veut pas prendre la parole, donc, je prends la parole à sa place, non pas pour dire ce qu'il veut dire, mais pour dire ce que je vais dire.

Simplement pour dire, Monsieur le vice-président, qu'il faut bien faire attention. J'ai l'impression, dans la façon de s'exprimer des uns et des autres, qu'on est en co-partage de compétences. Ce n'est pas le cas ! Dans le conseil de communauté de communes, il n'y a pas d'élus de l'assemblée, il n'y a que des maires. Donc, il faut qu'on soit d'accord, c'est un transfert de compétences. Il faut transférer les compétences. Si on met en place une loi-cadre, c'est pour transférer les compétences. Ce n'est pas pour dire on peut transférer, non, le principe est déjà acquis. À partir du moment où le CGCT a été étendu, la Polynésie s'est engagée à se réserver la possibilité de le faire. Il ne faut plus le dire dans une loi de pays.

Si on fait la loi-cadre, c'est de dire : on transfère les compétences ; donc, il faut une loi-cadre directive. C'est la raison de la transformation de notre résolution sur le sujet, là, qui touche à TNS, en délibération. Il faut être directif. Donc, c'est la raison pour laquelle, dans le cadre du dossier qui nous est proposé, je soulève, et je vais soulever le même problème à la LP2, c'est qu'on n'est pas sûrs : on peut, on ne peut pas... Moi, je me mets à la place du maire qui fait partie de la communauté de communes : je suis vexé. Quand je vais lire cette loi de pays, je vais être vexé, parce qu'une fois qu'on l'a votée, il faut encore que j'aille demander au pays : est-ce que vous voulez vraiment transférer ? (M. Édouard Fritch, hors micro : « Ils sont nuls, hein ? Franchement, vous avez une piètre idée des maires ! C'est incroyable ! ») Non, non, non, attention ! Ils ne sont pas nuls, c'est vous qui êtes nuls, parce que vous avez laissé faire ! C'est vous qui détenez la compétence. Donc, en fait, il fallait leur dire... mais il ne faut pas mettre « on peut » — « on transfère » la compétence. Donc, c'est un peu, c'est un peu aussi ce qui nous gêne, mais on ne va quand même pas voter contre, hein. On est... Là, je maintiens.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Je vais mettre aux voix l'article LP1.

ADOPTÉ à mains levées, par 30 voix pour (13 procurations) et 22 abstentions (10 procurations).

Article LP 2.-

M. Jacqui Drollet : Monsieur le président, j'avais posé ma question, malheureusement, en l'absence du représentant, et il me semble que nous aurions pu faire l'économie des deux paragraphes. Si c'est non, il va bien sûr me répondre. Mais quand on lit les deux articles LP1 et LP2, LP1 : « la Polynésie confie aux communes », la Polynésie confie aux communes ; à la LP2 : « la Polynésie confie aux communautés de communes »... (Réactions dans la salle) Oui, mais ce sont deux institutions différentes ! Là : «... confie aux communes qui souhaitent se constituer » ; donc, elles ne se sont pas encore constituées en communauté de communes. La rédaction me semble ambiguë. Je ne sais pas si... (Un représentant, hors micro : « *No reira i parauhia haere i te ha'api'ira'a !* [C'est la raison pour laquelle on dit qu'il faut aller à l'école !] ») Non, non, je n'irai pas jusqu'à dire à Monsieur Fritch de retourner à l'école, mais enfin... (Réaction de M. Édouard Fritch) Non, non ! Il vaut mieux mettre la jeune fille qui est derrière vous à votre place, et vous, vous partez ! Au moins, on va gagner au change. On, va gagner au change ! Non seulement, elle est plus jolie que vous, mais certainement plus compétente que vous.

Donc, de mon point de vue, Monsieur le président de l'assemblée, je suis gêné par la conjonction de ces deux articles LP1 et LP2. L'article LP1 dit : « La Polynésie confie (...) aux communes qui souhaitent... », c'est un souhait. Moi, je suis dans une commune, je dis : « Je souhaite être dans une communauté de communes » ; on va me confier parce que j'ai souhaité. Je ne suis pas encore dans la communauté de communes. Par contre, à l'article LP2, je rentre dans la communauté de communes. Là, je trouve que le rédacteur qui a aidé le rapporteur n'a pas été très bon, n'a pas été très bon. (Réactions dans la salle) Donc, ça explique notre, Monsieur le président, ça explique notre abstention, parce qu'en fait il nous semble y avoir beaucoup trop de zones d'ombre dans cette loi de pays.

Merci.

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Non, ce n'est pas moi qui ai rédigé le texte. Je voulais juste dire — j'aurais eu le temps, je l'aurais fait avec plaisir —, juste pour vous dire qu'il faut que vous compreniez que ce texte est la conjonction du CGCT, du statut d'autonomie qui définit, bien évidemment, les compétences du pays, mais également celles des communes. C'est pour ça que ça a été rédigé de la sorte. Alors, c'est vrai que ça paraît un peu redondant, mais je peux vous assurer que les techniciens qui y ont travaillé, ils étaient plusieurs à travailler sur ce dossier, on fait au mieux pour que le haut conseil valide et pour qu'au niveau, et du pays, des services du pays et de l'État, que ça soit fait également, qu'il n'y ait pas, justement, de problèmes juridiques postérieurs au vote de la loi de pays.

TH

Alors, c'est vrai que, je suis d'accord avec vous, le texte aurait certainement pu être mieux rédigé mais, juridiquement, là, on est bon, et si on bouge quelque chose, ça risque de porter préjudice au texte, en tout cas à sa sécurité juridique. Bon, s'il fallait changer deux virgules, j'aurais dit oui surtout si j'étais certaine derrière qu'on allait voter à l'unanimité. En tout cas, moi, j'aurais proposé qu'on puisse modifier ces virgules, pour avoir un vote à l'unanimité mais, là, ça va être difficile, on risque de mettre en question la sécurité juridique du texte, et c'est pour ça que je me permets d'intervenir, tout en soulignant que votre remarque, Monsieur Drollet, est pertinente.

Voilà.

M. Édouard Fritch : *Peretiteni, ia hi'o vau ia Jacqui Drollet, 'aita tō na mana'o e mau ra. Tē paraparau mai ra 'ō na ia 'u, tei muri tō na mata. 'Aita roa atu vau e au i te ta'ata e paraparau mai ia 'u e vāhi 'ē te mata. 'Eiaha, a hi'o mai i 'ū nei, i 'ū nei !* [Monsieur le président, à regarder Monsieur Jacqui Drollet, il est instable. Il me parle alors, qu'il regarde derrière moi. Je n'apprécie pas du tout ceux qui me parlent alors qu'ils ont les yeux fixés ailleurs. Non, regardez ici, ici !] (M. Jean-Marius Raapoto, hors micro : "Une jeune fille ne peut donner que ce qu'elle a.")

Madame Levy-Agami, l'article 1 est différent de l'article 2. Il n'y a pas d'ambiguïté. Il n'y a pas d'ambiguïté. L'article 1 traite de la compétence portant sur le développement économique, la seconde porte sur les compétences dans le domaine de l'aménagement de l'espace. Tous les deux articles, en effet, font appel aux conventions qui seront signées ; approuvées et signées, entre le pays et la communauté de communes. Donc, c'est deux événements, en effet, dont on a l'impression qui sont répétitifs et qu'il y a une redondance, mais ce n'est pas du tout une redondance.

Pour ce qui concerne les premières questions qui ont été posées par Maina Sage. C'est vrai, il ne faut pas non plus croire... et comme je vous l'ai dit depuis le départ, la communauté de communes n'est pas créée aux Marquises parce que ça va devenir une source de financement. Ce n'est pas l'objectif. La communauté de communes n'a pas besoin d'une fiscalité à part pour fonctionner. Monsieur Kautai a été clair, tout à l'heure. Vraisemblablement, le financement complémentaire qui est attendu c'est celui qui viendra de la DGF. Pas local... pas local ! C'est l'apport complémentaire auquel il faudra qu'ils s'attendent. Bien sûr qu'on a envie de leur dire : « Maintenant, créez votre fiscalité » — mais complémentaire, je veux dire —, puisque cette communauté va aussi vivre des autres compétences communales qu'ils vont mettre ensemble, puisque c'est aussi un des objectifs de cette communauté de communes. Ce n'est pas seulement d'aller chercher les compétences du pays, mais aussi de pouvoir gérer, ensemble, l'eau, l'électricité, je ne sais pas, je ne sais pas quoi. Mais c'est tout ce qui est de compétence communale, vous le savez, peut être mis en cogestion au travers de cette communauté de communes.

Alors, bien sûr qu'on a envie de dire : « Attendez, il faut peut-être une autre... Oui, la fiscalité communale, aujourd'hui, pose un vrai problème, et je m'en préoccupe ; mais la grande question c'est : quelle assiette ? Sur quoi on va aller chercher dans les communes une assiette pour lever une fiscalité complémentaire, aujourd'hui ? Quand on sait que, dans les communes, on a déjà des tas de problèmes pour prélever les redevances d'eau, les redevances d'ordures ménagères... Les maires nous disent à chaque fois qu'on s'appauvrit... « notre population s'appauvrit, il n'est pas question qu'on aille relever ou prélever de nouvelles fiscalités ! » Voilà la vraie question qui se pose : sur quelle assiette allons-nous asseoir cette nouvelle fiscalité ? Non, ceci veut dire simplement que le souci, nous l'avons, mais il nous faut consulter. Il nous faut consulter les maires, voir avec eux sur quel terrain nous pourrions nous entendre pour pouvoir relever et prélever cette nouvelle fiscalité. C'est le problème de l'assiette.

Sur votre question, il est vrai qu'on peut, concernant l'article 43.2, on peut en effet penser que, parce qu'au travers de cette nouvelle loi on envisage donc le transfert des compétences vers les communes, que ça ne peut être qu'au travers... enfin, que c'est une obligation, comme vous l'avez dit, de passer par des communautés de communes pour pouvoir les... Non, la réponse elle est claire, et elle est « non ». La prochaine loi de pays sur laquelle nous travaillons aujourd'hui — peut-être que nous avons du retard, Madame, vous avez l'air d'être très pressée, mais c'est vrai qu'on a pris un peu de retard, mais il y a d'autres urgences. Le financement de la DDC pose problème. Donc, la loi est chez vous, aujourd'hui. Nous sommes en train de travailler sur les communautés de communes et il faut, en effet, qu'on prépare l'autre projet de loi, et puis réfléchir à la fiscalité, et puis il y a d'autres projets derrière. Mais je suis d'accord avec vous, il faudra que l'on s'organise rapidement maintenant pour pouvoir vous transmettre, à l'assemblée, ce projet de loi organisant le transfert des compétences du pays aux communes, sur les thèmes prévus par l'article 43.2, c'est-à-dire les aides et interventions économiques, l'aide sociale, l'urbanisme, la culture et le patrimoine local. Je ne suis pas prêt, je ne vous le cache pas, nous ne sommes pas prêts pour répondre à cette obligation, aujourd'hui, mais c'est en cours. Donc, il n'y a pas de contradiction, en fin de compte. Il n'y a pas de contradiction.

Je pense que l'auteur de la proposition de loi, Monsieur Kautai, a voulu tout simplement afficher clairement quels sont les soucis, aujourd'hui, de cette communauté de communes, et surtout donner une direction qui soit un peu plus claire. C'est pour ça que je ne peux pas être d'accord avec le terme « ambiguïté », sur l'écriture. Il y a vraisemblablement d'autres écritures qui peuvent être beaucoup plus claires, mais ce qui est important et c'est ce qui... Je n'ai pas touché du tout à la

proposition de loi, parce que je suis sûr qu'elle passera en l'état, mais c'est à nous, dans un second temps, à l'améliorer, avec la loi-cadre applicable, à ce moment-là, à toutes les communautés de communes, à toutes les communes.

Voilà, merci.

M. Jean-Marius Raapoto : Je commençais à désespérer !...

Monsieur le vice-président, votre rédaction n'est pas seulement ambiguë, elle se termine en cul de sac, parce que vous dites, à l'article LP 1 : « la Polynésie confie aux communes... » ; c'est-à-dire, quand il s'agit des individualités telles que les communes, vous n'hésitez pas : « la Polynésie française confie... », mais lorsqu'on parle des communautés de communes ça devient : « la Polynésie française peut confier aux communautés de communes... », autrement dit les collectivités. En définitive, l'objectif même de la délibération passe complètement à côté, puisque vous êtes beaucoup moins généreux vis-à-vis des communautés de communes, la finalité de votre démarche, que vis-à-vis des communes considérées individuellement. Donc, vous terminez bien en cul de sac.

Voilà, ce que je voulais dire. Je ne veux pas être long.

Mme Maina Sage : Merci, Monsieur le vice-président, pour ces explications.

Je voulais vous dire que c'est l'adoption de ce texte qui fait qu'effectivement ça devient très très urgent de traiter du transfert des compétences. Donc, je ne suis pas personnellement pressée, mais c'est que je pense que ce texte est une vraie locomotive, et j'espère que vous serez dans le train.

J'ai un deuxième point, également, à souligner : c'est que cette question d'ambiguïté, je la soulève par rapport... Monsieur le vice-président, ma question, elle est sur l'obligation du transfert des moyens parce que, le deuxième alinéa, c'est : « on transfère », et le troisième alinéa c'est : on « peut », sur demande, le pays « peut » apporter son concours financier. C'est sur ça que je parlais d'ambiguïté, et je ne voudrais pas que mon collègue qui défend ce texte puisse se retrouver demain, finalement, surpris de voir que, malgré qu'on ait parlé de transfert de compétences, eh bien, il n'y ait pas les moyens. C'est tout.

Et je profite pour poser une question, j'avais oublié de la demander au rapporteur... Je voudrais demander à mon collègue Benoît Kautai pour quelles raisons, est-ce qu'il y a des raisons particulières à ce que vous ayez évité, dans ce premier texte, d'ouvrir à tous les champs possibles de l'article 43 ? Parce que ça n'aurait pas été de fait, vous auriez peut-être pu, dans ce texte, intégrer à la fois les interventions économiques, mais aussi comme le texte le prévoit, les aides sociales, l'urbanisme, la culture, le patrimoine local. On aurait été jusqu'au bout et, là, oui, on aurait été aussi dans un projet pilote qui pourrait même servir à votre prochain projet de loi, Monsieur le vice-président, sur le transfert des compétences.

Donc, voilà, c'est une interrogation. J'aurais voulu connaître, en fait, le sentiment de Benoît sur ce qui les a motivés, peut-être, à circonscrire ce texte simplement à l'économie, au champ du développement économique.

Merci.

M. Benoît Kautai, rapporteur : Enfin, pour simplifier un peu ma réponse, là, à la demande de Maina... Donc, c'est pour vous dire qu'on n'est pas vraiment, enfin on n'est pas demandeurs de ce transfert, mais on nous l'impose, le texte nous l'impose. C'est pour ça qu'on demande le minimum de compétences pour pouvoir, pour qu'on puisse créer notre communauté de communes. C'est ça ! On ne demande pas la lune ! C'est que des pistes de randonnées que le pays n'arrive même pas, aujourd'hui, à entretenir ! Mais c'est ça, un peu... C'est pour qu'on puisse créer. Mais on nous impose...

M. Antony Geros : *Haka'iki* [Monsieur le maire], on va peut-être voter pour, si ça continue, hein ! C'est exactement la question qu'on a posée en commission intercommunale, et c'est toute l'histoire du pays. On nous impose des textes, on est obligés de faire, parce que le texte a écrit que c'est comme ça que ça se passe. À mon avis, il faut revoir ça, Monsieur le vice-président. Ça ne peut pas...

L'intercommunalité, c'est quelque chose de très important, qui nécessite aux maires de s'ouvrir vers un autre état d'esprit, celui de rentrer dans une communauté plus large pour partager et, ensuite, pour fusionner. C'est ça... c'est ça, là-bas, chez vous, là, à 20 000 kilomètres, comment ils réfléchissent ! C'est comme ça. Mais chez nous ce n'est pas comme ça ! Donc, résultat des courses : les textes qui s'appliquent ici nous imposent de nous contorsionner pour pouvoir mettre en œuvre ce qu'on pense être bon ici, et qui a été mis en œuvre là-bas.

Bon, c'est une question sur laquelle on a beaucoup discuté. Mais je voulais poser une question au rapporteur, une question qui me turlupinait. Compétences économiques, pas de problème, vous avez été directif à l'article 1^{er}. Vous demandez au pays de vous confier. Pourquoi vous hésitez qu'on vous confie l'espace, l'aménagement de l'espace, à l'article 2 ?

L'article 2, vous êtes moins directif. Vous dites : « Attention, comme la loi a prévu donc, oh, le pays peut nous confier... Mais c'est là, à mon avis, que vous allez tout de suite commencer à mettre en œuvre les dispositions de cette communauté urbaine : l'espace, l'aménagement de l'espace. Mais c'est votre pays, c'est votre caillou ! Nous, on ne saura pas aménager votre espace. À mon avis, c'est véritablement la compétence que vous pouvez prendre en main tout de suite. Les compétences d'ordre économique, il faut qu'on travaille ensemble. Les échelles de distance qu'on a, déjà, nous ici, le pays avec les autres pays — alors, en plus, l'île mère avec les archipels, c'est encore beaucoup plus complexe, comme relation à mettre en œuvre.

Donc, c'était la deuxième question qui m'interpellait. C'est de savoir pourquoi sur le deuxième point, vous avez, là où vous devez être plus directifs, plus offensifs, vous demandez au pays : « (...) peut confier aux communautés de communes l'aménagement de l'espace ». Donc, voilà.

Et enfin, Monsieur le vice-président, vous avez parlé de DGF, mais je n'ai jamais vu la DGF ! À quel moment l'État a dit... quand je dis l'État a dit : où l'État a écrit, dans le CGCT, que l'État allait permettre à la DGDF de financer les communautés de communes ? (M. Jacqui Drollet, hors micro : "Il n'y a rien !") Je n'ai jamais vu... Vous parlez peut-être de la DGDE ? (Réaction de M. Édouard Fritch) Ah, non, non, non... Donc, la DGF ? Je ne vois pas. Par contre, la dotation d'équipement, oui. Oui, oui, oui, oui. La dotation d'équipement, qui est déjà versée aux communes rurales, donc aux communes des archipels, oui, mais ça va se faire dans le cadre de l'attribution de la dotation d'intercommunalité, parce que cette dotation d'intercommunalité qu'ils vont créer, ils vont aller piquer l'argent dans la dotation d'équipement !... Ah, eh bien, écoutez, c'est l'article L 55842-8 qui le dit. Mais la DGF, j'ai beau chercher dans le bouquin, je ne trouve pas. À aucun moment, je n'ai vu que l'État a marqué, dans son CGCT, qu'il allait permettre à la DGF de financer les communautés de communes. Je n'ai que deux repères : j'ai celui de la dotation d'intercommunalité, et puis l'article 55842-8 qui dit qu'on va abonder cette dotation en allant piquer l'argent dans la dotation d'équipement, qui est déjà servie aux communes rurales de Polynésie. Donc d'où mon interrogation par rapport aux financements, structures de financement de ces communautés de communes.

M. Édouard Fritch : *Pāiunu roa tō 'oe hoa !* [Je suis complètement perdu !]... Président, les six maires des Marquises ont voulu se constituer en communauté de communes. Est-ce que vous pouvez accepter cela ? Bon. Pour se constituer en communauté de communes, ils utilisent un artifice qui est prévu par le CGCT. O.K. ?... Bon. Le CGCT, en effet, impose, impose qu'il y ait, de la part du pays, délégation de certaines compétences pour pouvoir constituer cette communauté de communes. Vous êtes d'accord ? O.K. Et nous étions ensemble quand on a voté contre, vous vous rappelez ? Oui, oui, non mais, vous n'êtes pas allés jusqu'au bout, malheureusement, parce qu'après, vous, vous êtes passés dans la majorité, vous avez oublié ce que vous avez voté dans l'opposition ! C'est ça le

problème ! C'est ça le problème ! Et c'est vrai que ça paraît... Moi-même, j'ai trouvé ça... Enfin, c'est innommable ! Pourquoi imposer aux communes de prendre des compétences du pays, lorsqu'elles veulent se constituer en communauté, pour pouvoir gérer leurs affaires ? Le CGCT le prévoit. Respectez ! Point, c'est tout !

Donc, aujourd'hui, vous êtes en train de titiller, de pinailler, je ne sais pas, sur : « la Polynésie peut confier... » Je vais vous dire, c'est tout simple. Les maires que nous avons rencontrés ont, en effet, demandé certaines compétences économiques, parce qu'ils s'intéressent au développement touristique, chez eux, tout d'abord, et à l'exploitation des ressources du primaire — agriculture, pêche. Ils veulent s'en occuper.

L'aménagement de l'espace, nous en avons parlé, c'est complexe. C'est complexe. J'étais en train de re-feuilleter le document qui sert, aujourd'hui, qui me sert pour consulter tous les services sur cette histoire d'aménagement de l'espace... C'est vrai, comme le dit Monsieur Geros, un PGA est tellement primordial pour une commune, un PGA. Lorsqu'on parle de l'aménagement de l'espace, d'un plan général d'équipement de l'espace, c'est encore plus important. Mais, aujourd'hui, aujourd'hui, au moment où nous parlons, nous ne sommes pas prêts, nous ne sommes pas prêts, nous, pays ! Avez-vous élaboré, depuis 2004, un plan d'aménagement de l'espace des Marquises ? Non. Non. Vous allez me dire, ça fait 30 ans. Oui. Et, aujourd'hui, confier — et j'émets des réserves, je l'émets ouvertement — confier cet espace, cet aménagement de l'espace, d'une façon abrupte, aux communes des Marquises, je suis d'accord avec vous, c'est leur rendre un mauvais service.

Qu'avons-nous fait et qu'a fait l'auteur de la loi ? Il a découpé cet aménagement en plusieurs thèmes, du genre : élaboration d'un schéma de développement touristique permettant la mise en valeur cohérente des ressources touristiques locales, c'est un point ; deuxième point : création, conservation et aménagement des chemins de randonnées d'accès ; troisième point : conduite d'études. Il y en a une dizaine comme ça, et je crois qu'ils ont raison de pouvoir progresser pas à pas. Cette compétence, elle est lourde, parce qu'ils vont dessiner, pour les 20 ans à venir, les schémas d'orientation de développement des Marquises ; et là, et là, c'est indispensable qu'ils puissent travailler avec les techniciens du pays. Et ce travail d'approche, au moment où nous parlons, moi je dis, vous pouvez garder le « peut » parce qu'on aura encore beaucoup de travail à faire, et beaucoup de temps à passer sur ce travail en commun avec les six communes des Marquises. C'est tout.

Donc l'esprit... l'esprit, tel qu'il est écrit, c'est celui du statut, le LP 2, c'est celui du statut : « la Polynésie peut confier... » L'essentiel c'est qu'on ait la volonté commune que les communes acceptent qu'on leur confie, et que le pays veuille confier. Je vous dis que nous sommes dans cet état d'esprit ! Donc, acceptez comme c'est, là ! On ne va pas aller pinailler sur un « peut » qu'il faut enlever pour mettre un « confie ». De toute façon, le chemin est encore long pour y arriver. L'essentiel, c'est qu'ils veulent se mettre en communauté, ils veulent travailler ensemble, ils veulent faire des choses en commun. On ne va pas aller les empêcher pour une histoire de « peut » !

Enfin, je ne sais pas ce que pense le rapporteur mais, en tous les cas, à mon niveau, la tâche est tellement longue, encore, que ça c'est un, vraiment, un détail, à mon avis.

Le président : *Mauruuru, mono peretiteni* [Merci, Monsieur le vice-président].

Tē mā'iti ra tātou [Nous passons au vote].

M. Édouard Fritch : ...Oui, alors, la DGF... la DGF s'appelle la DGF, mais c'est, comme vous l'avez dit, c'est la dotation d'intercommunalité. Voilà. Eh oui ! Donc, on parlait de la même chose, mais pas avec le même nom.

Le président : (Rires) *Tē mā'iti ra tātou* [Nous passons au vote de l'] article LP 2.

ADOPTÉ, à mains levées, par 30 voix pour (13 procurations) et 22 abstentions (9 procurations).

Article LP 3. -

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour (13 procurations) et 22 abstentions (9 procurations).

Le président : S'agissant d'une loi de pays, nous allons passer au scrutin public, comme le prévoit l'article 142, dernier alinéa de la loi statutaire, et 43 du règlement intérieur.

Je vais demander au secrétaire général de faire l'appel des représentants au vote public sur l'ensemble du projet de loi du pays n° 2010-12 LP/APF, en date du mardi 6 juillet 2010.

Mme Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

Mme Algan	Emma	pour
M. Bertholon	Nicolas	pour
Mme Bopp-du-Pont	Tamara	Absente, a donné procuration à M. Handerson Georges, s'abstient
M. Bouissou	Jean-Christophe	Absent, a donné procuration à Mme Algan Emma, pour
Mme. Brémond	Madeleine	Absente, a donné procuration à Mme Sinjoux Tarita, pour
Mme Brodien	Rosine	Absente, a donné procuration à Mme Chavey Daphné, pour
Mme Chavey	Daphné	pour
Mme Cross	Valentina	Absente, a donné procuration à M. Roomataaroa Fernand, s'abstient
M. Drollet	Jacqui	s'abstient
M. Flosse	Gaston	pour
Mme Frébault	Joëlle	pour
M. Frébault	Pierre	Absent, a donné procuration à M. Drollet Jacqui, s'abstient
Mme Fuller	Thilda	Absente
Mme Galenon	Minarii	pour
M. Geros	Antony	s'abstient
M. Handerson	Georges	s'abstient
Mme Hirshon	Unutea	Absente, a donné procuration à Mme Mati Juliana, s'abstient
Mme Izal	Heifara	pour
M. Kautai	Benoît	pour
M. Kohumoetini	René	pour
M. Lisan	Marcelin	Absent, a donné procuration à Mme Mataoa Léonie, pour
M. Maamaatuaiahutapu	Victor	s'abstient
Mme Manutahi-Levy-Agami	Sandra	pour
Mme Maraea	Emma	Absente, a donné procuration à Mme Mariteragi-Mairoto Liliane, pour
M. Maraeura	Teina	Absent, a donné procuration à Mme Parker Éléanor, pour
Mme Mariteragi-Mairoto	Liliane	pour
Mme Mataoa	Léonie	pour
Mme Mati	Juliana	s'abstient

Mme	Merceron	Armelle	Absente
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M. Kohumoetini René, pour
Mme	Ollivier	Maryse	Absente, a donné procuration à Mme Tahiaata Chantal, s'abstient
Mme	Oopa-Afo	Annick	s'abstient
Mme	Parker	Éléonor	pour
M.	Peu	Tuti	pour
M.	Porlier	Teikinui	Absent
M.	Raapoto	Jean-Marius	s'abstient
Mme	Richeton	Monique	Absente, a donné procuration à Mme Tahuhuatama Juliette, pour
M.	Roomataaroa	Fernand	s'abstient
Mme	Sage	Maina	pour
M.	Salmon	James	Absent, a donné procuration à Mme Tama Françoise, s'abstient
M.	Schyle	Philip	Absent
Mme	Sinjoux	Tarita	pour
Mme	Tahiaata	Chantal	s'abstient
Mme	Tahuhuatama	Juliette	pour
Mme	Tama	Françoise	s'abstient
M.	Tanseau	Robert	Absent, a donné procuration à M. Bertholon Nicolas, pour
M.	Tchoun You Thung Hee	At-Tchong	Absent, a donné procuration à Mme Frébault Joëlle, pour
M.	Tefaarere	Hirohiti	s'abstient
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Absent, a donné procuration à M. Geros Antony, s'abstient
M.	Temeharo	René	pour
Mme	Terooatea	Sylviane	Absente, a donné procuration à M. Peu Tuti, pour
Mme	Teura	Justine	s'abstient
M.	Tuahu	Ismaël	Absent, a donné procuration à Mme Teura Justine, s'abstient
Mme	Tuiho-Buillard	Catherine	Absente, a donné procuration à M. Maamaatuaiahutapu Vito, s'abstient
Mme	Vernaudon	Béatrice	Absente, a donné procuration à Mme Sage Maina, pour
M.	Vernaudon	Clarenntz	pour
M.	Yip	Michel	Absent, a donné procuration à Mme Izal Heifara, pour

Mme Jeanne Santini : Voilà, Monsieur le président.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 32 voix pour (13 procurations), et 21 abstentions (10 procurations).

Le président : *Ua mana tā tātou 'ōpuara'a ture* [Notre projet de loi est adopté].

Monsieur Kautai Benoît.

M. Benoît Kautai, rapporteur : Merci, président.

Non, c'est juste pour remercier au nom de tous les *haka'iki* [maires] des Marquises, remercier le groupe Tō tātou 'ai'a, Te ora o te fenua et mon groupe Tāhō'ēra'a et apparentés. (Applaudissements dans la salle)

Ha'amauruuru ato'a i te groupe UPLD no te mea, i tō 'u mana'o, ua tū tō tātou mana'o no te ha'amaura'a i teie communauté de communes, tei ni'a noa i te tahi mau ta'o 'aita tātou i 'āfaro. Mais, no mātou rā, te mau tavana no te Henua 'Enāta, e 'imi mātou i te rave'a no te mea ia manuia teie tapura 'ohipa tā mātou. 'E'ere e tapura 'ohipa noa no teie noa matahiti, a 5 paha matahiti mātou i te tuatāpapara'a no te mea tē 'ite ra mātou i te tahi fifi o tā mātou e fārerei nei i roto i te fa'anahora'a o tā mātou mau 'oire, te parau ihoā rā no tā tātou tā'atira'a, te SPC. 'Aita e pāhonora'a pāpū no reira te taere o te mau 'ohipa o tā mātou e hina'aro ra e ha'amau i ni'a i tō mātou mau 'oire. [Je remercie également le groupe UPLD parce qu'à mon avis, nous sommes tous d'accord pour constituer cette communauté de communes, mais que ce sont quelques termes uniquement qui nous divisent. Mais, en ce qui nous concerne, les maires des Marquises, nous ferons le nécessaire pour que notre projet soit une réussite. Ce n'est pas un projet qui date d'aujourd'hui, cela fait cinq ans peut-être que nous l'étudions, car nous connaissons les difficultés que nous rencontrons dans le fonctionnement de nos communes, s'agissant notamment de notre SPC qui ne nous donne pas de réponse claire. C'est la raison pour laquelle nos projets, dans nos communes, se font attendre.]

Ia parau tātou i te parau no te pape, no te mea tē vai ra ho'ē 'ōti'a, ia tae tātou i te matahiti 2015, e fa'ahepohia te mau 'oire ia horo'a i te pape mā. Mais, teie te taere o te 'ohipa o tā mātou, 'aita e tāpae. No reira mātou i 'imi ai ho'ē rave'a ia tāpae 'oi'oi mātou i roto i terā 'e'a no te horo'ara'a ihoā i te pape mā i te mau hui'atira. Mea rahi ā te mau fifi o tā mātou e fārerei nei. [En parlant de l'eau, nous avons un délai à respecter ; en 2012, les communes devront fournir de l'eau potable. En tous les cas, c'est cela qui retarde nos projets, qui fait que nos projets n'aboutissent pas. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché un moyen en optant très rapidement pour cette solution, afin de pouvoir fournir de l'eau potable à nos populations. Il existe également d'autres problèmes auxquels nous sommes confrontés.]

No reira, fa'ahou i tē ha'amauruuru ia 'outou pauroa, ia tātou pauroa i te horo'ara'a mai i tō 'outou ti'aturira'a. Mauruuru. [Donc, je vous remercie une nouvelle fois, tout le monde, de nous avoir donné votre confiance. Merci.]

Mme Minarii Galenon : Je voulais remercier Benoît Kautai pour sa proposition de loi, parce qu'il a été très courageux de le faire, et surtout parce qu'il était le rapporteur de tous les élus communaux, voire les maires des Marquises. Et dire que si je l'ai soutenu dans ce projet, c'est que je pense que nous devons aussi faire confiance aux élus communaux, parce qu'ils sont quand même les premiers à travailler sur le terrain.

Voilà, Benoît, félicitations à toi ! Et puis, merci à tout le monde. Merci, Monsieur le président.

VM

M. Antony Geros : Monsieur le président, nous souhaitons, au nom du groupe UPLD, féliciter, bien entendu, l'initiative de notre collègue Benoît pour avoir, malgré le peu de moyens dont il dispose, présenté une loi du pays. Vous avez vu qu'au cours de la journée notre positionnement, qui était radical au départ, est devenu beaucoup plus, on va dire, conciliant — n'est-ce pas ? — puisque nous nous sommes abstenus finalement lors du vote ; mais pour dire également qu'on regrette que le pays n'ait pas utilisé l'opportunité, là, pour accompagner le *haka'iki* [maire] des Marquises à mieux formaliser son dispositif de création de la communauté de communes.

Pour dire également que l'enjeu de la mise en œuvre de ce dispositif-là nécessite qu'on passe par des étapes très importantes, des étapes qui vont nous sensibiliser au plus haut niveau sur les choix politiques, le positionnement politique des uns et des autres, ne serait-ce qu'au niveau du transfert des compétences et bien entendu au niveau du partage des moyens financiers. Parce que nous allons devoir nous imprégner de cet état d'esprit pour accepter, le moment venu, de partager les moyens financiers afin de permettre à ce nouvel outil, qu'on appelle les communautés de communes — sans parler

demain des autres outils qui vont commencer à se mettre en place également, comme les communautés d'agglomérations et bien d'autres encore —, de venir au guichet du pays pour organiser le financement des nouveaux moyens dont les communes vont être dotées.

En tous les cas, à nouveau, **haka'iki** [*Monsieur le maire*], félicitations pour le travail effectué. Et puis ne nous en veut pas si nous nous sommes abstenus. C'est une abstention de principe et un positionnement de principe que nous avons pris ce soir, parce qu'on n'accepte pas quand même que le pays, qui a les moyens pour accompagner les élus de l'assemblée, notamment les représentants, dans l'écriture de leur projet, n'ait pas apporté leur pierre à contribution pour mieux encadrer ce dispositif que vous nous avez présenté sous forme de proposition aujourd'hui. **Mauruuru** [*Merci*].

oOo

Monsieur le sénateur Gaston Flosse quitte la salle des séances.

oOo

Mme Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, président. Juste pour dire que, eh ben, je suis fière du travail réalisé par mon collègue Benoît, et je sais qu'aujourd'hui il a été le porte-parole de tous les élus des Marquises, et pour cela, je tiens à ce que tout le monde l'applaudisse. **Mauruuru** [*Merci*]. (À l'attention des représentants, hors micro : « Hé, applaudissez ! ») (Applaudissements dans la salle) Voilà ce que je voulais dire.

Et, encore une fois, je pense qu'aujourd'hui on ne mesure pas les conséquences de ce texte, mais ça va ouvrir vers plus de décentralisation vers les archipels, par le biais des communautés de communes. **Mauruuru** [*Merci*].

Mme Emma Algan : Pareillement, Monsieur le président, je souhaite, au nom de mon groupe qui a voté donc, aussi, favorablement, féliciter, bien sûr, Monsieur Kautai Benoît d'avoir pris cette initiative, et les initiatives effectivement, parlementaires, sont toujours encourageantes... (Problème de micro) et tellement rares, ces initiatives parlementaires. Donc, c'est vrai qu'il faut encourager.

Nous comptons par notre vote appuyer cette initiative également, en espérant que le pays puisse accompagner ce que nous considérons comme étant un projet pilote, parce que ça sera la première fois que l'on va utiliser cet outil. Et nous espérons, bien sûr, que ce texte entrera véritablement en application, c'est-à-dire avec les moyens, et que ce texte ne va pas dormir dans un tiroir — parce qu'on va nous répondre après : y'a pas les moyens qu'il faut pour véritablement mettre en œuvre. Donc, d'où notre insistance, à ce niveau-là, auprès de Monsieur le vice-président du pays.

Voilà. Donc, bravo ! Et nous comptons sur l'esprit communautaire qui anime l'archipel des Marquises pour faire vivre ce texte. Merci.

Le président : Merci, Madame Algan.

Hōmā, e pae tumu parau teie e toe nei i mua ia tātou, e pae hora i tō tātou tuatāpapara'a i te ho'e tumu parau. I roto i teie na tumu parau e pae e toe nei, tē vai nei te tahi mau tumu parau e fa'ahepo ra te ture ia tātou ia fa'aoti ānei i teie ra'a ra, i teie ra'a ra pō, hou i te 12 o teie pō. No te reira vau e mana'o ai e ani au ia tātou e fa'ataime ri'i i tā tātou paraparaura'a, hina'aro vau e fārerei i te mau peretiteni pupu no tē mā'iti mai e aha te mau tumu parau o tā tātou e tāpe'a mai, tā tātou e fa'aoti roa i teie pō e, i muri, e fa'aoti tātou e tūra'i ānei i te tahi pu'era'a e 'aore rā e haere ānei i roto i te tomite tāmau. Terā. Hiro Tefaarere e, ia oti, e fa'ataime i tā tātou paraparaura'a.

[Chers collègues, il nous reste cinq rapports à examiner et nous avons pris cinq heures pour étudier un rapport. Pour certains des cinq rapports, la loi nous oblige à donner une décision ce soir même, avant minuit. C'est la raison pour laquelle j'ai pensé vous proposer de suspendre nos travaux, je souhaiterais m'entretenir avec les présidents de groupe pour décider quels rapports nous allons

retenir pour ce soir, rapports que nous étudierons ce soir et, ensuite, nous déciderons s'il faut reporter les autres rapports ou les transférer à la commission permanente. Voilà. Hiro Tefaarere, ensuite, nous suspendrons la séance.]

M. Hirohiti Tefaarere : *'Aita, tē turu atu nei i teie mana'o o tā 'oe i tu'u mai, e te peretiteni, 'aita e fifi i te reira. [Non, je suis d'accord avec votre proposition, Monsieur le président, je n'y vois aucun inconvénient.]*

Donc, depuis hier, je vous avais dit que j'allais faire l'effort d'intervenir en français pour vous faire deux communications qui me paraissent importantes, avant la suspension. Parce que c'est bien qu'on soit entre nous, que vous compreniez bien l'importance de ces deux dossiers qui sont, pour moi, de gros scandales.

Le premier traite — je vais être court : maximum cinq minutes, Monsieur le président —, le premier traite de l'hôpital du Taaone. Vous savez que depuis 2004, dans cette enceinte, régulièrement je suis intervenu pour attirer l'attention des élus que nous sommes. Dernièrement, les clefs de l'hôpital ont été transmises de l'EAD vers le pays. À ce jour, au moment où je vous parle, avec tous mes amis employeurs, mais surtout travailleurs, sur place, nous avons fait un *listing* ce week-end. J'ai même rencontré le vice-président pour lui exposer la gravité de la situation.

Quels sont les travaux qui ne sont toujours pas exécutés aujourd'hui ?

– Le marché des plafonds n'est pas toujours pas terminé ;

– les travaux de peinture pas terminés ; alors qu'il est interdit d'appliquer de la peinture à l'eau dans un hôpital, eh bien, on a accepté de peindre à l'eau pour présenter une façade propre, mais qui n'est pas réglementaire et qui va demain poser des problèmes de santé publique ;

– au niveau du bloc opératoire — c'est grave ! —, il y a le problème de la pression d'air qui n'est toujours pas exécutée ;

– un problème de condensation des climats au niveau du restaurant ;

– les travaux de revêtement ne sont toujours pas terminés, et on essaie aujourd'hui, à l'insu des entreprises qui ont ce marché, de sous-traiter à d'autres entreprises ;

– le problème de la pyramide des clés n'est pas exécutée ;

– en ce qui concerne la consultation "néphro", il manque des écrans de cantonnement pour tous les guichets d'appel ;

– toutes les canalisations — écoutez-moi bien —, toutes les canalisations, toutes les conduites d'air en toiture ne sont toujours pas haubanées ;

– le problème du vide sanitaire que j'ai dénoncé la semaine dernière n'est pas résolu. J'aurais pu faire ça devant la presse, hein... Depuis trois semaines, la société TSP procède au vidage du vide sanitaire. Pourquoi ? Parce qu'à cause des pluies.

– les murs coupe-feu (problème de sécurité) — du côté de la paroisse de Pirae, il y a deux cuves de 50 000 litres de mazout qui représentent donc un danger pour la paroisse et pour tout le voisinage —, toujours pas réalisés ; mur de protection coupe-feu, du côté du lycée, concernant la protection du stock de gaz de l'hôpital, toujours pas exécuté ;

— et reste le problème de l'émissaire en mer, qui a été promis au collectif citoyen de Pirae, et dont le démarrage devait avoir lieu au 17 mai 2010. Nous sommes en juillet, les travaux n'ont pas encore commencé.

Monsieur le président, le vrai scandale de notre hôpital a été, après plusieurs années d'enquête de ma part, de confier, sans appel d'offres, les plans d'exécution de cet hôpital à une coquille vide, la société Coplan, qui a sous-traité dans plusieurs pays de l'Est, en Pologne et en Roumanie, laquelle société Coplan a ensuite traité aujourd'hui avec la société Atelier 3 de Polynésie, proche du directeur général de l'EAD.

Aujourd'hui, avec tout ce qui se passe, le drame c'est que le pays n'est pas conscient qu'il a la responsabilité civile et pénale de l'immeuble. Et pour mémoire — je souhaite le faire —, cet hôpital ne devait coûter que 21 milliards. Il a démarré en 2001. Nous sommes en 2010. Après plusieurs effets d'annonce, depuis 2007, il n'est toujours pas terminé, et ce n'est pas demain la veille qu'il sera terminé. Il a coûté aujourd'hui la bagatelle de 47 milliards de francs CP, il n'est pas terminé. Beaucoup d'entreprises sont en difficulté notoire : c'est 300 familles qui vont se retrouver demain à la rue, 300 emplois qui vont être supprimés, qui vont venir grossir... Et, encore une fois, c'est un problème d'organisation de travail. Et la responsabilité, et je le dis ici, de l'EAD et de son directeur général est pour moi réellement engagée. Quand est-ce qu'on va terminer ces travaux ?... On n'en sait rien.

Et voilà pourquoi je souhaitais, Monsieur le président, nous interpellier. J'aurais pu interpellier l'assemblée depuis hier, ou ce matin devant la presse, mais je n'ai pas voulu le faire, parce que je pense et je suis convaincu que nous sommes tous des gens raisonnables, conscients de la gravité de la situation.

Sur le deuxième dossier — et merci, Monsieur le sénateur d'être revenu —, je souhaitais également aborder avec vous le problème des assurances, compétence du pays obtenue après une longue lutte par le sénateur. Aujourd'hui, le pays démissionne dans ce dossier, et je vais donc vous donner lecture de ce que j'ai préparé.

Le fameux arrêté qui a été pris en Conseil des ministres, la semaine dernière, est du ressort exclusif de l'assemblée. Et en agissant ainsi, le gouvernement évite un débat transparent qui ne pouvait que privilégier les investisseurs locaux au détriment du monopole des assureurs français. Les sociétés d'assurances françaises, bien qu'imposées ici, font en sorte de ne presque rien payer ou de payer de façon dérisoire, puisque l'essentiel, si ce n'est la totalité des profits d'une compagnie d'assurance, qui est constitué par les profits financiers issus du placement des provisions sur sinistres, sont sortis en frais, du pays. Ne revient au pays que l'indemnité finale, une fois arrêtée amiablement ou judiciairement pour le paiement des sinistres, et qui sont placés à l'étranger. Ces profits, très importants, ne sont pas fiscalisés par le pays, et nous avons évalué ces profits à une masse constante de 25 milliards de francs CP, hors du pays, et qui peut rapporter des intérêts fiscalisés au pays.

Devant les difficultés de trésorerie du pays, nous avons là une solution, et non pas les solutions qui ont été proposées par le Président du pays, hier, qui sont dérisoires. Il suffisait d'accepter d'exercer cette compétence pleinement, et on ne l'exerce pas, et ça c'est grave ! Tous les gouvernements sont responsables de cette situation depuis 2004.

Et je tenais à le dire d'une manière solennelle, pour que ça soit enregistré au PV, avant d'envisager plus tard les poursuites qu'il conviendrait de mettre en place. Parce qu'effectivement, là, il y a péril en la demeure dans ces deux dossiers : celui de l'hôpital du Taaone, où nous sommes en train de tuer volontairement des entreprises et celui au niveau des assurances, où on n'a pas la compétence d'assumer une compétence. Est-ce le fait des lobbies ? Je n'en sais rien, mais je pose le problème. Parce que, là, il y a un manque à gagner pour la trésorerie du pays.

Voilà, Monsieur le président. Merci de m'avoir donné la parole. J'ai parlé six minutes.

M. Nicolas Bertholon : Je voudrais d'abord, au nom du groupe Tō tātou 'āi'a, remercier notre ami Benoît Kautai pour cette proposition de loi constructive, qui va effectivement dans le sens de l'intérêt de nos populations et de nos communes, et c'est dans ce sens que le groupe Tō tātou 'āi'a a apporté son entier soutien à cette loi. Voilà.

Et, ensuite, je voudrais demander à mon ami Hiro Tefaarere qu'on est bien conscient des problèmes à l'hôpital, voire les problèmes que peuvent avoir les dossiers concernant les assurances dans notre pays, mais s'il te plaît, Hiro, il est tard, on a encore beaucoup de choses à voir. Si tu as des déclarations à faire, convoque une conférence de presse, et je suis convaincu que ça va éclairer tout le monde, même la population. Parce que là, *pa'i [donc]*, je ne sais pas combien d'internautes sont en train de regarder dans les traverses... Si, deux personnes, hein. Et je suis à peu près convaincu que quoi ? Que la population serait bien désireuse d'avoir ce genre d'informations, parce tout ce qui est de l'hôpital, ça a coûté quand même 40 milliards de notre argent. Donc, si on doit leur donner une information, faisons une conférence de presse. Même pour les problèmes d'assurance.

Et je vois que notre ordre du jour est encore bien étoffé, et je voudrais simplement poser une question, à ce moment-là, à nos autres collègues : comment ça se passe, concrètement, maintenant, pour qu'on puisse se voir et qu'on se mette d'accord, pour savoir quels sont les dossiers que nous allons finaliser ce soir, et quels sont ceux qu'on va transmettre à la commission permanente ?

Voilà. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur Bertholon.

Je propose qu'on suspende la séance, et on reprendra à 20 heures 30.

Mauruuru maita'i. Tē haere ra tātou e tāmā'a [Merci. C'est l'heure du dîner].

oOo

Suspendue à 19 heures 21, la séance est reprise à 20 heures 26.

oOo

PRESIDENCE de Monsieur Oscar Manutahi Temaru,
Président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

LOI DU PAYS TENDANT A ENCOURAGER LA PUBLICITÉ ET L'INFORMATION COMPARATIVES -

Rapport n° 48-2010, en date du 23 juin 2010, présenté à l'assemblée de la Polynésie française par Madame la représentante Heifara Izal.

— Cf. annexe —

Le président : Nous reprenons nos travaux. Bonsoir tout le monde.

Je consulte l'assemblée pour un changement de rapporteur. C'était Madame Izal qui devait faire, et Monsieur Kohumoetini René veut bien le faire à sa place. L'avis de l'assemblée, d'accord ?...

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Monsieur Kohumoetini, vous avez la parole.

M. René Kohumoetini, rapporteur : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, bonne soirée.

— Lecture du rapport —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

La discussion générale est ouverte.

M. René Kohumoetini, rapporteur : Président... (Le président : « Oui, Monsieur le rapporteur. ») J'interviens.

Alors, pour faire court, nous dirions que cette loi du pays, destinée à encourager la publicité et l'information comparatives, va consister à transposer, dans le droit polynésien, des dispositions du code de consommation de la France métropolitaine, non applicables à ce jour en Polynésie française et, pour cause : nous sommes compétents dans ce domaine.

Il n'y a pas à avoir honte qu'une loi du pays, en la matière, soit une extension de certaines dispositions du code national de la communication. La France, elle-même, y est venue tardivement, en 1992.

L'excellent rapport qui nous est fourni par notre collègue Heifara Izal abonde de précisions qui nous permettent d'adhérer aux moyens mis en œuvre et aux dispositions arrêtées pour faire de cette loi du pays un véritable moyen d'information du consommateur, et donner à la publicité comparative la possibilité d'une comparaison saine et loyale. Bien menée, bien encadrée, bien réglementée, la publicité comparative peut aider à lutter contre la vie chère.

Notre attention, à la lecture de ce rapport, a été retenue cependant par la position commune de la commission des affaires économiques, du haut conseil de la Polynésie et du CESC, contre l'article 7 de la loi du pays, disposition qui visait à subventionner les initiatives en matière de publicité comparative.

Les fortes réserves émises ont conduit les membres de la commission des affaires économiques à modifier profondément cet article, lui préférant une disposition précisant que le service en charge de la mise en œuvre de la loi est le service des affaires économiques, principal acteur dans la recherche et la constatation des infractions en matière économique.

Nous adhérons pleinement à cette démarche que rejoint la modification apportée par la commission, à l'article 1, afin de préciser que les associations de consommateurs ou les organismes publics, comme l'institut de la consommation, n'entrent pas dans le champ d'application de la loi. La crainte évidente, et le CESC s'y est penché, est que la publicité comparative risque de ne profiter qu'aux grands groupes de commerce et aux gros annonceurs. Les conseillers ont donc insisté sur la nécessité d'améliorer l'information du consommateur, ce qui signifie qu'il va falloir parallèlement penser à renforcer les missions et les moyens de l'institut de la consommation.

À la lecture des avis du haut conseil, du CESC et du Président du pays, que le rapporteur a eu la courtoisie de joindre à son rapport, il apparaît que la proposition de la loi du pays tendant à encourager la publicité, l'information comparatives, a été largement notifiée et prévoit les sanctions qui s'imposent en cas d'infraction.

La distinction entre la publicité comparative, qui est menée par une entreprise à l'égard de ses concurrents, et information comparative, qui est mise en œuvre de façon neutre par l'institut de la consommation ou des associations de consommateurs, est désormais très claire, tel que nous l'avons souhaité en commission.

SC

Les différents intervenants, dans ce dossier, étant à l'unanimité plus que réservés sur l'opportunité de subventionner la publicité comparative, qui n'existe donc plus dans la proposition de loi du pays, rien ne s'impose, à notre niveau, groupe Tāhō'ēra'a huira'atira et alliés, à ce que la Polynésie française ait enfin ses propres règles en matière de publicité comparative, en émettant le vœu que la concurrence entre professionnels, ainsi stimulée, soit saine, loyale et profitable à tous.

Merci de votre attention.

M. Jacqui Drollet : Nous avons étudié ce document en commission des affaires économiques, et nous y avons apporté les modifications demandées par le haut conseil, le conseil économique social et culturel, et nous avons eu, lors de cette commission, un débat très intéressant. Et il est regrettable que les deux ministres concernés par le sujet ne puissent pas être présents, avec nous, ce soir. Bon, je veux bien croire que c'est une journée un peu particulière, mais nous avions espéré que le ministre en charge des affaires économiques et que celui qui est en charge de l'institut de la consommation soient là, pour éventuellement nous apporter des compléments de réflexion. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne sont là ! Donc, nous allons prendre nos responsabilités, et nous allons donc examiner cette loi de pays.

Bien évidemment, certains diront qu'elle n'est pas parfaite. C'est un document qui est dans les tuyaux depuis la mi-2008. Et, pour des raisons que j'ignore, il a eu beaucoup de mal à voir le jour. Et, au niveau de la commission des affaires économiques, en accord avec Madame Heifara Izal, nous avons décidé de l'étudier, de le transmettre en séance plénière, éventuellement de l'adopter, pour que l'on démarre dans cette lutte que nous menons tous contre la vie chère. Il s'agit d'un élément, il ne s'agit pas du seul élément, mais il s'agit d'un élément, et nous allons construire petit à petit, j'allais dire, notre code de la consommation. Donc, pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à l'étudier et à examiner, avec l'ensemble des représentants, les points éventuellement qu'il convient d'ajouter pour l'améliorer, sinon l'adopter tel qu'il est présenté.

Merci, Monsieur le président.

Mme Liliane Mariteragi-Mairoto : Alors, en règle générale, la publicité contribue à la transformation de l'information au profit de l'acteur ou du groupe d'acteurs qui la met en œuvre. En termes commerciaux et, plus simplement, la publicité doit amener une source de profits pour celui qui la paie. L'encadrement réglementaire et législatif de ce procédé a pour objectif de donner, avant tout, un rôle d'information, car la publicité permet aux entreprises de montrer au mieux que leurs produits sont performants, afin de pouvoir être reconnus.

Ce projet de loi du pays, tendant à inciter la publicité comparative, consiste à promouvoir et à assurer la transparence d'un marché, et à stimuler la concurrence entre professionnels. Les consommateurs, de leur côté, pourront ainsi bénéficier d'une information plus complète sur les produits, et disposer d'un choix comparé. Bien que ce texte soit incomplet et, en l'état, inapplicable juridiquement, je ne peux que féliciter cette initiative, bien qu'elle ait déjà été, à plusieurs reprises, reprise par Monsieur Jacqui Drollet lors de son étude en commission.

Rappelons que celui-ci a très vite compris la nécessité d'une publicité comparative lors du lancement d'*Invest in your love*, avec une analyse comparative des offres tarifaires, des destinations touristiques proposées par nos principaux concurrents, montrant que Tahiti et ses îles est en moyenne 1,7 à 3 fois plus cher que les autres destinations. Mais il n'en reste pas moins qu'on reste toujours sur sa faim, et on n'arrive malheureusement pas à se satisfaire de ces textes approximatifs et inachevés. On ne peut se satisfaire, non plus, de simples déclarations d'intention. Donner des outils indispensables au développement de nos entreprises locales, n'est pas le sujet à débattre aujourd'hui, puisque nous conviendrons tous que nous souhaitons les mettre en place le plus rapidement possible.

Néanmoins, assurons-nous tout de même de leur fournir des outils fiables et indispensables. Ne confondons surtout pas à-propos motivé et propositions motivantes !

Est-elle aujourd'hui un réel avantage pour les consommateurs polynésiens ? Né chez l'oncle Sam au début des années 1930, il faut avouer que la publicité comparative n'est apparue en France qu'en 1992, à la suite d'un sondage réalisé en 1990, par l'institut Ipsos, à l'initiative d'une organisation de consommateurs, l'association Info Consommateur, qui montrait que 71 % des personnes interrogées souhaitaient son introduction en droit français. Donc, déjà, depuis plus de 10 ans, la publicité comparative est utilisée librement, en France et en Europe. Et c'est en référence à cette expérience que j'aimerais apporter quelques pistes de réflexion sur ce qu'il en résulte, et ce qui a été fait face aux différentes problématiques rencontrées.

L'un des meilleurs moyens utilisé, aujourd'hui, pour s'informer valablement et objectivement sur les produits ou sur les services offerts à la vente, est de recourir aux essais comparatifs qui sont réalisés par des organismes indépendants, et publiés régulièrement par les revues consoméristes. Dans ces revues, plusieurs milliers de produits, comme l'essence sans plomb, la crème solaire, les VTT, ou encore les appareils ménagers, ont été testés. Ces tests, réunis sur des listes d'essais comparatifs, détenues par les associations de consommateurs, ont permis aux consommateurs de faire des achats judicieux. Bien évidemment, les entreprises doivent pouvoir communiquer sur les qualités ou les spécificités d'un produit ou d'un service, et il nous faut indéniablement mettre à jour nos textes relatifs au code de la consommation. Toutefois, comment encadrer sans tomber dans des conditions juridiques trop restrictives pour nos TPE ? Les litiges juridiques, en Europe, n'ont pas été mentionnés, pourtant, c'est bien souvent l'un des inconvénients de cette loi.

Enfin, et pour en revenir aux bons outils à fournir, et je sais que cela n'est un scoop pour personne, mais en période de crise économique, souvent, les entreprises assainissent leurs dépenses avec, en premier lieu, la suppression des postes de promotion et les budgets de pub. Mais, rassurez-vous, mes chers collègues, je ne crierai pas avant d'avoir mal ! Je me contente, uniquement, de ramener les choses dans leur contexte et de partager ma réflexion sur le sujet, afin, du moins je l'espère, d'optimiser une mesure qui, et je le répète, a le mérite de vouloir bien faire.

Nous soutiendrons donc ce texte, mais celui-ci doit être complété. *Mauruuru i te fa'aro'ora'a mai* [Merci de votre attention.]

Mme Maina Sage : Effectivement, aujourd'hui, on étudie un texte qui vise à légaliser la publicité dite « comparative », en Polynésie française, comme c'est déjà le cas, depuis bientôt 20 ans, en France.

Alors, cette mesure, en clair, consiste en quoi ? Elle consiste à permettre aux annonceurs de mettre en valeur une ou plusieurs caractéristiques de leurs produits, ou leurs services, au regard de la concurrence. C'est vrai que le texte qui nous est proposé, il faut quand même le dire, est quand même un copié-collé du dispositif européen, à quelques détails près — et je reviendrai sur ces détails, parce qu'ils restent importants. C'est vrai aussi que ce dispositif est proposé, aussi, et soutenu par notre collègue Jacqui Drollet, président de la commission des affaires économiques, il est proposé dans le cas de la lutte contre la vie chère. Donc, je dirais, les auteurs de cette proposition souhaitent, à travers ce texte, contribuer à favoriser la concurrence, qui devrait induire une baisse des prix, au bénéfice d'un consommateur qui serait plus averti.

Alors, avant d'évoquer mes remarques sur son adaptation locale, je souhaiterais quand même, vous faire part de mon sentiment général sur ce que l'on appelle, aujourd'hui, la publicité comparative. Je le fais, parce qu'en plus, c'est vrai, ça a été mon métier pendant des années, et je crois qu'il faut quand même être bien conscient de tout l'enjeu que ça peut représenter. Et je crois, surtout, qu'il ne faut pas se leurrer par rapport, je dirai, à l'impact de la publicité comparative. Donc, permettez-moi de prendre un peu de temps, quand même, pour resituer le cadre dans lequel la publicité comparative est née.

La publicité dite "comparative" a été créée donc, ça a été dit, dans les années 1930, aux États-Unis, pas à l'initiative des pouvoirs publics ; ça a été lancé, il faut le dire, à l'initiative des annonceurs. L'annonceur, donc, c'est l'entreprise qui va communiquer ; ce qu'on appelle un annonceur, dans le jargon publicitaire. Ce sont les annonceurs, qui, dans ces années-là, sont allés, je dirais, jusqu'au bout de la démarche de la vente — parce que c'est vrai que l'argumentation de l'argument de la comparaison, c'est un outil de vente qu'on utilise depuis la nuit des temps, dans une relation de vente. Et, dans ce contexte d'une économie ultralibérale, les annonceurs sont allés fonder, sur ce principe de la liberté économique, sont allés jusqu'à proposer de pouvoir, dans le cadre de la vente médiatique, donc, de la publicisation de leurs produits, d'aller jusqu'à utiliser la comparaison.

Et, vous savez, même aux États-Unis — on fait un bond entre les années 30 et les années 70, euh, les années 90, en France —, mais même aux États-Unis, on a mis 40 ans avant de faire la promotion de la publicité comparative ! Il a fallu que les autorités américaines, *via*, ce qu'on appelle la FTC, la *Federal Trade Commission*, qui est un peu l'équivalent du Conseil national de la communication, en France, pour aller finalement faire campagne auprès des annonceurs, et leur vendre, leur vendre les atouts louables de la publicité comparative. Et, ces atouts, toute cette campagne a été organisée autour de trois axes : la stimulation de la concurrence, la protection du consommateur, et l'information du consommateur. Et c'est cette action, très forte, des pouvoirs publics américains qui a fait qu'il y a eu, derrière, finalement, une acceptation de cette publicité comparative, en disant : Mais, pourquoi pas, c'est vrai, ça peut être au bénéfice du consommateur !

Je vous le dis, aujourd'hui, pourquoi ? Parce que, finalement, quels sont les résultats ? Derrière, bien entendu, ça a eu un effet multipliant, on va dire, ça a touché l'Europe ; mais ça a touché l'Europe, pourquoi ? Ça a touché l'Europe, parce que nous sommes là, dans les années 70, 80, 90, dans une mondialisation de l'économie, dans une mondialisation des groupes, la création de multinationales avec des budgets publicitaires internationaux, où, à un moment donné, on fait des économies, parce qu'on va utiliser la même publicité, les mêmes techniques. Et, surtout, ça a fait un boom, en Europe, pourquoi ? parce qu'on voit les résultats ; et c'est de ces résultats dont je veux vous parler, c'est qu'il s'avère qu'aujourd'hui, il faut le dire, la publicité comparative a des résultats très positifs. Mais, pour qui ? En tout cas, il est prouvé, aujourd'hui, que ces résultats sont extrêmement positifs pour l'annonceur. C'est extrêmement efficace.

Aujourd'hui, toutes les études — je pourrais vous si vous le souhaitez, vous donner en détails les sources qui m'ont permis de retravailler cette synthèse, pour vous, aujourd'hui —, mais il s'avère que toutes les études qu'on appelle « post-campagne », c'est-à-dire qu'on réalise, on fait des tests, *a posteriori* de la campagne publicitaire, dans les trois semaines, on fait des tests, donc, dits de post-campagne, pour vérifier l'impact du message qui a été envoyé. Et ces études ont révélé quoi ? ont révélé que, sur deux points très importants, un, la mémorisation de la marque, deux, sur l'attitude — on appelle ça, je dirais, les notions « attitudinales », c'est-à-dire comportementales, c'est l'impact sur le comportement ; est-ce que, ça va enclencher l'acte d'achat ? — on s'aperçoit que sur ces deux critères les résultats sont extrêmement positifs.

Donc, je peux vous dire qu'il y a des sacrés *lobbyings* dans le monde pour faire en sorte, tous les annonceurs, pour faire en sorte qu'effectivement on puisse utiliser la publicité comparative. Et c'est vrai qu'aux États-Unis, on a une moyenne de 20 % des recettes publicitaires qui sont générées *via* des publicités comparatives ; c'est beaucoup moins le cas en Europe. Et pour quelles raisons ? C'est parce que l'Europe a su encadrer, beaucoup plus qu'aux États-Unis, ce dispositif. L'Europe a mis des règles beaucoup plus strictes, qui en fait freinent, je dirais, l'utilisation de cette notion de comparaison, parce qu'évidemment, il faut quand même le dire, quand on compare un produit à un autre, on pourra dire ce qu'on veut mais, finalement, on en revient, on frise toujours le dénigrement de l'autre. Et ça, c'est un constat. Alors, je vais vous dire, aujourd'hui, on est en retard, parce qu'effectivement, ça fait, depuis les années 30, aux États-Unis, ça fait 20 ans en France, ça va faire 10 ans pour l'Europe, mais finalement, heureusement, à mon sens, c'est une bonne chose, parce que ça

nous permet aujourd'hui de bénéficier de leur expérience, ça nous permet aujourd'hui de bénéficier de leurs statistiques.

Alors, moi, je suis allée voir les deux côtés, je ne suis pas là, ni pour... je ne suis pas dans mes *a priori*, j'essaie de voir qu'est-ce qui marche, qu'est-ce qui ne marche pas, qui est pour, qui est contre, et regarder les résultats, parce qu'il faut aussi regarder les résultats pour le consommateur. Qu'est-ce qu'ont démontré toutes ces études ? À vrai dire, les études, aujourd'hui, personne n'arrive à prouver — je défie quiconque, d'ailleurs, ici, de m'apporter des études concrètes qui démontrent que ça a eu un pouvoir sur la baisse des prix —, parce qu'en fait, je vous avoue, c'est vrai, moi-même, j'ai cherché, parce que j'ai envie aussi de défendre, je veux dire, la noblesse, finalement, du concept, mais il s'avère qu'aucune étude ne le prouve. Par contre, ce que disent les protagonistes, c'est que la publicité comparative, dans de bonnes conditions, bien encadrée, et surtout ciblée sur la comparaison des prix, est, là intéressante, pour le consommateur. C'est là qu'effectivement elle prend tout son sens, et ça rejoint un petit peu ce que ma collègue Liliane disait tout à l'heure : c'est vrai que, finalement, c'est cette notion de comparaison directe des prix qui permet d'agir sur la baisse des prix, parce qu'effectivement, là, les annonceurs sont confrontés au choix du consommateur, et quoi qu'on en dise, le consommateur, quelque part, il regarde les critères à droite, il regarde les critères à gauche, mais quand il y a une grande différence de prix, le prix reste un atout principal. Et, en même temps, c'est, je dirai, tout l'enjeu de la réussite de la publicité comparative en Polynésie. Il faut faire en sorte de bien faire comprendre aussi à l'annonceur que la publicité comparative, elle est faite pour comparer ce qu'il y a de comparable. Et c'est là le danger pour le consommateur, parce qu'on peut facilement induire en erreur un consommateur en lui affichant deux prix, mais on n'est pas du tout sur la même qualité de produit. Ça aussi, c'est quelque chose d'important, et il faudra renforcer le contrôle de ces publicités comparatives. C'est bien, en commission, on a déjà amendé, on a fixé une procédure de contrôle, on l'a organisée autour du service des affaires économiques, c'est une bonne chose.

Voilà, tout ça pour vous dire, sur ce plan, je dirais, plus général, que mon sentiment est très partagé, ce soir, non pas sur son autorisation, sur sa légalisation ; mon sentiment, il est partagé sur les vertus que l'on veut bien donner, aujourd'hui, à la publicité comparative. Je dirai oui à la publicité comparative bien encadrée, mais soyons aussi réalistes, la publicité comparative, c'est d'abord un outil de plus, un outil de communication de plus pour l'annonceur, hein. Je ne sais pas si elle améliore véritablement l'information objective du client. Et ça me permet donc maintenant de venir plus en détails — et très rapidement, excusez-moi, j'ai pris un peu de temps, mais c'est un texte qui me tient à cœur, et je suis heureuse qu'on l'étudie, aujourd'hui — sur son adaptation locale.

Alors, je vais aller un peu plus vite, je vais vous dire que, bon, de toute façon, on est dans l'adaptation, c'est un peu un copié-collé, mais alors, là, j'ai vraiment un problème, là, sur ce texte. Autant je n'ai pas de problèmes de fond à libérer la publicité comparative tant qu'on l'encadre bien, mais là, sur ce texte-là, je vais vous expliquer pourquoi. En fait, en l'adaptant, en faisant le copié-collé, on a supprimé là où on n'était pas compétents. Et là où le bât blesse, c'est qu'on a supprimé un article fondamental à la réussite de ce dispositif, c'est l'article qui permet d'exclure le droit de réponse, dans le cadre de la publicité comparative. En France, quand un annonceur utilise la publicité comparative, donc en se comparant à un autre concurrent, eh bien, en France, le concurrent n'a pas le droit de faire appel à son droit de réponse obligatoire que le média va devoir lui donner gratuitement ! Pourquoi est-ce qu'on a exclu ce droit de réponse ? C'est très simple. Le droit de réponse, il permet deux choses : il permet à toute personne de répondre, c'est pas à la charge de l'annonceur, c'est à la charge du média — donc, la réponse, elle est gratuite, c'est le média qui paie, qui prend sur sa part — et, deuxièmement, le droit de réponse, si vous voulez, présente aussi, présente un caractère pénal, en cas d'allégations fausses. Ça veut dire que, demain, en Polynésie, dans l'état actuel de ce texte, si jamais un annonceur utilise la publicité comparative, et qu'en face il y a un concurrent qui souhaite l'attaquer, il peut obliger le média à diffuser sa réponses et, deuxièmement, il pourra porter plainte, pas seulement contre l'annonceur, mais aussi contre le média. Voilà.

Donc, je ne sais si j'ai été assez claire, et si vous comprenez pourquoi j'ai autant de craintes ?... D'ailleurs, le haut conseil l'a souligné dans son rapport — et je m'excuse encore de

n'avoir pas pu être là en commission, parce que j'aurais souhaité en parler à ce moment-là —, mais le haut conseil a dit quoi ? Le haut conseil a dit, je cite : « *Cet obstacle risque de porter gravement préjudice à l'efficacité pratique de la future loi* », et le haut conseil recommande, je cite, *de demander à l'État ce fameux article qui exclut le droit de réponse, de le rendre applicable en Polynésie française.* » Et je crois franchement que ce point n'est pas à prendre à la légère, parce que je vais vous expliquer pourquoi. Mais ma question c'est : est-ce qu'avant d'adopter ce texte, on ne devrait pas avoir la garantie de la part de l'État de l'extension de cet article en Polynésie française ? Et, là, vraiment, je rejoins mon collègue Jacqui, je suis déçue qu'il n'y ait personne du gouvernement, je suis déçue qu'il n'y ait même pas le rapporteur. On est dans une proposition de loi, surtout que ça fait deux ans qu'elle attend !

Alors, voilà, franchement, sur le fond, je ne suis pas contre. Je dis que, moi, j'aimerais avoir des garanties qu'il y ait cette extension de l'article 123 du code de la consommation nationale, du Code nationale de la consommation, parce que c'est capital, c'est capital ! On doit protéger aussi nos médias ! Et, en plus de ça, je dirai : même si ce texte passe en l'état, ce soir, si vous en décidez autrement, et que le média est au courant, qu'est-ce que va faire le média ? Je peux vous assurer qu'il y aura une levée de boucliers, tous les médias vont refuser de diffuser ! Donc, notre objectif, à nouveau, va être loupé. Voilà.

Il y a les amendes, il y a la procédure, je dirai, de traitement des infractions ; on pourra revenir en détails au moment de l'étude des articles. La question des amendes, c'est un point important aussi. Je pense qu'il y a encore des choses, peut-être, qu'on pourrait améliorer ensemble. Mais, pour conclure, j'avais simplement envie d'ouvrir un peu plus, d'élargir le débat, et vous dire que, finalement, pour moi, ce texte nous permet de nous interroger sur une problématique de fond, c'est celle de la politique que l'on mène, aujourd'hui, pour protéger le consommateur. Quelle politique de protection des consommateurs on a en Polynésie ? C'est ça les questions, moi, que j'ai envie de poser à notre gouvernement. Parce que, malgré tout, je félicite aussi l'initiative de notre collègue, mais cette loi, elle devrait rentrer dans un contexte. Si on veut vraiment lutter contre la vie chère, c'est toutes ces questions-là qu'on doit se poser ! Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui pour lutter contre les *lobbyings* ? qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui pour lutter contre les positions dominantes ? où en est l'adoption du code de la concurrence qui, apparemment, est bloqué sur le bureau du Président depuis quelques semaines ?... Ça, ça m'interroge ! ça me, oui, ça me perturbe ! Qu'est-ce qu'on fait pour lutter contre la problématique des marges arrières qu'on dénonce officiellement depuis des années, en Polynésie, et officiellement depuis la commission d'enquête de notre assemblée, depuis un an ! Qu'est-ce qu'on a fait depuis ? Qu'est-ce qu'on fait pour renforcer les effectifs du pays ? Là, on va confier encore des compétences au service des affaires économiques ! Ça fait je ne sais pas combien d'années — trois, quatre ans — que j'entends parler qu'il faut rajouter du personnel, des contrôleurs, au service des affaires économiques. Et, là, on va leur rajouter encore une charge !

Avant de parler de la publicité comparative, *mea mā* [chers collègues], qu'est-ce qu'on fait pour lutter contre la publicité mensongère ? Je parle de toutes ces publicités qui affichent des super-produits à super-prix, jamais disponibles dans les magasins ! Vous n'avez pas remarqués ? C'est devenu tellement une habitude, on ne sait même pas que c'est interdit par la loi, ça ! Ça s'appelle de la publicité mensongère, et c'est déjà applicable ; en Polynésie. Je peux vous dire que, pas plus tard que samedi, encore, ça m'est arrivé dans un magasin, et c'est régulier, c'est régulier ! Qu'est-ce qu'on fait pour contrôler la fraîcheur des produits ? Il y a encore des dates périmées dans les magasins ! Je suis outrée, je viens même d'apprendre récemment qu'on a fait un don — non mais, c'est une honte ! —, on a fait un don à une association caritative qui aide les gens qui n'ont pas les moyens d'acheter à manger. Vous savez, quoi ? On leur a donné toute... des kilos et des kilos de produits périmés ! Et, en plus, la personne elle est vexée parce qu'on ne lui a pas envoyé un courrier de remerciement ! Non, mais, franchement ! Je vous le dis, parce qu'il est un peu tard, on se permet de le dire.

Qu'est-ce qu'on fait, quelle place on accorde aux associations des consommateurs ? Alors, j'ai lu, comme certainement, nous tous, que ça y est, Te Tia Ara a été classée d'intérêt général. C'est un bon début. Mais, l'important, ce n'est pas la mise ne place de la publicité comparative, ne nous

leurrons pas, c'est le renforcement des moyens qu'on accorde à nos services, aux associations, pour promouvoir l'information comparative. Là, oui, je soutiens à 100 % ! 100 %, tous ces dispositifs qui sont mis en place, aujourd'hui, en Europe, et ils sont extrêmement efficaces ! Mais, nous, qu'est-ce qu'on fait pour l'institut territorial de la consommation, pour le service des affaires économiques ?

Alors, voilà, sous réserve, moi, de l'exclusion du droit de réponse, je dirai oui à la publicité comparative mais, franchement, si l'on souhaite lutter contre la vie chère, c'est bien l'information comparative, neutre et objective, des services publics, des associations, accompagnée d'une vraie politique d'ouverture à la concurrence, qui permettra de véritablement lutter contre la vie chère. Voilà, je souhaite, quand même que malgré l'heure qu'il est, ce soir, on puisse débattre sur ce sujet. Merci. (Applaudissements dans la salle)

Mme Minarii Galenon : Je voudrais remercier notre collègue Maina Sage qui a vraiment très bien résumé l'esprit du texte et, surtout, dans quel état d'esprit nous devons travailler en tant qu'élus de ce pays. Et je voudrais tout d'abord, aussi, rendre hommage à notre président de la commission, parce que j'ai eu l'occasion de participer à cette commission, et je voudrais vraiment féliciter Monsieur Jacqui Drollet pour sa pédagogie, parce qu'il a su s'adapter à toutes nos questions et, surtout, il nous a donné, en fait, de bonnes informations, qui auraient dû nous être fournies par les ministres concernés. Donc, vraiment, Jacqui, je voulais te remercier et te féliciter ; c'est rare qu'on te félicite, mais ça arrive, O.K. ? (Applaudissement sur les bancs de l'UPLD) Donc, en plus, j'entendais parler de *Invest in your love*, et ce soir je voudrais vous dire : *Invest in our peacefull mind, so everything will be alright !* (Mme Maina Sage, hors micro : « *Peace and love.* ») *Peace and love.* Non, franchement, je voulais remercier Monsieur Drollet, pourquoi ? Ce n'est pas pour... j'ai rien à gagner de te féliciter, mais j'ai envie de le faire, parce que, lors de cette commission, nous nous étions posé plusieurs questions et, surtout, on a tous compris que ce texte était important pour lutter contre la vie chère. Et c'est là, je pense, que notre ami Hiro entrera en jeu, puisque nous avons mis en place cette commission d'enquête et, depuis le temps qu'il intervient sur la cherté de la vie, je pense que ce texte sera peut-être la première étincelle pour vraiment débattre sur la lutte contre la vie chère, parce qu'on peut aller comparer la situation de notre *fenua* [pays] avec les États-Unis, avec l'Europe, avec la France, mais ce que je dis aujourd'hui, il faut peut-être comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire, nous avons notre *fenua* [pays], nous avons la vie chère, nous avons ces consommateurs, malgré la publicité que l'on peut faire, qui se font constamment avoir, et je pense qu'aujourd'hui il faut arrêter tout cela.

TR

Et l'idée de ce projet de loi est intéressante, mais c'est vrai que, ce soir, étant donné que nous n'avons personne du gouvernement, je me demande comment on peut travailler sur ce projet de texte, Monsieur le président ! Alors, à moins que Monsieur Jacqui Drollet fasse le ministre, aille à la place pour nous expliquer. (Réactions dans la salle) Parce que, Monsieur le président, c'est vrai, ça pose problème : on va parler d'un projet de loi qui va être voté, et je veux dire que c'est dommage. Enfin, vraiment...

Quand vous avez entendu Maina Sage, c'est vrai, j'ai dit, franchement, on va discuter de cette loi et puis après, bon, on va voter comment ? Parce que, même moi, en mon âme et conscience, je ne peux pas voter pour, parce qu'il y a trop de vides. Par exemple, Monsieur le président, rien que l'idée des infractions, on en a discuté en commission, on ne peut pas discuter d'infractions, parce qu'on n'a pas assez d'agents de contrôle pour les prix, pour les infractions. Et, sur la publicité mensongère, qu'est-ce qu'on fait actuellement ? On ne fait rien ! Alors, on ne va pas aller pouvoir voter ce texte. Enfin, moi, personnellement, en mon âme et conscience, j'aurais du mal. Et je crois que Monsieur Jacqui Drollet a été assez clair lors de notre commission et même Monsieur Antony Geros — je voulais remercier nos deux collègues qui disaient qu'on devait proposer des amendements qu'il fallait que les groupes politiques proposent des amendements lors de cette étude de texte. Eh ben, comment on peut proposer des amendements ? On n'a personne au gouvernement, on n'a aucun ministre, on n'a même pas le Président du pays !

Alors, Monsieur le président, j'ai du mal. C'est ce que je veux vous dire, ma déception. Et puis on va discuter. J'espère que ça ne va pas durer des heures : il n'y a personne pour décider ! Eh bien, voilà, c'est ce que je voulais dire.

Merci, Monsieur le président.

M. René Temeharo : On ne va pas rentrer dans le détail, la discussion par rapport aux absents, aux présents, aux amendements, mais simplement vous proposer le report de ce dossier, tout simplement, comme ça on arrête là sur la discussion concernant, donc, cette proposition de loi. On verra donc, très prochainement, Monsieur le président, si l'assistance veut bien donc prendre en compte la demande de report.

Le président : Je consulte l'assemblée sur cette demande de reporter... Oui, Monsieur Jacqui Drollet.

M. Jacqui Drollet : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais remercier tous les intervenants sur ce sujet, et dire aux uns et aux autres que bien que cette proposition de délibération ait été d'inspiration, j'allais dire, Tō tātou 'ai'a, de Madame Izal, en 2008, bien qu'ayant pris la précaution d'intégrer les avis du haut conseil, les avis du conseil économique, social et culturel, les commentaires qui ont été faits par le Président du pays lui-même, Monsieur Gaston Tong-Sang, la commission des affaires économiques a pris sur elle d'étudier ce document, avec le rapporteur, et a intégré les propositions de modification qui avaient été annoncées. Donc, le texte qui vous est proposé ce soir est un texte qui a tenu compte de l'ensemble de ces propositions. Et, comme je l'ai annoncé au départ, ce n'est pas ce texte-là qui va révolutionner la lutte contre la vie chère, mais il a au moins le mérite de poser la première pierre à ce combat que nous menons tous, que nous devons mener tous. Donc, dans mon esprit, ce texte n'est pas parfait, loin s'en faut, mais au moins il a le mérite de poser la première pierre d'une stratégie globale.

Et certains d'entre vous ont posé des questions sur « pourquoi pas ceci, pourquoi pas cela », et ainsi de suite. Je dois vous avouer qu'en étant en même temps membre du conseil d'administration de l'institut de la consommation, j'ai eu à participer à un premier conseil, il y a quelques temps, à l'intérieur duquel conseil j'ai fortement suggéré au ministre et au responsable de l'institut de la consommation de travailler en partenariat avec la commission des affaires économiques de l'assemblée, sur une exploitation possible des conclusions de la commission d'enquête qui s'est tenue à l'assemblée il y a quelques temps. Nous avons tenu une commission d'enquête ; cette commission d'enquête a fait un certain nombre de propositions. Malheureusement, ces propositions sont restées lettre vaine.

Dans cette démarche que nous avons utilisée en direction, donc, du conseil d'administration de l'institut de la consommation, à la fois le ministre en charge, et à l'unanimité des membres de ce conseil d'administration, décision a été prise de travailler ensemble. Ça peut paraître exceptionnel, pour moi c'est normal. Dans une situation conflictuelle, ça peut paraître exceptionnel ; pour moi, c'est normal. Il s'est aussi décidé, lors de ce conseil d'administration, que nous travaillerions ensemble, l'institut de la consommation et la commission des affaires économiques, et qu'à la fin du mois de juin, donc ce mois de juin qui vient de se terminer, nous allions nous retrouver et déjà donner des pistes de travaux précis que nous allions effectuer ensemble.

Donc, réunion a été fixée à la fin du mois de juin. Mais pour des points qui m'échappent d'indisponibilité du ministre en question, qui était, me semble-t-il, en train de négocier d'autres problèmes judiciaires à Paris ou ailleurs, cette réunion n'a pas eu lieu. Mais, durant cette réunion, nous étions sur le point de proposer un certain nombre de points tout à fait concrets, pour répondre à la question de Madame Sage. Par exemple, très bientôt, nous allons avoir, soit un projet de loi, soit une proposition de loi du pays, réglementant les baux à usage d'habitation des locaux meublés. Il y a

toujours des problèmes entre les propriétaires et les locataires. Là, il y a une loi du pays qui va venir régler ce type de problème. C'est prêt, ça n'attend plus que le débat entre nous. Donc ça, c'est un point qui est déjà acquis.

Ensuite, il y a aussi un texte sur les associations de consommateurs et une idée a été émise : est-ce qu'on ne peut pas donner plus de légitimité à ces associations en leur proposant un statut comme le statut des syndicats ? Je ne dis pas que c'est la panacée, mais les syndicats sont subventionnés à la hauteur de leur représentativité. Si on faisait la même chose avec les associations de consommateurs, nous pourrions avoir des associations de consommateurs capables d'aller jusqu'en justice, et avec les moyens qu'il faut pour défendre éventuellement les consommateurs.

Nous avons aussi pensé que nous allions prendre des textes sur les abus de positions dominantes, sur le problème des marges arrière. Et pas plus tard que le 2 juillet de cette année, j'ai reçu trois textes qui ont été pris à l'assemblée de Nouvelle-Calédonie, qui règlent ce problème dans leur pays. Nous allons adapter ces documents et vous les proposer, soit sous forme de projets de loi du pays, soit sous forme de propositions. Mais cela ne saurait tarder, c'est dans la machine.

De la même façon, nous allions vous proposer — et c'est la commission des institutions qui va travailler dessus —, dans la modification du règlement intérieur, lorsque l'on crée des commissions d'enquête et que les responsables de la commission d'enquête demandent à des chefs de service de venir témoigner devant cette commission d'enquête, les ministres leur disent : « Non, ne venez pas ! » Nous voulions donc, par la modification de notre règlement intérieur, obliger, sous contrainte de sanctions, les différentes personnes concernées par le sujet à venir répondre aux questions de la commission d'enquête.

Et enfin, nous nous sommes entendus, avec Madame la ministre en charge de la lutte contre la vie chère, de proposer au gouvernement d'inscrire les crédits pour refaire le budget des familles, en 2010. Le précédent budget des familles a été réalisé en 2000. Ça fait dix ans. Et sur cette enquête du budget des familles de 2000 est assis l'indice des prix à la consommation, et cet indice des prix à la consommation sert également dans les revalorisations salariales, et les consommations de 2010 ne sont plus les consommations de l'an 2000. Et nous avons donc... et Monsieur Teiki Porlier, hier ou avant-hier, parlait du conseil d'administration de l'institut de la statistique, où il a été proposé d'inscrire ou de réfléchir ou de faire inscrire les crédits qu'il faut pour faire ce travail.

Donc, pour répondre à Madame Maina Sage, Paris ne s'est pas fait en un jour ; la commission des affaires économiques que je préside a été mise en place à la mi-avril — ça ne fait que deux mois et demi —, et je vous propose déjà l'ensemble de ces pistes.

Bon, si ce soir vous décidez de retirer la proposition de Madame Heifara Izal, elle ne reviendrait sur le tapis qu'au mois de septembre, en session plénière, parce qu'une loi du pays ne peut pas être étudiée par la commission permanente. À mon sens, le choix que nous avons à faire, c'est : est-ce qu'on lance cette opération, même si elle n'est pas parfaite. Et, à ce moment-là, on l'utilise comme un point d'ancrage pour aller plus loin ; ou est-ce qu'on se dit : on n'a pas suffisamment approfondi les choses, on attend et on envoie tout ça au mois de septembre ? Moi, je ne suis pas capable de prendre cette décision, alors que le porteur de cette proposition n'est pas là, que les deux ministres concernés ne sont pas là. Moi, je ne peux pas prendre l'engagement de dire : on retire la proposition. Moi, je ne peux pas. Je suis sur une logique de faire des propositions d'action, pour aller dans le sens de la lutte contre la vie chère. Maintenant, si l'assemblée décidait autrement, je m'inclinerais. Mais je regrette aussi que les personnes concernées par le sujet n'aient pas daigné être présentes, ce soir, au débat concernant cette affaire.

Voilà, ma position, Monsieur le président.

M. Nicolas Bertholon : Je suis d'accord avec Jacqui. Il s'agit d'un dossier très important qui concerne tous les consommateurs polynésiens, et je regrette aussi l'absence des personnes, aussi bien

en tant qu'élus... enfin, que politiques et que collaborateurs qui pourraient nous apporter un éclairage supplémentaire.

En tout cas, je remercie Maina, parce que nous n'avions pas tous ces éléments-là et, au vu de ces éléments, effectivement, on se retrouve dans une situation un peu particulière. D'après ce que j'ai pu comprendre — tu me corrigeras si je me trompe, Maina —, mais l'outil en question, même s'il a le mérite d'enclencher des choses, ça sera un outil que, de toute façon, les acteurs qui seront intéressés par l'outil ne voudront pas l'utiliser, sous peine de se faire taper sur les doigts en cas de problème.

Alors, effectivement, pour suivre un peu la proposition de René, il serait peut-être judicieux de le reporter. Bon, il est vrai que c'est une loi du pays et que, normalement, nous devrions l'étudier en séance plénière, ça nous reporterait au mois de septembre, mais il est possible aussi que, d'ici au mois de septembre, nous puissions avoir une séance extraordinaire, et que d'ici à la convocation de cette séance extraordinaire, j'imagine que les travaux de la commission en question feront en sorte de pouvoir approfondir le sujet, et qu'à ce moment-là, pour un sujet qui aura été approfondi et pour lequel rapport aura été rédigé, il pourra être inscrit au moment de cette session extraordinaire. C'est la proposition qu'on voudrait faire, pourquoi ? Parce qu'on est véritablement là un peu embêtés par rapport aux arguments qu'on nous avance, et ce sont des arguments... Bon, créer un outil c'est bien, mais si c'est un outil bancal qui empêche vraiment de rendre le service qu'il est censé rendre, eh ben, on se retrouve un peu à avoir fait les choses à moitié. Autant *paha* [peut-être] attendre un peu. Jacqui, ça serait simplement reculer pour mieux rebondir, hein, tout simplement.

Voilà, président.

Le président : Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet : Je propose dans ces conditions le renvoi en commission.

Le président : Je consulte l'assemblée sur cette proposition.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Bon, ce projet de loi est donc renvoyé en commission des affaires économiques.

oOo

BILAN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER POUR L'ANNÉE 2009 -

Rapport n° 6359 SG, en date du 31 mai 2010, présenté au nom de la commission de contrôle budgétaire et financier par Monsieur le représentant Clarenntz Vernaudon.

— Cf. annexe —

Le président : Donc, nous passons au rapport relatif au bilan de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2009. Monsieur Clarenntz Vernaudon, rapporteur, vous avez la parole.

M. Clarenntz Vernaudon, rapporteur : Merci, Monsieur le président.

Alors, je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui font partie de la commission, les neuf membres, représentés avec une parité bien féminine, et les collègues, les élus, suite au renouvellement que nous avons eu au mois d'avril. Donc, on ne va plus revenir sur le gouvernement, étant donné qu'ils ne sont pas là ce soir, mais ça les concerne aussi sur ce point-là.

Alors, Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, bien que cette commission ait été créée en 2007, elle a effectivement débuté son activité en août 2008. Le premier rapport d'activité de la commission portant sur la période d'août 2008 à avril 2009, soit neuf mois, a rappelé la possibilité d'une mise à disposition d'un agent de l'État pour assister la commission de contrôle budgétaire et financier dans l'exercice de ses attributions (article 129-1 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée). Le deuxième rapport d'activité porte sur la période de mai 2009 à décembre 2009 (8 mois). Ce découpage permet d'avoir un équilibre entre ces deux périodes. À partir de 2010, tous les rapports d'activité correspondront à une année civile.

La commission de contrôle budgétaire, après avoir fourni un travail hebdomadaire conséquent, à savoir le traitement d'une quinzaine de dossiers par séance, se propose de retracer les grandes lignes qui ont marqué son activité.

Sur l'exercice 2009, la CCBF s'est exprimée sur une enveloppe globale de 32,5 milliards de CFP. En 2008, il s'agissait de 33,3 milliards de francs CFP. Cette baisse de subventions s'est fait principalement ressentir dans les établissements publics (de 20 milliards de francs CFP en 2008, on passe à 12,100 milliards) et les sociétés d'économie mixte (de 6,5 milliards en 2008, on passe à 1,5 milliard de F CFP). Dans un contexte de restriction budgétaire, cette baisse traduit la volonté du gouvernement de l'époque de faire des efforts au niveau des administrations. Par ailleurs, on note une hausse de subventions en faveur du secteur d'activité des entreprises et de l'export, tout confondu : de 892 millions CFP en 2008, on passe à 9,3 milliards CFP. Aucune saisine de la CTC n'a été faite en 2009.

La CCBF ne donna pas son accord pour des subventions où l'objet de l'association comportait en même temps des démarches de partage de terres et des opérations d'œuvres sociales. Nous tenons à remercier tous les chefs de service, leurs agents et les quelques ministres qui se sont déplacés afin de nous apporter plus de précisions sur certains dossiers. Notre commission a bien souvent rappelé, lors des désignations des représentants de la Polynésie française au sein de sociétés d'économie mixte, la nécessité de la présence systématique d'un membre de l'opposition de l'assemblée de la Polynésie française et le respect de la parité. Nos membres ont souhaité par cette prise de position défendre la représentation de toutes les forces présentes à l'assemblée, et ainsi permettre un partage d'opinions.

Sur 744 projets d'arrêtés examinés, 17 ont reçus un avis défavorables, et 13 arrêtés sont tout de même parus au *Journal officiel* de la Polynésie française. Ce chiffre nous montre une fois de plus que la commission de contrôle budgétaire ne rend qu'un avis consultatif et que le gouvernement reste souverain dans ses décisions, quand bien même, par ses décisions, elle engage les deniers publics du pays.

Tout en respectant le principe de libre administration, la CCBF encourage vivement les communes à privilégier certaines de ses demandes — nous savons tous les priorités —, et de mettre en fin de liste... Et nous voyons de plus en plus, dans les commissions que nous — nous nous réunissons toutes les semaines, en ce moment... de plus en plus d'acquisitions de véhicules. En outre, elle recommande une mutualisation des moyens.

Voilà, Monsieur le président, le court bilan, très court, mais on constate quand même que cette commission se réunit toutes les semaines, et je peux vous assurer que ce n'est pas facile, des fois, mais... avec les moyens qu'on a... mais bon, ce n'est pas à moi à débattre sur ce sujet-là, c'est à mes collègues. Et le seul regret que je voulais vous dire ce soir, c'est que si on pouvait me remettre la photocopieuse qui a été retirée de la salle de la commission, parce qu'elle est vraiment utile. Non, mais c'est vrai, parce que c'est une commission qui travaille toutes les semaines, et là, demain encore, nous avons une commission, nous allons traiter plusieurs dossiers.

Certains ministres ne jouent pas le jeu, étant donné que le règlement intérieur de cette commission dit clairement que, sur certains dossiers, on a besoin d'éléments, plus d'éléments, et ces

éléments-là, on ne les reçoit jamais. Donc, il y a quand même des gros investissements, des fois, qui pèsent plusieurs milliards. Cette commission a besoin quand même de plus d'éclaircissements vis-à-vis des membres qui la président avec moi. Et c'est pour ça que je demande aux collègues, ici, dans les groupes opposants, de passer le message à leurs ministres, afin que nous marchions mieux et utilisions mieux les deniers publics.

Voilà, en gros, ce que je voulais dire. Ce n'est pas un rapport... mais c'est quand même très important, et c'est très bien que cette commission continue. C'est très important.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

M. Hirohiti Tefaarere : Le rapport qui nous est adressé est des plus complets, des plus denses. Son président et rapporteur, Monsieur Clarenntz Vernaoudon — je vais essayer de défendre au mieux ses intérêts —, souhaite qu'effectivement la parole soit respectée, et qu'il puisse disposer, comme convenu, des moyens qui lui ont été promis.

Nous sommes en juillet. Cette structure a été mise en place en avril, et nous essayons, donc, tant bien que mal, de faire en sorte que nous puissions assumer au mieux nos missions et nos fonctions. Et j'espère que ce message sera compris de tout le monde, pour qu'on puisse encore mieux travailler et être plus productifs, d'autant que nous essayons de faire avancer le bateau, la pirogue, en travaillant conjointement ensemble : commission des affaires économiques — son président vient de s'exprimer —, commission du contrôle budgétaire, son président vient de s'exprimer, commission des institutions — je commence à m'exprimer —, et commission également des finances. On essaie de pousser les uns et les autres à cette culture de résultats, qui doit nous être chère et que l'on doit tous partager ensemble.

Dans le document qui nous est transmis, et j'en viens à l'essentiel, il y a deux éléments qui me paraissent fondamentaux depuis que cette commission de contrôle budgétaire a été mise en place, donc les réformes de novembre-décembre 2007. Et j'ai développé ces deux arguments lors de la discussion que nous avons eue sur la proposition de loi du pays du *kaka'iki* [maire] Benoît Kautai : c'est quand nous regardons la répartition des subventions par archipel et la répartition des subventions par secteur d'activités, et c'est là que nous nous apercevons effectivement qu'au niveau, donc, des archipels, comme au niveau des communes, il y a un déséquilibre énorme sur les subventions qui sont accordées aux archipels les mieux lotis par rapport aux archipels les moins lotis. *Idem* pour les communes. S'il fut un temps où le système politique était à l'origine de cela, aujourd'hui, depuis l'avènement de 2004, ce n'est plus le cas. Ce sont les maires qui doivent faire en sorte que leurs dossiers soient réellement bien ficelés, bien préparés, pour que nos populations de ces îles et de ces communes, et de ces archipels, puissent également vivre dans des conditions similaires, ou sinon meilleures, aux conditions de vie ici.

Quand on vient au montant global qui est alloué donc, qui a été alloué de mai 2009 à décembre 2009 aux 284 associations, pour un montant total de 647 062 523 francs, et qu'on regarde le domaine d'intervention — je ne sais pas si vous partagez la même analyse que moi, mais je vous livre la mienne : sportifs, 166 associations ; social, 18 ; jeunesse 53 ; culture 33 ; artisanat 14 ; et les montants sont en face —, aucune association qui intervient dans ces domaines que je viens de citer ne s'inquiète depuis qu'elles existent. Et, malheureusement, c'est nous qui sommes l'objet de critiques permanentes à travers les médias, de nos populations — du moins, de ceux qui écrivent dans les médias — sur la remise à niveau de nos jeunes, au niveau intellectuel, au niveau de la défaillance des causes de leur échec. Aucune ! On est là à demander de l'argent uniquement pour pouvoir se déplacer, jouer à la pétanque, jouer au football, améliorer un complexe sportif, mais pas pour améliorer ce qu'il y a dans la tête. Dramatique ! Est-ce que c'est comme ça qu'on veut construire un pays ? Je nous pose la question.

Idem au niveau de la protection de l'environnement et de la culture au sens noble, aucune association n'a fait de demande par rapport à la protection de l'environnement. Aucune ! Par rapport à la culture au sens noble, aucune également. Si on dit que c'est normal, tant mieux ! Mais le constat, il est là, il est devant nous : il est navrant, il est désolant ! Il est à l'image de la Polynésie, ce constat-là. Et ensemble on doit corriger. C'est ensemble !

TH

Alors si ce n'est uniquement que les membres de la commission de contrôle budgétaire, parce que, moi, la proposition que je vais faire au niveau de la commission des institutions, indépendamment de ce que le président de la commission des affaires économiques vous a soumis, c'est de faire en sorte à ce qu'on fasse la publicité pour nos travaux, et non plus ne plus faire ce qu'on... dire qu'on ne fait plus de publicité. C'est faux ! Il faut qu'on fasse de la publicité. Il faut qu'on fasse de la publicité, et c'est là qu'on va voir nos ministres venir répondre à nos questions, nos chefs de service apporter tous les éléments que l'on souhaite. Tant qu'on ne fait pas de publicité...

Mais ce qui est pire, depuis un certain temps, Monsieur le président — et voilà pourquoi j'ai souhaité intervenir —, c'est qu'on fatigue actuellement. On fatigue. Sur neuf élus, on a du mal à faire le quorum. Nous ne sommes que quatre présents : Monsieur Geros, Monsieur Clarenntz Vernaudo, moi-même et Monsieur René Temeharo et Armelle Merceron. On a du mal ! Les dernières réunions, on avait du mal, mais c'est valable pour d'autres commissions également.

Si on veut — et là, je plaide pour ma paroisse — d'ici la rentrée de septembre, être opérationnels au niveau du règlement intérieur, eh bien, notre commission des institutions, on ne va plus travailler en groupe de travail, maintenant ça va être directif, on va aller vite. On n'a pas le quorum à 9 heures, eh bien, à 10 heures, on reprend, même à deux, à trois, on fonce ! Oui, une proposition nous a été faite : au bout de trois absences, dehors ; et voire même une proposition de suppression des indemnités ou de réduction. Non, non, on va y aller, hein ! On va y aller, là ! Et ce qui est encore plus anormal, c'est que dans certaines commissions, nos élus des îles y sont, nos élus de *Tahiti Nui i te vai uri rau* [la grande Tahiti aux eaux multiples] et de Moorea n'y sont pas. Alors là, ça pose un problème sur le degré de conscience qu'on a par rapport à nos fonctions. Mais voilà, l'essentiel que je souhaitais nous dire, Monsieur le président.

Et pour revenir donc à cette commission, celle-ci mérite nos encouragements, parce que s'il y a une commission, qui travaille énormément, c'est bien celle-là. C'est au minimum une fois par semaine, au minimum ; c'est de 9 heures du matin jusqu'à 17 heures, 18 heures. À deux reprises même, du fait de l'ampleur du travail, on ne s'était pas rendu compte, eh bien, on n'a pas déjeuné du tout, mais ça a fait du bien quand même pour le régime (Rire), mais voilà, quoi.

Je crois qu'il faut qu'on mette les moyens, les uns et les autres, pour qu'on puisse encore progresser et qu'on puisse faire en sorte à ce que même les nouveaux dans cette enceinte, qui ne sont là que depuis 2008, à chaque renouvellement, eh bien, s'investissent pour venir travailler dans cette commission, et c'est un appel également que je lance parce que, réellement, on souhaite qu'il y ait du sang neuf. Ce n'est pas qu'on est *fiu* [las], ce n'est pas que le travail n'est pas passionnant, mais il faudrait qu'effectivement les autres élus, s'ils sont présents géographiquement à Tahiti le jour de la commission, qu'ils fassent l'effort de venir. Il y a quelques-uns qui viennent, qui participent, mais ce n'est pas suffisant, à notre sens, parce que si on veut mieux comprendre le fonctionnement du circuit au niveau des subventions, si on veut mieux comprendre les enjeux économiques et financiers, les travaux dans toutes les commissions, mais dans cette commission, sont importants.

Voilà la petite intervention que je souhaitais faire, Monsieur le président, et je profite du fait que j'ai la parole pour faire une toute petite digression.

Je ne veux pas polémiquer, encore une fois, et je l'ai dit tout à l'heure. J'ai fait deux interventions sur l'hôpital et sur les assurances. Je peux faire une conférence de presse, Nicolas, mais

je ne veux pas. C'est nous que je veux interpeller, nous ici, dans cette enceinte, parce que, là, il s'agit de fonds publics. D'un côté, les assurances, on ne veut pas assumer cette responsabilité, et pourtant, si on assume cette responsabilité, on va trouver les fonds pour faire face à nos difficultés de trésorerie et, de l'autre côté, il y a de la gabegie, là-bas.

Alors, je crois que c'est un vœu verbal que je fais, Monsieur le président. J'avais déjà fait ce vœu il y a trois ans, il a été rejeté par l'assemblée. Le Tāhō'ēra'a a fait ce vœu il y a un an, ça a été rejeté également par l'assemblée. Mais, par rapport aux problèmes de notre hôpital du Taaone, je crois, au vu de ce que j'ai avancé comme arguments, tout à l'heure, comme éléments, qu'une commission d'enquête s'impose, que la désignation d'un médiateur, pour remettre de l'ordre et pour régler les difficultés, les problèmes de nos entreprises, s'impose. Il y va... il y va de l'intérêt de ce pays. Je l'avais dit dernièrement, et je le redis encore ce soir.

Voilà pourquoi je me permets cette petite digression. Je n'ai rien préparé, et je sais qu'à la prochaine séance, peut-être lors de la session extraordinaire, je ferai à ce moment-là une proposition écrite pour qu'effectivement on puisse aller de l'avant et faire le point exact de la situation, non pas pour régler les comptes vis-à-vis de ceux qui sont responsables, mais que plus jamais on puisse connaître des difficultés comme celles que nous avons connues dans un hôpital, qui a commencé en 2001, qui n'est toujours pas, en 2010... qui fait de la Polynésie l'exception mondiale ! Nous sommes le seul pays au monde... Avec un budget de départ de 21 milliards, on est à 47 milliards, dix ans après, l'hôpital n'est toujours pas opérationnel, et on a oublié bien des choses dedans, et on fait en sorte de ne surtout pas... Non, on transmet les clés ; maintenant, ça va être à la santé publique, donc au pays, à s'en occuper, et ceux qui sont responsables de la situation, ils ont les mains propres, et c'est ça qui est grave.

Donc, voilà pourquoi je souhaitais faire cette digression, pour que réellement, chaque élu, quand il va rentrer chez lui, ce soir, il ne faut pas qu'il voit Tefaarere, non, non, non : le pays, l'hôpital, parce que demain ça va être quoi la dérive essentielle ?... Je l'avais dit la dernière fois, mais il y avait beaucoup d'absents, on était à peine une dizaine. On nous a dit qu'on va faire des économies en matière d'évacuation sanitaire, je vous le dis, Monsieur le président, c'est faux parce que, dans le bunker, pour les traitements du cancer de la thyroïde, ici, il n'y a pas les canalisations qu'il faut. Donc, on va être obligés de payer toujours plus d'un milliard, un milliard à trois milliards d'évacuations sanitaires par an, pour nos malades, juste pour prendre leurs cachets, une fois tous les trois mois, alors qu'on peut faire ça chez nous. Voilà le type d'oubli, d'erreur. C'est comme la rotonde qui a été construite, l'appel d'offres a été engagé, le directeur de l'EAD s'est trompé : 900 m² de surface qu'il n'a pas prévu à couvrir, à carreler. Alors si on dit que ça ce n'est des erreurs, c'est, à mon sens, grave. Voilà le type d'anecdote. C'est comme le toit qu'il va falloir tout revoir, et vous le savez, puisque nous vous avons sensibilisés. Ça, c'est presque trois milliards à revoir, qu'il va falloir budgéter, d'ici deux ans, trois ans. Enfin voilà, quoi ! Voilà pourquoi je souhaitais faire cette digression.

Encore une fois, président, *mauruuru. Tātou pauroa, te aroha ia rahi* [merci. A tous, bonsoir].

Mme Éléonor Parker : Je voudrais remercier mon collègue Hiro pour toute... pour son intervention, mais j'aimerais aussi rectifier deux petites choses : comme Monsieur mon collègue Antony Geros et Hiro Tefaarere, je suis aussi membre de cette commission depuis sa création. Et voilà, je voulais justement rectifier, en disant que j'ai toujours été présente, toujours là, à cette commission et tout. Il y a peut-être deux ou trois fois où je n'étais pas présente, parce que j'étais soit en CA ou quelque chose. (M. Hirohiti Tefaarere, hors micro : « *Mea culpa* ! ») O.K. ! Voilà. Mais je tenais quand même à rappeler ici que cela fait presque deux ans que la CCBF exerce ses fonctions et qu'elle permet à l'assemblée d'avoir un regard précis sur l'utilisation des fonds, comme viennent de rappeler les collègues. Deux ans que l'assemblée, aussi, peut ainsi se faire l'arbitre des subventions attribuées aux SEM, aux associations, et autres établissements publics.

2009 fut, pour cette jeune commission, la première fois qu'elle exerça sur un plein exercice civil. En effet, en 2008, sa mise en place, bien qu'initée par la réforme statutaire de 2007, fut plus tardive, et la commission ne fonctionna qu'au cours du second semestre de l'année écoulée, c'est-à-dire le 20 août 2008, et étaient présents à cette commission, à la première commission : Monsieur Jean-Christophe Bouissou qui était le président, Monsieur Hiro Tefaarere qui était vice-président, Monsieur Jacqui Drollet, Monsieur Teva Rohfritsch, Monsieur Antony Geros, Monsieur Édouard Fritch, Madame Sandra Manutahi-Levy-Agami, ainsi que moi-même et Monsieur Roro. Mais étaient aussi présents à cette commission d'autres représentants comme Madame Tamara Bopp-du-Pont, Madame Rosine Brodien, Madame Liliane Mariteragi-Mairoto, Madame Élise Viriamu, Madame Maria Maitere, Madame Maina Sage, Monsieur Teiki Porlier, Monsieur Georges Handerson, Madame Catherine Tuiho-Buillard.

Alors, ce rapport 2009 permet donc d'avoir un vrai recul sur l'activité de cette commission. Pour autant, le constat reste le même : son travail est plus qu'intense et la masse de dossier plus qu'importante, comme l'ont rappelé les collègues : plus de 700 dossiers examinés pour près de 32,5 milliards de subventions, soit environ 1/5 du budget du pays.

Lors de l'examen du rapport annuel de 2008, nous avons émis un certain nombre de vœux pour que cette commission, outil désormais incontournable dans la vie institutionnelle de notre pays, puisse gagner en légitimité et en efficacité. Nous avons tout d'abord appelé à faire usage de tous les outils mis en place par le statut modifié en 2007, pour nous garantir une plus grande pertinence technique dans le traitement des dossiers. En effet, le statut nous permet de faire détacher un agent de l'État auprès de la commission, pour l'assister dans ses travaux et permettre au service en charge des dossiers de disposer d'une compétence complémentaire en matière de gestion des finances publiques. Il apparaît que cela ne s'est toujours pas fait. Or, il me semble bien que le président de la CCBF, à fin 2009, s'était plusieurs fois plaint du manque de moyens attribués à la commission.

Si cette demande peut paraître quelque peu étrange, dans la mesure où trois agents travaillent à plein temps au seul service de la commission, on peut considérer qu'elle était motivée par la volonté de combler cette lacune dans l'application du statut. Aussi, je ne peux qu'inviter le président de la commission, qui semble vouloir donner à la commission toute sa splendeur, d'insister auprès du président de notre assemblée, bien sûr, pour bénéficier de cette disposition.

Toujours, lors de l'examen du rapport 2008, nous avons plaidé pour une meilleure définition, pour ne pas dire une redéfinition, des missions de la CCBF. En effet, le statut nous apparaissait comme trop large et trop imprécis pour permettre à la commission de disposer d'objectifs précis et d'un cadre de mission bien établi. Cette réalité est, à notre avis, persistante et il convient de la corriger. C'est pourquoi, lors du déplacement de la mission Barthélémy dans notre pays, nous lui avons fait part de notre volonté de pouvoir mieux encadrer la mission de la commission, avec éventuellement un barème en dessous duquel le passage en commission n'est pas nécessaire, ceci pour ne plus tomber dans les travers que nous avons connu, alors et qui ont à notre sens perduré à l'issue, ainsi, des débats d'idées interminables ou de l'examen trop technique, type CDE, des dossiers.

Ce recentrage des missions de la commission est encore plus fondamental, au regard des événements de ces derniers temps. En effet, il apparaît de plus en plus que les élus souhaitent être informés, quasiment quotidiennement, de l'état des finances du pays. Bien que légitime dans l'absolu, cette demande apparaît cependant relativement saugrenue. Aucune démocratie du monde, et parmi les plus brillantes d'entre elles — chacun est libre d'établir sa propre liste —, ne prévoit ni n'accepte une telle immixtion quotidienne du législatif dans le travail de l'exécutif. C'est non seulement peu justifié, institutionnellement incohérent, et surtout d'une inefficacité patente. Peu justifié car, certes le gouvernement est responsable devant le législatif, et doit rendre des comptes, mais il tient mandat du législatif pour la gestion des politiques publiques et la gestion courante du pays. Il n'est donc pas nécessaire que le législatif se substitue à l'exécutif. Institutionnellement incohérent car cette attitude est particulièrement révélatrice d'une véritable méfiance — et j'ai bien dit méfiance... pas défiance ! — du législatif envers l'exécutif. Attitude qui ébranle profondément les piliers fondateurs

des démocraties modernes, et d'une inefficacité patente, puisque cela ne peut que retarder considérablement le traitement des dossiers et le travail du législatif.

Grâce au budget adopté avant le début de l'année budgétaire, grâce aux comptes administratifs, présenté après la fin de l'année budgétaire, grâce aux débats d'orientation budgétaire, grâce aux questions orales, grâce aux travaux en commission et, depuis 2007, grâce au travail de la CCBF, nous disposons de tous les instruments démocratiques standard nécessaires au contrôle du législatif sur l'exécutif.

Alors, je dirai, puisque nous ne sommes pas ici en royauté, je vous dirai, mes chers collègues : pourquoi être plus démocratiques que les démocrates ? Hormis une insidieuse volonté de gouverner à partir de l'assemblée pour saper le travail du gouvernement, je ne vois pas d'autres raisons de pousser à toujours plus de transparence, toujours plus de contrôle. La confiance, mes chers amis, est à la base du contrat social.

Hors donc, **fiu** [il y en a marre] du CDE bis qu'est devenu la CCBF, donnons-lui toute son envergure, toute son ampleur, qu'elle soit un instrument d'analyse des résultats de la mise en œuvre des politiques publiques, car voilà sa vraie fonction, celle qui lui donnera tous ses titres de noblesse. Je sais que vous irez dans mon sens et que vous espérez, comme nous, que la mission Barthélémy nous aidera en cela.

En tout état de cause, et pour conclure mon intervention, je tiens, pour cette année encore, à adresser ma reconnaissance, et celle du groupe Tō tātou 'āi'a, aux agents qui œuvrent au service de la CCBF pour leur travail et leur disponibilité.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

M. Teikinui Porlier : Je vais vous faire lecture de l'intervention que nous avons préparée au nom du groupe, et qui devait être lue par Madame Armelle Merceron.

Les séances de la commission de contrôle budgétaire et financier représentent un observatoire privilégié de la façon dont l'exécutif polynésien intervient par des subventions dans le financement des activités d'organismes extérieurs à elle-même, publics et privés, ce que l'on appelle les transferts d'argent public.

Les constats faits induisent des interrogations que je souhaitais partager avec vous :

- 1) La CCBF répond-elle à ses missions ?
- 2) Quelles étaient exactement les intentions du législateur lorsqu'il a créé en 2007 la CCBF ?
- 3) Dès lors, son fonctionnement répond-il à ses intentions ?
- 4) Et, pour exercer sa mission la CCBF a-t-elle les moyens de ses responsabilités ?

La création de la commission de contrôle budgétaire et financier s'est effectuée dans le cadre d'une loi organique modifiant notre statut politique et tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française, suite à rapport de la cour des comptes. Dans ses conclusions et recommandations sur la gestion des fonds publics sur la Polynésie française, cette dernière a écrit, je cite : « L'extrême concentration du pouvoir au sein de la collectivité a fortement contribué, au cours des dernières années, à l'opacité de la gestion ; des pouvoirs importants ont été exercé par le Président de la Polynésie ou par le Conseil des ministres, sans contrôle de l'assemblée délibérante ». Mots-clés : transparence, opacité, rééquilibrage et contrôle de l'exécutif.

Rappelons que les transferts du budget du pays vers des organismes très diversifiés atteignent 35 à 40 % du budget de fonctionnement de notre collectivité. De notre organisation républicaine et démocratique, les élus du peuple ont la responsabilité du contrôle budgétaire et de la bonne exécution du budget voté au service des besoins de la collectivité, et la création de la

commission de contrôle allait dans le sens du rééquilibrage des pouvoirs au bénéfice de notre assemblée. Mais pour répondre à ses missions, la CCBF a besoin d'outils de contrôle et d'évaluation.

Certaines actions sont allées dans le bon sens. Inspirée de la LOLF, la réforme de la nomenclature et de l'organisation comptable de la Polynésie française adoptée par une délibération de notre assemblée en juillet 2006, a été un premier pas vers plus de transparence quant aux actions engagées et aux moyens consacrés aux diverses politiques. En effet, désormais, le budget se décline en missions, qu'on appelle les chapitres, elles-mêmes découpées en programmes, qu'on appelle les sous-chapitres et, pour chacun, sont clairement définis les crédits par action et par nature de dépense. C'est cependant insuffisant pour garantir la transparence de l'usage des fonds publics et la mesure de l'efficacité car, quatre ans plus tard, cette réforme est inachevée. En effet, il fallait, il faut aller au bout de la logique d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques. Pour chacun des programmes de chaque mission, devraient être défini par le gouvernement, portées à l'information de l'assemblée et validées par elle, les politiques publiques sectorielles et/ou transversales au service desquelles les moyens sont votés, y compris la définition des objectifs poursuivis à long, moyen et court termes, des programmes d'action et des acteurs et moyens mis en œuvre.

Des indicateurs précis, chiffrés devaient être définis pour vérifier les résultats, c'est-à-dire l'emploi efficient de l'argent public. Quatre ans après, rien n'a été fait, bien qu'on nous dise que l'inspection générale de l'Administration ait été chargée de cette seconde et indispensable suite. On peut s'interroger sur le fond, et poser la question : est-ce là réellement le rôle de l'IGA ?

On devait passer d'une logique de moyens à une logique de résultats : dépenser mieux plutôt que de chercher toujours plus de moyens à distribuer. On est toujours à une logique de moyens alloués sans référence à des objectifs, encore moins à des évaluations des actions passées. Ainsi, la CCBF, pas plus que tous les autres élus, ne peut efficacement contrôler et juger les politiques publiques censées être mis en œuvre par le gouvernement. Pire ! l'instabilité gouvernementale a créé un *turn-over* ministériel et, en l'absence de cadre établi pour guider l'action, les décisions changent avec la personne du ministre, quand ce n'est pas le chef de service instructeur qui décide, devant le manque d'expérience du nouveau ministre et de son équipe.

Aussi, à la CCBF, l'étude, au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur arrivée, des projets d'arrêté d'attribution (724 en 2009) se fait donc sans base d'appréciation objective. Comment juger, si nous n'avons pas le recul nécessaire, à savoir, la politique du gouvernement ou du ministère concerné précisant les objectifs généraux, les objectifs particuliers, ceux qui sont visés ou encore les priorités, les conditions d'attribution, mais surtout d'évaluation ?

À notre sens, la CCBF n'a pas à sa disposition les outils nécessaires à l'exercice complet de ses missions. Elle s'inscrit en décideur, ce qu'elle n'est pas. Elle juge souvent en opportunité pure, pose et repose les mêmes questions, réclamant la venue des ministres plutôt que celle de leur chef de service ou chef d'établissement, ou conseiller technique, qui ne sont pas à même de présenter une politique publique officielle.

Quelle est la plus-value apportée par la CCBF, sachant que les demandes de subvention ont déjà été longuement étudiées par les services instructeurs ? Si l'on prend l'exemple de la défiscalisation, au stade du recueil de l'avis de la CCBF, les ministères concernés sont censés être favorables, la commission consultative des agréments fiscaux, qui est composée de plusieurs ministres, a déjà donné à ce stade son avis favorable. Alors qu'est-ce que la CCBF apporte de plus ?

Outre la définition indispensable de politique publique sectorielle ou territoriale, dans le cadre d'un schéma de développement et d'aménagement officiel qui s'impose pour la durée de sa mise en œuvre, quelle que soit la personne du Président du gouvernement ou du ministre ou du chef de service instructeur, il est également indispensable que les procédures et les critères d'attribution soient clarifiés et connus pour éviter de céder à des lobbies, à des pressions ou à l'urgence, et de faire du saupoudrage. C'est le cas de l'attribution des aides à caractère économique, des subventions pour la

jeunesse, le sport, la culture ou l'artisanat, en reprenant les éléments donnés par Hiro précédemment. J'ai souvent, lors des séances, la perception d'un saupoudrage permanent, sans cohérence d'ensemble. Ainsi, nous attendons avec intérêt le projet de loi de pays qui fixera les conditions claires d'attribution des subventions aux communes.

Je voudrais également faire observer à mes collègues que la loi de pays 2009-15, adoptée en août 2009, a exclu l'obligation de recueillir l'avis de la CCBF, notamment pour les subventions accordées aux établissements publics et parapublics de la Polynésie française pour le financement de leur fonctionnement courant, les aides financières versées aux personnes morales en application d'un dispositif d'aide à l'emploi adopté par l'assemblée de la Polynésie française et, enfin, les contributions de la Polynésie française à la protection sociale et, ce, pour des motifs d'efficacité, afin de ne pas retarder la concrétisation des aides, ce qui se comprend bien. De ce fait, si ces transferts financiers considérables échappent au contrôle effectif de la CCBF, il faudrait garder la possibilité, pour l'assemblée, d'être informée de ces transferts et des résultats obtenus, y compris du montant des taxes directement affectées.

Ainsi, en matière de protection sociale, le budget du RSPF atteint 23 milliards, entièrement financés par l'argent public, fiscalités affectées (CST, taxes sur l'alcool ou sur le sucre), financés également par des financements directs au budget du pays. Aujourd'hui, l'utilisation de ces 23 milliards échappe complètement au contrôle de l'APF. De même, le RNS est financé à plus de 40 % par des subventions du pays, tout comme le RGS, qui, depuis Te autaea'era'a, reçoit des subventions votées par nous.

L'assemblée décide des taxes, des subventions et, à ces deux titres, est responsable devant les électeurs, mais elle n'est jamais amenée à débattre du bien-fondé de l'utilisation de cet argent, des résultats obtenus et, plus généralement, de l'état de notre protection sociale (santé, retraite, famille, solidarité). Lorsqu'enfin le projet de réforme nous sera présenté, il faudra inclure l'obligation d'un rapport annuel, présenté par le gouvernement, sur l'état de notre protection sociale, sur sa gestion par la CPS, sur les équilibres financiers, afin que nous puissions jouer notre rôle de contrôle de notre politique publique de solidarité.

VM

Autre exemple des insuffisances actuelles : le cas de TNTV. La CCBF est ponctuellement saisie pour donner son avis sur des subventions complémentaires de celles inscrites au budget primitif, sans connaître le plan de redressement et le projet d'avenir de la chaîne polynésienne avec, à chaque fois, la sensation d'être sous la contrainte des conséquences qu'un avis défavorable aurait.

Quelle doit être alors la valeur ajoutée par le passage des projets de transfert d'argent public devant la CCBF, émanation de l'assemblée ? Lorsqu'elle aura à sa disposition, pour mener à bien sa mission, la connaissance de ces politiques publiques, la commission pourra apporter une saine et complète contradiction des propositions du gouvernement ; elle pourra mesurer le bien-fondé des choix. Pour cela, elle devra s'organiser pour avoir une information critique, préparée par des techniciens financiers de bon niveau, capables de faire des analyses complémentaires, et notamment sous un angle plus global, en termes d'efficacité et coût, permettant d'avoir une approche critique des dispositifs en place, de leurs orientations, de leurs mécanismes et de leur évaluation.

Pour l'heure, la dégradation de notre situation budgétaire — baisse des recettes, rigidité des dépenses — se traduit cruellement par un déficit annoncé, en 2010. Les réformes de structures, sans cesse retardées, les réformes de notre protection sociale, de notre fiscalité, pour ne citer que les plus urgentes, aggravent la responsabilité du gouvernement et la perte générale de confiance. Pourtant, c'est dans les moments où l'argent public se fait plus rare que le besoin d'en contrôler l'usage apparaît plus que jamais indispensable, voire même vital, pour la pérennisation de l'organisation collective.

Voilà ce qu'Armelle voulait partager avec nous ce soir.

M. René Temeharo : Je pense que, dans l'ensemble, on se rejoint un peu sur la volonté des uns et des autres. Malgré ce qu'on vient d'entendre à travers Monsieur Teiki Porlier, on aurait aimé l'entendre par la voix d'Armelle Merceron, parce qu'à cette heure-ci, je suppose qu'elle en train de dormir et que, nous, depuis un certain moment, on se posait la question si elle n'a pas, à cette heure-ci, se dire, pendant qu'on est en train de travailler : on va filer donc le petit bébé à Teiki pour nous lire gratuitement.

C'est pour dire aussi que le vrai problème, Monsieur le président, c'est un manque de moyens, en dehors de ce qui est donc défini sur le fonctionnement de cette commission (CCBF). Mais nous estimons qu'il n'est pas inutile qu'une réflexion devrait donc... qu'on engage une vraie réflexion là-dessus, pour donner donc, pour renforcer les missions car, actuellement, nous avons la possibilité de saisir la chambre territoriale des comptes s'il y a dérive au niveau des décisions pour l'affectation de ces crédits, mais lorsqu'on voit les autres commissions qui ont un peu plus de moyens, et lorsqu'on constate que pratiquement toutes les semaines la commission CCBF se réunit, avec le peu de moyens au niveau du président de cette commission, Monsieur le président de l'assemblée, il faudrait que, dans l'avenir, nous puissions donc nous organiser à doter un peu plus de crédits pour le président de cette commission, car il nous a fait état du travail effectué.

Et je dirai aussi qu'il n'est pas évident, parfois, d'avoir donc la possibilité, de par la présence, car nous avons d'autres occupations, et la commission se réunit. Quand elle devra se réunir, elle devra se réunir pour, justement, valider les subventions. Et là, c'est important, je dirai même, c'est toute une structure qu'il faudrait revoir au niveau des affectations des crédits — ça serait peut-être une autre discussion. Mais, pour notre part, nous voulons donc féliciter le président de la commission, ainsi que les membres de cette commission, d'assumer, d'assumer par la présence et par les échanges que l'on a pu observer tout au long de ces réunions.

Voilà, Monsieur le président. Pour nous, donc, ça va de soi que nous voterons favorablement ce bilan. Merci.

M. Antony Geros : Monsieur le président, je ne serais pas long, puisqu'on a entendu, donc, tous nos collègues exposer leur point de vue. Mais effectivement, moi je plaide pour une rupture d'égalité que l'on constate en tant que membre, puisque j'ai été membre à toutes ces commissions, et puis, pas vous, mais tout le reste de l'assemblée qui ne fait pas partie de cette commission, parce qu'être présent toutes les semaines, c'est assez laborieux, surtout quand on porte les dossiers.

Alors ce que je proposerai, Monsieur le président, c'est qu'on crée plusieurs commissions. Ça va toujours être la même commission, mais toujours les mêmes membres : semaine pair, c'est l'équipe A ; semaine impaire, l'équipe B ; semaine pair, c'est l'équipe A bis ; semaine impaire, c'est l'équipe B bis. (Réactions dans la salle) Comme ça, au moins, tout le monde va passer dans cette commission, et vous allez goûter aux dossiers.

Je vais prendre un exemple : ce matin, je reçois un projet d'arrêté concernant le changement du directeur et du PCA de la SAGEP. Ah là, j'ai rué dans les brancards, tout était ficelé ! Et ce dossier va passer à la CCBF. C'est un dossier qui intéresse tout le monde. On n'aura que le privilège, nous, de connaître ce genre de dossier, et pas vous. Mais je sais que vous voulez connaître également les tenants et les aboutissants de tels dossiers.

Alors, Monsieur le président, dans la modification de notre règlement intérieur, qu'on fasse un roulement des membres de notre assemblée, comme ça tout le monde y passera. *Mauruuru* [Merci].

Le président : Bon. *Eiaha e fa'arua roa i te paraparau* [Faites court], Teiki.

M. Teikinui Porlier : Non, non, non, très court, Monsieur le président. Pour avoir été membre, pour le rapport qui est présenté là, de la commission, avec Tony, ça me donne envie de lui

dire : Ah oui, c'est une bonne idée, Tony ! Tu sais quoi ? On va faire... par exemple, ton équipe A, c'est la moitié de ceux qui viennent, parce que c'est la moitié de ceux qui sont inscrits ; et ton équipe A', c'est l'autre moitié, ceux qui veulent s'inscrire, mais qui ne viennent pas, (Rires dans la salle) ou qui viennent quand ils veulent, hein ? Voilà, je pense, on va se reconnaître à l'intérieur, hein ? Voilà. Mais en tous les cas, la CCBF, si à un moment donné on veut dire aussi aux représentants, c'est un passage, ça devrait être un passage obligé — moi je suis tout à fait d'accord avec Tony —, mais alors, qu'on aille jusqu'au bout dans le règlement intérieur : ceux qui ne viennent pas à la CCBF, au bout de trois, quatre fois, on tape sur les indemnités, et on ne passe pas par le président pour aller pleurer : « S'il te plaît, ne coupe pas mon indemnité... », on tape dedans ! (Mme Éléonor Parker, hors micro : « C'est Teiki le premier ! ») Oui, pas de problème ! Pas de problème. Mais qu'on aille jusqu'au bout, tu vois, de sorte à ce que, quand on veut contrôler l'attribution de l'argent public, on commence par se contrôler soi-même. Voilà.

Mme Maina Sage : Rapidement, je voulais remercier mon collègue Hiro de son invitation parce que, vraiment, très sincèrement, jusqu'à son intervention, je pensais encore que la CCBF est un huis clos réservé aux élus membres. Il y a eu une telle polémique à cette époque — et d'ailleurs, c'est pour ça que j'ai été à la première et, ensuite, on a mis à huis clos. Et je te remercie, Hiro, parce que toutes les semaines, je suis là, je pointe ce qui est passé, je demande à mes « collabs » de demander c'est combien le montant, parce qu'on n'a même pas les montants quand on reçoit les... On reçoit quand même pour info ce qui passe sous vos yeux, mais on n'a ni les postes, ni la décision, ni les montants. Et donc, c'est bien, c'est bien qu'on puisse être informés ; moi, je viendrai avec plaisir... D'accord pour le roulement. Pourquoi pas ?

Je voudrais quand même faire deux remarques : la première, c'est que je pense aussi que le rythme de la commission, il est lié à un abus du gouvernement — je dis ce que je pense. Presque 70 % des dossiers sont en urgence, toujours en procédure d'urgence. Il faut peut-être aussi que le gouvernement respecte — c'est peut-être un vœu qu'on devrait faire tous ensemble —, parce que je plains, c'est vrai, mes collègues de la CCBF, c'est toujours en procédure d'urgence. Donc, à un moment donné, normalement, l'urgence c'est dans des cas exceptionnels.

Et, le deuxième point, très rapidement, c'est une demande que je fais pour aller plus loin dans l'analyse, parce que, tout à l'heure, Hiro évoquait, je dirai, la répartition des crédits en fonction des secteurs. Bon, la CCBF, elle arrive *a posteriori*. Les budgets, on les vote en session budgétaire, par secteur ; on connaît l'enveloppe globale. Mais c'est vrai que, par contre, sur l'analyse de la répartition par archipel, et même par secteur, ce qui me dérange dans les bilans CCBF, et pourtant ça représente 60 % des budgets, c'est qu'on n'intègre pas la notion des subventions et des établissements publics. Or, c'est quand même 60 % pour les établissements publics, et 20 % du budget global voté dans l'année pour les SEM. Donc, 80 % de ce que vous votez en CCBF, en fait, repart dans ces satellites. Et là on ne fait pas la différence entre ce qui est à caractère culturel, à caractère préventif, à caractère social. Donc, c'est peut-être sur ça, qui est quand même le plus gros de la CCBF, qu'il faudrait qu'on se penche. Voilà.

Et puis, un dernier petit point aussi — je ne sais pas si ça avait été dit précédemment —, mais quand on voit qu'une grosse partie des dossiers, qui ne représente pourtant que 1 % du budget, concerne des subventions de moins de 2 millions, peut-être que ça aussi ça permettrait de... d'oxygéner un peu les membres. Est-ce qu'il ne serait pas temps, quand même, de laisser au gouvernement, hors CCBF, la possibilité d'octroyer ces petits montants ? Est-ce que, vraiment, on a besoin d'aller étudier en CCBF ? Bon, moi, je soulève. Ça mérite quand même d'y réfléchir. Merci.

Mme Minarii Galenon : Je serai brève. Puisque j'ai été aussi membre, j'ai eu l'occasion d'être membre aussi de cette commission. Je voulais surtout, Monsieur le président, demander à toute notre assemblée de donner plus de moyens à cette commission. Pourquoi ? Parce que c'est une commission très lourde à gérer — je ne veux pas revenir là-dessus ; et deux, je suis d'accord aussi avec notre collègue Hiro Tefaarere, lorsqu'il parle des absences, c'est vrai, Monsieur le président, combien de fois on a dû attendre une heure avant de commencer ! Et je vous dis, Monsieur le

président, des fois, on n'était que trois à gérer cette commission, et je trouve ça anormal. Je veux dire que tous ceux qui s'inscrivent dans cette commission, eh bien, au bout de trois fois, s'ils ne sont pas là, *taui* [il faut les remplacer] ! eh bien, ou sans ça, prendre la proposition de notre ami Geros pour que ça fonctionne au mieux.

Voilà, Monsieur le président, merci.

M. Hirohiti Tefaarere : Il est 22 heures 21, et on est pris par la discussion. « Paris ne s'est pas fait en un jour ». Cette commission n'est là que depuis août 2008. En août 2008, jusqu'à aujourd'hui, il a fallu passer par bien des étapes ; donc, plusieurs discussions de travail entre les membres pionniers sur la méthodologie, sur une forme de règlement intérieur verbal, entre nous, et ensuite, après, l'étude des textes. Et il a fallu, donc, une période d'adaptation. Maintenant, elle a trouvé son rythme de travail.

Les remarques qui nous ont été formulées par les uns et par les autres nous donnent raison sur ce que l'on souhaite que la commission fasse réellement par rapport à son travail de contrôle budgétaire et des finances. Et c'est là qu'il faut qu'il y ait une cohérence entre la politique gouvernementale, les nominations, les désignations, les moyens qui sont donnés, et ce contrôle permanent, quotidien, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel, annuel. Il y a toujours ce petit déphasage. Toujours !

Mais ce qui est important... moi, j'ai beaucoup souri quand j'ai entendu la lecture du document, donc, rédigé par Madame Armelle Merceron, parce que c'est vrai que... non, par Teiki, le document d'Armelle lu par Teiki. Armelle a découvert cette machine qu'est la commission de contrôle, et elle s'était rendu compte — et bien souvent, avec Tony, on rigolait en séance — qu'elle apprend à connaître l'assemblée à travers cette commission.

C'est bien que nos ministres, qui perdent leur fonction gouvernementale, viennent dans cette commission pour se remettre en cause, parce que bien souvent, quand on est au gouvernement, du fait qu'on a les moyens pour travailler, on a une équipe étoffée, on a des collaborateurs qu'on a nous-mêmes choisis, on a les services à notre disposition, même si on est novice, mais on a ça autour de nous, alors que dans la commission de contrôle, on n'a pas ça ! On n'a que des personnels administratifs de l'assemblée, qui font un boulot extraordinaire, mais on n'a pas... enfin, du moins, le président n'a pas ces collaborateurs. Et nous, quand nous venons avec nos moyens, eh bien, ils sont modestes puisque, pour l'instant, on ne peut pas aller au-delà de ce qu'on fait déjà, et c'est là qu'on essaie de travailler en symbiose, pour voir quelles sont les lacunes, les faiblesses de notre règlement intérieur.

Donc les amis, ne vous en faites pas, hein, les remarques que vous avez faites ce soir, ça va figurer dans nos propositions, et j'espère qu'à ce moment-là, quand on va revenir ici, (Rire) tous ceux et toutes celles qui ont dit : « O.K. On va y aller », ils ne vont pas être les premiers à lever le doigt et à venir vous voir, par la petite porte ou par la fenêtre, pour dire : « Non, Monsieur le président, *'eiaha paha i reira roa* ! [Peut-être pas jusque-là !] ». Comptez sur moi, au titre de ma commission des institutions pour faire ces propositions-là, je n'ai pas oublié et je n'oublie pas.

Mais si effectivement, Monsieur le président, quand on va adopter ce rapport, on va pouvoir rapidement trouver les solutions adéquates pour permettre au président de cette commission, quel qu'il soit, d'avoir les moyens qu'il souhaite... Et nous avons tous été d'accord, tous groupes confondus ; depuis que cette commission existe, à l'unanimité, on a toujours demandé, mais c'est vrai que l'ancien président de l'assemblée, lui, n'en voulait pas, et on a été bloqués. Maintenant, aujourd'hui, les choses ont changé, beaucoup changé, à tel point que notre copine Éléonor dit qu'il ne faut pas confondre pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Mais on ne confond pas, dans cette commission ! Et même, ici, dans l'assemblée, les choses sont claires, les choses sont claires, pour nous.

Voilà donc ce que je souhaitais dire, Monsieur le président, sur le travail qui nous attend et sur le fait que, demain matin, le président de la commission nous a convoqués pour 9 heures. Alors,

moi, j'ai une petite faveur : je vais lui demander de peut-être convoquer, au début, à 10 heures, parce que j'ai envie de voir l'Allemagne et l'Espagne demain matin ! (Rire) Et je suis persuadé que tous les autres... (Rire) souhaitent ça également. Enfin, c'est un petit vœu, quoi.

Le président : *Ua oti rā. Mauruuru.* [Cela suffit. Merci.]

Bon, je pense que les interventions des uns et des autres sont très enrichissantes. Attention quand même, après avoir écouté Teiki Porlier, si cette commission également sera chargée de contrôler l'opportunité de ces dépenses, alors là c'est vite fait de devenir un *shadow government* ou un gouvernement bis, hein. Il faut que cette commission reste une commission de contrôle budgétaire, bien sûr, avec toutes les informations qu'elle souhaite avoir.

Voilà ce que je voulais dire.

oOo

ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE -

Rapport n° 51-2010, en date du 23 juin 2010, présenté au nom de la commission des institutions et de relations internationales par Madame la représentante Catherine Tuiho-Buillard.

— Cf. annexe —

Le président : Bon, nous avons terminé avec ce rapport. Il y a un dernier rapport, là, qui sera présenté par Monsieur Jacqui Drollet.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Merci, Monsieur le président. Je ne vais pas remplacer avantageusement Madame Cathy Buillard, mais je vais essayer de lire son rapport sur la proposition d'acte de délégation de l'assemblée à la commission permanente.

— Lecture du rapport —

Le président : Est-ce qu'il y a une discussion sur ce rapport ?... Oui, Madame Algan.

Mme Emma Algan : Oui. Merci, Monsieur le président. Je vais être très brève.

Bien sûr, il y a des dossiers qui peuvent être délégués à la commission permanente. Il y a juste une proposition de délibération pour laquelle je regrette qu'on soit obligés, ou à moins que l'on décide de reporter ça à une séance plénière, c'est la proposition de délibération de convention de partenariat avec le congrès de Nouvelle-Calédonie et l'assemblée de Wallis-et-Futuna.

Je n'ai pas voulu insister, au début, parce que, d'abord, les co-rapporteurs de cette proposition, il n'y a que moi qui suis présente, les autres ne sont pas là, et surtout, surtout, le chef de cette délégation, pour la mission à Nouméa, au mois de février dernier, n'est pas non plus présent. Alors, c'est vrai que ça ne donne pas envie de juste discuter de ce dossier-là, comme ça, entre nous, ce soir, en l'absence, pour moi, de la principale personne, et notamment la chef de délégation.

Et donc je regrette que ce dossier soit en plus débattu en petite commission, en commission permanente, parce que, me semble-t-il, ça engage... c'est une proposition qui devrait engager l'ensemble de l'assemblée. Donc, tous les élus devraient être informés et s'approprier ce contenu.

Voilà. C'est mon seul... Donc, si vous pouviez accepter peut-être de laisser à une des séances plénières. Sinon, eh bien, tant pis, hein.

Le président : Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Oui. Je vous propose de lire l'article 1^{er}, Monsieur le président, et la réponse sera dans l'article 1^{er}.

Le président : Allez-y, Monsieur le rapporteur.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}. -

M. Jacqui Drollet, rapporteur : J'ai un amendement à vous proposer.

Le président : Oui, je demande à l'auteur de l'amendement d'en donner lecture.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Alors, il est proposé de substituer l'annexe visée à l'article 1^{er} de la proposition d'acte de délégation par l'annexe ci-jointe.

Le président : Je consulte l'assemblée sur la recevabilité de cet amendement.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Je vous en fais l'exposé sommaire, Monsieur le président ?... Le présent amendement vise à adapter la liste des affaires déléguées à la commission permanente, compte tenu des derniers travaux en séance plénière et des dossiers déposés sur le bureau de l'assemblée depuis la réunion de la commission des institutions et des relations internationales du 23 juin. Et y ont été ajoutés également tout ce que nous avons reçu jusqu'au 6 juillet, donc jusqu'à aujourd'hui, inscrit à la liste annexe.

Pour ce qui concerne la demande de Madame Emma Algan, il appartiendra donc à la commission permanente de laisser filer le document, jusqu'à ce qu'une session plénière revienne et que ce document soit étudié par la session plénière. Merci.

Le président : La discussion est ouverte sur l'amendement. Il n'y a pas d'intervention ?... Oui, Monsieur Tefaarere.

M. Hirohiti Tefaarere : Oui, Monsieur le président, du fait des problèmes récurrents que je soulève par rapport à l'EAD et l'hôpital du Taaone, est-ce qu'il ne serait pas possible de laisser filer aussi, donc, le projet de délibération portant approbation du compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2009 de l'EAD ?... Que ça revienne en séance plénière, quoi. Parce que, là, il s'agit de sommes colossales, et comme il y a des intentions claires manifestées par le Président du gouvernement dans la presse d'aujourd'hui...

Donc, voilà, je fais cette suggestion. Ou on retire carrément ou, sinon, Monsieur le président de la commission permanente, Benoît Kautai, vous êtes d'accord là-dessus, à ce qu'au niveau de l'EAD, on puisse retirer au niveau de la commission permanente, de faire en sorte que le dossier que je viens de lire, qui est donc le dossier n°1, 2, 3, 4, 5, 6 — 7 dans l'ordre d'inscription des projets de délibération revienne en séance plénière ?... Hein. Voilà.

C'était tout. Merci, Monsieur le président.

M. Benoît Kautai : Oui, président. (Le président, hors micro : « Monsieur Kautai... ») Sur la proposition de Hiro Tefaarere, on est d'accord... donc, la proposition de Hiro et la proposition d'Emma Algan.

Le président : On laissera filer.

Oui, Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Oui. Ces dossiers sont donc inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente, mais étant entendu que la commission permanente ne les examinera pas. C'est l'engagement du président, président de communauté de communes des îles Marquises. (Rires et réactions dans la salle)

Je vous propose de voter sur cet amendement, Monsieur le président.

Le président : Voilà. La discussion est close.

Je mets aux voix l'amendement.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Merci. Je demande au rapporteur de nous lire l'article amendé.

Article 1^{er} amendé. -

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Article 2. -

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 3.

M. Jacqui Drollet, rapporteur : Et avant de vous lire l'article 3 de notre acte de délégation, il m'est venu une idée, Monsieur le président, pour la commission de contrôle budgétaire : je pense que pour attirer des représentants dans cette commission, il faudrait proposer un pourcentage de la subvention, dont on débat, à distribuer entre les représentants. (Réactions dans la salle) Là, à mon avis, 57 membres seront présents, pas 9 ! (M. Antony Geros, hors micro : « On ne change plus, là. Non, pas 57-9 ! » — Réactions dans la salle) On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre !

Article 3. -

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble de l'acte de délégation n° 2010-1 DP/APF, en date du 6 juillet 2010.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

E X A M E N D E L A C O R R E S P O N D A N C E

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 21 JUIN ET ARRÊTÉ LE 30 JUIN 2010 -

Rapport n° 9/REL/2010/APF 8 du 30 juin.

Le président : Examen de la correspondance. Je demande au secrétaire général de donner connaissance du relevé de la correspondance.

Mme Jeanne Santini : Monsieur le président, tous les représentants ont dans leur dossier le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée, donc du 21 juin, et arrêté le 30 juin 2010.

oOo

C L Ô T U R E D E L A S É A N C E

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs, *ua tae tātou i te pae hope'a no teie... e te 'āfara'a o teie matahiti o tātou i ratere mai. Mauruuru maita'i no te mau 'ohipa ato'a o tātou i rave ; mauruuru no tō tātou fa'aaitoitora'a [nous sommes arrivés au terme de ce... et de la moitié de l'année. Merci pour tous les travaux que vous avez effectués, merci pour vos efforts.]*

Oui, Monsieur Kautai.

M. Benoît Kautai : Oui. *Mauruuru [Merci]*, président. Non, c'était juste pour proposer la date de la première séance de la commission permanente : donc, je propose pour le mardi 20 juillet. Donc, la séance va durer sur deux ou trois jours.

SC

Le président : Voilà. Monsieur le président de la commission permanente...

Oui, Madame Maina Sage.

Mme Maina Sage : Oui. Je ne sais, je m'étonne un peu — peut-être que vous ne vous êtes pas consultés au sein de votre majorité —, mais nous avons été invités la semaine dernière par le Président du gouvernement, qui nous a dit qu'il allait certainement convoquer une session extraordinaire pour le 15 juillet... Donc, enfin, bon, surtout sur un collectif, quand on voit les délais qu'on prend pour les collectifs ! Je ne sais pas si le 20 juillet c'est... c'est pas un peu proche du 15, quoi. Voilà. Merci.

Le président : *Peretiteni, peretiteni o te tomita tāmāu, ua mana tō 'oe reo [Monsieur le président, Monsieur le président de la commission permanente, vos paroles sont exaucées] : le 20 juillet. Na reira. Mauruuru [D'accord. Merci], et bonne nuit à tout le monde. Et, n'oubliez pas, le 17 juillet, le départ o tō tātou va'a [de notre pirogue] Tahiti Nui Freedom ! (Rires dans la salle)*

Mme Éléonor Parker : Monsieur le président, Monsieur le président... Avant de clôturer, j'espère que vous avez bien entendu nos demandes par rapport à la commission de la CCBF : accordez les moyens à la CCBF. Voilà, Monsieur le président.

Le président : ... La séance est close.

oOo

Il est 22 heures 42.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Juliana Mati

Oscar, Manutahi Temaru